

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

APOLOGIE DU DISSENSUS

ANALYSE DU DÉSACCORD IDÉOLOGIQUE CONSTITUTIF DE L'ESPACE PUBLIC
À PARTIR DES REVUES *LA CONSPIRATION DÉPRESSIONNISTE* (2003-2013) ET
ÉGARDS (2003-)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

PAR
ALEXIS ROSS

JUIN 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je veux d'abord remercier mon directeur, Michel Lacroix : pour la liberté et pour la confiance. La seconde m'a permis d'apprivoiser la première qui, elle, m'a permis de chercher et d'apprendre bien plus que je ne l'aurais d'abord espéré. Merci pour cette chance inappréciable.

Je suis reconnaissant du soutien matériel et financier auquel j'ai eu droit de la part du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada, du Fonds de recherche Société et culture du Québec (FRQSC), du Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ) à l'UQAM, du Centre d'étude en pensée politique (CEPP) de l'UQAM, ainsi que de la Fondation de l'UQAM.

Merci, aussi, à Élyse Guay pour le soutien et les encouragements initiaux dans les demandes de bourse. Merci à Jasmin Miville-Allard de m'avoir prêté des vieilles copies de la *Consdep*, et pour les instructives discussions.

Je remercie chaleureusement et je salue tou.tes mes camarades du CEPP. C'est là que j'ai trouvé une place dans les murs (sans fenêtres) de l'université; c'est là que j'ai pu vraiment approfondir, si bien entouré, mes réflexions politiques; c'est là aussi que j'ai bénéficié d'une joyeuse compagnie au fil des travaux et des jours. Merci tout particulièrement à Sonia pour l'accueil et la précieuse amitié. Merci aussi, sincèrement, à Antony, Antoine, Gabriel, Camille, Clara, François (à qui je dédie mes notes de bas de page), Isabelle, Olivier, et aussi Yves.

Pour l'incalculable et constant soutien moral et intellectuel, mes remerciements et mon amitié les plus vraies vont à Dominic, Geneviève, Izabeau, Jade, Iraïs, Louis, Mathilde, Nolann, Rachel et Sonia (encore). Que vous m'ayez aidé à démêler les fils tordus de mes ruminations conceptuelles, ou alors que vous ayez plutôt été les confident.es de mes inquiétudes et de mes espoirs; que vous m'ayez surtout écouté m'épancher, ou que vous ayez trouvé le tour de me conseiller, sachez que votre présence a eu, et a toujours, pour moi, la plus grande des valeurs. Je n'aurais absolument pas pu mener à bien ce travail sans votre amitié, et ma vie serait bien grise sans le bonheur que j'ai de vous connaître.

Je veux exprimer ma gratitude, tout particulièrement, à Judith, mon infatigable partenaire de conversation et de réflexion. J'espère que tu sais tout ce que ce mémoire te doit. Ta passion et ton intelligence sont depuis longtemps une inspiration pour moi. S'il y a quelque chose de sensé dans les pages qui suivent, ce sera beaucoup grâce à toi. Cela dit, il me semble que, quoiqu'indirectement, tu portes aussi une responsabilité pour la longueur excessive de la chose, puisqu'elle reconduit celle de nos interminables palabres. Et si ta prolixité (que j'adore et dont j'ai grandement bénéficié) est bien connue, j'aimerais aussi souligner combien ton indéfectible écoute a compté pour moi.

Merci, encore, à Lydia et François de m'avoir si souvent, et si gentiment, accueilli dans leur demeure et dans leur vie, pour des périodes prolongées de rédaction qui ont pris, à chaque fois, l'aspect d'heureuses vacances.

Je remercie infiniment mes parents. D'abord, pour le soutien moral et matériel, pour la confiance et les encouragements, sans lesquels je n'aurais certainement pas pu accomplir tout ceci : c'est une chance exceptionnelle que d'avoir votre appui inconditionnel; j'en ai été conscient et reconnaissant à chaque seconde. Mais c'est loin d'être tout : je vous remercie, aussi, pour la curiosité insondable, et notamment pour l'amour de la littérature et de la politique, que je tiens de vous. Enfin, et peut-être surtout : merci pour le sens de l'humour, et le fond de scepticisme amusé qui est sans doute mon outil intellectuel le plus fondamental et le plus précieux. Et j'ai le bonheur de partager ces deux traits de caractère avec Émile et Delphine : merci à vous deux pour une complicité qui grandit encore chaque jour.

Finalement, mon amour et ma reconnaissance, immenses, vont à Adèle. C'est évidemment une convention de conclure de tels remerciements en soulignant l'importance de la personne avec qui on partage une vie. J'ose espérer que tu comprends, Adèle, à quel point ma gratitude dépasse cela. Tu es, par ton énergie magnifique, un modèle pour moi. Ta profondeur et ta sensibilité m'ont aussi, à chaque moment, accompagné, soutenu et guidé dans ma réflexion : tu m'as appris beaucoup, et tu m'as ramené sur terre aussi souvent. Quant à l'ampleur de ton appui moral, émotionnel, existentiel, je ne pourrais tout simplement pas la surestimer : absolument rien de tout ceci n'existerait sans la solidité et la constance de ta présence, de ton écoute, de ta compréhension, de ton aide, pour lesquels, en vérité, je ne saurais jamais te remercier suffisamment.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I DISCOURS POLITIQUE, CONSENSUS ET DISSENSUS : DÉFINITIONS ET THÉORIES DOMINANTES.....	14
1.1 Définition du discours politique : jugement normatif sur l'organisation de la communauté.....	15
1.1.1 Jugement normatif et pratique.....	15
1.1.2 Organisation de la communauté et intérêt public.....	32
1.2 Théories dominantes : recherche du consensus et rationalité commune	45
1.2.1 Rhétorique	48
1.2.2 Pragma-dialectique.....	51
1.2.3 Logique informelle.....	53
1.2.4 Éthique de la discussion dans l'espace public.....	55
1.2.5 Libéralisme.....	59
1.2.6 Amour du consensus contre passion du dissensus	64
CHAPITRE II PLURALITÉ CONSTITUTIVE DE LA DÉLIBÉRATION POLITIQUE : QUESTIONS OUVERTES ET ARGUMENTATIONS DIVERGENTES	66
2.1 Pluralité initiale : problèmes et indétermination.....	67
2.1.1 Politique : indétermination, alternatives et décision	68
2.1.2 Rhétorique : problème, polylogue et persuasion.....	77
2.1.2.1 Questions et réponses.....	79
2.1.2.2 Adresse aux tiers et rivalité	87
2.2 Pluralité persistante : argumentation et incertitude	94
2.2.1 Politique : raison pratique et tradition	95
2.2.2 Rhétorique : argumentation raisonnable, <i>doxa</i> et accord relatif.....	108
2.2.2.1 Argumentation raisonnable : enchaînements et prémisses non- contraignantes	109
2.2.2.2 Enchaînements non contraignants.....	113
2.2.2.3 Prémisses vraisemblables et normatives	120
2.2.2.4 Accord relatif : <i>doxa</i> hétérogène et persuasion partielle.....	133
2.2.2.5 <i>Doxa</i> et <i>topoi</i>	135
2.2.2.6 Persuasion et action	146

CHAPITRE III ISSUES DE LA DÉLIBÉRATION POLITIQUE : PERMANENCE DU DISSENSUS	156
3.1 Issues possibles.....	159
3.1.1 Synthèse unanime.....	160
3.1.2 Compromis.....	160
3.1.3 Désaccord radical	161
3.1.4 Victoire.....	162
3.2 Limites de la synthèse unanime : désaccord profond.....	163
3.2.1 Finalités variables des délibérations.....	164
3.2.2 Divergences fondamentales et désaccord profond.....	173
3.2.3 Durabilité des positions discursives	180
3.3 Limites du compromis : incompatibilité.....	189
3.3.1 Contradiction logique.....	191
3.3.2 Incompatibilité politique	193
3.3.2.1 Antinomie discursive	196
3.3.2.2 Antagonisme pratique	208
3.4 Désaccord radical : conflit objectif et échec de la délibération.....	217
3.4.1 Objectivité du dissensus	217
3.4.2 Limites du désaccord radical : échec de la délibération.....	226
3.5 Victoire : hégémonie	232
3.5.1 Stratification et hétérogénéité.....	234
3.5.1.1 Rapports de pouvoir et stratification dans l'ordre du discours	234
3.5.1.2 Hétérogénéité persistante.....	240
3.5.2 Accord partiel et désaccord marginal.....	246
3.5.2.1 Accord partiel.....	252
3.5.2.2 Désaccord marginal	256
CONCLUSION	265
BIBLIOGRAPHIE.....	275

RÉSUMÉ

Cette recherche, essentiellement théorique, vise à montrer le caractère constitutif du dissensus idéologique dans l'espace public, et à expliquer la dynamique de ce désaccord – ses causes et ses formes – selon une approche rhétorique autant que politique. Pour ce faire, elle s'appuie sur des exemples tirés de deux revues polémiques québécoises contemporaines, *La Conspiration dépressionniste* (2003-2013), revue étudiante satirique et de gauche radicale, ainsi qu'*Égards* (2003-), revue de la « résistance conservatrice ». La perspective défendue dans cette recherche, selon laquelle le dissensus est un aspect incontournable et insurmontable de la délibération politique dans l'espace public, est mise en contraste avec un ensemble d'approches issues des domaines de l'argumentation et de la théorie politique, pour lesquelles le consensus politique est une fin à la fois souhaitable et réalisable des échanges discursifs idéologiques, du moment que les participant.es se conforment à une norme de rationalité neutre et universelle. À cette hypothèse est opposée l'idée d'une délibération politique où prime le critère du « raisonnable », c'est-à-dire d'une argumentation toujours incertaine et susceptible de donner lieu à des prises de position plurielles et concurrentes; et où l'accord entre les sujets de discours peut toujours être entravé par différentes formes d'incompatibilité idéologique. Conséquemment, nous concluons que la résolution des questions politiques dans l'espace public intervient plutôt à travers une hégémonie, qui assure à la fois la primauté de certains discours sur d'autres et la persistance d'une part de dissensus.

Mots-clés : dissensus; consensus; pluralisme; conflit; hégémonie; discours politique; idéologie; espace public; rhétorique; argumentation; rationalité; raisonnable; valeurs; *Égards*; *La Conspiration dépressionniste*

INTRODUCTION

Ce travail de recherche, qui porte sur les causes et les formes des dissensus idéologiques récurrents et persistants dans l'espace public, devait plutôt être, à l'origine, une analyse des fonctions de l'écriture polémique dans deux revues québécoises contemporaines. Un bref compte-rendu du parcours m'ayant mené d'un projet vers l'autre est sans doute la meilleure manière d'exposer les préoccupations qui sous-tendent ma recherche dans sa forme actuelle.

Au terme du colloque *Relire les revues québécoises : histoires, formes et pratiques*, tenu à l'Université du Québec à Montréal les 29 et 30 octobre 2014 (Guay et Nadon, 2021), les discussions entre les participant.es permettent de relever un phénomène d'un grand intérêt : dans le Québec des années 1990 et 2000, le registre polémique ne se montre plus que très peu dans un monde dont il a pourtant fait les beaux jours, celui des revues d'idées¹ (*cf.* aussi Fortin, 2004, p. 394 *sq.*). Toujours selon les participant.es au colloque, deux publications rompraient avec cette tendance lourde : *La Conspiration dépressionniste* (2003-2013), revue étudiante satirique et de gauche radicale, ainsi qu'*Égards* (2003-), revue de la « résistance conservatrice ». Ces deux périodiques seraient à peu près les seuls à déployer systématiquement une écriture de combat, mêlant une forte exacerbation des oppositions idéologiques, des attaques constantes contre les adversaires idéologiques et leurs discours, ainsi qu'un recours marqué à la violence verbale; autrement dit, les seuls à ne pas attendre les cas de *polémiques publiques* à proprement parler pour déployer un *registre polémique*².

¹ Andrée Fortin définit la « revue d'idées » comme celle qui « consacre la totalité ou la majorité de ses pages aux idées socio-politico-culturelles » (2006, p. 32). Elle remarque, dans les revues lancées entre 1990 et 2004, une tendance à promouvoir le pluralisme et le dialogue des voix, et ce, à l'intérieur même de chaque périodique, et conséquemment à atténuer la mise en scène de confrontations idéologiques fortes entre les points de vue divergents. « Le pluralisme que l'on souhaite voir advenir n'a pas grand-chose à voir avec la polémique pratiquée » dans les époques antérieures (p. 397).

² Pour une définition du registre polémique : *cf.* Kerbrat-Orecchioni, 1980; Garand, 1998; Amossy, 2008. Pour une explication de ses rapports à la polémique publique : *cf.* Amossy, 2014. S'inscrivant à la

Pourtant, la récurrence et l'ampleur des querelles ponctuelles troublant la discussion publique, dans le Québec du tournant du XXI^e siècle, laisse penser que l'espace des discours sociaux demeure marqué par des tensions et des lignes de fracture fortes. Comme le montre bien Dominique Garand, les décennies 1990 et 2000 voient s'enchaîner de très nombreux « débats souvent virulents », des « affaires » en tous genres qui « domin[ent] littéralement l'espace public » au moment de leur déploiement (2014, p. 28). Ces polémiques successives³ mobilisent et font s'opposer des intervenant.es de tous les horizons; elles se poursuivent sur toutes les plateformes – depuis les revues et les journaux à la radio et la télévision, en passant par le web. Comme le rappelle Garand, les controverses publiques de ce genre « ont pour caractéristique d'exacerber des tensions qui jusque-là étaient latentes et sont donc, pour cette raison, de précieux indicateurs des contradictions rencontrées par un ensemble social » (p. 30). Et pourtant, les « affaires » des années 1990 et 2000 s'avèrent somme toute éphémères : « aussi passionnées soient-elles, [elles] sont vite oubliées » (p. 30).

La quasi-disparition des publications à vocation polémique, prenant activement et durablement en charge l'exposition et la stimulation des contradictions idéologiques, est d'autant plus intrigante du moment que l'on conçoit que de sérieuses dissensions continuent de structurer l'espace public, au point de donner lieu de manière cyclique à des affrontement explosifs. Cette raréfaction paraît participer d'une dissonance générale entre, d'une part, la

suite de Garand, Amossy définit le discours polémique comme « un mode particulier de gestion du conflit » discursif (2014, p. 56), dont la particularité est de viser la culture de la conflictualité plutôt que son amenuisement. Autrement dit, le polémique « remplit des fonctions sociales importantes précisément en raison de ce qui lui est généralement reproché : une gestion verbale du conflit effectué sur le mode du dissentiment » (p. 12) et de « l'exacerbation des différends » (p. 207). Il intervient fréquemment lors des querelles publiques, mais pas systématique, ni uniquement.

³ L'ouvrage de Garand étudie en profondeur les controverses qui ont entouré les personnes d'Esther Delisle (en 1991), de Mordecai Richler (en 1991-1992), de Jacques Pelletier et Jean Larose (en 1994), de Monique LaRue (en 1997) ou encore de Bertrand Cantat (en 2011). Les auteur.es relèvent en plus un ensemble d'autres démêlés, d'envergures relatives, qui ont marqué l'actualité des années 1990 et 2000. Remarquons que la controverse est loin d'être disparue de la vie québécoise depuis : dans les dernières années, se sont enchaînées, par exemple, les multiples querelles sur les « accommodements raisonnables » (2006-2007), les « valeurs québécoises » (2013) et la « laïcité » (2019); un conflit politique généralisé s'est établi autour de la grève étudiante de 2012 et du mouvement des « casseroles », mêlant des questions d'éducation et de corruption; tandis que la tendance des dernières années tourne autour des questions d'« appropriation culturelle », de « rectitude politique » et de « liberté d'expression », telles que soulevées par l'affaire SLĀV(2018) ou encore lors de la toute récente polémique de l'Université d'Ottawa (2020).

réurrence et la force des polémiques dans l'espace public québécois depuis les années 1990; et, d'autre part, le fait que les oppositions qui peuvent s'y manifester ne trouvent pas à s'inscrire de manière soutenue et durable dans des formes et des lieux d'énonciation voués à préserver, à incarner et à cultiver l'antagonisme des discours⁴. Il y aurait quelque chose comme un écart entre, d'un côté, l'existence et la fréquence de différends idéologiques profonds et durables, et de l'autre, la faible reconnaissance, le faible investissement de ceux-ci par les intervenant.es.

À la lumière de ces premiers constats, j'ai initialement voulu m'interroger sur d'éventuelles conséquences intellectuelles et politiques de la marginalisation du discours agonistique dans le monde des revues autour de l'an 2000. De quelles ressources se privait-on en renonçant à mettre de l'avant un registre argumentatif comme le polémique? La quasi-absence de périodiques voués à développer une posture de combat n'impliquait-elle pas un renoncement à assumer le fond conflictuel structurant l'espace social des discours, fond se donnant certes à voir avec force lors des grandes querelles publiques, mais demeurant aussi à l'œuvre en tout temps, plus ou moins secrètement? Mon étude des revues de combat se voulait au fond une « apologie » de leur discours polémique – pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Amossy sur le sujet (2014) – comme vecteur de mise en évidence des « tensions latentes » constitutives de l'espace public.

La première étape de ma recherche – étape qui compose finalement l'essentiel du présent travail – devait être de jeter les bases théoriques permettant de mieux définir le fonctionnement de la conflictualité dans l'espace public, afin de comprendre plus exactement la place que pouvaient y occuper les prises de parole polémistes. Il s'agissait d'abord d'insister sur la réurrence, voire l'inévitabilité du dissensus idéologique dans le débat public, dans le but d'aborder le discours polémique non comme un cause de discorde, mais plutôt comme le symptôme, le révélateur d'une mésentente sous-jacente. Il me fallait aussi exposer les causes,

⁴ Christian Plantin élabore sur une tendance similaire, dans la France des années 2000, à la polémique sans polémistes : les « nouvelles polémiques ne sont plus prises en charge par des *polémistes* au sens de "personne[s] qui pratique[nt], qui aime[nt] la polémique" (*Petit Robert*) mais par des *polémiqueurs* que l'on pourrait définir comme des locuteurs ordinaires mis en cause par une question pour eux vitale, dans un rapport langagier pétri de violence et d'émotion que l'observateur journaliste pourra nommer *polémique*. Toute idée de disputeur professionnel, ayant une compétence polémique poly-thématique, disparaît [...]. Le lien est rompu avec les pamphlétaires et les imprécateurs » (2003, p. 390).

les formes et les issues possibles de la mésentente publique, de manière à pouvoir m'interroger ensuite sur le rôle que jouaient, dans ce contexte, les différentes stratégies d'écriture propres au registre polémique.

Or, tout comme le discours de combat des rares revues polémistes tranchait avec une tendance générale à des prises de paroles plus modérées et conciliantes, ma réflexion théorique s'est trouvée à contraster avec un bon nombre de recherches et de conceptions abordant la parole agonistique négativement, comme un obstacle au bon déroulement de la discussion publique, voire comme la cause des mésententes répétées marquant celle-ci, et donc comme une pratique à éviter. Gilles Declercq explique bien que

les théories modernes de l'argumentation [...] con[çoivent] le polémique négativement – comme la parole à exclure : obstacle à l'accord avec l'auditoire (Perelman), paralogisme ou *fallacy* (Hamblin), infraction aux principes de coopération (Grice), frein au processus pragma-dialectique qui vise à réduire les différents interactionnels (van Eemeren, Grootendorst). Autrement dit, ces théories de l'argumentation, délibérément normatives, orientées explicitement vers la négociation et la résolution des conflits, font du polémique un impensé théorique, éthiquement hors-jeu et techniquement hors champ. Conçu comme une offense à la logique aléthique, discursive ou dialogique, l'échange agonale est ainsi ostracisé avec une rare constance par les théories régulatrices de l'argumentation (2003a, p. 18-19).

L'opposition claire qui existait entre ma posture en cours d'élaboration et celle que partageaient nombre de théories dominantes ne tenait pas qu'à des interprétations divergentes des traits propres à la parole polémique : tout au contraire, elle s'inscrivait dans des compréhensions fondamentalement inverses de ce qu'était, pouvait et devait être le débat public, et sur la place du dissensus dans celui-ci. La mésentente politique m'apparaissait courante, ordinaire, voire incontournable; cependant je la trouvais présentée comme une contingence aussi évitable que regrettable. En fin de compte, le rejet du polémique et de la conflictualité publique ne caractérisait plus seulement le petit monde des revues québécoises, mais une part importante du champ intellectuel contemporain, aussi bien en Amérique qu'en Europe.

Dès lors, l'élaboration d'un cadre de pensée abordant prioritairement l'espace public dans sa dimension dissensuelle est devenue un projet de recherche à part entière – ne serait-ce que par la difficulté qu'il présentait, vu la relative rareté des travaux priorisant l'analyse du dissensus sur la promotion du consensus. Ce mémoire constitue donc le résultat d'une

recherche essentiellement théorique visant à mettre en évidence et à comprendre les dynamiques de dissensus constitutives des échanges discursifs dans l'espace public, et qui se donnent notamment à voir dans les querelles ou les interventions polémiques qui agitent occasionnellement cet espace.

Outre l'identification des ressources devant rendre possible la conception d'un cadre théorique complet et cohérent, ma recherche a rencontré un certain nombre de défis. D'abord, il m'a fallu délimiter plus clairement mon objet d'étude. Il était en effet exclu de prétendre comprendre ensemble, sans distinction aucune, les désaccords émergeant dans tous les champs du discours social, dans la mesure où les normes et les préoccupations peuvent différer assez sérieusement selon les différents « types⁵ » de discours, référant à des domaines de pratique fort distincts (Maingueneau, 1996, p. 85-86; 2011, p. 91). J'ai donc choisi de me concentrer sur les différends *politiques, idéologiques* et sur les dynamiques qui leur sont propres. Cela tient en bonne partie à un intérêt personnel pour la vie politique et les discours qui l'animent, mais pas uniquement. Déjà, le fait que « c'est surtout à propos de politique qu'on parle de polémique » (Gelas, 1980, p. 41) m'avait d'emblée lancé dans cette direction. Par ailleurs, il m'a semblé que dans bien des querelles publiques, ainsi que dans plusieurs réflexions théoriques sur l'entente et la mésentente discursive, le sort des affaires collective était inscrit, en filigrane, comme le véritable enjeu des conflits tout comme de leur analyse. C'est non seulement que les grandes controverses mobilisant de nombreux d'intervenant.es soulèvent nécessairement des « questions d'intérêt public » (Amossy, 2014, p. 48) et « mett[e]nt en cause de grands principes » (Plantin, 2003, p. 387). C'est aussi que, très souvent, les débats en apparence les plus abstraits, qu'ils concernent des enjeux spirituels, esthétiques ou épistémologiques, « sont en réalité des affrontements politiques » (Angenot, 2008, p. 128); ils soulèvent des problèmes et mettent en cause des points de vue qui, en dernière instance, concernent les principes suivants lesquels doit s'organiser une collectivité⁶ (*cf.* Jameson,

⁵ Par « type » de discours j'entends, suivant Maingueneau, un ensemble de pratiques discursives liées à un secteur, un champ de la société et qui obéissent de ce fait à un certain nombre de règles et d'objectifs communs : discours philosophique, politique, journalistique, publicitaire, etc.

⁶ Jameson parle de l'« inconscient politique » des pratiques symboliques en tout genre. Il part de l'idée feuerbachienne et durkheimienne selon laquelle les phénomènes religieux sont à lire comme des méditations indirectes – médiées, ou mystifiées, selon l'attitude qu'on adopte à leur égard – sur le sort de la « communauté humaine », pour étendre ensuite l'hypothèse à la littérature et aux autres pratiques

2002 [1981], p. 55 *sq.*). La définition du discours politique, des enjeux qui sont les siens, ainsi que de la manière dont ces enjeux déterminent un fonctionnement discursif propre, cela constitue donc la toute première étape de la présente recherche.

Quant au cadre spatio-temporel de ma réflexion sur le dissensus idéologique : c'est d'abord et avant tout à nos contextes politiques « démocratiques » et « pluralistes » contemporains que j'ai voulu réfléchir, mais toujours en cherchant à conférer à l'analyse la plus grande portée possible (*cf. infra*, p. 26, n. 27).

La volonté d'élaborer une définition de la discursivité spécifiquement politique, puis d'examiner de front le fonctionnement des rapports dissensuels dans ce champ déterminé, s'est accompagnée d'un défi supplémentaire, de la mise en place d'une méthode particulière. Il me fallait à la fois identifier les grandes dynamiques des divergence et des différends propres à la vie politique, et établir une compréhension fine de la manière spécifique dont cette conflictualité se déploie dans l'ordre proprement idéologico-discursif. Je ne suis parvenu à développer un cadre théorique que je pouvais estimer satisfaisant et un tant soit peu complet qu'en procédant à l'agencement d'un certain nombre de travaux distincts, certains issus plutôt des études politiques, et d'autres provenant plutôt du grand domaine de l'analyse du discours. C'est que j'ai été confronté à une certaine rareté des travaux pouvant rendre compte simultanément du caractère dissensuel de la vie politique, du rôle que jouent les discours dans cette dernière, et des formes précises sous lesquelles se présente la conflictualité politique dans les pratiques symboliques. Ou, à tout le moins : j'ai buté contre la relative rareté des travaux pouvant rendre compte de tout cela simultanément, et d'une manière qui correspondait à mes postulats de départ relativement au caractère constitutif du conflit dans l'espace public.

culturelles (*cf. infra*, p. 18, n. 17). Angenot, quant à lui, donne en exemple le cas de la *Positivismusstreit* ayant opposé, dans l'Allemagne des années 1960 certains penseurs « rationalistes critiques » à ceux de l'école de Francfort sur des questions de méthode scientifique : l'enjeu de fond, assez explicite, était de savoir s'il fallait ou non « défendre le *statu quo* politique » ou plutôt s'engager dans une critique sociale radicale en faveur du socialisme (2008, p. 128). Plus près de nous, Garand et ses collaborateur.trices lient très clairement une controverse comme l'affaire LaRue, dont l'objet initial est la « littérature migrante » au Québec, à un débat plus large sur l'identité et l'indépendance nationales (2014, p. 315-317). J'expose plus précisément, dans le premier chapitre de cette recherche, la manière dont j'envisage le rapport du champ politique aux autres sphères de pratique sociale (*cf. infra*, p. 32 *sq.*).

Beaucoup des théories politiques qui manifestent une sensibilité sérieuse à la mésentente sociale et à ce qu'elle a d'indéracinable – c'est-à-dire, au premier chef, les réflexions qui s'inscrivent dans la tradition marxiste, ou qui en héritent indirectement – tendent à rabattre plus ou moins fortement le politique sur le social, en amenuisant le rôle des enjeux idéologiques au profit d'une focalisation – par ailleurs cruciale – sur les groupes sociaux et le choc de leurs intérêts. Dans les meilleurs cas, la reconnaissance de la mésentente discursive comme dimension propre, relativement autonome, du conflit politique s'accompagne rarement d'une analyse détaillée des mécanismes symboliques selon lesquels il se déploie. Or, ce qui m'intéresse, c'est bien d'éclairer avec précision le fonctionnement discursif des différends idéologiques se faisant jour dans l'espace public⁷. En même temps, les théories discursives et rhétoriques du dissensus, elles, n'accordent qu'une place minimale à l'exposition des rapports particuliers entre différends discursifs et conflits politiques. Nombre d'entre ces théories se centrent sur des dissensus d'autres types : esthétiques, scientifiques, philosophiques, etc. Et quand elles visent les confrontations plus proprement idéologiques, elles ne se proposent pas pour autant d'explicitier complètement la manière dont l'orientation de la parole sur la vie politique définit un fonctionnement propre; le rapport entre activité et parole politique, et ses implications pour cette dernière, est le plus souvent pris pour acquis. C'est donc en articulant des travaux de divers horizons disciplinaires que j'ai pu arriver à rendre compte des principes et des formes du dissensus constitutif de l'espace des discours politiques.

⁷ Je ne me suis pas concentré sur les conflits entre groupes sociaux ou organisation politiques concrets, mais entre positions idéologiques plus abstraites. Je ne me suis pas arrêté, non plus, à une analyse des médiations entre rapports sociaux et rapports politiques; ou entre la dimension organisationnelle, institutionnelle de la vie politique, et sa dimension discursive et idéologique. Non que je refuse la mise en relation de ces différents plans – ce qui serait proprement absurde : simplement, il faut voir qu'il existe un décalage entre chacun; et la détermination de la nature et des modalités des relations médiées entre vie sociale, vie politique institutionnelle et vie idéologique n'est pas mon objet. J'ai préféré évacuer cette question complexe, pour m'en tenir à une réflexion sur le fonctionnement propre de la conflictualité idéologico-politique dans son autonomie relative. De manière générale, j'ai suivi en cette matière l'idée de Mouffe et Laclau, qui concentrent leur réflexion politique sur la sphère des discours, et pour qui « political identities are not pre-given but constituted and reconstituted through debate in the public sphere. Politics [...] does not consist in simply registering already existing interests, but plays a crucial role in shaping political subjects » (2014 [1985], p. xvi). Conséquemment, les relations plus ou moins conflictuelles entre les « sujets » de discours politiques obéissent à des modalités propres. Pour une critique de la disjonction totale entre société et politique chez Mouffe et Laclau : *cf.* Anderson, 2017, p. 73-74. Pour une réflexion plus approfondie sur les médiations entre les plans social, politico-institutionnel et idéologique : *cf.* Bensaïd, 2008, p. 13-64.

J'en suis venu, en quelque sorte, à procéder à ce que Fredric Jameson qualifie de « transcodage », c'est-à-dire non une fusion des différents « codes » théoriques mobilisés, mais plutôt une mise en contact à travers laquelle apparaissent aussi bien les limites de chacun que les points de contact entre tous : « I [...] set about measuring what is sayable and "thinkable" in each of these codes or idiolects and compare that to the conceptual possibilities of its competitors » (1991, p. 394); « it is [...] a question of linking two sets of terms in such a way that each can express and indeed interpret the other » (p. 394-395). Le transcodage, pour Jameson, est une forme de travail intellectuel particulièrement pertinente, « productive et responsable » pour les chercheur.euses et les étudiant.es aujourd'hui (p. 394) :

we [...] know that no one [...] code ever really succeeds in nailing down a truth – hence the need to be able to translate or transcode from one of these [...] languages to another. Above and beyond that, it seems to me important to recognize that we are living in a world of multiple codes of all [...] and therefore intellectual work in our time does not mean converting to a single code and trying to hammer it into people but rather being able to address the nuances that exist between codes, the slight differences that give one code in one area an advantage over another one and vice versa. It means to be able to translate from one of these languages into another (avec Cevasco, 2012, p. 86-87).

Le transcodage imaginé par Jameson vise tout particulièrement l'analyse politique des faits culturels par la mise en rapport d'ensembles théoriques dont certains concernent des enjeux « sémiotiques » et d'autres non, dans le but de comprendre comment les faits culturels sont liés à d'autres formes de pratiques sociales (1991, p. 395). J'espère, quant à moi, être parvenu à ce que les théories du conflit politique et celles du dissensus discursif s'éclairent mutuellement, et à ce que leur articulation rende compte de la mésentente idéologique dans la complexité de ses implications.

Du côté discursif, je me suis référé à un ensemble de travaux qui, sans être exagérément hétérogène, n'en est pas moins relativement diversifié. Suivant les voies tracées par Ruth Amossy et Marc Angenot, j'ai associé rhétorique, analyse argumentative et analyse du discours. J'ai trouvé dans la tradition rhétorique (ou en tout cas dans une certaine lignée réunissant Aristote, Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, Michel Meyer, Angenot, etc.) une approche des discours qui prenait compte de leur articulation sur la vie publique; un bagage conceptuel à la fois vaste et flexible; et surtout un héritage philosophique qui permettait

d'envisager à nouveaux frais la question de l'entente et de la mésentente. J'ai mobilisé l'analyse argumentative (Christian Plantin, Ruth Amossy) et l'analyse du discours (Dominique Maingueneau, Patrick Charaudeau) dans le but premier de faire dialoguer les théories rhétoriques avec des approches plus contemporaines, et de bénéficier quand c'était pertinent de acquis propres à ces dernières. La théorie du discours social (développée par Angenot) m'a aussi été d'une grande aide pour comprendre la manière dont les discours singuliers participent d'un espace aux dynamiques complexes, tout en bénéficiant des parallèles établis par Angenot avec certaines théories sociologiques modernes et contemporaines. J'ai complété cela de certaines références à des théories de l'« idéologie » (Mikhaïl Bakhtine, Louis Althusser) mettant expressément l'accent sur la dimension socio-politique des pratiques discursives. Certains des travaux rhétoriques et d'analyse discursive qui m'ont profité concernent directement le dissensus et la polémique (Angenot, Amossy, Garand), d'autres fournissent plutôt un cadre théorique général à l'intérieur duquel penser la mésentente.

Du côté plus directement politique, j'ai de même mobilisé différents courants. La théorie de l'espace public (Jürgen Habermas) s'est avérée essentielle pour établir une compréhension de la vie politique au centre de laquelle se situent les échanges discursifs, quoiqu'elle ne rende pas suffisamment compte de la conflictualité inhérente au politique. Pour pallier ce manque, je l'ai évoqué, j'ai pu me référer à divers travaux d'ascendance plus ou moins marxiste, dont certains dialoguant directement avec la théorie de l'espace public (Nancy Fraser, Chantal Mouffe). Je souligne que les travaux de Mouffe (parfois avec Ernesto Laclau) sont sans doute ceux qui ont le plus structuré ma réflexion politique, parce qu'ils abordent directement le politique par sa dimension idéologique et dans ce qu'il a de fondamentalement agonistique. Ma compréhension générale de ce qu'est le politique et des dynamiques auxquelles obéit ce champ de la vie collective doit aussi beaucoup à un certain nombre de penseur.euses divers, qui ont surtout en commun d'accorder une place importante à la dimension symbolique de la chose politique (Walter Benjamin, Hannah Arendt, Antonio Gramsci), facilitant ainsi le rapprochement avec les travaux plus « discursifs » – en plus, bien sûr, de reconnaître l'inévitable part de conflictualité du politique. Finalement, j'ai aussi cru bon m'appuyer sur certaines recherches fondatrices en sociologie du conflit (Georg Simmel, Lewis Coser) pour mieux envisager les formes plurielles que prend l'antagonisme socio-politique.

La première partie de ma recherche – le Chapitre I de ce mémoire – consiste à définir le discours politique et à identifier les enjeux cruciaux d'une réflexion sur la mésentente dans la discussion publique. Je comprends le discours politique comme un discours argumentatif et normatif portant sur des questions d'intérêt général, c'est-à-dire comme participant d'une délibération sur les pratiques qui visent à préserver, transformer ou renouveler des aspects de l'organisation d'une communauté prise dans son ensemble. Le fait de situer la parole politique dans le grand régime de l'argumentation, de la rhétorique, est déterminant pour la suite des choses, puisque c'est en m'interrogeant sur ce que sont les principes et les normes de la validité argumentative et de la persuasion, ainsi que les mécanismes corollaires de l'accord et du désaccord, que je me propose d'éclairer le fonctionnement des débats politiques. Par ailleurs, ma définition implique aussi une compréhension de la politique comme action transformatrice : l'horizon pratique de la délibération politique est ce qui fait, d'abord et avant tout, sa spécificité, l'inscrivant d'emblée dans un régime d'ouverture et d'incertitude où la divergence des perspectives est inévitable. L'autre aspect de cette définition, soit l'identification de l'organisation collective comme étant l'objet de la parole politique, a son importance en ce qu'elle situe le dissensus idéologique sur le terrain des affaires publiques : le fait que les points de vue divergents réfèrent à des enjeux qui concernent toute une communauté est caractéristique du domaine politique, et détermine la manière dont y opère la conflictualité.

Cette définition du discours politique est suivie – toujours dans le Chapitre I – d'un tour d'horizon des théories dominantes en ce qui concerne la question de l'entente et de la mésentente publique. Comme je l'ai déjà évoqué, un grand nombre de chercheur.euses défendent un horizon que j'identifie comme celui du « consensus rationnel » : c'est-à-dire que des théories fort diverses – issues autant du domaine de l'argumentation que de la philosophie politique – ont en commun une hypothèse générale voulant que le consensus soit une fin à la fois souhaitable et possible des échanges discursifs publics; et que le recours à la rationalité permette de garantir l'atteinte de ce consensus. C'est autour de la déconstruction systématique de ces deux postulats que j'organise la suite de ma recherche.

Le deuxième chapitre est consacré à montrer que la pluralité des discours est inhérente à l'existence de l'espace public : non seulement parce que la discussion rhétorique, de manière générale, est à comprendre comme affrontement de réponses divergentes à une question

ouverte; mais aussi à cause de l'indétermination et de l'incertitude qu'implique la dimension pratique de la chose politique, vouée à faire apparaître une multitude de perspectives concurrentes. J'expose ensuite en quoi cette pluralité initiale ne peut être contenue ou limitée par la référence à une vérité objective, à une rationalité unique et neutre, puisque le jugement et l'action politiques répondent par nature de choix partiels et normatifs, dépendant de préférences et de valeurs, et impossibles à asseoir seulement sur des déductions logiques ou des savoirs scientifiques. Je détaille le fonctionnement rhétorique des jugements pratiques qui sous-tendent toute parole politique, en insistant sur la nécessité d'inscrire ce fonctionnement dans le régime du « raisonnable », flexible, polymorphe et lié à des accord idéologiques relatifs; et non dans celui d'une « rationalité » universelle susceptible de conduire au consensus.

Le troisième et dernier chapitre, finalement, consiste en une exploration des différentes issues pouvant possiblement découler de la rencontre des discours divergents au cours de la délibération dans l'espace public. Je mets en évidence ce qui entrave l'atteinte du consensus parfait, et donc ce qui explique que demeure toujours une incontournable part de mésentente dans le champ idéologico-politique. Toutefois, je défends aussi l'idée selon laquelle la résolution des questions d'intérêt général par lesquelles se définit le débat politique ne peut s'envisager que par le dépassement du désaccord absolu, radical, et par l'émergence d'entente partielles, permettant de définir, pour un temps, les fins de l'action collective.

À travers cela, les deux publications polémistes qui font exception dans le monde des revues québécoises au début des années 2000, la *Conspiration dépressionniste* et *Égards*, continuent d'occuper une place dans ma réflexion et dans ma recherche : puisque le registre polémique déployé par leurs rédacteur.trices permet de mettre en évidence la conflictualité interdiscursive dans laquelle leur parole est constamment prise, j'ai trouvé dans ces deux périodiques un terrain propice pour observer à l'œuvre les dynamiques dissensuelles caractérisant la discursivité politique. L'essentiel des exemples accompagnant ma réflexion théorique provient donc de la *Conspiration dépressionniste* et d'*Égards*.

La « *Consdep* » est fondée à Québec au printemps 2003, principalement par des étudiant.es de l'Université Laval. Elle mêle la satire et l'humour potache à des poésies, des collages, des détournements et surtout des analyses critiques d'un certain niveau théorique,

quoique toujours polémiques, qui concernent autant la politique institutionnelle, que les mouvements sociaux, la vie quotidienne, ou encore les arts et la culture. Le point de vue qu'elle défend n'est pas parfaitement figé, ni homogène d'un.e contributeur.trice à l'autre, mais il se caractérise généralement par une sensibilité libertaire et anticapitaliste radicale, témoignant notamment d'un amour pour l'avant-garde et la contre-culture, ainsi que d'une influence d'idées marxistes d'horizons divers : théorie critique, situationnisme, etc. (*cf. infra* p. 151; Bellehumeur, 2018). Le « dépressionnisme » auquel elle s'attaque désigne quelque chose comme une standardisation ennuyeuse de l'existence sous un ordre social qui mêle le capitalisme néo-libéral – caractérisé d'abord et avant tout par une injonction à adhérer au fétichisme du travail salarié – et la discipline étatique qui doit renforcer celui-ci. L'équipe de la revue est plutôt stable. Certains numéros distinguent un comité de rédaction, mais la plupart affichent simplement une liste des contributeur.trices. Les noms de Jasmin Miville-Allard, Simon-Pierre Beudet, Mathieu Gauthier, Yannick Lacroix et, dans une moindre mesure, Isabelle Lemelin et Christian Girard forment le centre de gravité autour duquel tourne la revue. *La Conspiration dépressionniste* a cette particularité de compter un grand nombre de textes, non-signés, portant en quelque sorte le discours collectif de « la revue ».

Égards est aussi fondée en 2003, à l'automne. Elle est issue d'un réseau de militant.es catholiques – bien plus agé.es qu'à la *Consdep* – dont le centre est la Campagne Québec-Vie, association vouée à la défense d'une vie sacrée, c'est-à-dire opposée à l'avortement et à l'aide à mourir, mais aussi au mariage homosexuel. La revue porte une perspective conservatrice dure, explicitement anti-moderne, qui mêle traditionalisme religieux et opposition catégorique à tout ce qui concerne l'étatisme – à commencer par la social-démocratie québécoise – de même que la politique révolutionnaire ou utopiste. Ses influences sont à chercher du côté de la pensée contre-révolutionnaire européenne (Joseph de Maistre, Edmund Burke, Alexandre Soljénitsyne), du conservatisme américain (Russel Kirk), mais aussi des pamphlétaires français (Charles-Ferdinand Ramuz, Léon Bloy) et – suprenamment – d'un « vitalisme » repris et adapté de Nietzsche. Elle promeut une société civile forte, organisée selon un ordre naturel, c'est-à-dire basé sur des valeurs chrétiennes traditionnelles partagées par tous et toutes, et non-égalitaire. Elle en viendra à défendre la « monarchie constitutionnelle et fédérative » canadienne et à promouvoir un « torysme catholique » (*cf.* Boucher, 2008; 2011; Labelle,

2009; Gélinas, 2009; Boily, 2010; 2012). *Égards* est chapeauté par une petite équipe formée d'un directeur de la rédaction (Jean Renaud, puis, à compter du n° 26, Patrick Dionne), d'un directeur de la publication (Luc Gagnon, aussi président de Québec-Vie dans les années 2000; puis Renaud) et d'un comité de rédaction stable (où siègent notamment Richard Bastien, Gary Caldwell, William D. Gairdner). L'un des contributeurs réguliers les plus marquants est certainement l'écrivain Maurice G. Dantec, qui signe de nombreux textes d'une rare polémique, surtout dans les deux premières années. La revue est clairement dominée par la personne de Jean Renaud, « le plus profond et le plus impénitent de ces réactionnaires » (Cornellier, 2004, p. F9), qui signe plusieurs textes au nom de la revue et qui agit comme l'éminence grise du groupe, dont les idées sont reprises et discutées par les autres auteurs réguliers.

Le fait que la première de ces revues soit de gauche radicale et la seconde, d'extrême droite, cela m'a aussi permis d'envisager le désaccord politique et ses manifestations de la manière la plus générale possible, sans les réduire aux formes précises qu'ils prennent à un point ou un autre du champ idéologique⁸.

⁸ Il ne s'agit en aucun cas de dire que les « extrêmes se rejoignent » ou que les droites et les gauches radicales sont ultimement assimilables. Toutes sortes de différences cruciales distinguent ces discours, non seulement sur le plan évident des contenus véhiculés, mais aussi sur celui des formes d'expression, et notamment des modes de gestion de la conflictualité idéologique et verbale. Le registre polémique, par exemple, bien qu'il soit passible d'une définition englobante pouvant s'appliquer indifféremment à toutes sortes de prises de parole, est sujet à des variations importantes selon les discours qu'il sert (Amossy, 2014, p. 103), et il change notamment selon les points de vue idéologiques concernés (Andrès, 1976, p. 426; Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 38). C'est précisément parce que la conflictualité idéologique se présente sensiblement différemment selon les perspectives impliquées qu'il m'a semblé utile de porter mon regard sur des discours sérieusement divergents, de manière à pouvoir envisager les mécaniques de la mésentente dans ce qu'elles ont de plus général. Par ailleurs, il est sans doute utile de mentionner déjà que mes penchants idéologiques, tout comme d'ailleurs ma posture théorique, sont évidemment partiels : mes sympathies vont nettement plus du côté de la *Conspiration dépressionniste* que d'*Égards* – quoique je reste critique de la première revue et que je doive admettre que dans la seconde, à travers un ensemble de thèses qui m'apparaissent tout à fait offensantes, certaines idées ou attitudes m'ont frappé par leur lucidité. Cet amour et ce désamour inégalement partagés ne concernent pas que le contenu des discours mais aussi, inévitablement, certains aspects de leur fonctionnement polémique et de l'attitude que celui-ci suppose vis-à-vis de la conflictualité politique. Il m'a semblé conséquent d'assumer le point de vue critique qui est le mien dans mes lectures d'*Égards* et de la *Conspiration*, surtout lorsqu'un tel point de vue permettait de prolonger l'analyse.

CHAPITRE I

DISCOURS POLITIQUE, CONSENSUS ET DISSENSUS : DÉFINITIONS ET THÉORIES DOMINANTES

Si, intuitivement, on peut avoir une certaine idée de ce qu'est un « discours politique » ou « idéologique », on s'en tient toutefois, le plus souvent, à une définition sommaire de la chose : cela suffit habituellement, autant dans la réflexion courante que dans la recherche plus poussée. Or, il m'est apparu impossible de m'interroger en profondeur sur les dynamiques d'accord et de désaccord dans l'espace public sans disposer d'une circonscription claire du type de discours qui y était en jeu, des ses normes et de ses objets, ainsi que du rapport précis que cette parole entretient avec le domaine de pratique qu'on appelle la politique – en fait, une définition du « discours politique » suppose que l'on soit capable d'identifier d'abord ce que l'on entend par « politique ». Pourtant, à aucun moment dans mes recherches je n'ai rencontré une définition à la fois claire, détaillée et satisfaisante de ce que pouvait être le discours politique : bien des recherches sur la question tiennent pour acquise la circonscription de leur objet et se passent de toute définition explicite⁹; n'en proposent qu'une description extrêmement sommaire¹⁰; ou alors, dans les meilleurs cas, soulèvent des préoccupations sensiblement différentes de celle qui sont les miennes ici¹¹. Il m'a donc fallu composer, en joignant des éléments repris de divers travaux, ma propre définition approfondie de la discursivité politique. En évitant autant que possible de m'en tenir à des imprécisions et des ambiguïtés, en identifiant ce qui distingue la parole politique d'autres catégories discursives et en fait la spécificité, je pourrai poser les bases d'une recherche conséquente sur son fonctionnement et la manière dont elle se prête au

⁹ Par exemple : *Le discours politique*, dirigé par Catherine Kerbrat-Orecchioni et Maurice Mouillaud (1984).

¹⁰ *Argumentation et discours politique*, dirigé par Simone Bonnafous *et al.* (2003).

¹¹ *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, de Patrick Charaudeau (2005).

dissensus et à la conflictualité. La définition du discours politique compose la première partie de ce chapitre. La seconde partie est dédiée plus précisément à un tour d'horizon des principales théories qui, en analyse du discours comme en philosophie politique, abordent la question de l'entente et de la mésentente discursive en privilégiant le premier cas de figure.

1.1 Définition du discours politique : jugement normatif sur l'organisation de la communauté

D'emblée, je suivrai la voie indiquée – mais non développée – dans l'ouvrage collectif *Argumentation et discours politique* : « Tout propos qui implique un *jugement* sur l'*organisation de la communauté* est politique » (Carlier, 2003, parag. 6, je souligne). Une telle définition simple et compréhensive, à laquelle je souscris, a deux grandes implications. D'abord, elle établit que la parole politique se présente sous la forme du « jugement » – c'est-à-dire, verrons-nous, comme une critique normative, ouverte sur une volonté pratique de transformation ou de préservation d'un état de la vie collective. Ensuite, elle identifie l'objet, l'enjeu du discours politique comme étant « l'organisation de la communauté » dans son ensemble et sous tous ses aspects – non seulement le déploiement du pouvoir d'État, mais plus généralement l'ensemble des pratiques sectorielles contribuant à donner forme à l'existence sociale. Développons ces deux idées pour voir ce qu'elles impliquent, précisément.

1.1.1 Jugement normatif et pratique

Le premier aspect essentiel pour qu'un discours puisse être dit politique, c'est qu'il pose un « jugement » en matière de vivre-ensemble. Cela signifie déjà que la parole politique appartient au grand régime des discours argumentatifs, ou rhétoriques¹². Le discours

¹² J'utiliserai les notions d'« argumentation » et de « rhétorique » de manière interchangeable. La « rhétorique » désignant à la fois l'art d'argumenter et une discipline prenant cette pratique pour objet, cela signifie que mon approche du discours argumentatif sera informée par la perspective particulière qui est celle de la tradition rhétorique, par les enjeux qu'elle soulève et qu'elle veut résoudre, par les concepts qu'elle déploie, et par la sensibilité qui est la sienne. Nous verrons au fur et à mesure ce qui fait la spécificité de l'approche rhétorique des discours argumentatifs, mais on peut déjà indiquer quelques aspects. L'identification de la persuasion comme finalité de la parole argumentée – telle qu'exposée dans la suite du paragraphe ci-haut – porte déjà la marque de la tradition rhétorique. À cela s'ajouteront une prise en compte de la finalité pratique des discours; une conception ouverte de qu'est une argumentation; ainsi qu'insistance sur la pluralité et la divergence des discours. (Pour une réflexion étoffée sur les rapports entre argumentation et rhétorique : cf. Amossy, 2010 [2000], p. 7-8; avec Koren, 2009. Pour une réflexion sur la manière dont la rhétorique se prête à l'étude des discours politiques : cf. Amossy et Koren, 2010; Eagleton, 1981.) En retour, le rapprochement de la rhétorique et de

argumentatif se définit précisément comme celui « qui, portant sur un sujet quelconque, pose un *jugement*, c'est-à-dire opère une mise en relation de ce phénomène avec un ensemble conceptuel qui l'intègre ou qui le détermine » – le catégorise, le qualifie, l'évalue, etc. (Angenot, 1982, p. 31). Ce jugement s'accompagne d'un certain nombre d'autres énoncés – les arguments à proprement parler – formant un raisonnement plus ou moins explicite, plus ou moins structuré, permettant d'établir ledit jugement : le discours argumenté se présente donc « comme un enchaînement d'énoncés menant à une certaine conclusion » (Amossy, 2010 [2000], p. 27). Une telle caractérisation saisit l'argumentation par son fonctionnement interne; il est aussi possible de l'aborder par sa finalité : selon la définition canonique proposée par la Nouvelle Rhétorique de Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, elle a pour but « de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » et déployant des « techniques discursives » en conséquence (2008 [1958], p. 5). En ce sens, les discours rhétoriques sont aussi des discours *persuasifs* : les arguments et techniques y soutiennent des thèses non simplement pour les prouver ou les garantir, mais ultimement pour les faire accepter. Nous aurons amplement l'occasion de revenir sur toutes ces questions¹³.

l'argumentation signifie que nous n'aurons pas affaire à cette rhétorique dite « restreinte » ou « des figures », qui fleurit à partir du XVIII^e siècle et qui n'a pas grand-chose à voir avec la parole argumentative – à moins d'être disjointe d'une préoccupation pour la seule ornementation du langage et réarticulée au projet d'une saisie du discours comme raisonnement, et dans son effectivité persuasive (comme le fait par exemple Reboul, 2013 [1991], p. 121-145).

¹³ L'argumentation apparaît ici comme une catégorie de discours déterminée, pouvant être distinguée d'autres formes de productions verbales – au premier chef : des textes *narratifs*, « si l'on pose que narrer et argumenter sont les deux modes prédominants » de mise en discours (Angenot, 2016, parag. 8; cf. aussi 1982, p. 30). Mais l'« argumentativité » est aussi susceptible d'un autre type de définition. Ruth Amossy, en plus de reconnaître l'existence de discours ayant une « visée » argumentative explicite, souligne que les productions verbales de toute espèce peuvent comporter une « dimension » argumentative, c'est-à-dire, avoir pour but ou pour effet d'« orienter [l]es façons de voir, de penser, de sentir » (2008, p. 94), de « transm[ettre] un point de vue sur les choses » (2010 [2000], p. 34). Cette dimension argumentative ne dépend pas de l'expression claire d'un jugement ou d'une thèse, ni du déploiement d'arguments structurés : ainsi, même la description ou la narration littéraire, si « elle apparaît souvent comme un simple tentative de donner à voir un pan de réel » se défendant de vouloir « prouver » quoi que ce soit, « ne peut manquer, cependant, d'orienter le regard et de conférer au paysage qu'elle prend pour thèmes une coloration et un sens particulier » (p. 34). De mon côté, je m'intéresserai d'abord et avant tout aux discours politiques à « visée » argumentative, déployant thèses et arguments clairement identifiables. Cela dit, il est probable qu'une bonne part de ce que je poserai relativement au fonctionnement et à la circulation conflictuels de ces discours pourrait aussi s'appliquer, moyennant ajustements, à d'autres discours considérés dans leur « dimension » argumentative. Sans doute, d'ailleurs, l'idée de cette dimension virtuellement présente de manière plus ou moins assumée dans toutes les productions verbales constitue-t-elle une piste de réflexion susceptible de donner une forme

En tant que discours argumentatif, le discours politique se présente donc comme porteur d'un jugement, d'une thèse inscrite dans un raisonnement et qu'il s'agit de faire partager à un certain nombre de personnes. Mais qu'est-ce qui fait la particularité des jugements proprement politiques? Nous avons déjà évoqué que le discours politique se définit notamment par le fait qu'il concerne l'« organisation de la communauté ». Or, cette spécification d'objet, pour être nécessaire – je la développerai plus loin –, n'est pas suffisante : toute thèse « sociale », concernant la vie collective et ses formes, n'est pas pour autant politique. Il faut donc encore préciser plus avant la forme propre du jugement politique : il n'est jamais uniquement descriptif, mais toujours d'une certaine manière *normatif* (Burgis, 2019, p. 20-36). En effet, le discours politique ne propose jamais simplement une représentation ou une interprétation désintéressée de l'organisation de la communauté – c'est ce qui le distingue, par exemple, du discours sociologique¹⁴. Toujours, il a une dimension critique, c'est-à-dire qu'il comporte une part d'évaluation; et, plus encore, qu'il tend vers la formulation de propositions proprement *prescriptives* – ce qui le rapproche du discours éthique, notamment. En d'autres termes encore :

plus claire à cette autre hypothèse selon laquelle toute parole peut s'avérer, en une certaine mesure, politique (*cf. infra*, p. 18, n. 17).

¹⁴ Le rapport distinctif entre discours sociologique et politique – dans leur forme « idéal-typique » – peut être reformulé ainsi : le premier concerne le social entendu comme « the realm of sedimented practices », pratiques qui n'ont pas à être remises en question; tandis que le second met précisément en jeu, en lumière, « the acts of social institution », actes qu'il motive et oriente (Mouffe, 2005, p. 17). Ou encore : le premier est « science » qui cartographie la structure sociale et ses mécanismes réels; le second, « critique » qui dit des projets de transformation sociale et envisage des futurs possibles (Burawoy, 2020, p. 81). Une précision, toutefois : le discours politique n'est évidemment pas, ne saurait en aucun cas être exempt de représentations ou d'interprétations de ce qui est – comme nous le verrons. Mais les descriptions ou les analyses qui interviennent dans le discours politique s'inscrivent toujours, d'une manière ou d'une autre, dans la formulation de jugements normatifs, prescriptifs, ultimement pratiques. Dans le discours politique, toute « sociologie » exige d'être complétée d'une « éthique » et de ses valeurs, tout comme d'ailleurs une « éthique » abstraite ne saurait suffire à former des jugements déterminés sans mobiliser les faits issus d'une « sociologie » plus ou moins aboutie. D'un point de vue politique, il faut voir que l'une ne va pas sans l'autre, comme l'enseigne par exemple Lucien Goldman (1976 [1959], p. 98) – mais il faut aussi, contrairement à ce dernier, éviter de les rabattre trop directement l'une sur l'autre, d'effacer leur indépendance relative en imaginant des valeurs parfaitement scientifiques et des connaissances toujours déjà inféodées aux valeurs (p. 98). C'est en effet dans le jeu entre les jugements de fait et les jugements axiologiques et pratiques que se trouve la source de bien des différends, objets de la présente recherche. J'aurai l'occasion de revenir sur tout cela dans les pages suivantes, et surtout au chapitre suivant.

la parole politique s'inscrit dans un rapport *pratique* à ses objets; elle a toujours pour horizon la transformation, ou encore la préservation, des phénomènes collectifs dont elle traite¹⁵.

L'idée n'est pas neuve : déjà chez Aristote la parole politique est « délibération » : elle ne se contente pas de représenter, ni même de commenter ce qui est ou a été, mais a pour fin de déterminer de ce qui doit être, de ce qui est à faire (2014f, 1358b). Elle est « faite tantôt de l'exhortation, tantôt de la dissuasion » (1358b) et son terme est une « décision » pratique (2014d, 1113a). Ayant en vue ce que les humains « exécutent » (1112a), la délibération doit fixer ce qui est « désirable parmi les actes à notre portée » (1113a). Remarquons qu'en conséquence, son horizon temporel propre est résolument le futur, « car c'est au sujet des choses à venir qu'on délibère¹⁶ » (2014f, 1358b). Aristote introduit aussi une idée importante pour qui veut comprendre le sens et l'importance du discours politique : il suggère que si la parole politique n'existe qu'en fonction d'activités qu'il s'agit d'orienter, en retour la vie politique apparaît impossible, impensable sans discours pour l'accompagner, lui donner un sens. C'est bien sur la base de sa disposition à la parole qu'Aristote fait de l'être humain un « animal politique », disposé à vivre en société et à délibérer sur son agir : le *logos*, en effet, « a pour objet de faire connaître ce qui est avantageux et ce qui est nuisible, et partant le juste et l'injuste »; il ne saurait y avoir de politique qui s'en passe¹⁷ (2014e, 1252b-1253a).

¹⁵ Remarquons que le discours politique pourrait être envisagé à la manière d'un spectre, selon la proximité du rapport entretenu avec la pratique : à un extrême, on aurait la philosophie politique spéculative; à l'autre, la parole accompagnant et encadrant directement l'action.

¹⁶ Tout ceci distingue la délibération des deux autres « genres » rhétoriques identifiés par Aristote, dont les jugements sont certes normatifs, évaluatifs, mais pas prescriptifs : l'« épideictique » – discours d'éloge ou de blâme – rapporte au beau ou au laid des choses présentes; le « judiciaire » établit la justice ou l'injustice des gestes passés (1358b). Je reviendrai sur la lien du discours politique avec le temps futur, et sur les implications fondamentales de ce fait, au Chapitre II.

¹⁷ Cette mention d'Aristote, selon laquelle le langage, *tout* langage aurait pour fonction essentielle de poser des jugements d'« utilité » pratique, et donc serait par nature toujours déjà lié au politique, soulève un certain problème. En effet, elle pointe déjà vers une hypothèse qui se trouve encore chez d'autres auteurs. trices que nous mobiliserons, voulant que tout discours, au fond, aurait part au politique, pourrait être politisé, dans la mesure où l'on pourrait toujours y mettre en évidence la trace d'une prise de position normative, pratique, quant à l'organisation de la communauté. Un parti pris politique, tout en étant le plus souvent implicite, n'en serait pas moins présent en puissance dans toute énonciation – voire constituerait le sens véritable de toute activité symbolique. Cette hypothèse « forte » sur le caractère fondamentalement politique du discours trouve par exemple une de ses expressions les plus radicales, et les plus intéressantes, chez Fredric Jameson, qui pose que toute production culturelle « no matter how weakly, must be informed by [...] a political unconscious, [...] must be read as a symbolic meditation

Après Aristote, la plus grande part de la tradition rhétorique invite encore à saisir le discours politique comme tendu tout entier vers un agir qui lui confère sa réalité et qu'il s'agit d'orienter. Aujourd'hui, chez Perelman, l'argumentation politique est rangée parmi celles qui impliquent des « jugements *de valeur* », qu'on ne saurait réduire simplement à des jugements « de fait » (2002 [1977], p. 8-9) : ils ne se limitent pas à « exprimer » la réalité mais déploient en plus « une attitude envers le réel » (avec Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 101). Cela signifie que le rôle du discours politique « n'est pas simplement de décrire et d'expliquer le

on the destiny of community » (2002 [1981], p. 56), et qui défend en conséquence la possibilité et l'importance d'interpréter toute production culturelle – qu'elle soit argumentative ou même narrative (p. 72-73) – de manière à révéler la manière dont elle véhicule indirectement des conceptions politiques « inconscientes ». Une telle proposition contraste avec la voie que j'ai empruntée jusqu'ici en faisant du discours politique un sous-ensemble particulier, isolable au sein des pratiques discursives de divers genres. Mais peut-être n'est-il pas nécessaire de trancher entre ces deux manières de lier discours et politique. Une solution est offerte, me semble-t-il, par le modèle d'Amossy, qui distinguait entre discours à « visée » et à « dimension » argumentative (*cf. supra*, p. 16, n. 13). On peut en effet admettre que toute production discursive comporte quelque chose comme une « dimension » politique potentiellement « inconsciente » en orientant les manières d'envisager les pratiques collectives, en contribuant à transmettre un point de vue particulier, à portée ultimement normative et pratique, sur la vie de la communauté; on peut imaginer cela et continuer d'identifier des discours à « visée » politique, c'est-à-dire qui prennent plus directement pour objet les phénomènes sociaux et formulent clairement des jugements prescriptifs à leur sujet. Jameson lui-même suggère d'ailleurs quelque chose de similaire lorsqu'il avance que les productions symboliques donnant à penser l'avenir souhaitable de la communauté – les textes « utopiques » – peuvent être rangés en deux classes : ceux qui correspondent au genre utopique en tant que tel; et ceux qui témoignent d'un « élan [impulse] » utopique indirect – tel qu'imaginé par un Ernst Bloch –, détectable un peu partout, et notamment là où on l'attend le moins et se retrouve « caché ou refoulé [concealed or repressed] » (2007 [2005], p. 1-3). Ainsi, toute parole pourrait être problématisée, « dévoilée » comme étant politique, ce qui n'empêche pas que certaines énonciations demeurent plus expressément vouées à la formulation de jugements politiques. « Tout est politique? », s'interroge ainsi Daniel Bensaid. Oui, mais seulement « [d]ans une certaine mesure, et jusqu'à un certain point. En "dernière instance", si l'on veut, et de diverses façons » (2001, p. 23, *cf. aussi* Neveux, 2019, p. 7 *sq.*). Le parti que j'ai choisi d'adopter est de me concentrer sur les discours à « visée » explicitement politique. Mais, encore une fois, il faut sans doute envisager la possibilité que ce je pourrai établir à leur sujet, quant à leur dynamique propre et à la manière dont elle se prête à l'antagonisme, soit vrai aussi, dans une certaine mesure, des « sous-textes » politiques à l'œuvre dans toutes sortes de productions symboliques. Aussi, je me suis permis de nourrir ma recherche sur les discours politiques de travaux – comme ceux de Bakhtine – portant sur le discours « en général », mais nourrissant l'ambition plus ou avouée de mettre en évidence le caractère essentiellement politique, ou idéologique, du langage. À l'occasion, lorsqu'il semblait que les propositions fondamentales sur la « nature » du langage – par exemple celle de Bakhtine, exposée ci-dessous, concernant la portée axiologique et intentionnelle de tout signe – désignaient des phénomènes qui, tout en étant retraçables dans potentiellement tous les discours, se manifestaient plus directement et plus fortement dans les discours à « visée » politique, je me suis permis de les présenter comme des traits caractéristiques de la parole politique, plutôt que comme des manifestations latentes du caractère politique de tout usage du langage.

réel, à la manière du savant qui vise l'objectivité; il doit prendre position à l'égard du réel. Son ontologie n'est pas simple description du réel, mais hiérarchisation de ses aspects » (cité dans Taguieff, 1991, p. 270); il « ne peut éviter de juger ou d'évaluer, c'est-à-dire de s'engager par rapport aux objets, aux positions ou aux questions qu'il considère¹⁸ » (Taguieff, p. 270). Mais on n'a encore rien dit si on se contente de faire de la parole politique le véhicule de simples évaluations qui, aussi tranchées soient-elles, demeureraient sans conséquences. Le discours politique est de ceux qui contribuent à la « vie active » plutôt que simplement « contemplative » (Perelman, 1968, p. 15-16; 2002 [1977], p. 10). En conséquence, les jugements de valeurs y ont bien pour enjeu « la préférence accordée à telle fin plutôt qu'une autre » (p. 8), et pour fonction d'« exercer sur l'action et les dispositions à l'action une influence déterminée » (avec Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 99). Ils interviennent dans une « délibération » accompagnant la « discipline pratique » qu'est la politique (2002 [1977], p. 23) et sont résolument « tourné[s] vers la décision et l'action » (cité dans Taguieff, 1991, p. 269).

Certains travaux de l'analyse du discours contemporaine mettent particulièrement l'accent sur cette intrication de la parole et de l'action. Patrick Charaudeau écrit : « Le gouvernement de la parole n'est pas le tout de la politique, mais il ne peut y avoir d'action sans parole : la parole intervient dans l'espace de discussion pour que soient définis l'idéalité des fins et les moyens de l'action politique » (2005, p. 16). Puisque les voies de la vie collective demandent à être fixées, cela exige nécessairement une délibération qui ne peut qu'avoir lieu par le biais du discours. Et l'expression « gouvernement de la parole¹⁹ » indique bien qu'on ne saurait

¹⁸ Taguieff étend au domaine politique un constat initialement formulé par Perelman relativement à la « rationalité pratico-juridique ». En effet, Perelman ne mentionne toujours qu'au passage l'argumentation politique; il ne s'y arrête jamais spécifiquement mais l'aborde toujours parmi d'autres. S'il ne la distingue pas explicitement de ces autres, il n'en demeure pas moins que les caractéristiques qu'il lui attribue ici et là sont claires : Taguieff peut ainsi procéder à une mise en évidence de ce que la Nouvelle Rhétorique signifie pour la théorie du discours politique.

¹⁹ Charaudeau centre beaucoup son analyse sur un « gouvernement de la parole » impliquant une distinction assez forte entre gouvernant.es et gouverné.es, les premier.ères s'adressant aux second.es et agissant sur elles et eux (p. 13-14) – conformément, au fond, au régime qui est le nôtre et qu'il étudie en premier lieu. Or, je tiens à insister sur le fait que ma compréhension du discours et de la délibération politiques ne dépend absolument pas d'une conception hiérarchique ou « autoritaire », dans laquelle certaines personnes ou certains groupes détiendraient un quasi-monopole de la parole publique, leur conférant la responsabilité et le pouvoir de proposer les fins de l'action collective; tandis que d'autres classes de personnes seraient vouées, au mieux, à choisir entre ces discours et à les approuver. La

envisager cette délibération hors de son horizon pratique – et plus précisément de son interaction avec le pouvoir qui doit mettre en œuvre les décisions politiques. « [L]es idées en ce domaine sont indissociables d'actions qui les rendent effectives »; elles sont à terme « lié[es] à l'exercice du pouvoir » (Garand, 2014, p. 394). Cela dit, il demeure essentiel de ne pas rabattre l'une sur l'autre parole et action – deux versants différents de la vie politique. « Langage et action sont deux composantes de l'échange social qui ont une autonomie propre et qui en même temps de trouvent dans une relation d'interdépendance réciproque et non symétrique » (Charaudeau, 2005, p. 12). Au fil de cette recherche, je m'assurerai de faire certaines précisions sur la manière dont la discursivité politique, en tant que lieu de conflictualité, dépend ou au contraire diffère de l'action à laquelle elle est reliée.

On retrouve des thèmes similaires à ceux développés par la rhétorique traditionnelle et actuelle dans plusieurs théories modernes et contemporaines de l'« idéologie²⁰ ». Chez Bakhtine, c'est d'abord en tant que *signes* dotés de *référents* – en tant que phénomènes matériels qui « reflète[nt] et réfracte[nt] dans une certaine mesure une autre réalité » leur étant extérieure; qui « renvoie[nt] à quelque chose qui se situe hors d['eux] » – qu'il faut comprendre les productions idéologiques (1977 [1929], p. 25-26).

Le discours vit en dehors de lui-même, dans une fixation vivante sur son objet. Si nous nous écartions complètement de cette fixation, nous n'aurions plus sur les bras

délibération politique peut très bien s'effectuer de manière démocratique, horizontale, dans un échange constant des rôles entre énonciateur.trices et énonciataires, proposant.es et tiers (*cf. infra*, p. 87, n. 78). Pour une élaboration du rapport que j'établis entre ma définition de la délibération politique et les différents de « régimes » politique, démocratiques ou non : *cf. infra*, p. 26, n. 27. Pour une réflexion sur la distribution potentiellement inégale des pouvoirs de délibérer et de décider de l'avenir de la communauté : *cf. infra*, p. 168 *sq.*

²⁰ Je fais s'équivaloir ici « discours politique » et « idéologie », et je continuerai dans cette voie pour la suite des choses. Je ne suivrai donc pas les théoricien.nes selon lesquel.les le terme d'« idéologie » devrait être réservé à certaines formes de pensées politiques mystificatrices, que ce soit parce qu'elles sont aveugles à leur propres présupposés, parce qu'elles sont vouées à assurer la reproduction des rapports de domination existants, ou au contraire parce qu'elles se résument à de vaines spéculations détachées de toute *praxis* (*cf. Angenot, 1982; Garo, 2009; Ricoeur, 1997 [1986]*) – aussi sérieux et pressants ces problèmes soient-ils. Selon la définition qui prévaudra ici, tous les discours « qui forment une critique sociale, qui la couplent à un programme et justifient une action politique, qu'ils visent à revenir en arrière, à maintenir, amender ou combattre et reconstruire la société, sont des idéologies » (Angenot, 2008, p. 303). Si, pour moi, l'idéologie devait désigner un type précis de discours politiques, ce seraient ceux qui ont une certaine stabilité : ceux qui se rapportent à des positionnements constitutifs d'un discours social, qui circulent entre plusieurs sujets, en requérant une certaine fidélité de leur part, et qui durent. J'aborderai cela plus avant au Chapitre III (*cf. infra*, p. 180 *sq.*).

que le cadavre nu du discours, qui ne nous apprendrait rien sur sa position sociale, ni sur ses destins. *Étudier le discours en lui-même, en ne sachant pas vers quoi il tend en dehors de lui-même, c'est [...] absurde* (1987 [1975], p. 113-114).

Si Bakhtine tend parfois à présenter la fonction référentielle, représentative du signe idéologique comme un parallélisme quasi-mécanique de l'ordre du « reflet » ou de l'« ombre » (1977 [1929], p. 27), il pose aussi les bases d'une meilleure compréhension de l'horizon pratique des productions idéologiques lorsqu'il souligne qu'elles proposent « des points de vue spécifiques sur le monde, des formes de son interprétation verbale, des perspectives objectales sémantiques et axiologiques » (1987 [1975], p. 113); lorsqu'il insiste sur « l'aspect objectal, sémantique et expressif, *c'est-à-dire intentionnel* » du discours (p. 113, je souligne). L'« aspect sémantique » des faits idéologiques ne se limite donc pas à une pure « réflexion » de la réalité – on se demande bien, au fond, ce que cela pourrait vouloir dire –, mais se mêle de « perspectives axiologiques » et est, ultimement, le lieu d'une véritable « interprétation intentionnelle » (p. 113). En retour, faire intervenir l'intentionnalité, c'est bien dire que les phénomènes idéologiques ne sont pas clos sur eux-mêmes, mais ouverts, « tendus » vers une réalité extra-discursive qu'ils permettent d'éclairer, et ce, pour l'animer, l'agir. Leur « destin », c'est un monde à faire, plein d'« objets » avec lesquels les sujets idéologiques sont susceptibles d'engager des rapports pratiques : la « parole vivante » participe pleinement « au devenir historique et à la lutte sociale » (p. 151). Comme l'écrit si bien Marc Angenot – lecteur de Bakhtine, mais aussi d'Aristote –, l'idéologie est ce qui « mobilis[e] des humains en donnant du sens (*signification et direction*) à un univers social et historique » (2002 [1992], p. 43).

Après Bakhtine, c'est l'analyse du discours « à la française », telle que la pratique par exemple Dominique Maingueneau, qui s'intéresse à la logique et aux « contraintes » propres aux discours idéologiques. Ceux-ci sont présentés comme étant « destiné[s] à structurer la complexité d'un rapport au monde pour une collectivité, réelle ou virtuelle » (1984, p. 154), non en formulant des énoncés « proprement spéculatifs », mais en « indiqu[ant] de manière précise comment il faut penser et vivre dans un contexte social déterminé » (1983, p. 7). Et pour bien comprendre les productions idéologiques, il faut « mettre en cause [...] le primat du *voir*, d'une idéologie-"vision" du monde » : elles ne font pas que « transmettre des informations »; elles sont porteuses d'une charge sémantique, d'un sens qui engage des manières d'être – soi-même, avec autrui, dans le monde – et qui, pour Maingueneau, dépasse

même largement le plan des « idées » pour engager toute la construction et l'énonciation des discours (1984, p. 105).

Chez plusieurs penseur.es du politique, par ailleurs, il est clair que le discours idéologique a une portée directive et pratique, mais aussi que la vie politique implique toujours des discours et une dimension symbolique. L'une des définitions de l'idéologie les plus intéressantes en ce qui nous concerne se trouve chez Louis Althusser²¹. Il définit l'idéologie comme « "représentation" du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence » (2008 [1970], p. 38). L'insistance sur l'aspect « imaginaire » des représentations idéologiques constitue le cœur d'une telle définition : ces représentations, résolument, « ne correspondent pas à la réalité » (p. 39). Mais il ne faut pas entendre par là que, tout en se présentant comme un « reflet » des conditions d'existence, le discours idéologique serait malencontreusement trompeur. C'est que le « monde réel » n'est pas directement le véritable objet de l'idéologie; celle-ci rend plutôt compte – a pour vocation de rendre compte – de la manière particulière dont ce monde est compris et envisagé, vécu, par des sujets²² politiques depuis la position qui est la leur :

²¹ Ma lecture des idées d'Althusser à ce sujet est assez fortement informée par leur reprise critique dans le travail de Jameson, qui cherche surtout à y trouver les matériaux pour « [a] positive conception of ideology as a necessary function in any form of social life » (1991, p. 415) et met en partie de côté ce qui dans certains textes d'Althusser tendait plutôt vers une conception négative de l'idéologie. Voir aussi la manière dont Ricoeur cherche à retracer dans la conceptualisation marxienne de l'idéologie les « fonctions les moins négatives », « plus radicale[s] que celle de distorsion ou de dissimulation » (1997 [1986], p. 25-26)

²² Conformément à l'usage que fait Althusser de la notion de « sujet », celle-ci ne doit pas être comprise comme référant à quelque individu souverain, antérieur à toute détermination, pouvant choisir ou non d'adhérer à tel ou tel discours, mais au contraire comme désignant une instance précisément constituée par l'adhésion idéologique, et qui tient d'elle sa capacité à parler et agir, de manière déterminée. « L'idéologie interpelle les individus en sujets » : elle « agit » ou "fonctionne" de telle sorte qu'elle "recrute" des sujets parmi les individus (elle les recrute tous), ou "transforme" les individus en sujets (elle les transforme tous) par cette opération très précise que nous appelons l'*interpellation* » (2008 [1970], p. 46; 49). Quand une personne est « interpellée » par un discours idéologique et le reconnaît, voire le reconduit, elle devient « sujet » de ce discours, pouvant parler et agir en conséquence. Et l'on est toujours déjà « assujetti » (p. 54) à l'idéologie; « l'idéologie n'a pas de dehors » (p. 50). À la conception althusserienne, il faut ici ajouter deux petites choses. D'abord, puisque les discours idéologiques, dans une conjoncture donnée, ne sont jamais propres à des individus, mais toujours partagés par plusieurs énonciateur.trices (*cf. infra*, p. 180 *sq.*), il faut considérer que les subjectivités idéologiques animent moins des individus qu'elles ne dessinent des regroupements (Jameson, 2009b, p. 315-363) – mais il n'est pas ici question des « groupes sociaux », plutôt de regroupements proprement idéologico-politiques, de « groupes à base de

ce n[e sont] pas leurs conditions d'existence réelles, leur monde réel, que les « hommes » « se représentent » dans l'idéologie, mais c'est avant tout leur rapport à ces conditions d'existence qui leur y est représenté. C'est ce rapport qui est au centre de toute représentation idéologique, donc imaginaire du monde réel. [...] Dans l'idéologie est donc représenté non pas le système des rapports [sociaux] réels qui gouvernent l'existence des individus, mais le rapport imaginaire de ces individus aux rapports [sociaux] réels sous lesquels ils vivent²³ (p. 40-41).

Autrement dit, le sens de l'idéologie n'est pas de donner à voir, avec plus ou moins d'exactitude, la société en tant que réalité objective, mais bien de rendre visible une relation subjective à ladite réalité : c'est bien cette relation qui constitue le véritable contenu des productions idéologiques. Ainsi, chez Althusser, l'idéologie est à distinguer en priorité de la « science », mais il faut voir qu'elle n'en constitue pas simplement une version approximative ou erronée : l'une et l'autre occupent des « places » propres, distinctes²⁴ (cf. 2018 [1968]). Le

persuasion » (Dupréel, cité dans Angenot, 2008, p. 275). Ensuite, vu la pluralité des discours circulant dans l'espace public (cf. *infra*, Ch. II), il faut considérer que chaque personne se prête à plusieurs subjectivations concurrentes, peut occuper différentes « positions-sujets » plus ou moins compatibles ou antagonistes (Mouffe et Laclau, 2014 [1984], p. 74; 110). La présente conception de la subjectivité idéologique n'est pas sans conséquence pour l'analyse des conflits politico-discursifs. D'une part, elle implique de rejeter – au moins temporairement – l'idée que les individus pourraient adopter une distance critique, pré-idéologique, rationnelle, neutre, ouverte, etc. à l'égard des discours idéologiques pour s'en défaire (Jameson, 2009b, p. 323-324); et de poser plutôt que tout regard critique « extérieur » jeté sur un fait idéologique est au fond simplement, toujours déjà, ancré dans une perspective idéologique concurrente – du moins, tant qu'on intervient dans la sphère politique, en tant que sujet politique. Cela signifie qu'il ne revient pas aux individus de surmonter les conflits et blocages dans l'espace politique en opérant leur dépassement par le recours à un esprit critique dégagé de toute contrainte idéologique; puisque ces individus se présentent plutôt comme des lieux parmi d'autres de la rencontre conflictuelle des forces idéologiques. D'autre part, cette conception implique de faire des positionnements idéologiques trans- ou supra-individuelles les véritables unités pertinentes de l'analyse, les véritables moteurs de la dynamique interdiscursive. C'est en ce sens que, parlant de « sujets » – discursifs, idéologiques, politiques – dans les pages qui suivent, je n'entendrai pas les acteurs concrets et individuels, mais bien les « actants en quelque sorte abstraits » et collectifs constitués par eux (Amossy, 2014, p. 58-59; cf. *infra* p. 180 sq.).

²³ Notons que la définition althussérienne de l'idéologie en termes de « réel » et d'« imaginaire » déploie un lexique lacanien. Or, tout comme le réel lacanien est précisément « ce qui résiste absolument à la symbolisation », les rapports sociaux dans leur totalité réelle sont ici une « cause absente » dont il est ultimement impossible de rendre vraiment compte et qui ne peut être expérimentée et représentée que par le biais de l'imaginaire et de ses « fantaisies » (cf. Jameson, 2009b, p. 340-341; 2002 [1981], p. 33).

²⁴ L'opposition entre science et idéologie a connu chez Althusser bien des (re)formulations, dont il ne s'agit absolument pas de faire ici l'exégèse. Mais il est vrai que quelques-unes tendent certainement à faire de l'idéologie un phénomène plus « illusoire » que ce qui est décrit ici, demandant à être dépassé par le savoir scientifique. C'est suivant Jameson que j'insiste sur une valeur propre d'une idéologie, comme complémentaire au savoir scientifique, permettant aux sujets politiques non simplement de connaître les structures sociales abstraites, mais de se situer dans et par rapport à elles (1988, p. 385).

sens de la première ne saurait simplement se mesurer à l'aune de la seconde : son sens est ailleurs, dans le développement et la circulation d'un « imaginaire ».

Mais, « [c]ette interprétation laisse malheureusement en suspens un petit problème : pourquoi les hommes "ont-ils besoin" de cette transposition imaginaire de leurs conditions réelles d'existence » (2008 [1970], p. 39)? Et, conséquemment, « quelle est la nature de cet imaginaire » (p. 41)? La réponse est somme toute assez simple, et correspond encore à ce que nous avons vu jusqu'ici : l'idéologie se centre sur le « rapport » des sujets au monde social parce qu'elle a pour fonction de permettre aux premiers de s'orienter dans le second pour y agir; d'informer les gestes pratiques des premiers dans et sur le second (p. 43 *sq.*; 2014, p. 228 *sq.*). En effet, pour éclairer le rôle, la pertinence de l'imaginaire idéologique, Althusser pose d'abord que la « pratique » sociale, comme tout pratique, s'accompagne de sa « théorie », c'est-à-dire d'« idées sur la manière de procéder, sur le plan à suivre ». Or, une théorie n'est pas une simple reprise du « réel immédiat » mais suppose par le biais de la conscience, ou plutôt du langage²⁵, une « distance prise et maintenue à [son] égard », permettant en retour un « contact actif avec » lui : elle met en œuvre « la capacité de distinguer et détacher des choses extérieures leur représentation, de travailler sur cette représentation » pour, ultimement, « former dans sa tête le plan [d'une] action » (2014, p. 163-164). L'idéologie, quant à elle, est la théorie de la « pratique sociale », un « corps d'idées socialement établies » et « ayant une capacité d'action sociale »; la pensée collective de l'activité collective (p. 228-229) – ce que nous pourrions éclairer un peu plus loin. C'est en tant que théorie d'une pratique que l'idéologie est le lieu d'un imaginaire, et non d'un pur savoir du réel : même lorsqu'elle semble décrire, à

²⁵ Althusser insiste fortement sur le fait que la « conscience et les "idées" n'existent que dans le langage » (2014, p. 165). D'ailleurs, si on se réfère encore aux échos lacaniens d'Althusser, on peut se rappeler que, chez Lacan, un troisième terme intervient entre le Réel inconnaissable et l'identification Imaginaire : c'est le Symbolique. De même, toute relation imaginaire du sujet à la réalité sociale, toute idéologie doit reposer sur une médiation symbolique (Jameson, 1991, p. 53-54). À rapprocher de la conception rhétorique d'un « logos » désignant simultanément raison et langage; et surtout de l'idée de Bakhtine selon laquelle l'idéologie n'est pas un phénomène psychique abstrait : « la conscience elle-même ne peut surgir et s'affirmer comme réalité que par l'incarnation matérielle dans des signes » (1977 [1929], p. 28) et c'est bien le langage qui forme la « réalité matérielle spécifique de la création idéologique » (p. 19). Tout cela confirme la pertinence qu'il y a à rapprocher idéologie et discours politique, et à accorder aux discours et à leur fonctionnement propre une importance certaine dans l'organisation des volontés et des projets qui animent la vie politique (*cf.* Jameson, 2009b, p. 335-336).

sa manière « déformée », les conditions existantes, en fait elle « prescri[t] des pratiques matérielles » (2008 [1970], p. 45) susceptibles de s'y inscrire, de les transformer. Les « idées » et les discours idéologiques n'ont de sens que dans la mesure où ils « existent dans [d]es actes, ou doivent exister dans [d]es actes²⁶ » (p. 41). L'idéologie « fait marcher » les sujets politiques, dans une direction future ou une autre (2011 [1969], p. 211-213). Ainsi, en fin de compte, pointer la dimension imaginaire de l'idéologie, loin d'équivaloir à une insistance sur son détachement d'avec la réalité, implique plutôt de reconnaître qu'elle vise cette dernière, mais dans l'optique de la pratique plutôt que du pur savoir.

La dernière approche du discours politique qu'il me faut évoquer, car elle sera centrale dans les réflexions à venir, est celle impliquée dans les influents travaux contemporains explorant, à la suite de Jürgen Habermas, la notion d'« espace public » (1978 [1962]). Cet espace se définit, selon la formulation synthétique de Nancy Fraser, comme « a theatre in modern societies in which political participation is enacted through the medium of talk. It is the space in which citizens deliberate about their common affairs, and hence an institutionalized arena of discursive interaction » (1992, p. 110). L'espace public est bien l'espace de circulation des discours politiques, tel qu'il s'est défini et institutionnalisé avec la modernité et dans les sociétés dites démocratiques²⁷ : de la vie politique, il constitue la part

²⁶ Le sujet d'une idéologie « doit "*agir* selon ses idées", doit donc [les] inscrire dans les actes de sa pratique matérielle [...]. S'il ne le fait pas, "ce n'est pas bien" » (2008 [1970], p. 43). Évidemment, il est courant que des personnes adhèrent à des discours idéologiques sans les mettre en action (*cf.* la distinction rhétorique entre persuasion et conviction, *infra*, p. 147), mais la pratique n'en reste pas moins l'horizon général de l'idéologie.

²⁷ Le caractère historiquement situé de l'« espace public » soulève des questions quant au champ de pertinence des définitions du discours politique et idéologique examinées jusqu'ici, ainsi que de toutes les réflexions qui en découleront relativement au dissensus politique – tout particulièrement les idées, examinées au chapitre suivant, selon lesquelles la vie politique fait face à une indétermination fondamentale et implique conséquemment une part inéluctable de liberté, en plus d'être toujours marquée par la pluralité des discours et des options pratiques. Il faut très certainement « restreindre » ce champ de pertinence au contexte occidental *moderne*, où l'action politique échappe décidément à la continuité et au consensus garantis dans une certaine mesure par la tradition (Ricoeur, 1997 [1986], p. 341-342); et surtout *démocratique*, c'est-à-dire où existe effectivement un espace public dans lequel l'action politique est mise en question collectivement et se rencontrent une pluralité de voix divergentes. Pour quelqu'un comme Hannah Arendt, par exemple, il est clair que l'existence d'une politique comme art de la délibération est liée, d'une part, à l'avènement de la modernité, au dépérissement de la tradition et de la religion, de même que d'une certaine forme d'autorité, dont les forces contraignantes limitaient drastiquement la véritable interrogation sur le déroulement des affaires humaines (2012 [1961a], p. 602; 612; 651-653; 671-674); d'autre part, à l'instauration d'une égalité dans la participation aux décisions, garantissant l'échange d'une pluralité de points de vue – la tyrannie comme le totalitarisme étant selon

proprement discursive; et en tant que domaine discursif, il se caractérise par le fait qu'il a pour enjeu les « affaires communes ». La conception des discours politiques impliquée par l'idée d'espace public correspond généralement bien à ce que nous avons pu poser jusqu'ici : il est clair que la « délibération » qui s'y joue n'a pas pour but que de contempler et de nommer ce qui advient à la vie commune, mais doit activement organiser celle-ci. Habermas identifie l'espace public comme étant « a realm of our social life in which something approaching public opinion can be formed » : l'expression d'« opinion publique », ne met pas simplement de l'avant le caractère subjectif, partial des discours qui se construisent dans l'espace public, mais

elle des formes de gouvernement non-, voire anti-politiques (2012 [1958a], p. 81; 1995 [1993], p. 27-28). Le contexte *démocratique moderne* est, en tout cas, celui que visent la très grande majorité des travaux auxquels je me référerai pour penser la conflictualité discursive et politique. Même la manière dont Aristote conçoit la délibération et l'argumentation politiques n'est certainement pas étrangère à son insertion dans une version antique de la démocratie, et c'est ce qui explique sans doute qu'on puisse y référer aujourd'hui. Remarquons, toutefois, que pour Aristote les phénomènes rhétoriques qu'il décrit ne dépendent pas de ce régime particulier : ils ont toujours un rôle central à jouer dans la conduite des affaires publiques; ils sont à l'œuvre dès qu'il y a des décisions à prendre, tant dans le débat prenant place sur l'agora que dans les conseils adressés au monarque (2014f, 1365b). Et c'est encore ce qu'avance aujourd'hui Charaudeau, pour qui l'existence d'un « espace de discussion » politique ne dépend pas absolument de l'ouverture d'un débat démocratique, même si l'interdiscursivité politique fonctionnera certainement très différemment selon les contextes historiques et les régimes institutionnels (2005, p. 13). En ce sens, on peut considérer que l'existence de la démocratie, et plus particulièrement de la démocratie moderne, agit à la manière d'un révélateur, rendant plus clairement visible une dimension par ailleurs toujours constitutive de la vie politique – la nécessité de la délibération – parce que cet aspect y devient effectivement plus important, central (pour une réflexion sur l'« historicité » des savoirs relatifs à la vie sociale, sur la manière dont ils peuvent être conditionnés par les formes de la société dans laquelle ils sont développés et par l'importance relative qu'y ont les différents phénomènes : cf. Jameson, 2009b, p. 319-320). Il faut sans doute aussi constater qu'une conception comme celle d'Arendt mêle exagérément le descriptif et le normatif, au point d'assimiler tout le domaine du politique à l'une de ses formes privilégiée, la démocratie. Ce faisant, on en vient à imaginer et à décrier la possibilité que « le politique disparaisse complètement du monde » sous le coup du totalitarisme (Arendt, 1995 [1993], p. 27), plutôt que d'opter, par exemple, pour une pensée démystificatrice qui montrerait comment les dynamiques constitutives du politique que sont la délibération et la décision continuent d'opérer même dans des formes de gouvernement qui, au nom de quelque nécessité historique, les dénie, les refoulent. Cela étant dit, il reste que ma réflexion sur les dynamiques plurielles et dissensuelles du discours politique a d'abord et avant tout vocation à s'appliquer au contexte qui est le nôtre, où la délibération politique a lieu dans un véritable espace public, au sens moderne et « démocratique ». Cela dit, j'ai tout de même tenté de formuler mes analyses et mes conclusions de manière qu'elles puissent prétendre à une certaine validité au-delà du cadre immédiat de la démocratie libérale, parlementaire et représentative – « bourgeoise », pour parler avec Habermas. J'espère, notamment, que mes réflexions puissent valoir pour d'autres formes d'espaces publics, comme celles évoquées par Fraser, dans lesquelles la délibération démocratique serait plus directe et décentrée (1992) : l'idée, en cette matière, est que même les formes les plus égalitaires et ouvertes de délibération politique ne sauraient échapper à la part d'antagonisme et de conflictualité inhérentes au politique (Mouffe, 2012, p. 59-72).

avant tout « refers to the tasks of *criticism* and *control* which a public body [...] informally and [...] formally as well practices vis-a-vis the ruling structure organized in the form of a state » (2010 [1964], p. 114, 115, je souligne). Nous verrons que la réduction de la délibération politique à celle qui concerne directement l'État n'est pas nécessaire, mais il demeure que la « critique » et le « contrôle » exercés par la parole publique visent bien « the exercise of political power » (p. 115), c'est-à-dire les lieux et instances où opèrent des activités de nature collective. L'espace public est donc ce domaine d'« échange[s] dont l'horizon est la délibération – la tentative de parvenir à des décisions et à l'action à travers la confrontation verbale » (Amossy, 2014, p. 200-201).

La notion d'espace public a aussi l'intérêt de bien souligner à la fois le rapport et la distance relative qui existe entre la parole et l'action politiques. L'espace public ne désigne pas directement les instances de pouvoir, étatiques ou non, mais bien le lieu « conceptuellement distinct » où l'action de celles-ci est réfléchi en commun (Fraser, 1992, p. 109-111). La presse, les périodiques, auxquels je m'intéresserai particulièrement ici, constituent pour Habermas l'un des principales incarnations de l'espace public moderne (2010 [1964]). Cela n'empêche pas, toutefois, que la « formation d'opinion [opinion formation] » qui y a cours n'ait du sens que dans la mesure où elle est rattachée de près ou de loin à la « prise de décision [decision making] » effective et engageante – que ce soit par l'existence d'instances de délibération publique en prise plus ou moins directe sur les affaires communes; ou plutôt via la possibilité de critiquer et d'influencer les actions décidées et entreprises dans différents lieux de pouvoir séparés (Fraser, 1992, p. 132-136). La parole publique « donne un fondement à l'action collective » (Amossy, 2014, p. 217) voire « incite à l'action » (p. 177), mais elle « n'est pas elle-même action » politique au sens strict et « reste par définition dans le cadre de la communication verbale » (p. 225). Ainsi, les différends politiques qu'il s'agira ici d'étudier ne se présentent pas comme un choc brut de forces sociales, mais bien comme « des conflits d'opinion en prise sur des conflits sociaux » (p. 225). Cette précision est d'une grande importance, parce qu'elle met en évidence le fait qu'une recherche sur la vie idéologique et ses différends doit s'intéresser aux enjeux propres à celle-ci, tel qu'ils se déploient dans l'ordre du discours, sans les rabattre indûment sur ceux d'un antagonisme entre groupes sociaux – cela,

en gardant malgré tout en tête l'horizon pratique, extra-discursif de la délibération publique, qui n'est évidemment pas sans conséquence sur son fonctionnement.

Le jugement politique ne se contente pas de dire le monde, mais a pour fin de déterminer ce qu'il peut et doit être; il appréhende symboliquement la réalité de manière qu'elle puisse l'être pratiquement. Il mobilise le langage en rapport à une activité humaine qu'il s'agit d'évaluer pour l'aiguiller, intervenant comme raisonnement et comme décision relativement aux voies selon lesquelles la communauté est appelée à s'ordonner. Comme l'écrit si bien Barthes, il « parle les choses » pour « les *agir* », c'est-à-dire en ayant en vue « l'acte humain » qui peut les « produi[re], aménag[er], utilis[er] ou rejet[er] » (1970 [1957], p. 218). Le moment du *logos* est donc essentiel à toute politique : la pensée et la parole côtoient et orientent en tout temps la pratique politique; elles agissent au cœur de celle-ci.

C'est bien ce qu'on voit dans *La conspiration dépressionniste* et dans *Égards* : dans ces revues – initialement choisies, je le rappelle, pour leurs « vertus » polémiques – les jugements portés sont bien clairs, assumés et tranchés; la véhémence avec laquelle ils sont formulés laisse même entrevoir, d'une certaine manière, leur portée existentielle, leur destination pratique extra-discursive.

À la *Conspiration*, le fait même de rebaptiser du nom de « dépressionnisme » le système auquel on s'attaque – c'est-à-dire : le capitalisme dans sa phase néolibérale et dans son intrication avec un État bureaucratique – témoigne d'une volonté d'analyse d'emblée critique : il s'agit de nommer le dépressionnisme pour mieux le combattre.

On ne peut traiter le dépressionnisme comme phénomène social au même titre qu'on porte un intérêt anthropologique aux couvertes de pouelle et aux chaises barçantes du Bas-du-Fleuve. Le dépressionnisme est l'incarnation d'un non-être agissant quotidiennement sur les êtres humains qui peuplent ces vellétés (« Qu'est-ce que le dépressionnisme? », 2003, p. 3).

En tant que réalité vécue – elle-même le produit de « vellétés » « agissantes » – la société dépressionniste ne saurait être observée de manière tout à fait extérieure : l'engagement et la critique s'imposent. Conséquemment, les « études dépressionnistes » prétendent si peu à l'objectivité qu'en comparaison, même la « critique goulago-trotskiste » se trouve élevée « au rang des sciences exactes » (Lacroix, 2004c, p. 20). Ainsi, on s'insurge du fait que sous le

dépressionnisme sévirait un mode de pensée proprement apolitique, c'est-à-dire une manière d'envisager le monde radicalement limitée au « *hic et nunc* », au ici et au maintenant de ce qui apparaît, dont il est impossible ni de concevoir la « signification », ni d'imaginer l'origine comme le dépassement « historiques » (Lacroix, 2011, p. 16). À cette absence de « projection » et d'« imagination », on oppose une « raison militante » qui chercherait plutôt à comprendre toute chose dans la complexité des potentialités qu'elle recèle, à saisir les fondements des phénomènes, ou à poser des valeurs abstraites à partir desquelles une autre société pourrait être envisagée (p. 18-20). La raison militante n'est pas « connaissance », mais « moralité », c'est-à-dire qu'« elle ne s'occupe pas de ce qui est, mais de ce qui *devrait être* et plus encore de ce qui ne *devrait pas être* » (p. 20). C'est elle qui permet de formuler un « impératif catégorique » : « Agis de telle sorte que tu pètes la gueule au dépressionnisme » (p. 20).

Cela dit, il y a très clairement à la *Consdep* une volonté de comprendre le dépressionnisme existant dans le détail de ses mécanismes, simplement cette volonté n'est jamais séparée de celle d'évaluer le monde pour éventuellement le transformer – l'abolir. On retrouve ainsi au fil des livraisons de nombreux essais voués à l'analyse ciblée de divers phénomènes dépressionnistes. Les constats qu'on y pose ouvrent toujours bien vite sur des jugements normatifs, quand ils ne sont pas déjà indissociablement descriptifs et évaluatifs. Ainsi de l'investigation de la banlieue à laquelle se livre Mathieu Gauthier dans le tout premier numéro : il relève tous les détails qui font la spécificité de cet espace périurbain, de l'omniprésence de l'automobile à la stricte division du territoire en espaces privés, en passant par l'éclairage vif et sécuritaire des rues. Mais ce « relevé minutieux » sert finalement à affirmer : « La conclusion de mon investigation est la suivante : je n'ai relevé aucune possibilité de vie intéressante; le lieu s'étant rendu intolérable par l'omniprésence de la domination qui l'a bâti » (2003, p. 15). Et l'injonction pratique à tirer de cela n'est pas passée sous silence, bien au contraire : « Il faut détruire la banlieue! » (p. 16). Toutes ces investigations et ces revendications tirent leur importance du fait que l'état d'une société dépend beaucoup de l'« application pratique de leur représentations mentales » par ses membres (Lacroix, 2011, p. 15) : on peut imaginer que le fait même de fonder une revue d'idées témoigne d'une certaine importance accordée aux discours dans la vie politique – ainsi qu'aux phénomènes culturels plus généralement, comme nous le verrons un peu plus loin.

Chez *Égards*, on se méfie absolument des utopies et des autres négations du réel – « Le réel est le meilleur remède contre les utopies » (Dionne, 2009a, p. 32) – mais le discours n'en assume pas moins un posture éminemment critique et revendicatrice. En effet, la revue navigue dans une tension entre d'une part le refus catégorique des « illusions subjectives », des « rêveries » volontaires (« Déclaration fondamentale », 2003, p. 9) et de la « tentation proprement luciférienne de se séparer complètement de la réalité pour lui substituer un autre monde » (Renaud, 2003a, p. 33); et d'autre part un souci affirmé d'intervenir politiquement dans et sur le monde : « le temps est venu de réagir » (p. 15); « il est maintenant temps de sortir des catacombes et d'entrer en résistance » (Gagnon, 2004a, p. 8). Comme le laissent déjà entendre les vocables de « réaction » et de « résistance », l'intervention politique se définit surtout, à *Égards*, comme une réponse à certains états de fait et certaines tendances modernes jugées dangereuses, contre lesquelles il faut défendre l'ordre naturel des choses²⁸. On se donne pour « tâche » de « déchiffre[r] et comprend[re] » le monde (Renaud, 2003a, p. 33) pour y déceler des « plaies » à « guérir » et des « étants » « nobles » à cultiver, à faire croître (p. 42-43). Ainsi, le recours systématique à un vocabulaire fortement marqué est encore plus manifeste qu'à la *Consdep* : il n'y a pratiquement pas de propos sur le monde qui ne soient déjà de féroces évaluations des forces qui y sont à l'œuvre. Par exemple, quand Dantec se livre à un récit rétrospectif des guerres de Yougoslavie – affrontement politico-religieux fondateur de notre époque, avance-t-il, dont il faut à tout prix contester le récit officiel – c'est explicitement dans le but de mettre au jour les « SCANDALES » qui ont caractérisé ce conflit « merdique », et notamment les « ignominies » commises par des « fanatisés », mais aussi par les forces de l'ONU, les « janissaires onuzis » (2004d, p. 83-87). Quant aux prescriptions, elles sont on ne peut plus évidentes et assumées : la « Déclaration fondamentale » offre un liste de sept « principes » directeurs – par exemple : « [I]a conviction qu'une société civilisée exige des ordres et des classes et le rejet de la notion absurde de "société sans classes" » (2003, p. 12) – en plus de se conclure sur un appel bien clair à « défaire systématiquement l'œuvre meurtrière de la Révolution tranquille » (p. 16). L'attachement au réel revendiqué à *Égards* implique que,

²⁸ « La politique est ce qui contrecarre l'apocalypse, *ce qui retarde*, le *katechon* dont parle saint Paul dans l'Épître aux Thessaloniens. L'homme d'État conservateur a pour tâche de préserver l'ordre et les institutions du chaos et du déclin » engendré par un progrès moderne antéchristique (Renaud, 2003b, p. 84; cf. Labelle, 2009, p. 168-169).

si les vérités transcendantes, les convictions spirituelles et intellectuelles sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans la résistance conservatrice, celles-ci ne sauraient être réduites à des abstractions : elles doivent absolument être « incarnées » et « concrètes » – deux mots qui reviennent constamment au fil des textes –; être « moins des doctrines que des caractères » (Renaud, 2003c, p. 35, *cf.* Labelle, 2009, p. 167). *Égards* comme la *Conspiration* offrent donc des projets discursifs éminemment politiques, correspondant en tout cas très bien à ce que nous avons défini comme une parole idéologique.

On peut déjà mentionner que notre définition de la discursivité politique ouvre la porte aux considérations à venir sur le dissensus et la conflictualité. Parce que la parole politique n'a pas pour simple vocation de dire le monde tel qu'il est, mais d'en juger pour d'indiquer ce qu'il y a à y faire, elle ne peut que « verbalise[r] avec des mots contingents et chargés, des mots qui (dans les termes de Bakhtine) comportent souvent en leur sémantisme même une "polémique larvée" et un point de vue » particulier ne pouvant faire l'unanimité (Angenot, 2008, p. 156). C'est bien dans les différentes manières de faire sens de la vie collective, de l'évaluer et d'y prescrire des manières de l'habiter que se situe « le cœur de la contrariété » dont naissent les controverses publiques (Garand, 1998, p. 215). De plus, nous verrons que les productions idéologiques, n'étant pas purement spéculatives mais ayant toujours un horizon pratique, ne constituent pas exactement des opinions ou des préférences sans conséquences, et donc ne se prêtent pas toujours aisément au relativisme ou à l'indifférence. La parole politique, donc, juge du monde en vue de sa transformation, et c'est d'abord en cela qu'elle se prête à la conflictualité. Cela étant posé, nous pouvons nous intéresser à son caractère collectif, pour déterminer comment il se présente.

1.1.2 Organisation de la communauté et intérêt public

Le second aspect posé dans notre définition initiale des discours politiques concerne la nature des enjeux qu'ils soulèvent : les jugements politiques sont ceux qui concernent l'« organisation de la communauté ». L'intérêt d'une telle formulation est d'identifier l'objet du discours politique comme étant la chose publique, sans d'emblée restreindre cette dernière aux affaires de l'État et des institutions connexes : ce serait en effet une acception « trop

étroite » que celle qui réduirait le politique à l'étatique, aussi central ce dernier soit-il à la vie politique dans les sociétés occidentales modernes (Carlier, 2003, parag. 4).

Ainsi, si la conception de l'espace public développée par Habermas, comme nous l'avons vu, insiste sur son lien avec l'État, la définition initiale qui en est donnée met plus généralement l'accent sur le fait qu'y sont soulevées des « questions d'intérêt général [matters of general interest] », lesquelles s'opposent aux enjeux d'ordre plus strictement privé (2010 [1964], p. 114). C'est suivant une telle compréhension, élargie et flexible, de leurs objets que je veux identifier les discours politiques dont la circulation constitue l'espace public. Nancy Fraser suggère que, du moment qu'on ne la définit plus par un rapport strict aux affaires d'État, la notion d'« intérêt général » ou « public » peut désigner ce qui est « of concern to everyone », ou plutôt « what is recognized as a matter of common concern » par celles et ceux qui participent aux délibérations politiques (1992, p. 128-129). En effet, l'objet du public et du politique, ce qui est d'« intérêt général », ce n'est pas tant « what objectively affects or has an impact on everyone as seen from an outsider's perspective » (p. 128) que ce qui, à un moment donné, est considéré comme devant être jugé et organisé collectivement, ou en tout cas pris en charge par les instances de pouvoir de la communauté – « sous la responsabilité du collectif » (Charaudeau, 2005, p. 13). « Only participants themselves can decide what is and what is not of common concern to them. [...] The point is that there are no naturally given, a priori boundaries here » (Fraser, 1992, p. 129; cf. Phillips, 1996, p. 239-240). C'est dire que le traçage de la frontière entre le privé et le public, et donc la définition du politique et de ses enjeux, sont éminemment variables – politiques. Elles diffèrent non seulement d'une société à l'autre, mais aussi selon la perspective idéologique adoptée : tou.tes les participant.es à un débat public, rappelle Fraser, ne s'entendront pas nécessairement – nécessairement pas – sur la détermination de ce qui peut ou non faire l'objet d'une délibération politique (p. 129).

Ce sont par exemple, illustre Fraser, les discours féministes du XX^e siècle qui ont le plus clairement mis en évidence que certains problèmes jusque-là considérés comme privés, comme la violence et l'exploitation domestiques, pouvaient et devaient être considérés comme d'intérêt public, et résolus comme tels (p. 129). Ou encore, à l'inverse, c'est l'un des traits fondamentaux du libéralisme moderne que d'exiger l'autonomie des individus sur les questions spirituelles, morales ou économiques, notamment, et donc de soustraire ces sphères

« privatisées » de l'emprise du collectif (p. 131-133). Or, cette conception n'a rien d'universel : on sait que sur la question économique, la position libérale s'oppose radicalement à celles des anti-capitalistes et socialistes en tous genres – comme celles et ceux de la *Consdep* – qui réclament plutôt l'encadrement collectif de ce domaine. Quant à la frontière conventionnelle entre privé et public telle qu'elle s'exprime dans la distinction entre morale et politique, l'équipe de la revue *Égards* – qui se réfère, plutôt qu'à la tradition libérale, à un conservatisme religieux radical – pose qu'elle doit être fondamentalement repensée pour rendre compte du caractère éminemment politique de la vie éthique et morale des individus. Suivant l'enseignement de Soljénitsyne, Jean Renaud insiste pour « remet[tre] en cause [...] l'opinion quasi-universelle qu'il existe une dichotomie, une hétérogénéité entre morale et politique » (2003c, p. 30). C'est que la vie morale, argue Renaud, débute certes « par une lutte menée dans le secret du cœur » de chacun, mais elle « ne se limite pas aux frontières de sa chair : elle réchauffe et transforme les siens. [...] La petite paroisse devient une meilleure communauté grâce à la sainteté du prêtre et la cité est améliorée par la présence du bon citoyen » (p. 29). Bref, la morale « importe à tous » (p. 29). C'est pourquoi elle peut et doit faire l'objet d'une réflexion, voire d'une prise en charge collective, proprement politique. Contre le relativisme et la privatisation de la réflexion sur le bien et le mal, *Égards* s'engage donc dans une « bataille culturelle » dont l'objectif ultime serait la renaissance d'une société fondée des vérités spirituelles et morales partagées – celles du catholicisme, « religion traditionnelle du Canada français » (« Déclaration fondamentale », 2003, p. 13; Bastien, 2004a; cf. Labelle, 2009, p. 164-165). Cette volonté de politisation du moral et de la vie individuelle s'incarne particulièrement dans le reprise incessante, par les contributeur.trices de la revue, de la dénonciation de l'avortement, de l'aide à mourir et du mariage homosexuel. Si la politisation d'une question passe toujours par l'affirmation de son intérêt public, il reste que la détermination de la frontière qui sépare ce public du privé est fortement variable d'une tradition politique à une autre.

L'extension du politique au-delà de l'étatique peut être problématisée d'une autre manière : du moment que le politique n'est plus identifié à une sphère distincte, séparée, de la vie sociale, mais correspond à tout ce qui peut s'avérer public, la question se pose de savoir si et comment les pratiques discursives liées aux différents domaines, aux différents champs

« spécialisés » de l'activité collective – art, économie, science, philosophie, etc. – peuvent être considérées comme politiques, être politisées. Dans l'espace public, la discussion est divisée en « domaines » :

sont distingués en son sein des types d'activités différents se définissant chacun par des enjeux particuliers. Il en résulte une structuration de cet espace en un certain nombre de secteurs (ou champs) d'action sociale, lieux d'organisation globalisante des rapports [...] qui entretiennent entre eux des relations étroites (Charaudeau, 2005, p. 21)

Mais cette division des domaines ne signifie pas qu'ils soient parfaitement indépendants les uns des autres, ou qu'ils demeurent étrangers au discours politique. Tout au contraire, la parole politique « prend corps » à travers tous ces secteurs discursifs (p. 20). Simplement, un discours prenant pour objet un « domaine » autonome sera politique dans la mesure où il abordera celui-ci comme l'un des lieux où se joue l'« intérêt public », l'« organisation de la communauté » comprise plus globalement. Cela peut par exemple se faire en montrant que les activités propres à ce domaine répondent ou doivent répondre d'enjeux et de critères généraux, transversaux aux multiples champs; ou alors en posant que telle sphère soulève bien des enjeux lui étant propres, mais n'en constitue pas moins une dimension parmi d'autres de la vie collective dans sa totalité, dimension définie par les rapports qui l'unissent aux autres sphères et au tout social qu'elles forment.

La manière dont l'organisation de la communauté prend racine, se joue – et donc peut-être prise pour objet par un discours politique – au-delà de la sphère immédiate de l'État, à tous les niveaux de l'activité sociale, se trouve exprimée dans certaines réflexions qui insistent sur ce qu'on pourrait appeler la diffusion du pouvoir – c'est-à-dire du pouvoir de reproduire ou de transformer la société – à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'espace social. Ainsi la pensée d'Antonio Gramsci – qui m'intéressera aussi, surtout, plus tard en ce qu'elle aide à comprendre les dynamiques de conflit et de pouvoir, c'est-à-dire d'hégémonie, qui structurent tout espace idéologico-politique – offre-t-elle une distinction entre État, ou « société politique » dans un sens strict, et « société civile²⁹ », le premier n'étant que l'un des lieux d'où opère le pouvoir qui organise une formation sociale. Il faut voir « derrière » l'État, « la solide structure

²⁹ La distinction est reprise d'Hegel et de Marx, chez qui elle se trouve déjà.

de la société civile. L'État [est] seulement une tranchée avancée derrière laquelle se trouv[e] une chaîne solide de fortifications et de casemates », « représentés par les éléments de la société civile » (2011 [1930-31], p. 43). Mais la distinction méthodologique entre instances politiques ou étatiques et civiles demeure relative – comme l'exprime la tendance de Gramsci à déplacer les termes pour proposer plutôt une définition de l'« État intégral » : « État = société politique + société civile » (2011 [1930-32], p. 39-40; cf. Anderson, 2017 [1967]) – et les multiples lieux du pouvoir entretiennent des rapports constants et complexes, formant décidément un tout. Bref, « le pouvoir n'est pas seulement ni même principalement concentré dans l'État. Il a eu le temps de s'insinuer en profondeur dans le corps social, jusqu'à rendre malaisée la séparation de la société politique et de la société civile » (Keucheyan, dans Gramsci, p. 35-36). C'est ainsi que l'on peut imaginer, en jouant sur les termes gramsciens, quelque chose comme un « politique intégral » recouvrant, réunissant l'étatique et le civil³⁰.

La « société civile » elle-même se trouve subdivisée en une pluralité de sphères qui toutes et chacune participent de la constitution d'une organisation socio-politique : une société, pour reprendre cette fois le vocabulaire d'Althusser, est toujours une « unité complexe structurée », constituée d'une pluralité de « processus » dotés d'une « autonomie relative », c'est-à-dire à la fois différenciés et interdépendants, se conditionnant réciproquement et « surdéterminés » par le tout qu'elles contribuent à constituer (1965, p. 198-224). La structure d'une société est à comprendre comme la résultante de processus multiples constituant les divers secteurs de l'activité sociale, à comprendre autant dans leurs intrications que leur différences³¹. L'intérêt de ces réflexions althussériennes pour une définition du discours politique est mis en lumière dans les travaux de Jameson, qui cherche précisément à y trouver de quoi fonder une analyse politique des phénomènes littéraires et culturels. Si la « structure » sociale, le « système synchronique des relations sociales [synchronic system of social relations as a whole] »

³⁰ Pour réflexion contemporaine sur les lieux du politique et leur rapport à l'État : cf. le texte de Daniel Bensaïd : « Du pouvoir et de l'État » (2015 [2006]).

³¹ « Sans doute, on peut parler de "la pratique sociale" dans son ensemble, lorsque cette expression est justifiée, c'est-à-dire lorsqu'on veut penser l'interdépendance des différentes pratiques les unes par rapport aux autres. Mais il faut se méfier de cette expression, qui, lorsque son emploi n'est pas justifié, a l'inconvénient de "noyer" les différentes pratiques dans la nuit de la "pratique sociale", l'inconvénient de ne pas marquer la *spécificité* de chaque pratique [...]. Pour comprendre ce qu'est la pratique, il faut passer par la reconnaissance de *l'existence de pratiques sociales distinctes, et relativement autonomes* » (Althusser, 2014, p. 168).

n'origine pas exclusivement d'une partie singulière du tout, mais est plutôt le produit – et la cause – de l'ensemble de ses « niveaux » et de leur relations (2002 [1981], p. 21), alors la pratique et le discours politiques peuvent et doivent bien tous les viser, en faisant intervenir les « médiations³² » qui permettront, tout en respectant leur autonomie partielle, de rapporter les différentes pratiques spécifiques les unes aux autres et à la structure qu'elles forment (p. 24 *sq.*). Cette médiation peut occasionnellement fonctionner par « identité » ou par « homologie », en faisant intervenir directement les mêmes enjeux dans une pluralité de domaines (p. 26; 28); mais elle opère le plus souvent en tenant compte de la différenciation des champs de pratique, et donc de la manière propre dont chacun contribue à la vie sociale dans sa complexité (p. 26). Et à vrai dire, ces pratiques différenciées ne sont réellement compréhensibles que dans la *relativité* de leur autonomie, c'est-à-dire rapportées à la structure générale qui leur assigne un rôle et à laquelle tient leur sens.

On ne saurait évidemment mobiliser ces notions althussériennes sans reconnaître l'importance qu'y joue l'hypothèse d'une sphère « dominante », « déterminante en dernière instance » – mais non absolument ou uniquement déterminante (Althusser, 1965, p. 211). Pour Althusser, il est évident que c'est l'économie qui occupe cette place dans nos sociétés – ce qui, remarquons, relègue décidément l'étatique à l'arrière-plan, au profit de la société civile –, même si cela est appelé à varier d'une société à l'autre (p. 219). Nous verrons, en tout cas, que les discours politiques de la *Conspiration dépressionniste* et d'*Égards* cherchent bien à identifier un lieu principal de l'organisation sociale, un domaine privilégié pour l'investigation et le jugement politiques. Par ailleurs, remarquons que chez Althusser, déjà, la politique est caractérisée par cela qu'elle vise la structure sociale dans sa globalité : pour envisager l'action expresse sur cette dernière, il faut « passer par le niveau distinct et spécifique de la lutte *politique*, [qui est], quoique distincte, et en tant que distincte, non pas le simple phénomène, mais la *condensation* réelle, le point nodal stratégique, dans lequel le *tout complexe* [...] se *réfléchit* » pour être changé³³ (p. 221). La politique joue donc elle aussi un rôle privilégié dans l'institution de la structure sociale. Même en reconnaissant une spécificité au discours et à la

³² La médiation est ce qui permet de « break out of the specialized compartments of the [...] disciplines and to make connection among the seemingly disparate phenomena of social life generally » (p. 25).

³³ Sur la politique comme art des médiations, des « condensations » et des « déplacements » d'inspiration freudienne : cf. Bensaïd (2008).

pratique politiques, on peut considérer que celle-ci tient à une manière d'envisager l'organisation sociale sous tous ses aspects.

Ces réflexions politiques s'inscrivent en relative continuité avec la manière dont la tradition rhétorique a pu situer la parole politique parmi les autres formes de discours argumentatifs. Aristote associe assez intimement la délibération politique à l'institution de l'assemblée des citoyens, mais sans non plus restreindre expressément à cette seule arène la circulation de discours sur les « affaires communes » (2014f, 1358b). De même, s'il présente d'abord la parole politique comme l'un de plusieurs « genres » rhétoriques, chacun ayant en vue une « fin » qui lui est propre, il laisse aussi entendre que l'argumentation politique peut faire intervenir des enjeux et critères liés à d'autres genres, tant qu'ils « se rapportent » à l'utilité publique (1358b; 1362a-b). Et plus encore, il semble que le genre politique doive avoir une certaine préséance sur les autres : Aristote définit en effet la politique comme « discipline la plus souveraine et la plus éminemment maîtresse », discipline architectonique dont la « propre fin est à même de contenir celles de toutes les autres disciplines », qui toutes constituent des contributions locales, particulières, au « bien de la cité » compris plus généralement et qui est le *telos* de la politique³⁴ (2014d, 1094a-b). Ainsi le discours politique peut-il « exhorter » et « dissuader » en de multiples domaines, sans se désintéresser de leurs tenants et aboutissants propres (2014f, 1359b), tant que les différentes activités dont il juge sont pensées comme des manifestations ou des conditions du bien général (1359b-1363a). Si la politique est à l'œuvre dans toutes nos activités, alors il va de soi que la parole politique peut traiter de thèmes appartenant à diverses sphères de la vie sociale, en les traitant comme autant de facettes de la vie collective et en les replaçant dans la perspective plus générale de l'organisation d'une communauté. La politique est une pratique particulière, mais dont le sens spécifique est précisément de viser l'ensemble des autres pratiques sociales pour penser et régir leurs orientations et leurs agencements : le discours politique est donc celui qui soulève de manière conséquente les préoccupations liées à ces pratiques.

³⁴ Dans une veine très similaire, le rhétoricien et humaniste italien Brunetto Latini définit aussi la parole politique comme celle qui accompagne l'œuvre humaine sous tous ses aspects et dans sa totalité. Pour lui, « politics has primacy under all forms of knowledge (*artes*). He does not thereby consider the notion of politics to be restricted to the art of government but rather understands it as every activity that has to do with unfolding man's nature and the rise of the community » (Grassi, 1978, p. 6).

L'une des principales approches contemporaines du discours à réfléchir la place et le rapport des différentes pratiques discursives est évidemment la théorie du « discours social » d'Angenot. Celle-ci pose clairement que le tout discursif d'une société est caractérisé par une « topographie » historiquement constituée qui assure la « division du travail discursif » entre différents « champs institutionnels » spécialisés et balisés ayant chacun ses problèmes et ses règles propres (1984, p. 32-34; 2006, parag. 21-23; 2016, parag. 28-32). La logique de cette division assigne à chaque discours sectoriel sa zone de pertinence spécifique et « impose en principe un interdit qui est celui "du mélange des genres" », malgré certaines transgressions et conflits frontaliers occasionnels (2016, parag. 30) : « [c]ette division du travail est réglée, les empiétements sont surveillés et la fonctionnalité du tout est évidente » (1984, p. 33). Une telle description du discours social fait résolument de la parole politique un sous-espace du tout discursif, distinct des autres. En même temps, l'hypothèse principale de la théorie du discours social affirme non seulement l'interdépendance « fonctionnelle » des différents secteurs discursifs, qui se définissent les uns par rapport aux autres; mais aussi la circulation à travers eux d'éléments discursifs récurrents : de motifs, d'idées et tout particulièrement de « thèmes fondamentaux » omniprésents, se déployant selon divers « avatars locaux » (2006, parag. 8-9, 18, 74 *sq.*). Ainsi, on peut penser que la spécificité des types de discours se joue surtout dans la manière caractéristique dont ils abordent des « thèmes » sociaux qui, loin de leur être propres, sont plutôt susceptibles d'être pris pour objets simultanément et différemment par plusieurs disciplines complémentaires ou concurrentes. On peut donc assigner des balises distinctives à la discursivité politique – caractérisée par des jugements normatifs ayant en vue l'avenir et la dimension publique des faits sociaux en tous genres – tout en n'interdisant absolument pas que ses thématiques soient communes à d'autres champs. Et même, le discours politique pourrait bien avoir une primauté, une extension unique, dans la mesure où, justement, son souci pour le public sous toutes ses formes lui permet de remobiliser les enjeux caractéristiques de n'importe quel champ discursif, et même de faire apparaître clairement les « thèmes fondamentaux » d'un discours social en ressaisissant les diverses manifestations disciplinaires et en les reconnectant entre elles – toujours dans la but d'interroger les petits et grands enjeux qui animent la collectivité dans son ensemble. L'importance manifeste qu'accorde Angenot à la parole politique comme objet de ses analyses socio-discursives appuie cette hypothèse. La compréhension des « idéologies » qu'il met de l'avant au fil de ses

recherches vise des phénomènes discursifs d'ampleur, susceptibles de soulever des problèmes de toute espèce et qui « thématisent, figurent et interprètent simultanément certains aspects de la vie sociale » (2016, parag. 37; cf. 2002 [1991]).

C'est en tout cas résolument le point de vue adopté par Maingueneau que celui qui fait de l'idéologique un phénomène discursif transversal, voire surplombant, pouvant apparaître dans des textes de tous « types », c'est-à-dire de tout domaine. On plutôt, pour Maingueneau, les discours idéologiques

ont une position de carrefour. Ils ressortissent à la théorie de la littérature, à la théologie, à l'histoire de la philosophie, à la sociologie... Comme ils sont voués à construire des réseaux de sens qui spécifient un rapport global au monde pour un ensemble de sujets ils ne peuvent qu'intégrer, articuler des éléments en prise sur les régions les plus diverses (1984, p. 20-21).

Tous les domaines peuvent être investis par l'idéologique parce qu'ils ne sont que les différents « régions » du « rapport global » d'une collectivité au monde et à elle-même. Dans le discours politique, ils sont replacés dans des « réseaux de sens » qui mettent en évidence cette appartenance des sphères diverses et particulières à un même tout³⁵.

C'est bien ce qu'on constate en lisant des revues comme *Égards* et *La conspiration dépressionniste*. Ces deux revues abordent certainement des questions de tout type; elles appartiennent à la grande catégorie des « revues d'idées ». Je reprends ici la conceptualisation fort simple, mais tout à fait fonctionnelle, proposée par Andrée Fortin, qui définit la revue d'idées comme celle qui « consacre la totalité ou la majorité de ses pages aux idées socio-politico-culturelles » (2006, p. 32). *Égards* comme la *Conspiration* traitent effectivement de

³⁵ Plus précisément, l'hypothèse de Maingueneau veut que chaque courant idéologique, chaque « formation discursive » puisse être définie par un principe sémantique unique sous-tendant l'ensemble de ses énoncés. Elle se prête donc particulièrement à une définition de l'idéologique comme étant transversal à tous les domaines discursifs. Ce faisant, l'approche de l'idéologie privilégiée par Maingueneau ne tend pas tellement à considérer que les différentes pratiques puissent être mises en discours en fonction du sens propre que chacune revêt pour la vie collective – qu'elles puissent faire l'objet de jugements ancrés dans des préoccupations et des valeurs relativement distinctes –, mais suppose plutôt qu'elles doivent être rabattues sur un principe unique, qu'elles doivent toutes être évaluées et orientées à la lumière des mêmes idées. Sa perspective, contrairement par exemple à celles de Jameson ou d'Angenot, manifeste un faible souci de l'« autonomie relative » des champs discursifs.

politique institutionnelle, ainsi que d'art, d'économie, de religion, etc. Mais, plus souvent qu'autrement, les problèmes locaux se trouvent « politisés »

Du côté d'*Égards*, l'imbrication de toutes les facettes de la vie sociale est au centre des préoccupations politiques. Déjà, « le refus de l'étatisme » y fait office de revendication principale (« Déclaration fondamentale », 2003, p. 14). L'équipe de la revue entend redonner sa pleine extension à l'engagement politique : contre l'« ingénierie sociale » verticale exercée depuis les hauteurs de l'État, on appelle à la « décentralisation », à la revalorisation du rôle de la « société civile » et de ses « pouvoirs intermédiaires » que sont « les familles, les petites communautés, les paroisses, les associations », en vue de l'institution d'une société plus organique (Renaud, 2003a, p. 41-42). On pose que la société s'établit par « pluricauses », qu'il y a un « va-et-vient complexe » entre tous les domaines dans l'organisation de la communauté : institutions d'État, santé physique et mentale, philosophie, musique et poésie (p. 31-32). Nous avons pu voir, par exemple, comment l'éthique et la spiritualité étaient rattachées à la politique. En fait, il est clair qu'à *Égards*, c'est bien la sphère morale qui « détermine en dernière instance » toute la vie sociale : la résolution des maux qui accablent le Québec comme tout l'Occident moderne, la transfiguration de la société doit passer par là. « C'est pourquoi, davantage qu'un discours sur l'État et sur ses relations avec le citoyen, nous proposons d'aller à la source du mal : la guérison passera par une *réforme intellectuelle et morale* » (« Déclaration fondamentale, 2003, p. 9). C'est que l'« ordre intérieur » n'est pas qu'un aspect de l'« ordre extérieur », mais comme sa source, sa version réduite qui contient « en germe » tout ce qui compte pour lui (Renaud, 2003a, p. 32). « Il existe en outre une profonde analogie entre la personne humaine et la cité. [...] La personne ainsi que la cité [...] ont besoin de lois; elles exigent un ordre pour prospérer et grandir » (p. 33). Ces nécessaires lois sont parfaitement comparables d'une instance à l'autre, mais il reste que c'est l'ordre personnel qui garantit l'ordre civil, plus que l'inverse – le second apparaissant comme l'expression du premier : « les systèmes économiques et politiques dépendent de nos vertus, de nos vices et, pour ainsi dire, des mouvements de notre cœur³⁶ » (p. 32).

³⁶ Ailleurs, dans une variation sur le thème, la famille se substitue à la personne : « La vocation "modeste" de créer une famille réalise pour ainsi dire une vocation politique en miniature. L'autorité des

À la *Conspiration*, on se fait un devoir de ne pas restreindre la réflexion à un seul domaine isolé de l'activité sociale : la revue « n'est jamais apparue liée à un champ en particulier sinon celui entendu dans l'expression consacrée *être dans le champ*³⁷ » (« Liminaire », 2009, p. 7). C'est que le dépressionnisme auquel on s'attaque emporte toutes choses : « Le monde est rénové et enseveli par lui. Rien, ni les êtres ni les lieux, ne semble épargné » (« Qu'est-ce que le dépressionnisme? », 2003, p. 3). Il trouve dans l'État une instance de relais privilégiée – les « fonfos » sont bien les « exécutants du dépressionnisme » (Lemelin, 2004, p. 12) – mais la « Sainte-Alliance » qui en est la cause réunit plus largement des « puissances » opérant partout : sont en jeu « [l']architecture, l'urbanisme, l'art, le discours public, les phénomènes sociaux, le champ politique et Christiane Charrette » (« Liminaire », 2009, p. 7). « C'est toute la vie qui est à changer » (Gauthier, Miville-Allard et Beudet, 2003, p. 6) et cela implique de comprendre l'existence sociale dans sa cohérence, dans sa totalité. Comme à *Égards*, tout peut donc devenir politique, mais cette fois c'est l'art, ou plus largement la culture, qui s'impose comme lieu privilégié de la réflexion critique et politique. Déjà, l'art et la culture représentent une dimension spéciale et cruciale de l'existence individuelle et collective, parce qu'ils y intègrent un peu de la beauté sans laquelle la vie serait invivable, rendent possible « la communion terrestre des âmes dans la beauté » (Lacroix, 2004a, p. 9-10). Mais plus encore, la culture joue un rôle politique de premier plan, puisque c'est par elle que s'inventent et se transmettent les « codes » selon lesquels fonctionne le système social³⁸ (« Lexique dépressionniste », 2005, p. 33). C'est pourquoi, alors que « partout, le regard formel et esthétique triomphe au détriment des dimensions politique et morale » des œuvres (« Marché de la poésie?? », 2009, p. 1), il est impensable pour l'équipe de la *Consdep* d'accepter une vision de l'art « dépolitisé et replié dans sa confortable zone d'autonomie, ne parl[ant] plus de rien sinon de lui-même » (« Liminaire, 2009, p. 7). L'« autonomie artistique est un gag éculé du XIX^e siècle » (Gauthier, Miville-Allard et Beudet, 2003, p. 6). D'une part, il faut voir que la pratique de l'art se trouve soumise aux impératifs du dépressionnisme général, et montrer

parents sur les enfants est la plus bienfaitrice, la plus naturelle, la plus active des forces sociales » (Renaud, 2013, p. 8).

³⁷ La récupération d'une formulation négative pour désigner l'interdisciplinarité à laquelle prétend la revue indique bien que cette volonté d'échapper aux catégorisations en vigueur pour penser le monde de manière globale n'est pas évidente aux yeux de l'équipe de la *Conspiration*.

³⁸ Sous le dépressionnisme elle est ainsi « la marchandise qui fait vendre toutes les autres ».

par exemple comment « [l']artiste [...] doit faire face à certaines contraintes indépassables du milieu de l'art *et du marché* » et est sérieusement soumis aux limites imposées par le système subventionnaire, qui déterminent et restreignent sérieusement ses capacités d'invention (Gauthier et Miville-Allard, 2007, p. 33). D'autre part, suivant l'enseignement des avant-gardes historiques, il faut assumer cette insertion de la culture dans le politique et voir à ce que « la littérature et l'art redeviennent transformants, engageants » (Gauthier, Miville-Allard et Beaudet, 2003, p. 6) : cela n'est possible qu'à condition de voir les pouvoirs spécifiques de ces pratiques – les pouvoirs de la beauté, de la créativité, de l'imagination, de la liberté – et de mettre « les promesses de l'art » (« Liminaire », 2009, p. 7) au service de la réinvention du monde social³⁹.

Ces exemples suffiront à illustrer que les multiples activités sociales peuvent tout à fait être prises pour objet, simultanément et conjointement, par un même discours critique, politique – mais la façon de tracer des rapports entre elles différera selon le point de vue adopté, indiquant plutôt une homologie ou une interaction entre les champs, mettant davantage l'accent sur tel ou tel secteur, etc. D'une manière ou d'une autre, à *Égards* comme à la *Conspiration*, ces rapports sont clairement mis en évidence, et toujours de manière à insister sur l'importance des différentes pratiques pour la vie publique. Nous avons bien affaire à des « revues d'idées politiques ».

Une définition extensive du politique et de ses objets de discours s'accorde tout particulièrement bien à une recherche sur ses dynamiques conflictuelles. Si le pouvoir d'organiser la communauté est à l'œuvre un peu partout, cela signifie en effet que tous les domaines de pratique peuvent voir émerger des *luttés de pouvoir*. Ainsi, Althusser définit purement et simplement les multiples niveaux de la structure sociale comme autant de

³⁹ Même si « l'imagination et la création artistique tranch[ent] devant le béton, les banlieues, les centres d'achats, les soirées de bingo et la culture du char » (Gauthier, Miville-Allard et Beaudet, 2003, p. 6), elles n'apparaissent pas comme les moyens d'une fuite hors du monde, comme les vecteurs d'une transcendance : bien au contraire, elles constituent des outils à retourner contre la société pour la changer. Comme l'explique Beaudet : « on sentait confusément que quelque part subsistait une part non réifiable, et cette part était celle de l'art, de la création, de ce mouvement qui avait porté sur lui l'espoir d'une nouvelle vie à travers une vision supérieure, transcendante des possibilités humaines. Les avant-gardes les plus éclairées du siècle dernier ont sans cesse cherché comment *dépasser* l'art, cette marchandise spirituelle du bourgeois, en lui déniait son statut d'activité séparée. L'aspiration la plus haute fut un temps de fondre l'art dans la vie réelle » (Beaudet, 2003, p. 10).

« contradictions » constitutives; tandis qu'Angenot prend soin d'identifier les champs qui organisent la topographie socio-discursive non comme « des collectivités harmonieuses, mais des espaces concurrentiels où des idées "se posent en s'opposant", où des pratiques se heurtent à d'autres pratiques, des thèses à des thèses antagonistes » (2016, parag. 28). Surtout, une définition large du politique a l'intérêt de multiplier les lieux où peuvent émerger des oppositions susceptibles d'être considérées comme politiques ou idéologiques, de montrer que bien des conflits circonstanciels sont à proprement parler des conflits idéologico-politiques engageant le devenir de la vie collective.

Ainsi, ces controverses qu'on appelle les polémiques et qui secouent régulièrement l'espace public peuvent prendre naissance dans à peu près tous les domaines de la vie collective, mais peuvent pratiquement toujours être considérées comme des événements relevant de l'interdiscursivité politique. Le terme de « polémique » est dans les premiers temps – à partir du XVI^e mais surtout au XVIII^e siècle –, rattaché aux disputes théologiques, « puis par extension [... à la] littérature, [la] science et [la] politique » (Amossy, 2014, p. 48). Si « c'est surtout à propos de politique [au sens strict] qu'on parle de polémique » à l'époque contemporaine, c'est-à-dire que si les affaires de l'État, des institutions connexes et des groupes partisans sont au centre de nos controverses (Gelas, 1980, p. 41), il reste que les grandes querelles publiques ont aussi pour objet des questions littéraires, philosophiques, judiciaires (Maingueneau, 1983; Angenot, 1982; Declercq *et al.*, 2003; Albert et Nicolas, 2010). Il suffit de se référer, pour le Québec contemporain, aux différents travaux de Garand et de ses collaborateur.trices pour prendre la mesure du caractère polymorphe du phénomène polémique : il peut se déployer dans toutes les sphères de la vie publique, de l'art à la morale, en passant par le sport (Garand, 1998; 2014; Garand et Hayward, 1998). Ce que toutes les polémiques ont en commun, c'est qu'elles ne concernent jamais de simples affaires privées, mais sont toujours, par définition, publiques – c'est-à-dire non seulement qu'elles se manifestent dans une sphère d'échange collective mais, surtout, qu'elles portent sur des problèmes d'intérêt général (Amossy, 2014, p. 48). Comme l'explique Christian Plantin, pour qu'une mésentente localisée puisse se faire polémique et émerger dans l'espace public, « il est nécessaire que ce conflit prenne une tournure publique mettant en cause de grands principes » (2003, p. 387). Ainsi les questions spécialisées de littérature, de religion ou de

gouvernance se retrouvent souvent intensifiées, amplifiées par la référence à des grands enjeux qui engagent toute la communauté, voire le vivre-ensemble dans sa totalité : « les textes les plus riches du point de vue du polémique sont ceux qui mettent en jeu des aspects existentiels importants » comme l'« appartenance à une communauté » ou le « sens de l'activité humaine » (Garand, 1998, p. 221) – c'est-à-dire le politique au sens large.

Le discours politique, résume Chantal Mouffe, tourne au fond autour de la question : « what shall we do? » (1993, p. 50). Cette formulation éclaire les deux aspects du politique déjà exposés : son aspect collectif – « we » – et son aspect normatif et pratique – « shall » et « do ». Le discours politique est lié à un champ d'action qui vise à jouer sur les formes de la communauté : « politics [is] a practice of creation, reproduction and transformation of social relations » (avec Laclau, 2014 [1985], p. 137). Il aborde celle-ci comme un tout : « by "politics" I mean the set of practices and institutions through which an order is created, organizing human coexistence » (Mouffe, 2005, p. 9) Remarquons que le fait d'aborder le politique par le biais d'une question n'est pas innocent : cela indique déjà l'aspect fondamentalement problématique, polémique, de l'activité politique et des discours qui l'accompagnent (1993, p. 50) – nous verrons au Chapitre II le rôle fondamental des questions en politique.

1.2 Théories dominantes : recherche du consensus et rationalité commune

Ayant établi ce que sera, pour nous, un « discours politique », je veux maintenant jeter les bases de la réflexion sur l'accord et le désaccord idéologiques, en examinant les principales théories qui abordent la question de la délibération et de l'entente dans l'espace public – théories avec lesquelles il me faudra prendre une distance critique.

L'idée selon laquelle l'atteinte du consensus⁴⁰ dans l'espace des discours idéologiques pourrait ne pas être possible, ni même souhaitable, entre en contradiction avec certaines idées

⁴⁰ Je désigne ici comme « consensus » toute forme d'accord réunissant l'*ensemble* des sujets politiques actifs dans l'espace public – et non, comme l'accord d'une majorité, même forte : je qualifie cette éventualité de « victoire » délibérative. Le consensus peut être obtenu par l'« unanimité », soit la formulation de propositions communes, ou par le biais du « compromis ». (Pour des discussions détaillées des différences entre les types d'issues et de leurs limites respectives : cf. *infra* p. 58 sq. et surtout tout le Chapitre III.)

répandues, de même qu'avec bon nombre de théories dans la recherche contemporaine sur l'argumentation et la délibération politiques. Ainsi, celles et ceux qui parlent de « polémique », « de façon spontanée (dans l'usage) ou réfléchie (dans le métadiscours) » accolent bien au terme une connotation très dépréciative, font décidément du dissensus, de la controverse, un problème social et politique⁴¹ (Amossy, 2014, p. 47). Il me semble donc pertinent de débiter ma réflexion sur le sujet par un tour d'horizon de ces théories qui insistent sur la nécessité et la possibilité de l'accord politique – et qui dominent aujourd'hui sans contredit le champ des recherches sur la circulation des discours dans l'espace public (p. 17 *sq.*; Phillips, 1996; Declercq, 2003a). Ce sera l'occasion d'identifier quels sont les enjeux que soulève généralement une recherche sur le problème de l'entente et de la mésentente dans l'espace public, en même temps que de clarifier quels sont les postulats avec lesquels il faut négocier – qu'il faut, dans bien des cas, déconstruire – pour mieux affirmer le caractère inéluctable, irréductible, d'un certain degré de dissensus.

Plusieurs tendances de la rhétorique, de l'analyse argumentative et de la philosophie sociale et politique font du désaccord et de la conflictualité idéologiques des phénomènes essentiellement contingents, transitoires ou aberrants – voire : répréhensibles –, manifestations d'une délibération politique inaboutie, ou encore d'une mauvaise conduite de la délibération par certains « entreparleurs » (Angenot). C'est le corollaire des présupposés qui sont les leurs : importance primordiale du *consensus* comme finalité nécessaire de toute communication publique; valorisation d'une *rationalité* aux accents universalistes comme véhicule pouvant et devant garantir un tel terrain d'entente. À cela se joint parfois une insistance sur une stricte déontologie des échanges verbaux, toujours en vue de la bonne entente⁴².

⁴¹ Amossy se réfère ici à différentes recherches qui analysent l'usage du terme « polémique » dans la presse française : Gelas (1980), Plantin (2003), Koren (2003).

⁴² Bien souvent, les deux derniers enjeux, celui des « normes de l'argumentation » et celui des « règles du débat » (Angenot, 2008, Ch. II), sont fondus l'un dans l'autre sous le signe de la délibération rationnelle. Ce sont pourtant des enjeux bien distincts que, d'une part, la recherche d'une logique argumentative qui permettrait à chacun.e de réguler ses jugements pour s'approcher, par la conformité à certaines procédures de construction discursive, d'une certaine forme de rigueur ou de vérité; et, de l'autre, celui d'évaluer les attitudes des débatteur.euses pour voir si elles et ils se mettent vraiment en quête d'un consensus ou s'en éloignent plutôt en adoptant des attitudes propres à le court-circuiter – entêtement, malhonnêteté intellectuelle, impolitesse, etc. Il ne me semble pas approprié de faire de la déontologie des échanges une question de rationalité. Même s'il occupe une certaine place dans les

Certainly there are diverse concern and viewpoints in each of these disciplines; however, prominent voices in rhetoric, argumentation theory, and philosophy further an agenda for establishing some form of consensual framework by which disparate fragments of society may attain common ground. Inherent in this agenda is the observation of society's fragmentation, the recognition of negative consequences attributable to it, and the belief in communication as a remedy to the current state of affairs (Phillips, 1996, p. 232).

Il semble bien que la compréhension de la « fragmentation sociale », ou plutôt politique, comme étant une situation somme toute normale exige de rompre avec ces perspectives consensualistes et rationalistes.

Une telle manière d'aborder la discussion publique, en priorisant la perspective du consensus rationnel, a une longue histoire. Elle remonte à la rhétorique aristotélicienne et se poursuit jusqu'à nos jours. « D'une façon générale, les théories de l'argumentation sont orientées vers la recherche d'un consensus, capable de clore le débat » (Plantin, 2003, p. 378); elles tendent même à considérer ce consensus comme la seule clôture véritable, envisageable, du débat politique, comme la condition *sine qua non* de « la décision et l'action collectives » (Amossy, 2014, p. 19). On peut déjà imaginer comment un tel présupposé peut interdire de comprendre les dynamiques effectives de la décision et de l'action politique, qui sont loin de toujours reposer sur le consensus, comme nous le verrons au Chapitre III. De manière plus générale, « [t]he centrality of consensus in contemporary inquiries into society limits our understanding of dissent and contemporary disputation » (Phillips, 1996, p. 231), en centrant l'attention sur les voies plus ou moins crédibles suivant lesquelles le désaccord pourrait et devrait être résolu, et en escamotant l'interrogation sur les causes de la mésentente et de sa persistance.

Les théories du consensus proclament à la fois la possibilité d'un tel accord total et la nécessité d'adopter certaines dispositions favorisant son atteinte (p. 231). Leurs tenants voient bien que l'espace social du discours est traversé par une multiplicité de discours divergents, mais insistent sur le caractère essentiellement contingent de cette divergence, qui peut et doit

théories consensualistes, c'est en tout cas un thème sur lequel j'ai préféré ne pas me pencher outre mesure. Mon hypothèse est le plus strict respect de la déontologie des échanges ne suffira jamais à assurer l'entente, puisque l'hypothèse d'une rationalité commune à tou.tes les entreparleur.euses est d'emblée faussée : c'est sur ce second problème que je me penche dans cette recherche.

être limitée par une référence à la raison, par le respect des normes impersonnelles de la rationalité chez tou.tes les interlocuteur.trices. L'étalon du rationnel doit permettre à chacun.e d'orienter et de corriger son discours, en vue d'« une quête commune sinon de la vérité, du moins de la solution la plus raisonnable » (Amossy, 2014, p. 20). L'idée est que le respect de « la rationalité », dont l'unité est présupposée, favoriserait le consensus, puisqu'en se référant systématiquement à certaines normes rigoureuses dans la conduite de leur pensées et de leurs discours, les entreparleur.euses régulariseraient leurs positions, éviteraient de s'opposer les un.es aux autres une diversité de conceptions plus ou moins erronées, et s'accorderaient ultimement autour de propositions rationnelles. Or, l'idée d'une rationalité unique et unifiée demande elle-même à être problématisée.

Pour les tenant.es du consensus rationnel, la « hantise de l'accord » intégral (p. 19) et l'insistance sur la possibilité de discours argumentatifs régis par les principes normatifs de la raison véritable sont indissociables, chacune nourrissant l'autre : « [l]e conflit appelle une résolution; l'espace public exige qu'un débat rationnel mène à des prises de décision collectives par la voie d'un accord » (p. 29). Autrement dit, la communauté universelle des esprits s'impose simultanément comme « fondation » et comme « *telos* » de la pratique de l'échange public, politique (Phillips, 1996, p. 232). C'est donc autour du double enjeu du consensus et de la rationalité que je veux orienter ma revue critique des théories dominantes de la délibération publique⁴³.

1.2.1 Rhétorique

C'est d'abord une grande part de la tradition rhétorique qui, depuis au moins Aristote, « se présente comme l'art de négocier les différences pour arriver à un accord » (Amossy, 2014, p. 19) et développe ses outils et ses normes en conséquence : « une régulation de la parole publique entendue comme un exercice du *logos*, du discours raisonné » – c'est-à-dire à la fois « rationnel » et « policé » – « s'impose pour faire aboutir la quête d'un accord, objectif majeur de toute délibération bien comprise » (p. 20).

⁴³ Phillips (1996, p. 231-237), Plantin (2003, p. 377-381) et Amossy (2014, p. 19-29) proposent chacun.e un bilan détaillé des différentes manières dont les théories contemporaines de l'argumentation thématisent les questions de consensus et de rationalité. Mon tableau leur doit beaucoup.

Kendall R. Phillips relève dans le champ des études rhétoriques anglaises et américaines, à partir de la seconde moitié du XX^e siècle et de manière accrue durant les années 1990, « the pervasive influence of social rhetoric » (1996, p. 231), c'est-à-dire d'une tendance qui fait de la rhétorique « an instrument for understanding and improving human relations » (Ehninger, cité dans Phillips, p. 231) et qui défend conséquemment l'horizon du consensus. La préoccupation principale de la « rhétorique sociale » réside dans la quête et la défense de « bases communes » – « those commonly held beliefs, decorum, and norms that undergird rhetorical practice » (p. 231) – sur lesquelles pourrait et devrait se fonder une parole publique nécessairement orientée vers l'intercompréhension générale.

Du côté des études rhétoriques francophones, la perspective la plus importante pour la même période est certainement celle de la « Nouvelle Rhétorique » de Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca (2008 [1958]), qui conçoit la prise de parole publique comme une pratique qui non seulement peut viser – comme nous l'avons vu – à persuader un auditoire donné, limité, mais devrait plus généralement s'orienter vers la formulation d'une argumentation susceptible de rejoindre un « auditoire universel » (p. 40 *sq.*). La Nouvelle Rhétorique « défini[t] l'argumentation par sa cause finale » : « il s'agit de réunir aux mieux "les esprits" en un auditoire universel cimenté par une forme de consensus » (Plantin, 2003, p. 378-379). Un tel auditoire dépassant les particularités des publics singuliers – dont l'importance est malgré tout reconnue, j'y reviendrai – doit servir de guide aux intervenant.es dans la construction de leur argumentation. Il ne s'agit pas de viser un accord universel effectif – évidemment impossible, serait-ce pour des raisons purement techniques –, mais de se référer à un idéal d'universalité pour réguler la parole rhétorique⁴⁴ (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 41). La référence à un tel idéal a des conséquences nettes sur le genre d'argumentation et d'échange à privilégier :

le dialogue [...] ne doit pas constituer un *débat*, où des convictions établies et opposées sont défendues par leurs partisans respectifs, mais une *discussion*, où les interlocuteurs recherchent honnêtement et sans parti pris la meilleure solution d'un problème controversé. En opposant au point de vue éristique, le point de vue

⁴⁴ « Il s'agit évidemment, dans ce cas [de l'adhésion de l'auditoire universel], non pas d'un fait expérimentalement éprouvé, mais d'une universalité et d'une unanimité que se représente l'orateur, de l'accord d'un auditoire qui devrait être universel [...]. *L'accord d'un auditoire universel n'est donc pas une question de fait, mais de droit* » (p. 41).

heuristique, certains [...] présentent la discussion comme l'instrument idéal pour arriver à des conclusions objectivement valables. [...] La discussion, menée à bonne fin, devrait conduire à une conclusion inévitable et unanimement admise (p. 49).

Une telle compréhension de la bonne parole rhétorique exclut d'emblée d'approcher l'échange de discours argumentés comme l'occasion de défendre fermement un point de vue et d'en rejeter d'autres avec autant de détermination, et encore plus d'envisager la délibération comme affirmation ou développement d'un pluralisme ou d'une conflictualité idéologiques.

On voit aussi que, sous le régime de l'auditoire universel, le modèle de la « discussion » s'articule rapidement à l'idée que l'accord pourrait être garanti par l'horizon d'une certaine objectivité. C'est pourquoi, pour Perelman et Olbrechts-Tyteca, celui ou celle qui prétend s'adresser à un auditoire universel et y faire consensus cherchera à réguler son argumentation avec la plus grande rigueur, de manière qu'elle obéisse à des normes « valables pour tous », « censées s'imposer à tout être de raison suffisamment éclairé » (2002 [1977], p. 35-36).

Une argumentation qui s'adresse à un auditoire universel doit convaincre le lecteur du caractère contraignant des raisons fournies, de leur évidence, de leur validité intemporelle et absolue, indépendante des contingences locales et historiques (2008 [1958], p. 41).

L'idée d'une parole rhétorique universellement recevable, cela dit, est encore une fois présentée davantage comme un idéal régulateur devant informer l'attitude générale des entrep.uses que comme une forme d'argumentation clairement identifiable, dont les règles pourraient être positivement établies. La compréhension ouverte du rationnel – ou plutôt : du raisonnable⁴⁵ – que met de l'avant la Nouvelle Rhétorique permet d'ailleurs de penser un dépassement des limites qu'elle s'impose par ailleurs, comme nous le verrons. La Nouvelle Rhétorique développe une théorisation d'une grande richesse relativisant la plausibilité du consensus total – en problématisant les idées d'auditoire universel et d'argumentation parfaitement contraignante – mais elle se refuse en fin de compte à abandonner ce paradigme, cette « cause finale » qui informe une bonne part de son appareil conceptuel. Elle n'en offre pas moins un point de départ potentiel pour qui veut penser le débat

⁴⁵ Cf. la distinction établie par le chercheur belge entre « rationnel » et « raisonnable » (Perelman, 1979; Angenot, 2012) et reprise par moi plus loin (*infra* p. 111 *sq.*).

plus que la discussion, l'éristique plus que l'heuristique : les travaux de Perelman et Olbrechts-Tyteca, ainsi que sur ceux des élèves de Perelman que sont Michel Meyer et Marc Angenot, me seront ainsi d'une grande aide pour penser le conflit rhétorique et idéologique⁴⁶.

1.2.2 Pragma-dialectique

Outre ceux issus de la tradition rhétorique, plusieurs travaux dans le domaine des théories de l'argumentation se sont attachés à établir les normes d'une bonne discussion pouvant effectivement mener à un consensus, un « système de règles qui permet à l'échange dialectique⁴⁷ d'évoluer jusqu'à sa clôture [et qui] est précisément construit pour éviter tout blocage; il exclut *a fortiori* toute polémique », comme on s'en doute (Plantin, 2003, p. 378). Selon Phillips, encore, « [w]ork in argumentation theory establishes rational frameworks through which interlocutors might achieve agreement, presupposes the importance of consensus [and] investigates argument fields in relation to perceived commonalities » (1996, p. 231-232).

Notons par exemple l'influence aujourd'hui de la théorie « pragma-dialectique » de Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst : « The pragma-dialectical approach centers around resolving differences of opinion by means of argumentative discourse » (2016 [1992], p. 25). La pragma-dialectique, qui assume résolument une dimension normative (p. 19; 2004, p. 9-11), veut prescrire un certain nombre de procédures visant à encadrer la conduite des échanges argumentatifs en vue de l'entente; elle en proscriit d'autres, qui nuisent à l'atteinte de cet objectif (Amossy, 2014, p. 26). Des préoccupations quant à la rationalité de l'argumentation s'allient à celles relatives au déroulement de la discussion :

Pragma-dialectics combines a dialectical view of argumentative reasonableness as subjecting all standpoints at issue in a difference of opinion systematically to a critical testing procedure, with a pragmatic view of the verbal moves made in such argumentative discourse (van Eemeren et Garssen, 2008, p. 8).

⁴⁶ Pour une critique à la fois généreuse et détaillée de la pensée perelmanienne et de quelques-unes de ses limites : cf. Angenot, 2012, p. 133-143.

⁴⁷ La « dialectique » dont il est question ici désigne, suivant Aristote, l'échange argumentatif, et n'a rien à voir avec la dialectique qu'on retrouve chez Hegel, Marx et leurs successeurs.

Les procédures prescrites visent à assurer le caractère raisonnable et critique de la parole argumentative (van Eemeren et Grootendorst, 2004, p. 123-134), à orienter l'organisation et la progression du dialogue en vue d'un accord conclusif (p. 57-62), ou encore à établir un « code de conduite » pour « débattants raisonnables⁴⁸ », toujours dans le but de favoriser la bonne entente (p. 187-196).

D'un point de vue pragma-dialectique, « [l]a persistance de la différence d'opinion dans la polémique manifeste [...] le dérèglement du processus argumentatif et l'échec du système dialectique » (Plantin, 2003, p. 379). On s'imagine bien que la polémique ne trouve pas de place positive dans ce genre de système. En fait, si l'un des importants objets de préoccupation de la pragma-dialectique est la « controverse » – entendue comme différence d'opinion malencontreusement figée dans un état de « conflit persistant » (van Eemeren et Garssen, 2008, p. 2) –, l'analyse de ses dynamiques propres demeure inévitablement soumise à l'exigence d'en sortir, aussi difficile cela puisse-t-il être : « controversy always has to do with confrontation and with tenacious efforts to put an end to the confrontation by means of argumentation » (p. 2). La pragma-dialectique constitue un parfait exemple d'approche de l'argumentation qui aborde de front la question du conflit discursif, mais qui en supposant la supériorité catégorique du consensus sur le dissensus et, en faisant preuve d'un fort optimisme rationaliste et « dialectique », conclut un peu trop facilement que ledit consensus pourrait théoriquement toujours être atteint. Comme le fait remarquer Angenot, avec une telle théorie, « nous sommes [...] dans le "contrefactuel" » : « c'est un des *ennuis* de la [pragma-]dialectique qu'elle accumule des règles préalables [...] dont la nécessité logique [...] se démontre aisément, mais dont l'attestation pratique est des plus rares, si elle n'est pas chimérique, dans la vie publique, politique notamment » (2008, p. 136; 141). Nous verrons que cette rareté de la discussion pragmatique et raisonnable ne tient peut-être pas tant à l'indiscipline ou la mauvaise foi des débatteuses qu'au fonctionnement même de la discursivité et de l'interdiscursivité, ce que les pragma-dialecticiens ne sauraient voir, s'interdisant toute étude des formes et des principes de la controverse pour lui préférer une réflexion « chimérique » sur une dialectique idéale.

⁴⁸ Une telle formule montre que la pragma-dialectique étend bien le problème de la rationalité argumentative jusqu'à y intégrer l'enjeu de l'attitude des débattant.es les un.es par rapport aux autres.

1.2.3 Logique informelle

Toujours dans une veine normative, on trouve la logique informelle, qui « recherche les critères de validité logique qui doivent régir les discours en langue naturelle » (Amossy, 2014, p. 24). Cette discipline s'attache à l'étude des diverses formes argumentatives, bien souvent dans le but de distinguer des formes valides et invalides : la traque aux sophismes et autres paralogismes doit permettre d'assainir le débat public dans le but de favoriser l'obtention d'un accord autour du rationnel (p. 25; Plantin, 2003).

À son « pire », la logique informelle s'apparente à une version dégradée de la logique formelle, tendant à soumettre le discours argumenté aux seules formes de la pure déduction (Fogelin, 2005 [1985], p. 3-4), excluant de ce fait la diversité des formes et stratégies argumentatives rhétoriques qui, sans être directement *illogique*, n'empruntent pas la voie restreinte de la preuve déductive formelle (Burgis, 2019, p. 35). Sous cette forme, la logique informelle en vient évidemment à jeter un regard exagérément sévère sur une bonne part des discours argumentatifs existants; mais elle s'interdit en plus de comprendre ceux-ci pour ce qu'ils sont effectivement, de saisir leurs fonctionnements propres. Nous verrons amplement, au chapitre suivant, en quoi l'application des critères de la stricte logique à l'analyse de l'argumentation verbale est inappropriée.

De manière générale, cela dit, le courant de la logique informelle se propose plus modestement de valoriser « the critical evaluation and coherent presentation of arguments » (Fogelin, 2005 [1985], p. 3). Malgré tout, il présuppose bien souvent une frontière étanche et univoque entre le recevable et l'irrecevable, le rationnel et l'irrationnel, « fixant des limites à l'argumentable évidemment arbitraires » (Angenot, 2008, p. 191). Cela exclut notamment certaines argumentations qui pourraient être partiellement convaincantes sans être tout à fait probantes; ou d'autres dont la validité demeure contestée. Aussi, la logique informelle juge souvent des procédés en eux-mêmes, sans égard aux contextes dans lesquels ils prennent sens (p. 195) : contextes extra-discursifs – différentes conjonctures pouvant ou non se prêter à telles ou telles argumentations – ou intra-discursifs – la recevabilité des schémas de pensée pouvant varier selon les environnements rhétoriques dans lesquels ils sont mobilisés. Dans tous les cas, l'éventualité du caractère problématique, pluriel de la raison est souvent

évacuée d'emblée par la logique informelle, pour laquelle il existe ou devrait exister un étalon clair du rationnel, pouvant guider l'argumentation et discriminer les bons discours des mauvais – et donc garantir l'accord autour du vrai (p. 196).

Pareille critique s'inscrit dans la lignée de la dénonciation par Schopenhauer de la « dialectique éristique », définie par le philosophe allemand comme l'« art de la controverse menée de telle manière qu'on ait toujours raison, donc *per fas et nefas* (c'est-à-dire par tous les moyens possibles [qu'ils soient justes ou injustes]) » (2000 [1864], p. 7). Schopenhauer tend à assimiler le fait de tenir à une position malgré les argumentations contraires à la fois à un manque d'ouverture entêté face à la position de l'autre et à une surdité aux appels de la raison, à un dédain de la « vérité objective » (p. 8). Plus près de nous, appartient à ce courant le travail « dialectique » de Charles Leonard Hamblin (1970), qui institue en « *fallacies* » une multitude de procédés argumentatifs fautifs ou de stratégies rhétoriques qui viseraient à faire valoir une position à tout prix, sans égard à sa validité logique, ou à repousser l'accord entre débatteur.euses au profit d'une défense obstinée de son point de vue à soi (Plantin, 2003, p. 378; Declercq, 2003a, p. 19; Angenot, 2008, p. 194). Notons que les pragma-dialecticiens intègrent les acquis de cette logique informelle, établissant aussi des listes et des catégories de sophismes, définis sensiblement de la même manière (van Eemeren et Grootendorst, 2016 [1992], p. 103-234; 2004, p. 158-186).

Encore une fois, dans tous ces cas, la « logique » – qui englobe aussi bien la rigueur argumentative que l'attitude d'ouverture « dialectique », et les confond parfois – a notamment pour fin de favoriser l'entente. Les tenants de la logique informelle considèrent que si les participant.es d'un débat ne recouraient qu'aux arguments véritablement rationnels pour faire progresser leur réflexion, mais aussi faisaient preuve d'honnêteté intellectuelle et de respect mutuel, ils et elles pourraient plus aisément en arriver à une solution commune et sensée. Si, à l'inverse, les interlocuteur.trices ne s'accordent pas et que la controverse perdure, ce serait parce qu'au moins l'une des parties en présence défend incorrectement des idées déraisonnables ou fait preuve d'une obstination malsaine, l'empêchant de laisser de côté des positions initiales erronées au profit de positions ayant su prouver leur justesse. Plus encore que d'autres approches, la logique informelle établit une adéquation entre persistance du dissensus et persistance de l'erreur – « entre débat polémique et débat riche en

paralogismes » (Plantin, 2003, p. 179-180) – et voit dans la rigueur logique la voie royale du consensus. Or, si c'est sur la base de la validité logique que peut se faire le tri entre les options se faisant face dans un débat public, est-ce dire que l'entente doit se faire autour de la vérité? Et si la rigueur logique doit permettre de dépasser la mésentente, est-ce dire qu'un unique argumentaire peut, en toute occasion, s'en réclamer et prétendre réunir les esprits? Se dessine en tout cas en filigrane un rapprochement entre l'horizon du consensus et celui de la vérité, de même que le présupposé d'une « unicité » de la vérité (Angenot, 2008, p. 194) – « il y a nécessairement plusieurs manières d'être dans l'erreur, mais il n'y en a qu'une d'être dans le vrai », semble-t-on dire (p. 108). Ce sont là deux éventualités dont on verra au chapitre suivant qu'elles doivent être résolument évacuées lorsqu'il est question de la confrontation d'options politiques.

1.2.4 Éthique de la discussion dans l'espace public

À la frontière de la philosophie du discours et de la théorie politique, il faut relever l'« éthique de la discussion », école de pensée issue essentiellement des travaux de Jürgen Habermas (*cf.* 1996 [1983]; 2013 [1991]; 2003), ainsi de ceux de Karl-Otto Apel (1994) et visant à établir les normes d'une bonne délibération politique dans l'espace public. L'éthique de la discussion est donc tributaire de la conception particulière de l'espace public que défendent ses théoriciens : un espace démocratique, inclusif et universaliste⁴⁹. Ainsi, dans l'éthique développée par Habermas, l'« opinion publique » qui doit se former dans la discussion démocratique a beaucoup avoir le consensus rationnel : pour lui,

the public sphere is an open space in which impartial citizens come to intersubjective understanding through reasoned discussion of public issues [...]. The role of the

⁴⁹ La théorie de l'« éthique de la discussion » a à voir avec celle de l'espace public, mais elles sont distinctes. Après ses recherches historiques, d'inspiration matérialiste, sur l'origine de l'espace public « bourgeois » et sur les normes délibératives caractérisant ce dernier, Habermas s'est dirigé vers une réflexion plus philosophique – mais aussi plus idéaliste et normative –, sur des questions de discours, de communication et de rationalité : de là découle l'éthique de la discussion. Remarquons que si la recherche historique sur l'espace public menée par Habermas manifeste bien un fort souci d'identifier les enjeux concrets, sociaux et économiques, qui sous-tendent cet espace, elle ouvre déjà la porte à une réflexion normative et idéaliste sur les finalités et les moyens de la discussion publique, en ce qu'elle s'intéresse beaucoup à l'image idéale de l'espace public défendue par ses premiers promoteurs bourgeois au XVIII^e siècle, parfois au détriment de l'incarnation réelle de cet idéal (Fraser, 1992, p. 112-113).

public sphere is to facilitate the continuation and improvement of our background consensus (Phillips, 1996, p. 233).

C'est en fonction de cette finalité assignée à l'espace public que l'éthique de la discussion établit ses attentes et ses normes. Conséquemment, « la notion d'accord né de l'échange [et] celle d'argumentation rationnelle comme solution aux problèmes que pose la gestion des affaires publiques, sont au centre de la théorie » (Amossy, 2014, p. 28-29).

C'est, d'abord, la collaboration des interlocuteur.trices en quête d'une solution partagée aux problèmes politiques qui doit fonder les décisions collectives et donc assurer leur légitimité. La « communication » constitue finalement la clé de voûte de l'éthique de la discussion. La recherche raisonnable d'une décision ne doit pas être monologique, mais impliquer la collaboration toute la communauté : c'est là l'« exigence dialogique [dialogical requirement] » mise de l'avant par Habermas (Bohman et Rehg, 2014 [2007]). La raison n'est plus le fait d'un sujet individuel, d'une conscience isolée, mais émerge de l'intersubjectivité, de l'interaction et de l'échange (Habermas, 1988 [1985], ch. XI) – soumis à certaines règles de collaboration et de rigueur. Ce déplacement de la rationalité depuis l'intériorité individuelle vers l'extériorité l'espace public est loin d'être inintéressant – mais il demeure que c'est une rationalité universelle qui est postulée, en tant qu'horizon normatif. Dans l'éthique de la discussion, le dépassement de la multiplicité sociale des idées et des intérêts divergents est garanti par un usage normé du discours, tributaire d'une conception restrictive de la rationalité. L'action communicationnelle « suppose que des sujets parlants parviennent à une compréhension partagée grâce à une démarche rationnelle soumise à un ensemble de règles *sine qua non* » (Amossy, 2014, p. 28). En effet, Habermas veut « fixe[r] les critères de rationalité » et propose d'évaluer les procédures argumentatives en fonction des « prétentions à la vérité propositionnelle, à la justesse normative, à la sincérité subjective » (cité dans Cometti, 1992, p. 6), auxquelles il ajoute parfois celles à la « cohérence esthétique » (p. 6) ou à l'« intelligibilité » (p. 13). Il cherche par là à établir un cadre strict à respecter pour tous les discours prétendant à une place dans la discussion publique, parce que l'horizon de celle-ci doit demeurer l'acceptabilité universelle en vue de l'entente : d'où l'importance de critères de validité fondamentaux.

L'objectif de l'action communicationnelle raisonnée est effectivement une forme de consensus universel. Habermas présente ainsi les discussions publiques comme « des sortes de machines à laver filtrant ce qui est rationnellement acceptable pour tous » (2003, p. 75). Les conclusions qui y sont établies, les décisions qui y sont prises ne doivent peut-être pas être anhistoriques et valables de toute éternité, mais elles doivent être « universalisables » (1996 [1983], p. 86-89) : c'est-à-dire qu'elles sont vues sinon comme résultant d'idées et d'exigences partagées par toute une société, du moins comme le fruit d'une fusion d'intérêts différents mais potentiellement compatibles, susceptibles de mener à des solutions communes.

Selon l'éthique de la discussion, une norme ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes qui peuvent être concernées sont d'accord (ou pourraient l'être) en tant que participants à une discussion pratique sur la validité de cette norme (p. 87).

Il ne s'agit pas là d'une considération pratique, mais bien d'une exigence éthico-politique : l'intercompréhension et l'accord sont visées en tant que « fin en soi [end in itself] » (Phillips, 1996, p. 235). Bref, l'éthique de la discussion insiste sur la nécessité et la possibilité d'une activité communicationnelle collaborative, orientée par des obligations incontestables et débouchant, au terme de la confrontation des argumentaires, sur des vérités pratiques impartiales devant être approuvées par toutes les débatteuses concernées.

Les participants à la communication peuvent avoir des intérêts divers et des façons de voir *ad hoc*, s'ils se soumettent à la recherche d'un consensus communicativement atteint, ils doivent faire usage du langage d'une façon qui soit compatible avec ce but et qui transcende donc leurs intérêts et leurs idiosyncrasies (Angenot, 2008, p. 121).

L'éthique de la discussion dans l'espace public privilégie une attitude discursive ambiguë « inclusive » et exigeante, elle-même appuyée sur une appréhension de la délibération politique aussi optimiste que sévère dans son congédiement du dissensus.

C'est que, si les penseurs de l'éthique de la discussion reconnaissent l'existence et l'importance avérées des profondes divergences de vues, ce n'est pas de celles-là dont ils veulent rendre compte : ils cherchent bien plutôt à imaginer, de manière « contrefactuelle » (p. 122), une forme de délibération idéale qui garantirait la bonne conduite démocratique des affaires publiques. La conception normative et idéaliste de la discussion

collective formulée par Habermas prétend correspondre aux principes ayant initialement informé l'apparition d'un espace public moderne, libéral et « bourgeois », principes d'universalité et d'inclusivité ne s'étant jamais pleinement réalisés, mais constituant néanmoins un idéal à défendre (Fraser, 1992, p. 112-113). L'improbabilité de cet idéal ne lui ferait pas perdre pas son importance d'« idée régulatrice [regulative idea] » : c'est que si Habermas reconnaît que le consensus qu'il espère a fort peu de chances de se concrétiser effectivement, il attribue cela à des « limitations empiriques [empirical limitations] » plutôt qu'à des obstacles de « nature ontologique [ontological nature] », liés par exemple à la centralité de la pluralité agonistique dans la vie politique et dans l'interdiscursivité qui l'informe (Mouffe, 2012, p. 78). Bien au contraire, il va plutôt jusqu'à affirmer : « reaching understanding seems to be intrinsic to human language as its *telos* » (Habermas, cité dans Phillips, 1996, p. 235). L'éthique de la discussion dans l'espace public tend ainsi à évacuer le caractère irréductible de l'antagonisme en société en posant qu'il est normalement toujours possible, dans l'absolu, de faire cohabiter sans heurts les multiples perspectives qui traversent la collectivité, en faisant appel à la raison et à la communication; tout dissensus est donc envisagé comme virtuellement dépassable. Cette posture a pour effet à la fois d'élever l'espace public « to unrealistic, unattainable heights of deliberative and epistemological status » et d'obscurcir les causes et les conséquences réelles des échanges dissensuels qui y existent (Phillips, 1996, p. 233) – et qui ne constituent pas une infraction à quelque « *telos* » du langage humain.

Malgré qu'il faille critiquer l'éthique de la discussion et la conception de l'espace public qui en est le corollaire, il demeure que cette dernière notion d'« espace public » peut tout à fait, moyennant critique, contribuer à la réflexion sur la délibération et les conflits idéologico-politiques : parce qu'elle désigne une dimension cruciale de la vie politique moderne et contemporaine, « something like Habermas's idea of the public sphere is indispensable to critical social theory and democratic political practice », affirme ainsi Fraser (1992, p. 111). Seulement, il faut se distancer de l'idéal étudié et revendiqué par Habermas, que ce soit pour espérer comprendre le fonctionnement et les limites de la « démocratie réellement existante », ou encore pour envisager des modèles alternatifs (p. 111; 115).

1.2.5 Libéralisme

Enfin, sur un plan plus directement sociopolitique, il faut mentionner la prépondérance, l'hégémonie aujourd'hui de la pensée libérale et de la manière dont elle envisage le débat public⁵⁰. Le libéralisme, pose Mouffe, n'est pas seulement le mode dominant d'appréhension du débat politique aujourd'hui : il tend à se présenter comme formulant la meilleure forme de gestion de la chose publique, voire la seule légitime (2005, p. 83). Il imagine une négociation rationnelle dans un espace public neutre et impartial, permettant de transcender les oppositions contingentes entre les opinions individuelles et d'établir un vivre-ensemble où chacun.e trouve son compte.

Les différentes variations de la pensée libérale ont en commun de supposer que les discours divers s'affrontant dans l'espace public ne sont pas essentiellement contradictoires, que leur opposition est en vérité superficielle et peut toujours être résolue par un dialogue raisonné menant à un agencement universellement satisfaisant des multiples revendications. C'est précisément là son erreur, toujours selon Mouffe :

liberalism's central deficiency in the political field [is] its negation of the ineradicable character of antagonism. « Liberalism », in the way I understand it in the present context, refers to a philosophical discourse with many variants [... but] the dominant tendency in liberal thought is characterized by a rationalist [...] approach (p. 10).

On peut identifier deux variantes principales du libéralisme politique et de sa tendance à négliger, à nier l'éventualité des désaccords profonds et insurmontables : l'une envisage la possibilité d'une unanimité forte; tandis que l'autre accorde une plus grande place au pluralisme et pense plutôt la négociation des volontés et intérêts concurrents en forme de compromis (p. 12-13; 2000, p. 80-107). Dans les deux cas, on a malgré tout affaire à une approche consensualiste de la délibération politique.

⁵⁰ Je rappelle qu'il est question ici d'enjeux relatifs au fonctionnement de l'espace public : je m'intéresse à la manière dont les tenants d'un certain libéralisme envisagent la confrontation des options politiques, et non aux propositions idéologiques déterminées qu'ils et elles peuvent mettre de l'avant. Pour reprendre les termes de Mouffe, il sera question du libéralisme comme « procédure », et non comme « substance » (2000, p. 67-69).

La première forme de la pensée libérale, plutôt unanimiste, admet dans une certaine mesure l'existence de différences entre les sujets qui composent la collectivité, entre les préoccupations, idées et valeurs de tou.tes. Mais elle considère ces différences comme ultimement négligeables, soit qu'elles doivent être reléguées hors du champ du politique, dans la sphère privée, soit qu'elles représentent en fin de compte des variations superficielles des mêmes aspirations fondamentales. Ainsi, le projet démocratique moderne – c'est-à-dire libéral⁵¹ – se caractérise par une « logique d'équivalence » affirmant non seulement l'égalité mais aussi une certaine identité de tous les sujets politiques et de leurs revendications (Mouffe et Laclau, 2014 [1985], p. 139 *sq.*; 157-158). Comme l'expliquent Miguel Benasayag et Angélique Del Rey, sous le régime démocratique-libéral, tous les sujets politiques sont compris comme fondamentalement, abstraitement semblables, partageant une identité commune à tous – par exemple : appartenance au « peuple » ou à la « nation » –, voire une essence humaine universelle, sur la base de quoi la bonne entente est aisément envisageable (2007, p. 23). L'élément de base du peuple ou de l'humanité est le citoyen lambda, cet « idéal d'homme sérialisé, échangeable avec (presque) tout autre homme, homme de la parité et de l'égalité », dépouillé de toutes ses particularités (p. 22-23). Ces particularités peuvent être réduites à des « afféteries sans importance », à des « opinions » personnelles ou autres excentricités individuelles, et renvoyées à l'apolitique, au privé; tandis que « sous » elles, on suppose un citoyen neutre, impartial (p. 22-23). Elles peuvent aussi être jugées abstraitement équivalentes, ramenées à des manifestations particulières de quelques préoccupations ou valeurs universelles, du point de vue desquelles c'est « du pareil au même », « toutes les opinions se valent, le conflit n'a plus lieu d'être » (p. 14). D'une manière ou de l'autre, les différences significatives sont en fin de compte gommées dans l'image d'un « homme [...] sans qualités, ou avec les mêmes qualités que tous – ce qui reviendra au même, dans la mesure où une qualité identique chez tous n'en est plus une⁵² » (p. 23). Ainsi, arguent Benasayag et Del

⁵¹ Selon Mouffe, la forme contemporaine de la démocratie tient précisément à l'articulation du projet démocratique avec le projet libéral (2000). Mon idée est que c'est bien davantage le projet libéral que le projet démocratique qu'il faut critiquer ici.

⁵² Benasayag et Del Rey s'inspirent fortement de la critique de la politique libérale développée par Karl Marx dans *Sur la question juive* (2006 [1843]). Fraser (1992, p. 118-121) propose aussi, à la lumière du même texte, une analyse critique de l'approche libérale de l'espace public. La critique d'inspiration marxiste s'intéresse d'abord à la mise entre parenthèses, à une certaine dénégation des différenciations *sociales* dans la politique telle qu'elle se conçoit en démocratie libérale. Comme l'explique Fraser, « one

Rey, la pensée démocratique-libérale se représente à tout moment l'ordre politique effectif, dominant, non comme le produit de la primauté de certaines intentions politiques particulières sur d'autres, mais comme une expression de la nature humaine (p. 18), ou au moins de la « volonté générale » de tout « un » peuple unitaire et uniforme⁵³ (p. 19-20; 23).

La seconde forme du libéralisme repose quant à elle sur une reconnaissance, et même une valorisation du pluralisme, c'est-à-dire du fait qu'il existe une multitude de perspectives

salient feature that distinguishes liberalism from some other political-theoretical orientations is that liberalism assumes the autonomy of the political in a very strong form » (p. 121). Ainsi l'espace public libéral est supposé opérer sans que les différences socio-économiques en tout genre viennent influencer la discussion politique – ni son déroulement, ni ses conclusions. « This public sphere was to be an arena in which interlocutors would set aside such characteristics as differences in birth and fortune and speak to one another as if they were social and economic peers. The operative phrase here is "as if". In fact, the social inequalities among the interlocutors were not eliminated but only bracketed » (p. 118-119). Cette manière de supposer, en déconnexion d'avec la différenciation et la stratification sociales effectives, des sujets politiques génériques et égaux, a plusieurs conséquences négatives. D'abord, elle dispense d'atteindre l'« émancipation » réelle sur la base qu'une émancipation formelle, fantasmée, est achevée – c'est l'argument de Marx. Ensuite, explique quant à elle Fraser, elle rend aveugle à la manière dont les différences de statuts sociaux peuvent nuire à une participation égale aux débats publics, vu notamment les exigences que pose l'espace public en termes de capital symbolique (p. 119-120), ou encore la difficulté qu'il y a à accéder aux « material means of equal participation », engendrée notamment par la propriété privée des oligopoles médiatiques (p. 120). Finalement, et c'est ce sur quoi insistent plus directement Benasayag et Del Rey, elle interdit de voir que les situations et les intérêts différents qui font l'existence sociale des participant.es au débat public se répercutent dans leurs prises de positions idéologiques divergentes, et donc que le débat politique ne met pas en scène des individus génériques et équivalents, mais des sujets déterminés, dont les revendications, résolument discordantes et potentiellement contradictoires, sont profondément ancrées dans le vécu. Bref, l'imaginaire du citoyen générique rend aveugle au conflit inhérent à la vie politique. Mon propos, quant à moi, est d'insister sur le fait que, *même en considérant le seul plan idéologico-discursif*, les sujets idéologiques, en tant que participant.es à une vie politique – relativement – autonome, ne sont pas et ne peuvent pas être – comme en-deçà de leurs « opinions » particulières – neutres, impartiaux, abstraitement rationnel ou détenteur.trices de quelque sens commun capable d'assurer la communauté universelle des esprits. Il faut plutôt supposer des sujets politiques toujours déjà idéologiquement situés, déterminés, partiaux (Phillips, 1996, p. 240-241; cf. *supra*, p. 23, n. 22).

⁵³ Remarquons que c'est une analyse critique proche de celle que formulent certains discours d'extrême droite, pour lesquels cette articulation, par le projet démocratique-libéral, des prétentions à l'*égalité* et à l'*identité* – articulation pourtant historiquement contingente, entre revendications démocratiques et cadre de pensée libéral – témoignerait du caractère essentiellement « totalitaire » de l'aspiration démocratique, à laquelle il faudrait répondre par une revalorisation de l'inégalité comme garantie de la préservation de la diversité du monde social (de Benoist, cité dans Mouffe et Laclau, 2014 [1985], p. 158). Un tel postulat est précisément au fondement du discours anti-moderne de la revue *Égards*, qui revendique « [u]n attachement envers la variété luxuriante [...] de l'existence humaine et une horreur sacrée envers l'uniformité étriquée [et] les objectifs égalitaristes » (« Déclaration fondamentale », 2003, p. 12); et pour lequel « [i]négalité, hiérarchie, annoncent une communauté respectueuse de la diversité » (Renaud, 2005b, p. 71).

différentes au sein d'une même société, multitude ne demandant pas nécessairement à être abandonnée. Toutefois, le libéralisme « agrégatif » (Mouffe, 2005, p. 12-13) tend à supposer que ces perspectives diversifiées ne sont pas essentiellement incompatibles entre elles, pouvant faire l'objet d'une négociation en vue d'un compromis, d'une solution qui convienne à toutes. En un mot : elle pense la différence sans le différend.

This kind of liberalism is unable to adequately grasp the pluralistic nature of the social world, with the conflicts that pluralism entails; conflicts for which no rational solution could ever exist. The typical liberal understanding of pluralism is that we live in a world in which there are indeed many perspectives and values [...] but that, when put together, they constitute an harmonious and non-conflictual ensemble. This is why this type of liberalism must negate the political in its antagonistic dimension (p. 10).

Ainsi, bien qu'elle adopte une attitude beaucoup plus ouverte par rapport au pluralisme socio-politique que la variante unanimiste, cette valorisation libérale du compromis n'en conçoit pas moins l'espace public comme le lieu d'un consensus souhaitable et possible (2012, p. 20).

Parce qu'il rejette le caractère irréductible de la contradiction et du conflit en société, le libéralisme contemporain serait pour Mouffe proprement « anti-politique », la politique se définissant pour elle précisément par des phénomènes d'antagonisme et de dissensus. Elle rejoint là la critique autrefois formulée par Carl Schmitt⁵⁴, pour qui « il n'y a pas de politique libérale [...], il n'y a qu'une *critique* libérale de la politique » (1992 [1932], p. 115). C'est que Schmitt définit le politique par la désunion et l'antagonisme, alors que l'universalisme libéral préfère imaginer un État ou une société qui serait « l'expression d'une totalité et d'une unité qui englobe tous les regroupements antagonistes » en les désamorçant, les dépassant (p. 160).

Or, si – c'est ce que nous verrons en détail dans la suite des choses – la politique implique toujours une part de divergence conflictuelle, sur quoi peut réellement déboucher la quête libérale de l'unanimité? Selon Mouffe, cette prétention a pour véritable conséquence non le consensus ou le compromis, mais l'homogénéisation, c'est-à-dire l'exclusion *de facto* des

⁵⁴ On ne saurait, évidemment, référer à Schmitt, « compagnon de route » du régime nazi, sans indiquer les limites de sa pensée et les points sur lesquels on s'en distingue : *cf. infra*, p. 212, n. 182. Notons que Mouffe a dirigé un ouvrage collectif ayant justement pour objet la reprise critique du travail de Schmitt (1999).

points de vue significativement divergents, qui susciteraient des antagonismes profonds, des contradictions véritables et entraveraient l'accord (2000, p. 19). Mouffe s'appuie encore là sur la réflexion de Schmitt, dont elle reprend la critique de l'inclusivité absolue du libéralisme, qui prétend pouvoir représenter sans problème toute l'« humanité », mais au prix d'une réduction induite de celle-ci (Mouffe, 2005, p. 78). Une idée similaire est développée par Benasayag et Del Rey, pour qui dans les démocraties libérales, « ce que l'on tolère en matière de rivalités [...] a peu à voir avec de véritables conflits », ceux-ci étant « formatés » et « refoulés » au profit d'un jeu entre des « différences politiques superficielles » (2007, p. 13). Tout ce qui remet en cause les fondements, la « base non contestable » d'un ordre politique donné et de la « volonté générale » qui le soutient ne saurait faire vraiment partie du débat (p. 17). Mais le caractère restrictif, exclusif du débat n'est pas reconnu, puisque ce qui est exclu l'est justement sur la base de son caractère prétendument négligeable – ou encore étranger, voire inhumain (p. 17-18). Ainsi, le semblant de confrontation qui demeure se joue entre des revendications et idées déjà compatibles, quand ce n'est pas simplement entre des variations sur les mêmes préoccupations et valeurs⁵⁵. Bref, le pluralisme libéral, sous couvert d'une représentation universelle, exclut en fait simplement de l'opinion publique les différences politiques fondamentales – celles-là même qui sont en jeu dans l'antagonisme idéologique à l'origine des dissensus les plus profonds et les plus insurmontables.

Par ailleurs, et pour finir, dans la pensée libérale, c'est encore la négociation rationnelle qui, au moment de résoudre les divergences de vue superficielles ou de formuler des compromis inclusifs, doit permettre d'éradiquer les confrontations violentes et les luttes de force entre les diverses parties du « corps » social (Mouffe, 2005, p. 3). C'est pourquoi un trait central du libéralisme est « the rationalist belief in the availability of a universal consensus based on reason » (p. 11). En menant la discussion sur les bases universellement établie de la raison, il est possible d'évaluer les perspectives concurrentes à partir de normes communes neutres, non idéologiques en elles-mêmes⁵⁶; ou encore d'entendre tous les points de vue de

⁵⁵ C'est pourquoi la manière d'envisager le « conflit » la plus conforme à la pensée libérale est au fond de le ramener à une « concurrence », à une rivalité économique entre des acteur.trices en compétition précisément parce qu'ils et elles sont et désirent tou.tes au fond l'exacte même chose (Schmitt, 1992 [1932], p. 66; Mouffe, 2005, p. 20; 2012, p. 19; Benasayag et Del Rey, 2007, p. 15-16).

⁵⁶ L'idée de neutralité est au fondement de la pensée libérale. Schmitt explique que l'État libéral, ce « phénomène curieux », « se pose lui-même comme *stato neutrale ed agnostico*, et [que] c'est dans cette

manière à accorder à chacun sa juste place. Je ne referai pas ici de généalogie ou de typologie des définitions libérales de l'argumentation rationnelle – toutes les théories détaillées plus haut en étant finalement des variantes. Je me contenterai de mentionner que la conception libérale de la rationalité est évidemment aussi restrictive que celle des différences politiques, imposant une forme bien déterminée de raisonnement et de justification politique comme unique modèle de légitimité discursive, faisant en fin de compte passer le raisonnement particulier pour le rationnel universel (Phillips, 1996, p. 242-243).

1.2.6 Amour du consensus contre passion du dissensus

De toutes les théories du discours et de la vie idéologico-politique examinées dans les pages précédentes, on peut dire avec Plantin que leur « amour du consensus s'oppose à la passion du *dissensus* » (2003, p. 379), passion qui se donne à voir dans les querelles publiques, dont la dynamique conflictuelle même – sans compter l'engagement spécialement polémique de certain.es entreparleur.euses – entre en contradiction avec la clôture facile de la délibération et la bonne entente généralisée. Les tenants des théories présentées jusqu'ici se posent en « amateur[s] de vérité » plutôt qu'en « amateur[s] de débat » (p. 397). Et même, les défenseurs du consensus et de la raison n'abordent que rarement de front la mésentente forte et des phénomènes polémiques marqués (p. 378). Au fond, ils ne s'intéressent pas vraiment à la question du dissensus pour elle-même : elle semble constituer le point aveugle de leurs théorisations, sans doute parce que de centrer l'attention sur la persistance des désaccords ne

neutralité même qu'il perçoit la justification de son existence » (1992 [1932], p. 141-142). Cette prétention peut prendre diverses formes, mais l'idée est généralement que l'État doit manifester « une neutralité universelle à l'égard de toutes les opinions et de tous les problèmes imaginables et à un traitement égal pour tous » (p. 156). Que ce soit parce que l'État est une entité « sans contenu ou du moins réduit à un contenu minimum » (p. 156), parce qu'il est le lieu d'une « compétence libre de tous intérêts égoïstes » lui permettant d'agir en « arbitre » (p. 159-160), parce qu'il se fonde sur une « norme confirmée » (p. 159), ou parce que « la neutralité implique l'égalité des chances dans la détermination de la volonté étatique » (p. 157), le lieu du politique sous le libéralisme en est un où peuvent librement et également se faire face des options plurielles. Au courant du XX^e siècle, l'idée de neutralité s'est étendue au-delà du champ de pertinence de l'État pour teinter toute la culture, tant et si bien que Schmitt parle d'une prétention à la « neutralité générale de la culture en soi » (p. 142), comme si toutes les opinions et les visions concurrentes se rencontraient sur le fond neutre d'une culture universelle ou d'une absence de spécificité culturelle, plutôt que de prendre racine dans un bagage symbolique déterminé, hétérogène et contradictoire. Cette idée de neutralité teinte beaucoup aujourd'hui les conceptions dominantes de l'« espace public », qui y voient un lieu neutre, étranger aux particularités sociales et idéologiques, où toutes les revendications auraient également droit de cité (Fraser, 1992; Phillips, 1996).

peut que menacer sérieusement la posture idéaliste « contrefactuelle » qu'ils partagent. De leur point de vue, si la polémique émerge et persiste dans l'espace public, ce ne peut être que parce que certain.es débateur.euses sont dans le tort, sur le plan, logique et aléthique, de la rigueur argumentative et éventuellement sur celui, déontologique, de l'attitude en débat. Pour comprendre le dissensus, sa persistance et son sens, il faut donc prendre congé de ces approches qui insistent sur la possibilité et la nécessité du consensus rationnel.

Pour développer une compréhension de la mésentente publique, il faut admettre que la réalité du dissensus contredit l'hypothèse du consensus : il faut chercher à repérer où, comment et pourquoi la divergence et le conflit font surface dans l'argumentation et la délibération politique. De même, puisque l'hypothèse consensualiste trouve ses assises dans l'idée d'une rationalité garantissant l'entente – l'« amour du consensus » se présente d'emblée comme un « amour de la vérité », suggère Plantin –, alors, afin de bien saisir le pourquoi et le comment des conflits interdiscursifs, il faut aussi rompre avec le postulat rationaliste. Mon hypothèse critique conjoint en effet les deux enjeux du consensus et de la rationalité : je crois qu'en reconnaissant le caractère éminemment problématique – pluriel – de la « raison » politique, on peut mieux comprendre le caractère insurmontable de certains différends, et donc voir dans les manifestations de désaccord un phénomène tout ce qu'il y a de plus normal – et inversement, dans les situations de consensus apparent, un phénomène mystificateur qui demande à être interrogé plutôt que simplement pris pour acquis ou célébré. Je veux donc, pour envisager le dissensus sous un jour plus favorable, reproblématiser simultanément les deux aspects du problème : autant remettre en cause le « contestable [...] présupposé voulant que le dissensus doive nécessairement être résolu ou dissous » que la « croyance idéaliste dans les pouvoirs [...] du *logos*, comme s'il existait, accessible ou reconnaissable par tous, un principe de raison capable de transcender tous les conflits et toutes les contradictions » (Garand, 2014, p. 120). En se distançant de l'hypothèse d'un consensus fondamentalement garanti par l'étalon de la rationalité, il devient à la fois possible d'admettre que l'existence de désaccords idéologiques marqués et durables est tout à fait normale, voire inévitable, et de s'interroger sur les causes et formes du dissensus à partir de bases théoriques qui permettent effectivement d'en rendre compte.

CHAPITRE II

PLURALITÉ CONSTITUTIVE DE LA DÉLIBÉRATION POLITIQUE : QUESTIONS OUVERTES ET ARGUMENTATIONS DIVERGENTES

C'est le constat de la récurrences des polémiques et querelles de toutes sortes – ces occasions lors desquelles s'affrontent, autour d'une question controversée, une multiplicité d'entrepreneur.euses porteur.euses d'opinions contraires et déployant des argumentaires disparates – qui m'a d'abord amené à m'interroger sur la dimension conflictuelle de l'espace public. Loin de constituer des aberrations, les grandes polémiques ne rendraient-elles pas plutôt compte de la dynamique générale de la délibération politique? Un problème émerge, auquel répondent plusieurs réponses concurrentes, divergentes, chacune étant redevable de raisonnements qui contrastent avec ceux de leurs vis-à-vis. De ce point de vue, la pluralité idéologique n'apparaîtrait pas qu'occasionnellement dans l'espace public, mais en serait proprement constitutive, serait-ce de manière plus discrète. C'est cette hypothèse que je veux explorer, démontrer, dans le présent chapitre.

S'il peut y avoir du dissensus, et *a fortiori* du conflit idéologique, c'est d'abord parce que l'espace public est le lieu d'un polylogue composé de toutes sortes de paroles divergentes qui s'entrecroisent constamment. L'existence et la persistance du désaccord politique ne peuvent être compris qu'à condition de prendre en compte, et même de prendre comme point de départ théorique, la pluralité conflictuelle qui fait toujours déjà partie de la délibération politique – non accidentellement, mais constitutivement. Je suivrai donc, dans ce chapitre, la direction indiquée par Amossy lorsqu'elle affirme que

[c]'est à partir de la polyphonie – de la multiplicité des voix qui interviennent sur une question controversée – et de la circulation des discours – du croisement des discours dans l'espace public – qu'il faut s'interroger sur [...] la polémique publique (2014, p. 106).

Cette multiplicité et cette divergence qui caractérisent la délibération politique sont proprement inévitables : il n'est pas d'espace public qui ne soit, à un moment ou une autre, marqué par la pluralité des options idéologiques.

Le caractère incontournable de la pluralité contradictoire dans l'interdiscours politique s'explique de deux manières corollaires. D'une part, il est lié au caractère ultimement indéterminé du cours de la vie collective : toute délibération, par définition, suppose l'existence d'une question, d'un problème ouvert, susceptible d'être résolu de diverses manières et donnant conséquemment lieu à une multiplicité de prises de position, de jugements argumentés. D'autre part, l'inévitabilité de la divergence idéologique s'explique par le fait que les différentes perspectives défendues par les participant.es, parce qu'elles constituent des jugements pratiques et donc normatifs, ne se prêtent pas à une discrimination facile en termes de rationalité ou de vérité. Les problèmes politiques peuvent certainement faire l'objet de solutions satisfaisantes, mais aucune ne peut se poser comme nécessaire au point d'invalider les options concurrentes; les questions politiques sont vouées à demeurer aporétiques, incertaines, plusieurs discours argumentés discordants pouvant à chaque fois prétendre y répondre. Bref, résume Angenot :

La connaissance des questions et la décision des actions à prendre se présentent toujours, peut-on simplement constater, dans la vie de la Cité, au milieu d'un champ polarisé par des opinions contradictoires, aucune ne pouvant prétendre à la certitude absolue (2008, p. 43).

Penchons-nous donc sur la pluralité constitutive de la discussion politique, d'abord telle qu'elle apparaît à l'origine de la délibération, ensuite telle qu'elle persiste au cours de l'argumentation.

2.1 Pluralité initiale : problèmes et indétermination

La pluralité intervient dans toute délibération politique dès lors qu'une situation existe face à laquelle différentes réactions sont possibles; dès lors qu'une question se pose autour de laquelle une diversité de voix se rencontrent. Cette multiplicité initiale présente une certaine difficulté dans la mesure où les perspectives divergentes se veulent toutes des solutions à une seule et unique réalité; dans la mesure aussi où elles s'adressent toutes aux membres d'une même collectivité, qu'il s'agit de gagner à une perspective pratique déterminée. Dès le départ,

donc, la divergence des points de vue idéologiques implique une certaine « problématique » de la vie politique. Cette pluralité et cette problématique sont théorisées aussi bien par une philosophie politique qui met de l'avant le caractère ouvert et indéterminé de l'action collective que par les approches argumentatives et rhétoriques de la délibération. Entre l'approche politique et l'approche plus spécifiquement discursive de la pluralité idéologique, les échos sont nombreux. Avant d'aborder en détail le fonctionnement rhétorique de la délibération politique, je veux montrer quelles sont les dynamiques de la vie collective sous-jacentes à la délibération, qui lui donnent lieu.

2.1.1 Politique : indétermination, alternatives et décision

Comment la vie politique se lie-t-elle à une problématique fondamentale, à une pluralité et même une rivalité constitutives? C'est que l'action politique intervient dans un contexte d'indétermination du cours des affaires collectives, où une décision doit être prise alors même que plusieurs voies d'avenir s'offrent simultanément et entre lesquelles il faut choisir. Cette multiplicité des possibilités pratique correspond à celle des points de vue qui se rencontrent dans l'échange délibératif.

Aristote, avons-nous vu au chapitre précédent, insiste sur le fait que la délibération politique vise ce qui est à faire, et donc qu'elle a pour horizon temporel l'avenir (2014f, 1358b). Or, écrit-il,

l'expérience nous montre [...] que les choses futures ont leur principe dans la délibération et dans l'action, et que, d'une manière générale, les choses qui n'existent pas toujours en acte renferment la puissance d'être ou de n'être pas, indifféremment; ces choses-là peuvent aussi bien être que ne pas être, et par suite arriver ou ne pas arriver (1994, 19a).

C'est l'« indétermination » (18b) des « choses futures », pouvant toujours se produire d'une manière ou d'une autre, qui rend possibles et même nécessaires la délibération et l'argumentation politiques. Cette indétermination ne tient pas qu'au hasard ou à l'ignorance des observateur.trices : elle est liée au fait que l'avenir collectif demeure ouvert, parce qu'il dépend essentiellement des décisions et des actions politiques. En ce sens, la délibération – au sens le plus large – et l'action, en politique, sont les véritables « principes » du futur. Autrement dit, la délibération politique n'élucide pas des choses nécessaires ou certaines, mais décide de

choses contingentes et ouvertes aux décisions pratiques : « tout ce qui arrive par nous et dont le résultat n'est pas toujours le même, voilà ce qui fait l'objet de nos délibérations » (2014d, 1112b; cf. 2014f, 1357a; 1359a-b). La délibération politique juge non une réalité donnée, mais les actions humaines qui peuvent influencer, transformer cette réalité : « c'est sur ce qu'on exécute que portent la délibération et l'examen; or, les actions sont toutes d'un tel genre [*i.e.* elles peuvent être autres qu'elles ne sont] et aucune d'entre elles, pour ainsi dire, ne procède du nécessaire » (1357a). S'il y a délibération politique, c'est qu'en matière de pratiques collectives, rien n'est fondamentalement déterminé d'avance, que plusieurs options pratiques sont toujours disponibles, et qu'il s'agit de décider et d'agir dans un tel contexte.

Cette idée revient dans certaines conceptions modernes de la politique qui, en plus de mettre de l'avant son inscription dans une temporalité ouverte à l'activité, insistent sur les tensions que cela implique entre différentes perspectives idéologiques. La pensée de Walter Benjamin est à ce titre particulièrement éclairante. Pour Benjamin, « la politique prime [...] l'histoire » (1993, p. 405-406), c'est-à-dire que c'est l'agir politique, et non quelque nécessité historique prédéterminée, qui décide du cours des choses. L'action politique – ou en tout cas, dans la conception de Benjamin : l'action révolutionnaire, qui met fin à la continuité et au retour du même qu'implique le maintien de la domination politique – a le pouvoir de « faire éclater le continuum de l'histoire » (2000 [1940], §XVI), d'ouvrir de nouveaux possibles et de faire bifurquer le cours des choses⁵⁷.

Dans ses thèses *Sur le concept d'histoire*, Benjamin formule – notamment – une critique de la conception linéaire et téléologique du temps humain, impliquée par les différentes approches progressistes de l'histoire et de la politique. En effet, il refuse l'idée de l'histoire comme « mouvement dans un temps homogène et vide » (2000 [1940], §XIII), opposant à cette dernière celle d'un « temps qualitatif, hétérogène et rempli » (Löwy, 2018 [2001], p. 158). C'est-à-dire que le temps historique, chez Benjamin, n'est pas conçu comme une ligne droite et continue, indifférente à des événements et des volontés qui ne feraient que s'y accumuler

⁵⁷ Remarquons que la pensée politique de Benjamin est non seulement révolutionnaire, mais encore messianique : elle associe la bifurcation révolutionnaire à une intervention messianique salvatrice, qui brise l'ordre du monde pour en instaurer un tout nouveau. Le messianisme de Benjamin est hétérodoxe en cela qu'il n'est pas attentiste, mais volontariste : tout dépend de l'intervention humaine; rien n'est garanti; l'humanité agissante est le « messie collectif » (Löwy, 2018 [2001], p. 66-67).

sans en changer le cours; mais bien comme étant fait d'une multitude de tendances et d'éventualités aux différences marquées, entretenant entre elles un perpétuel conflit où se joue le sort de l'avenir.

Cette complexité du mouvement historico-politique transparaît dans le moment présent, dont la structure s'avère problématique, éclatée et conflictuelle. Le « présent [...] n'est point passage, mais [...] arrêt et blocage du temps », écrit Benjamin (2000 [1940], §XVI); tout moment présent n'est pas simplement traversé par le cours d'une histoire qui le précède et se poursuit en toute indifférence, mais est plutôt à comprendre comme un « seuil » marquant la discontinuité du temps et en lequel, à chaque fois, l'histoire se révèle encore incertaine, à découvrir – ou plutôt : à faire. « En réalité, il n'existe pas un seul instant qui ne porte en lui sa chance révolutionnaire – elle veut seulement être définie comme spécifique, à savoir comme chance d'une solution entièrement nouvelle face à une tâche entièrement nouvelle » (§XVIIa, cité dans Löwy, 2018 [2001], p. 179). Le rôle de l'action et de la pensée politique est donc d'élucider, ou plutôt de composer – puisque le regard sur l'histoire demande à être « fond[é] sur un principe constructif » (Benjamin, 2000 [1940], §XVII) – à la fois « tâches » et « solutions » pour le temps présent. Il s'agit de comprendre quels sont les problèmes, les défis que pose une époque, une conjoncture, et d'envisager la ou les solutions qui permettraient de rompre avec l'état actuel des choses⁵⁸.

C'est pour cela qu'il faut pouvoir penser le temps sur le mode du « seuil » et du « blocage ». Cela implique d'aborder tout instant de manière à y voir non le fil d'une paisible continuité, mais bien « une constellation saturée de tension », et de « communiquer à cette dernière un choc qui la cristallise en monade » (§XVII). C'est-à-dire de voir comment le présent, en tant que tâche, se lie à une multiplicité d'idées, d'images susceptible d'éclairer l'action; c'est-à-dire aussi de savoir envisager pour elle-même la « constellation » qu'elles forment, dans la dynamique propre du problème qui la sous-tend et des potentialités contradictoires

⁵⁸ Remarquons que le caractère ouvert et contradictoire du temps ne concerne pas que le présent, chez Benjamin, mais aussi, surtout, le passé : celui-ci, malgré qu'il soit advenu d'une manière déterminée, n'en demeure pas moins porteur des traces de toutes sortes d'alternatives et de contestations; ce sont elles qui peuvent inspirer l'action présente (*cf. infra*, p. 95 *sq.*).

qu'elle recèle (Mosès, 1992, p. 166), plutôt qu'à la lumière de quelque détermination par le passé – ou, après coup, de quelque nécessité rétrospective⁵⁹.

Les conceptions – et l'écriture – de Benjamin sont loin d'être toujours évidentes; elles ne sont en tout cas pas simples. Mais on peut en tirer, en ce qui nous concerne, certaines intuitions éclairantes pour une pensée du politique. Les thèses benjaminienne sont à comprendre comme « une sorte de manifeste philosophique [...] pour *l'ouverture de l'histoire*. C'est-à-dire pour une conception du processus historico-politique qui ouvre sur un vertigineux champ des possibles, une vaste arborescence des alternatives » – et ce, « sans tomber pour autant dans l'illusion d'une liberté absolue : les conditions "objectives" sont aussi des conditions de possibilités » (Löwy, 2018 [2001], p. 196), l'action intervenant en réponse à une « tâche » déterminée. Reste que « chaque présent ouvre sur une multiplicité d'avenirs possibles » (p. 212). Ce qui se joue chez Benjamin, c'est, ni plus ni moins :

la recherche d'une rationalité dialectique qui, brisant le miroir lisse de la temporalité uniforme, [...] tient compte le *clinamen* riche de nouveautés, le *kairos* gros d'opportunités stratégiques⁶⁰.

[...]

Rien de mystique ou d'« irrationnel » dans ce constat : il découle de la nature même du politique comme activité humaine collective et plurielle, certes conditionnée par les structures sociales et économiques existantes, mais capable de les dépasser, de les transformer, de les bouleverser, en créant du nouveau (p. 201).

La conception « ouverte » et « dialectique » du temps développée par Benjamin ne tient donc pas tant de la spéculation métaphysique que d'une pensée de la politique : il envisage

⁵⁹ Chez Benjamin, cette contestation de la nécessité historique s'oppose à la pensée du progrès linéaire et nécessaire. Je développe sur la critique benjaminienne du progressisme téléologique plus loin dans ce chapitre, au moment d'expliquer pourquoi l'action politique ne dispose pas d'une norme certaine et objective à laquelle on pourrait l'indexer pour en résoudre l'incertitude première (*cf. infra*, p. 95 *sq.*).

⁶⁰ Ici, la notion de « dialectique » renvoie bien à la tradition hégélienne et marxiste. Le « *clinamen* » désigne, selon la physique épicurienne, la déviation aléatoire des atomes dans leur chute vers le bas, supposée garantir un fondement matériel à la liberté humaine : la notion a notamment été reprise par les tenants de la 'Pataphysique (Arnaud, s.d.). Quant au « *kairos* », il est à distinguer du *chronos*, « selon l'opposition des deux termes grecs pour dire le temps : un moment à saisir, une chance de transformation, une opportunité pour opérer un changement, plutôt que le temps plat et homogène de la consécution des événements » (Engélibert, 2019, p. 12). Le *kairos* est fréquemment évoqué par différentes pensées de la stratégie politique (*cf. par exemple* Bensaïd, 2011).

« l'histoire comme *praxis* humaine » (p. 182) et rappelle que « l'avenir sera ce que nous en ferons » (p. 212) – et que nous pouvons toujours en faire plus d'une chose.

Arendt – dont les travaux ont en partie été inspirés par la pensée de Benjamin, de même que par la culture grecque antique dont Aristote est un représentant – propose une conception de l'histoire qui s'inscrit en relative continuité avec ce que nous avons vu jusqu'ici, mais qui a l'intérêt particulier d'être inscrite plus directement encore dans une réflexion sur la vie politique et sa dimension langagière et délibérative. Pour Arendt, « le sens de la politique est la liberté⁶¹ » (1995 [1993], p. 38). Cette affirmation a deux implications connexes, mais distinctes. Elle signifie d'abord que la politique – comprise comme action réciproque des humains les uns sur les autres, et sur le monde qui les unit (p. 24; 36; 87) – est le domaine où se déploie l'aptitude humaine au « pouvoir-commencer », c'est-à-dire non le « libre-arbitre » qui permet « de choisir entre ce qui est déjà donné », mais bien « la simple liberté de vouloir que ceci ou cela soit autrement » (p. 41). En ce premier sens, donc, la liberté qui fonde l'action politique est celle de l'initiative, de la nouveauté; elle « consiste en ce que nous appelons la spontanéité, soit [...] le fait que chaque homme est capable de débiter de lui-même une série. Le fait que la liberté d'action signifie la même chose que poser-un-commencement-et-débiter-quelque-chose » (p. 51). Cela a pour conséquence que l'histoire ne saurait être un processus continu et régulier, mais demeure toujours marquée par l'« imprévisibilité », « [c]ar le fait que le monde se renouvelle quotidiennement en vertu du phénomène de la naissance et de la spontanéité des nouveaux venus, et qu'il est constamment entraîné dans une nouveauté imprévisible, s'oppose à l'éventualité de définir et de reconnaître le futur » (p. 51). La différence fondamentale entre les processus naturels et les processus politiques, qui expliquent que ces derniers échappent à la nécessité et la prévisibilité, « tient naturellement au fait qu'il existe ici un thaumaturge, et que l'homme lui-même possède manifestement le don miraculeux et mystérieux de faire des miracles⁶². Ce don, nous l'appelons, dans le langage courant et éculé,

⁶¹ Arendt précise : cela ne signifie pas que la liberté doive être le but de la politique, mais plutôt qu'elle est supposée et réalisée dans toute action politique, quelle qu'elle soit : « la liberté, ou mieux le fait d'être libre, est comprise dans le politique et dans son activité » (p. 38; 44).

⁶² Il faut bien sûr remarquer que le vocabulaire arendtien du miracle, tout comme celui de l'irruption messianique chez Benjamin « s'exposent à la tentation d'absolutiser l'événement » en le coupant ses conditions de possibilités (Bensaïd, 2011, p. 115). Cela est vrai, mais l'idée ici est surtout d'insister sur ce qui, dans le politique, interdit de se référer à une nécessité ou à une obligation pour comprendre l'agir.

l'agir » (p. 41). Tout « cela tient simplement au fait que le processus historique résulte d'initiatives humaines et est constamment interrompu par de nouvelles initiatives » (p. 41). On retrouve donc, dans la pensée de la politique d'Arendt, un souci de l'ouverture historique similaire à celui relevé chez Aristote comme chez Benjamin – quoique formulé, à ce stade, plutôt en termes de nouveauté que de pluralité et d'alternatives.

Mais, ajoute déjà Arendt, « [l]a liberté de la spontanéité est encore pour ainsi dire prépolitique, quand bien même sans elle toute liberté politique perdrait-elle son sens le meilleur et le plus profond » (p. 52). C'est que le « pouvoir-commencer » et l'imprévisibilité qui caractérisent l'action ne relèvent véritablement de la politique que du moment qu'ils sont réinscrits dans la communauté : c'est-à-dire qu'ils concernent les affaires publiques, mais aussi qu'ils sont le fait de l'action et de la délibération collectives. En politique, un second aspect de la liberté s'ajoute au premier, et le complète : à la liberté de commencer s'ajoute « la liberté de discuter », qui intervient « dans la relation avec les autres » (p. 52). Cette liberté de discuter ne désigne pas la liberté d'expression, le droit de dire n'importe quoi; mais bien la possibilité, inhérente au polylogue politique, de faire apparaître le monde sous une multitude de facettes correspondant à la multitude des points de vue existant⁶³ (p. 52). Dans l'espace d'échange politique

on aboutit à une infinie pluralité de points de vue à propos des objets dont on parle, et qui, du fait qu'ils sont l'objet de discussions de tant de personnes en présence de tant d'autres, sont conduits à la lumière de l'espace public où ils sont pour ainsi dire contraints de révéler tous leurs aspects. C'est seulement à partir d'une telle totalité de points de vue qu'une seule et même chose peut apparaître dans toute sa réalité, par où il faut entendre que chaque chose peut apparaître sous autant d'aspects et autant de perspectives qu'il y a de participants. Dans la mesure où l'espace publico-politique est [...] l'espace commun (*koinon*) où tous se rassemblent, il est également le seul

⁶³ À vrai dire, en cette matière, Arendt tend à mêler le descriptif et le normatif : pour elle, la « liberté de discuter » ne désigne pas tant une situation inévitable liée à la constante possibilité de dire le monde de différentes manières, qu'un mode spécifique d'organisation collective, la démocratie, qui met l'accent sur la libre discussion et l'égalité des participant.es et qui seule rendrait possible une « véritable » politique. Cette liberté, donc, « n'est rien de plus qu'un attribut pour une forme déterminée de l'organisation des hommes entre eux » (p. 82). Arendt va parfois même jusqu'à réserver le qualificatif de « politique » aux formes démocratiques de prise en charge de la délibération et de l'action sur les choses collectives. Je prends donc mes distances d'avec elle en cherchant surtout à voir ce que sa pensée peut avoir d'instructif pour qui cherche à penser la politique en général (*cf. supra*, p. 26, n. 27).

espace dans lequel toutes choses peuvent être mises en valeur en prenant en considération tous leurs aspects (p. 80).

C'est donc le fait que toute « chose [...] peut se montrer sous plusieurs aspects [...] lorsqu'il y a plusieurs personnes auxquelles elle apparaît à chaque fois sous différentes perspectives » (p. 82) qui est le véritable fondement de la liberté comprise comme nouveauté et comme imprévisibilité dans l'histoire des affaires humaines. « Il n'y a de liberté que dans l'espace intermédiaire propre à la politique » (p. 25). Cela est d'autant plus vrai si l'on tient compte du fait que le « monde » qui fait l'objet de la discussion et de l'action politiques désigne avant tout pour Arendt l'« *espace-qui-est-entre-les* » humains, l'ensemble des relations entre les personnes : ce « quelque chose qui est commun à plusieurs, qui se tient entre eux, qui les sépare et les lie, qui se montre différemment à chacun et qui ne peut être compris que dans la mesure où plusieurs *en* parlent et échangent mutuellement leurs opinions et leurs perspectives » (p. 52). Il est évident, alors, que l'imprévisibilité de son devenir tient au fait que les formes qu'il prendra dépendent beaucoup, à chaque fois, des perspectives et des intentions de tou.tes et de chacun.e.

Autrement dit, l'indétermination et la liberté sont le fruit de la pluralité constitutive de l'action politique. C'est justement l'un des constats fondamentaux faits par Arendt. « La politique repose sur un fait : la pluralité humaine » (p. 23). La politique même n'a de sens que dans et par cette pluralité qui est son point de départ aussi bien que le mode selon lequel elle s'exerce : « cette pluralité est spécifiquement la condition – non seulement la *conditio sine qua non*, mais encore la *conditio per quam* – de toute vie politique » (2012 [1958], p. 65). Pluralité, donc, et plus encore : « [l]a politique traite de la communauté et de la réciprocité d'être *différents*. Les hommes, dans un chaos absolu ou bien à partir d'un chaos absolu de différences, s'organisent selon des communautés essentielles et déterminées » (1995 [1993], p. 23). Toute organisation de la communauté doit compter avec cette réalité : c'est précisément la différence qu'il s'agit d'organiser, à laquelle il faut donner forme⁶⁴ – mais sans l'abolir, ce qui serait

⁶⁴ Nulle action politique ne serait nécessaire s'il n'y avait qu'un individu, ou qu'une série de personnes identiques : « L'action serait un luxe superflu, une intervention capricieuse dans les lois générales du comportement, si les hommes étaient répétitions reproductibles à l'infini d'un seul et unique modèle, si leur nature ou essence était toujours la même [...]. La pluralité est la condition de l'action » politique (2012 [1958a], p. 66; cf. 1995 [1993], p. 23-25).

impossible. En d'autres termes, la pluralité est autant la question qui se pose à la vie politique, que le contexte dans lequel elle est appelée à se dérouler, la condition qui caractérise toute délibération politique. À la pluralité et la différence à organiser répondent la pluralité et la différence des perspectives à cet effet.

D'où l'importance du moment de la délibération, comprise comme discussion et comme persuasion, dans la compréhension du politique développée par Arendt. Peut-être plus encore que l'acte matériel qui doit transformer et instituer les formes de la vie collective, la délibération, l'échange et la confrontation des perspectives quant aux gestes à poser, constitue chez elle le cœur de la vie politique, de l'expérience et de la prise en charge de la pluralité. La description que fait Arendt de la conception antique de la politique – ici : d'une politique démocratique – en résume bien les mécanismes centraux :

Elle a fait de l'*agora* [...] le centre de la *polis*, en tant qu'elle est le lieu de rencontre et de dialogue des hommes libres, et elle a centré le facteur proprement « politique » [...] autour de la communauté, de l'être-l'un-avec-l'autre et du parler-ensemble-de-quelque-chose, en interprétant toute cette sphère sous le signe d'un *peitho* divin, d'une force de conviction et de persuasion [...] qui décide de tout (p. 79).

La délibération est le cœur de la politique car c'est elle qui permet à la pluralité des points de vue de se manifester, aux perspectives de se rencontrer. Plus encore, elle constitue un moment de l'action politique à proprement parler, puisque c'est dans le « parler-ensemble » lui-même que s'établissent graduellement des idées communes et que commencent à se tisser les rapports collectifs qui sont le « quelque chose » de la politique. C'est là, aussi, qu'intervient la persuasion : la parole politique ne fait pas qu'« exprimer » une perspective, mais cherche aussi, surtout, à la faire partager à d'autres pour les y gagner, ou en tout cas pour nourrir l'élaboration d'une position commune, base d'une *praxis* collective (2012 [1958], p. 80). En effet, l'agir politique n'est toujours que collectif, et c'est pourquoi la « liberté de discuter », la délibération et la persuasion, doit compléter la « liberté de commencer », afin que les actions puissent se concrétiser. « L'action, en effet, ne peut jamais se produire dans l'isolement, dans la mesure où celui qui commence quelque chose ne peut en venir à bout que s'il en rallie d'autres qui vont lui venir en aide. En ce sens, toute action est une action de concert » (1995 [1993], p. 51). Il est « impossible [d'agir] au sens du grec *prattein*, c'est-à-dire de l'aboutissement, de

l'accomplissement » (p. 51-52) sans collaboration, et donc sans persuasion⁶⁵. La délibération politique, chez Arendt, est donc un constant jeu de tension entre pluralité et persuasion⁶⁶.

Je mentionne, enfin, la posture de Mouffe, qui offre une approche du politique, de la pluralité et de la délibération rejoignant, quoique partiellement, celle d'Arendt⁶⁷, mais mettant plus sérieusement l'accent sur les implications dissensuelles et conflictuelles de la pluralité. Pour Mouffe, la multiplicité des revendications politiques dans l'espace public est constitutive de toute expérience du politique – mais, chez elle, ce n'est là que le point de départ, le degré zéro de la pensée du politique. En effet, tout se joue dans la manière dont on réfléchit ce qui advient à partir de cette pluralité des discours. Or, insiste Mouffe, les alternatives qui existent quant à l'organisation future de la communauté donnent éventuellement lieu à des rapports contradictoires, ce qui ne peut que compliquer le moment de la persuasion et surtout de la « décision » vers lequel s'oriente la délibération. Ainsi, des choix collectifs s'imposent, qui ne sauraient toujours rendre justice à tous les points de vue : « Properly political questions always involve decisions which require us to make a choice between conflicting alternatives » (2005,

⁶⁵ En fait, il n'est pas exclu que la « collaboration » soit obtenue par le biais de la force plutôt que du consentement, une partie imposant unilatéralement sa perspectives aux autres participant.es – que ces derniers soient les citoyen.nes d'un régime généralement démocratique, ou encore les codétenteurs d'un pouvoir oligarchique. Est alors court-circuité le processus de délibération et de persuasion. L'approche démocratique valorisée par Arendt présuppose que cette voie est irrecevable. Dans tous les cas, j'ai choisi de me concentrer sur l'action commune issue du consentement et supposant délibération et persuasion, puisque c'est en rapport avec cette éventualité que trouvent leur pertinence les questions relatives au consensus et au dissensus, et à leur impact sur la vie politique.

⁶⁶ Notons que, passé ce point, la pensée d'Arendt diverge assez sérieusement de ce que la présente réflexion veut mettre de l'avant : en effet, elle développe une compréhension de la délibération et de la persuasion dans laquelle la mise en commun des points de vue divergents peut et doit déboucher sur un dépassement des perspectives particulières limitées. La délibération fait émerger un « mode de penser élargi » (expression reprise de Kant), c'est-à-dire que chacun.e peut y mettre en œuvre « une véritable liberté de mouvement dans le monde spirituel », « la faculté de "penser en se mettant à la place de tout autre être humain" » (p. 81-83; cf. p. 52). Ce faisant, le monde apparaît non pas sous des perspectives contradictoires, mais dans son objectivité réelle, et il devient possible de formuler des jugements collectifs qui prennent en compte la multiplicité des facettes des choses, les points de vue de tou.tes (p. 30 *sq.*; p. 52-53; 2012 [1967], p. 801). Ce qui m'intéresse ici, c'est d'abord de mettre en évidence la pluralité des perspectives; quant à la possibilité et à la nécessité de la dépasser dans la délibération, elles font l'objet de ma critique au chapitre suivant.

⁶⁷ Pour une critique d'Arendt par Mouffe : cf. 2012, p. 20 *sq.*

p. 10). C'est la rencontre de la pluralité antagonique et de la nécessité de décider qui fait de la discussion politique une affaire complexe, problématique.

Nous aurons amplement l'occasion de revenir là-dessus et de suivre Mouffe dans son exposition des dynamiques conflictuelles qui traversent inévitablement la politique. Pour le moment, il s'agit surtout d'envisager la vie politique comme étant ultimement indéterminée, marquée par la multiplicité et la divergence des perspectives pratiques, et orientée vers une action qui suppose persuasion et décision.

2.1.2 Rhétorique : problème, polylogue et persuasion

De là, on peut dresser des parallèles avec les approches plus discursives et rhétoriques de la délibération politique. Ce faisant, on verra comment la politique se prête au discours argumentatif, comment l'argumentation est marquée par la dynamique propre de la pratique politique – et surtout comme la pluralité y intervient. L'indétermination du cours des affaires collectives devient un problème, une question suscitant la parole idéologique; la multiplicité des possibilités d'avenir correspond à la divergence des points de vue et des intérêts qui s'affrontent dans une situation d'argumentation; tandis que la décision et l'action qui tranchent et qui donnent forme au futur sont liées à la persuasion rhétorique des tiers.

Le discours politique, avons-nous vu au chapitre précédent, est un discours rhétorique, persuasif. Or, l'argumentation – toute argumentation – est un phénomène intimement lié à l'existence d'un espace discursif dont l'unité n'est pas donnée d'emblée. La parole rhétorique, selon notre définition, est celle qui déploie raisonnements et techniques discursives en vue de convaincre un public donné d'un jugement déterminé. Cette formulation peut donner l'impression que l'argumentation constitue un processus simple à deux pôles, n'engageant que l'argumentateur.trice et son ou ses allocutaires. Mais il faut plutôt envisager que toute énonciation rhétorique prend place dans un interdiscours pluriel, saturé d'interventions concurrentes et auquel répond un public éminemment divisé. Cette multiplicité, loin d'être accidentelle, est plutôt constitutive de toute argumentation : s'il faut étayer une thèse par des arguments, c'est d'abord qu'une question se pose à laquelle une réponse évidente n'est pas d'emblée donnée; s'il faut persuader, c'est qu'un problème émerge devant lequel toutes et tous ne partagent pas déjà un même point de vue.

Chez Aristote, l'art de l'argumentation rhétorique et « dialectique » suppose très exactement un *logos* appliqué à des objets incertains – ici : les « choses futures » –, à des problèmes auxquels il n'existe pas de solution évidente et qui ne sont pas déjà résolus par la connaissance scientifique (2014f, 1356b-1357a), et qui en conséquence se prêtent à des réponses divergentes, contraires (1355a). Son point de départ « est une question⁶⁸ qui fait proposer les deux thèses contradictoires⁶⁹ » (2014b, 24a). Plus encore, si, comme le suggèrent les théories contemporaines de l'argumentation, on fond la rhétorique et la « dialectique » aristotéliennes pour en faire deux dimensions concomitantes de la parole persuasive, on est amené à considérer que toute argumentation a quelque chose du « dialogue » voire du polylogue : elle fait intervenir, serait-ce virtuellement, à la fois l'argumenteur.euse, un « public » à persuader et des contradicteur.trices – qu'il ne s'agit pas nécessairement de convertir, mais avec lequel.les il faut toujours compter, rivaliser. Toute rhétorique est déjà dialectique⁷⁰.

⁶⁸ Remarquons qu'on retrouve l'idée de la « question » comme point de départ chez un rhétoricien humaniste comme Dante, pour qui, « language arises as a question or an answer in the context of some material or spiritual imposition of need. The imposition manifests itself as a task and it is only in reference to this task that reality, as it is open to our sense organs, receives its meaning » (Grassi, 1978, p. 10).

⁶⁹ Je préfère ne pas supposer que la situation d'argumentation n'engage toujours que deux discours opposés, même si c'est certainement souvent le cas que les débats publics font s'affronter deux camps clairement opposés. Toutefois, comme c'est la voie empruntée par la majorité des théories mobilisées ici, je m'abstiendrai de systématiquement mentionner « deux discours – ou plus » (*cf. infra*, p. 157).

⁷⁰ Aristote fait de la rhétorique et de la dialectique deux pratiques partiellement distinctes, chacune étant le « pendant » de l'autre (2014f, 1354a) : la première concerne la parole de l'orateur.trice prenant seule la parole devant son public; la seconde, les échanges d'arguments entre deux débatteur.ses et plus (1357a; *cf.* Perelman, 2002 [1977], p. 21; Angenot, 2008, p. 51). Mais les deux n'en ont pas moins en commun de concerner l'art de l'argumentation sur des questions incertaines, où le « probable » prime sur l'incontestable. C'est pourquoi Aristote peut en fin de compte affirmer que la rhétorique « fait en réalité partie, d'une certaine façon, de la dialectique et [qu']elle lui ressemble » (2014f, 1356a). Suivant Perelman (2002 [1977], p. 21) et ses successeur.es, je fonderai dialectique et rhétorique, « assimil[ant] sous le chef de "rhétorique" [...] tout ce qui touche au raisonnement mis en discours et s'intègre à l'analyse des discours sociaux » (Angenot, 2008, p. 53). Toute parole argumentative a en effet quelque chose de « dialectique », ou dialogique. D'abord, dans un sens faible, dans la mesure où il s'agit toujours de gagner à une thèse un public qui demeure dans l'indécision ou en opposition : « L'argumentation dans son essence implique une altérité constitutive, elle institue un énonciateur et un destinataire et un *écart dialogique* entre les deux qui justifie la relation argumentative » (p. 51). Et plus encore : « Tout débat d'idées suppose non un espace vide où construire une démonstration, mais l'intervention dans un discours social saturé, cacophonique, plein d'idées à la mode, de préjugés, de platitudes et de paradoxes, où tous les arguments possibles sont déjà utilisés, marqués, interférés et parasités » (p. 419). Que les

2.1.2.1 Questions et réponses

Le fait que toute argumentation soit liée à l'existence d'un problème, d'un questionnement ouvrant un espace d'incertitude marqué par la pluralité et la divergence discursives, cela est au cœur de l'approche de la rhétorique développée par Michel Meyer, mais aussi de nombreuses autres conceptions contemporaines. Au fondement de toute argumentation, rappelle fort justement Meyer, il doit nécessairement y avoir une question. « Au départ, si on a recours à la rhétorique, c'est parce qu'une question se pose » (2008, p. 53). « Si quelqu'un parle ou écrit, c'est qu'il a une question en tête. Celle-ci réunit ou divise les individus qui en discutent. De la confrontation à la complicité [...] ce qu'il y a de commun est la question qui est à la base. Elle rapproche ou éloigne les protagonistes » (p. 52). Ce questionnement qui sous-tend la parole rhétorique est, au sens fort, un « problème », dans la mesure où il implique l'existence d'une indécision, d'une indétermination significative, et se prête toujours à plusieurs réponses, plusieurs argumentations concurrentes – puisqu'en effet, on ne s'interroge et « on n'argumente pas sur ce qui est évident » ou convenu par tou.tes (Amossy, 2010 [2000], p. 32). En d'autres termes, le questionnement s'institue comme point de départ d'une certaine dissension entre les sujets de discours.

Ce qui fait l'objet de leur différence, voire de leur différend, est bien sûr multiple, et peut être social, politique, éthique, idéologique, intellectuel, que sais-je encore, mais une chose est sûre : s'il n'y avait pas un problème, une question qui les sépare, il n'y aurait pas de débat entre eux, pas même de discussion. Le langage, le *logos* a pour vocation de traduire ce qui fait problème (Meyer, 2020 [2004], p. 10).

Le *logos* argumentatif « traduit » le problème, et surtout cherche à y proposer une réponse, une solution déterminée – demeurant contestable et contestée – et à faire partager cette solution à d'autres; cela, toujours dans un contexte où les propositions argumentées sont multiples et contradictoires.

Plantin et Amossy vont dans le même sens que Meyer, en insistant encore plus clairement sur l'aspect oppositionnel qu'implique une conception « problématique » de l'argumentation. Selon le modèle de Plantin, « la situation argumentative typique se définit par le développement

contradicteur.trices soient immédiatement présent.es ou non, ils et elles pèsent toujours sur le discours argumenté.

et la confrontation de points de vue en contradiction, en réponse à une même question⁷¹ » (2005, p. 53). Plantin accorde donc aussi un rôle essentiel à la question, quoiqu'il fasse plutôt de cette dernière la résultante « de la contradiction discours / contre-discours » (p. 57), une interrogation étant abstraite de l'opposition des points de vue. Cela a le mérite d'indiquer que les problèmes rhétoriques demeurent souvent implicites dans l'argumentation – mais n'en existent pas moins –; et aussi de rendre compte du rôle fondamental, constitutif de l'antagonisme discursif dans toute situation rhétorique. « Une situation langagière donnée, écrit Plantin, commence à devenir argumentative lorsque s'y manifeste une opposition de discours » (p. 63). Pour Amossy, c'est bien dans ce contexte problématique de pluralité et de rivalité qu'il faut comprendre l'activité persuasive. « On argumente en effet lorsque surgit un désaccord sur une question donnée et que deux réponses opposées sont offertes sur une même question, obligeant chacune des parties à justifier le bien-fondé de sa position » (2014, p. 51). Ici, question et désaccord sont des quasi-synonymes. La formulation d'un jugement, la tentative de persuasion n'interviennent pas dans un espace vide,

⁷¹ Une précision : si en effet les discours politiques antagonistes peuvent s'instituer en réaction à une même situation problématique, plus souvent qu'autrement ils ne constituent peut-être pas des réponses à une « même question ». C'est-à-dire que chacun conçoit et nomme la situation – « traduit » le problème – dans ses propres termes, et ce faisant sont formulées des questions passablement différentes. La divergence des discours autour d'un problème touche donc jusqu'à la formulation de la question à laquelle il s'agit de répondre – ce qui n'interdit en rien de concevoir que ces points de vue rivalisent bel et bien pour s'imposer comme solution légitime à un seul et même enjeu. Certes, plusieurs théoriciens affirment l'existence d'un terrain rhétorique commun, constitué par des enjeux, des problèmes réunissant les adversaires au-delà de leurs désaccords, ou par-là même. « Il faut que les deux parties s'accordent sur ce qui constitue un sujet d'intérêt public, sur la nature du différend qui les oppose, sur la nécessité d'en débattre (ce qui suppose d'ores et déjà des valeurs et des hiérarchies communes) » (Amossy, 2014, p. 68). « Il n'est pas besoin d'épouser les mêmes idées pour respirer le même air. Il suffit qu'on s'accorde à tenir ceci ou bien cela pour réel : ce qui est digne d'être débattu » (Debray, cité dans Angenot, 2016, parag. 21). Mais un même thème vague peut être investi assez différemment par des discours politiques concurrents; il n'est pas dit qu'il sera problématisé d'une même manière. Et si une même réalité sociale est discutée par toutes les parties en présence, mais que celles-ci ne posent pas à son sujet les mêmes questions, on peut difficilement imaginer qu'elles parviennent à des réponses communes. « [À] partir d'un noyau thématique, divergent des vecteurs de représentations-interprétations portés par la logique des différents discours, le tout formant un ensemble instable » (Angenot, parag. 37); « des thèmes [...] s'"imposent" à tous, mais de telle sorte que leur traitement ouvre le champ de débats et de dissensions » (parag. 24). Althusser considère ainsi que les discours se distinguent par la manière propre dont ils « problématisent » les situations historiques réelles qu'ils prennent en charge (*cf. infra*, p. 83 *sq.*).

mais dans un champ saturé des réponses divergentes, concurrentes, que suscitent toujours les questions incertaines :

on peut dire qu'il y a argumentation quand une prise de position, un point de vue, une façon de percevoir le monde s'exprime sur le fond de positions et de visions antagonistes ou tout simplement divergentes, en tentant de prévaloir ou de se faire admettre. Ainsi il ne peut y avoir de dimension argumentative des discours en dehors d'une situation où deux options au moins sont envisageables. [...] La situation dans laquelle naît toute argumentation est structurée par une *question rhétorique* qui permet des *réponses antagonistes* (2010 [2000], p. 32).

Tout discours argumentatif fait donc fond sur une question ouverte et sur une différence des points de vue, part d'elles et agit sur elles. Dans ce contexte, le discours singulier « traduit » le problème, mais aussi, comme l'indique Amossy tente de « justifier le bien-fondé » d'une réponse – nous verrons comment cela opère dans la seconde partie du présent chapitre –, et aussi, surtout, de faire « admettre » ou « prévaloir » celle-ci au milieu du polylogue.

C'est ainsi que Meyer peut définir la rhétorique comme « la négociation de la différence entre des individus sur une question donnée » (2020 [2004], p. 10). Remarquons que cette différence demande certes à être « négociée », mais cela ne signifie pas qu'elle puisse être effacée à tout coup – ni même que l'argumentation vise vraiment à l'abolir. L'essentiel est qu'elle soit mise en jeu dans la parole rhétorique, pour être constatée, réduite, voire amplifiée⁷² : les entreparleur.euses « négocient leur différence, ou leur distance si l'on préfère, en se la communiquant » (p. 10). Relativement à l'incertitude et à la divergence dans lesquelles prend naissance la parole rhétorique, « il n'y a pas », selon Meyer, « trente-six manières de procéder, mais seulement deux » (p. 13) : ou bien on assume le caractère essentiellement problématique de l'argumentation; ou bien on le « refoule » et on insiste plutôt sur la nécessité et la possibilité de résoudre clairement, définitivement, les questions qui divisent l'espace social des discours (p. 13). Mon idée est qu'en faisant du « problème » le point de départ de la réflexion sur l'argumentation politique, on est plus à même de saisir la place importante qu'y occupe le dissensus, de suivre les dynamiques de contradiction et de conflit qui traversent la

⁷² « La négociation de la distance ne consiste pas forcément à la réduire. L'insulte, par exemple, est un procédé rhétorique qui a pour fonction de signifier à l'Autre que le fossé qui le sépare du locuteur est désormais non négociable » (Meyer, p. 11). C'est, par exemple, tout le sens du registre polémique que de consacrer le différend plutôt que de chercher à le dépasser.

délibération publique de ses prémices jusqu'à son terme; tandis que de centrer l'attention sur une hypothétique conclusion consensuelle risque bien plutôt de confiner au « refoulement » de ces tensions, réelles et inévitables, qui sont pourtant ancrées dans le fondement même de l'argumentation.

La prise en compte de la pluralité discursive autour d'un problème donné n'est pas exclusive aux théories rhétoriques et argumentatives; elle se retrouvent aussi dans les réflexions sur l'idéologie et dans l'analyse du discours. La conception « dialogique » du discours élaborée par Bakhtine met de l'avant le fait que dans sa circulation, le discours entre en interaction, et notamment en conflit, avec d'autres discours plus ou moins différents. Nous avons vu que pour Bakhtine le discours devait être compris « dans [sa] fixation vivante sur son objet », dont il propose une « interprétation intentionnelle » (1987 [1975], p. 113). Selon une certaine approche conventionnelle du langage, « le discours direct orienté sur son objet, ne rencontre que la résistance de celui-ci (qu'il ne peut épuiser ou rendre totalement) mais ne rencontre pas la résistance capitale du discours d'autrui. Nul ne le dérange, nul ne le conteste » (p. 100). Mais le caractère problématique de la discursivité et de son objet ne tient pas qu'à la complexité interne à ce dernier; elle tient aussi, surtout, au fait que tout objet de discours est en réalité « conditionnel », « contesté » (p. 100), c'est-à-dire qu'il est « empêtré dans le discours d'autrui à son propos, il est remis en question, contesté, diversement apprécié, il est inséparable d'une prise de conscience sociale plurivocale » (p. 150).

Un énoncé vivant, significativement surgi à un moment historique et dans un milieu social déterminés, ne peut manquer de toucher à des milliers de fils dialogiques vivants, tissés par la conscience socio-idéologique autour de l'objet de tel énoncé et de participer activement au dialogue social (p. 100).

L'orientation du discours sur le monde extérieur peut poser problème parce que ce monde à dire, à interpréter et à évaluer est un lieu de rencontre pour une diversité de perspectives idéologiques concurrentes. En effet, quand les entreparleur.euses, tout en portant des idées qui « se critiqu[ent] mutuellement », visent les mêmes réalités : alors, « les systèmes idéologiques et les attitudes à l'égard du monde indissolublement liés à ces langages se contredis[ent], au lieu de rester sagement côte-à-côte » (p. 117), les différences qui les opposent signifient rivalité et conflit.

Chez Althusser, finalement, on retrouve l'idée de « problématique » ou de « problématisation » idéologique, qui tout en étant similaire à celle de question rhétorique, a l'intérêt de bien clarifier ce que cette dernière notion peut vouloir dire en contexte proprement idéologico-politique. La problématisation qui sous-tend toute intervention idéologique a un sens actif, et « me[t] en rapport cette idéologie avec les problèmes légués ou posés [...] par le temps historique » (1965, p. 63-64). Elle est en effet une interprétation, une mise en discours – imaginativement « déformée », comme le veut l'althussérisme – des « problèmes objectifs posés par son temps à l'idéologie » (p. 64, n. 30), un traitement de la « matière » socio-historique que sont les tensions et des difficultés qui travaillent une société à un moment donné, traitement permettant de dégager les enjeux auxquels la pratique idéologique et politique doit apporter des solutions (p. 65). Ces enjeux deviennent un « système de questions » en bonne et due forme (p. 64, n. 30). Les problématiques sont donc ces médiations qui opèrent inévitablement lorsque les réalités collectives se font objets de discours idéologiques, deviennent des problèmes susceptibles de jugements politiques. Notons que pour Althusser, si les problèmes historiques « objectifs » qui suscitent la lutte idéologique sont communs aux points de vue contradictoires, les problématisations discursives déterminées, elles, diffèrent d'une idéologie à l'autre. Cela contribue évidemment à la mésentente : puisque la « *position du problème* ([la] problématique) *commande évidemment ses solutions* » (p. 77), il va de soi que la divergence dans la formulation précise des questions engage aussi la divergences des réponses, c'est-à-dire des propositions idéologiques défendues comme solutions aux enjeux sociaux.

Dans une revue polémique comme la *Conspiration dépressionniste*, les problèmes et les polylogues conflictuels auxquels ils donnent lieu ne sont pas oubliés, « refoulés », mais mis en évidence. Ainsi, dans un texte sur le « capitalisme à visage humain » – entreprises citoyennes, économie solidaires, etc. – Mathieu Gauthier et Jasmin Miville-Allard (2005) ne se contentent pas de formuler leur critique de cette ambition qu'ils jugent chimérique : leur article est ponctué de questions rhétoriques qui mettent en évidence le point à partir duquel leur perspective diverge de celles des défenseurs d'une économie responsable. « L'entreprise citoyenne, qui se veut par définition socialement responsable, peut-elle se permettre de faire passer les intérêts sociaux avant sa finalité économique? C'est la question à 100\$ » (p. 28). Une « question à 100\$ » à laquelle on peut répondre « oui », et promouvoir « une réelle volonté de développer

un aspect "citoyen" dans [l]es politiques » des entreprises; ou « non », sur la base que « [l]a nature de l'entreprise privée, en tant qu'elle est déterminée par un mode de production spécifique, ne peut être compatible avec la citoyenneté, et conclure qu'il faut « arrê[er] de nous *brainfucker* avec ce label » impossible (p. 28). Le même modèle dilemmatique s'applique encore à d'autres enjeux, comme celui de la coopération internationale :

Quand on parle d'aide [humanitaire et d'écotourisme], de quoi parle-t-on? En premier lieu, quelle est la nature de l'aide que nous proposons? En quoi aidons-nous? Le tiers monde a-t-il besoin d'aide? Ces questions amènent une distinction fondamentale, à partir de laquelle il est possible de mettre en doute la pertinence des interventions coopératives (p. 29)

ou, à l'inverse, de « croi[re] aider l'humanité en s'impliquant dans l'aide internationale », d'espérer « v[enir] au secours des populations locales des pays défavorisés en participant (entre deux ou trois treks chez les peuples des bois) au développement technique » (p. 29). La méthode employée là par Gauthier et Miville-Allard permet de reproblématiser certains discours idéologiques normalisés en retournant aux questions dont ils sont les réponses, de manière à mieux montrer qu'ils n'ont rien d'évident et qu'on peut toujours leur opposer des perspectives contraires.

Du côté d'*Égards*, la toute première contribution de Maurice Dantec se structure aussi autour d'une série de questions « éprouvantes », qui accompagnent sa volonté de s'affirmer chrétien dans le Québec contemporain. Il ouvre son intervention ainsi : « On me pose une question : comment être un écrivain chrétien au XXI^e siècle? » (2004a, p. 9). Ce retour à la question permet à Dantec de mettre en scène une opposition de discours, d'exposer l'adversité dans laquelle intervient sa perspective chrétienne. En effet, argue-t-il, son attitude de croyant n'aurait rien d'évident ni de facile dans un contexte où la légitimité de la foi chrétienne est remise en question, et même déniée, par la majorité des intevenant.es dans l'espace public. L'écrivain-fidèle ferait face à une « dis-société » fragmentée, privée justement des repères communs que garantissait une culture catholique autrefois partagée, mais qui serait aujourd'hui réduite à une « communauté culturelle » parmi d'autres, le catholique étant amené à côtoyer le « protestant, musulman, scientologue, écologiste, marxiste-léniniste, raëlien, péquiste », etc. (p. 10). Dans l'espace public québécois, la foi constitue une question – qui s'impose, qu'on

le veuille ou non –, et le catholicisme une réponse parmi d'autres; c'est là le grand malheur de Dantec.

De manière générale, dans les deux revues polémistes, une grande place est accordée à la reconstitution du polylogue contradictoire qui anime l'espace public⁷³ : autant *Égards* que la *Consdep* offrent aux lecteur.trices une occasion de jeter un regard riche sur la pluralité constitutive de l'interdiscours idéologique. *Égards* consacre des sections spécifiquement à l'examen et à la critique du discours social. Les rubriques « Le siècle, les hommes, les idées⁷⁴ » et « Débats et polémiques » accueillent de courts articles sur des questions d'actualité et rendent compte des controverses secouant la sphère intellectuelle et médiatique québécoise⁷⁵. Ces deux rubriques prennent pour objet le polylogue social, l'interdiscours – dans lequel sont ciblées et attaquées des prises de positions ennemies. Des réflexions consacrées à des paroles amies ou alliées se fraient aussi un chemin dans toutes ces sections, tout particulièrement dans la première; mais ces échos positifs, ces éloges sont aussi souvent aussi l'occasion d'un blâme bien senti, à l'encontre par exemple des contradicteurs d'une figure tutélaire⁷⁶ : même la dithyrambe se retrouve prise dans la dynamique plurielle et conflictuelle propre à l'espace des

⁷³ C'est en effet le trait le plus caractéristique de l'écriture de combat que le « dialogisme conflictuel » (Amossy, 2014) qui consiste à faire entendre dans un texte singulier la pluralité des options antagonistes qui s'affrontent sur un sujet donné, en accentuant leur caractère contradictoire et insistant fermement sur la primauté du point de vue défendu par le ou la polémiste. Angenot écrit, au sujet du pamphlet : « S'y affrontent des discours divers, opposés, par certains aspects inconciliables, en tension les uns contre les autres; la parole de l'énonciateur domine cet afflux de paroles hétéronomes, mais cependant des voix diverses se font entendre – celle de l'adversaire, du "témoin de bonne foi", de l'interpellateur, du médiateur, de l'expert, de l'allié, de l'autorité, du glosateur –, tous émanations de l'auteur, évidemment. [...] À l'occasion l'énonciateur [...] laisse une parole étrangère l'interrompre et imposer sa logique – puis il reprend le fil du discours » (1982, p. 284).

⁷⁴ D'après le titre d'un ouvrage de l'écrivain, critique et mystique chrétien Ernest Hello (1828-1885), lecteur de Joseph de Maistre et mentor de Léon Bloy.

⁷⁵ Dans la première rubrique, le directeur de la revue, Luc Gagnon est le plus prolifique polémiste : il s'attaque selon l'occasion à l'« hystérie syndicalo-féministe » (2005), à la « distorsion médiatique promort » (2008a) ou encore aux avancées de l'« euthanazisme » (2009a). Quant à la seconde rubrique, il est intéressant de noter que plusieurs textes – surtout sous la plume de Patrick Dionne (2009b; 2009d; 2010a; 2013) engagent une dialogue agonistique avec des adversaires qui jusque-là n'étaient pris.es dans aucun « débat », aucune « polémique » : c'est le travail éditorial de la revue qui recrée un « dialogisme conflictuel » qui n'était pas nécessairement apparent jusque là.

⁷⁶ Gagnon, encore, est assez prolifique en cette matière : en témoignent son « Jean-Paul II contre les modernistes vieillissants » (2004b); sa célébration d'un « *defensor fidei* » comme le maire de Saguenay Jean Tremblay, qui pourfend simultanément ses détracteurs (2008b); et même l'éloge funèbre qu'il consacre à un mentor, traversé par des attaques bien senties contre l'époque et ses représentants (2004c).

discours politiques. Le dialogisme à l'œuvre dans *Égards* ratisse large, mobilisant et faisant s'entrechoquer des discours de différents horizons, recréant en son sein la clameur dissensuelle qui règne hors de ses pages. Dans ces rubriques récurrentes, la parole des autres se ménage une présence dans les pages de la revue, c'est elle qui en quelque sorte s'impose aux polémistes et appelle leurs réponses indignées. Elle dessine une scène d'énonciation permettant aux lecteur.trices de saisir dans quelle situation émerge le discours d'une revue.

À la *Conspiration*, le « primat de l'interdiscursivité » (Maingueneau, 1984, p. 62) est manifeste où qu'on ouvre la revue; il se donne par exemple à voir vivement dès le premier éditorial (Gauthier, Miville-Allard et Beudet, 2003, p. 4-6). Les rédacteurs ne s'y contentent pas d'énoncer les parti pris qui sont les leurs : ils tiennent aussi à exposer le réseau de positions et de contre-positions dans lequel leur parole prend naissance. Ainsi, leur texte est entrecoupé de citations – véridiques ou non – attribuées à des personnes et personnages en tous genres, qui incarnent des « types » propres à l'état de l'interdiscours dans lequel interviennent les auteurs du texte manifestaire.

« **UN LECTEUR GROGNON** : Ouais, ouais, c'est ben beau tout ça, mais c'est quoi cette ostie de revue? » (p. 4)

« **UNE BANDE DE VOYANTS** : Il est monstrueux que qui ne possède pas soit asservi par qui possède, [...] c'est une iniquité qu'aucun massacre ne permettra d'expier⁷⁷ » (p. 5).

« **UN BOOMER NOSTALGIQUE MAIS RAISONNÉ** : Nous aussi nous y avons cru, mais bon, vous savez, maintenant, la tendance est aux best-sellers! » (p. 5)

Les citations *couper* véritablement le texte hôte, elles en brisent la continuité : elles ne sont pas rapportées, intégrées au corps du texte, mais interrompent plutôt celui-ci sous forme de paragraphes autonomes, soulignant du coup l'hétérogénéité des paroles juxtaposées, la diversité des entreparleur.euses. En fait, les citations *structurent* cet article qui fait office de liminaire : à la manière d'intertitres, elles introduisent les problèmes sur lesquels la nouvelle revue doit se prononcer; elles devancent les critiques auxquelles l'équipe tient à répondre; elles

⁷⁷ Il s'agit d'un extrait de « La révolution d'abord et toujours » (Aucouturier *et al.*, 1925), texte manifestaire rédigé conjointement par des membres des revues *Révolution surréaliste*, *Clarté*, et *Correspondance*, ainsi que du groupe *Philosophie*. Notons que ce texte affirme d'entrée de jeu que « [l]e monde est un entre-croisement de conflits » (p. 1).

situent et permettent d'expliciter, serait-ce par contraste, les choix esthétiques de la publication, etc. La diversité des discours existants est posée d'emblée comme une réalité incontournable à partir de laquelle toute nouvelle prise de parole doit compter. L'éditorial propose simultanément une explicitation des prises de positions de la revue et un examen de l'interdiscours dans lequel il intervient. Le ton est donné : la *Conspiration* sera le lieu d'un face-à-face continu entre des voix venues d'horizons étrangers.

2.1.2.2 Adresse aux tiers et rivalité

À cette première relation constitutive de la « dialectique » argumentative qu'est la confrontation des réponses rivales, il faut en ajouter une seconde : celle qui unit les différents discours aux « esprits » qu'il s'agit de persuader. C'est non seulement parce que les interventions rhétoriques doivent résoudre un même problème, mais aussi parce qu'elles prétendent persuader – plus ou moins – un même public qu'elles ne peuvent s'ignorer, qu'elles sont vouées à se rencontrer dans une discussion ou un débat, et à former une constellation plutôt consensuelle ou plutôt dissensuelle.

Suivant la définition de Perelman et Olbrechts-Tyteca, c'est bien « en fonction d'un auditoire que se développe toute argumentation » (2008 [1958], p. 7); celle-ci prend tout son sens et tire toute sa valeur du fait qu'elle est orientée vers l'autre. « L'important, dans l'argumentation, n'est pas de savoir ce que l'orateur considère comme vrai ou comme probant, mais quel est l'avis de ceux auxquels il s'adresse » (p. 31). La finalité de la parole rhétorique et politique, pour laquelle rivalisent les parties, c'est l'« adhésion des esprits », c'est-à-dire l'accord de l'« auditoire » (p. 5), des allocutaires – que celles et ceux-ci soient ou non des intervenant.es actif.ves dans la discussion.

Il ne faut donc pas négliger, dans la situation d'argumentation – *a fortiori* d'argumentation politique, publique – l'existence et l'importance du rôle des « Tiers » visés par la parole rhétorique, qu'il s'agit de gagner à telles ou telles propositions. C'est pourquoi Plantin peut affirmer que « la situation d'argumentation [...] est une situation tripolaire, à trois actants⁷⁸ :

⁷⁸ Ces « actants » désignent des rôles fonctionnels dans une situation d'argumentation, et ne correspondent pas nécessairement aux « acteurs » qui la concrétisent (*cf. infra*, p. 180 *sq.*). « Il faut distinguer entre les actants (Proposant, Opposant et Tiers) et les acteurs de la communication

Proposant, Opposant, Tiers » (2005, p. 63). Une telle « tripolarité » complexifie le portrait duel impliqué par une représentation de l'argumentation comme simple opposition de discours, ou alors comme adresse autonome au public⁷⁹. Le Tiers joue un rôle central, puisque c'est lui qui « juge de la pertinence des argumentations » (p. 64); il est comme le « lieu » où se rencontrent les discours opposés, l'« objet⁸⁰ » visé par eux.

Dans sa forme prototypique, la situation argumentative apparaît comme une situation d'interaction entre discours du Proposant et contre-discours de l'Opposant, médiatisée par un [...] Tiers, donc une situation de « trilogie », qui s'incarne de façon exemplaire dans l'échange public contradictoire. Les situations argumentatives reconnues comme fondamentales, le débat politique et la confrontation au tribunal sont trilogales. La parole argumentative y est systématiquement pluri-adressée, le destinataire n'étant pas seulement ou pas forcément l'adversaire-interlocuteur, mais dans un cas le juge, dans l'autre le public (p. 64).

Plantin met particulièrement bien en lumière en quoi ce modèle trilogal est essentiel à une approche de la parole rhétorique politique, permettant de rendre compte à la fois de la diversité des discours et de leur rencontre autour des destinataires à convaincre. L'idée d'une « interaction » dans l'interdiscours, rendue possible par l'orientation de la parole publique vers les Tiers, permet de comprendre en quoi la divergence des discours idéologiques ne se présente

argumentative, qui sont les individus concrets engagés dans la communication. [...] Les acteurs peuvent occuper successivement chacune des positions argumentatives (ou rôles actanciels), selon tous les trajets possibles » (Plantin, p. 65-66). Les « actants » définissent donc des rôles argumentatifs conceptuellement distincts, mais non exclusifs l'un de l'autre, une personne concrète pouvant en occuper plus d'un à la fois, ou en alternance. Cela implique notamment que les Tiers ne sont pas des personnes passives, exclues du débat et qui pourraient simplement donner ou non leur accord à ce qui se discute sans elles : agit comme Tiers toute personne dont il s'agit de gagner l'adhésion – ce peut être l'Opposant –; tandis que toute allocutaire silencieux se peut éventuellement prendre la parole et occuper le rôle de Proposant.

⁷⁹ Ce sont les représentations impliquées par une séparation nette entre dialectique et rhétorique (Plantin, p. 63-64).

⁸⁰ Reste que les personnes qui jouent le rôle de Tiers dans un débat ne doivent absolument pas être considérées comme des « objets » passifs. Non seulement elles « jugent » activement de la valeur des discours, mais leur rôle est aussi plus que simplement réactif : selon Plantin, si elles peuvent estimer les idées avancées de part et d'autre, c'est au fond parce qu'elles sont les porteuses et les garantes du questionnement (p. 64). Autrement dit, d'une point de vue politique, les Tiers sont les membres de la collectivité qui s'interrogent sur son avenir. De plus, au fil des débats, les Tiers mettent en œuvre un esprit critique, un « doute » à l'égard des argumentations en circulation (p. 57; 63-64). Cela, sans oublier qu'une personne agissant comme Tiers peut à tout moment prendre la parole et se faire Proposant ou Opposant.

pas comme simple différence indifférente, mais bien comme véritable conflictualité. Nous y reviendrons au Chapitre III.

Le lien potentiel entre rhétorique et politique se fait aussi sentir quand on rappelle que la recherche de l'approbation par les Tiers constitue, au fond, une quête de légitimité. C'est d'ailleurs que ce qu'impliquait déjà la formule d'Amossy citée plus haut selon laquelle, dans l'argumentation, un point de vue « tente de prévaloir ou de se faire admettre » (2010 [2000], p. 32). Charaudeau développe un peu plus dans ce sens. Le « *débat d'idées* dans le vaste champ de l'espace public », indique-t-il, « est le lieu d'une lutte discursive » entre une multitude de perspectives venues de tous horizons, « l'enjeu étant celui de la conquête d'une *légitimité* à travers la construction d'opinions » (2005, p. 17). Ainsi, entre les divers acteurs du champ idéologico-politique, existent toujours « des rapports de légitimité, de crédibilité et de captation » (p. 49) qui sont cruciaux et qui sont ce pour quoi se confrontent les différents intervenants. La légitimité, qui « n'est pas exclusive au domaine politique » mais y est centrale

désigne l'état ou la qualité de ce qui est fondé à agir comme il agit. [...] Le mécanisme par lequel on est légitimé est un mécanisme de reconnaissance d'un sujet par d'autres sujets, au nom d'une valeur [...]. Elle est ce qui donne droit à exercer un certain pouvoir (p. 50).

On voit bien en quoi cette légitimité auprès des « autres sujets » peut être le but du discours politique : puisqu'il est, en fin de compte, orienté vers l'action, il doit passer par la quête d'un « droit » ou d'un « pouvoir » auprès des personnes concernées par la prise de décision – en régime démocratique, le grand nombre des membres de la collectivité; de manière plus générale, les sujets garants de l'action.

La théorie dialogique de Bakhtine place aussi l'adresse à autrui au centre de ses préoccupations. La rencontre avec les paroles concurrentes n'intervient pas qu'autour des objets du discours, mais aussi dans la relation de ce dernier à autrui. Tout « énoncé se construit entre [...] personnes socialement organisées » (Bakhtine, cité dans Todorov, 1981, p. 60). D'abord, « [*l]*e discours est orienté vers l'interlocuteur, orienté vers ce qu'est l'interlocuteur », en fonction de la réaction duquel il s'organise (p. 60). Mais, encore là, puisque cette adresse à autrui ne se fait toujours que dans un contexte déjà saturé de paroles antérieures,

contemporaines ou encore imaginaires – parmi lesquelles plusieurs sont proprement antithétiques –, il s'avère qu'au minimum, « [l]e discours est un drame qui comporte trois rôles (ce n'est pas un duo mais un trio) » (p. 71). Et la rivalité qui se joue autour des objets se rejoue donc aussi dans la relation à autrui : quand des discours contradictoires s'adressent plus ou moins aux mêmes personnes, ils ne se côtoient pas dans l'indifférence, mais coexistent dans une tension certaine.

Chez Althusser, les discours idéologiques – et ce, malgré leurs divergences dans la formulation des « problématisations » – se rencontrent et s'entrechoquent, dans une lutte pour imposer leur lecture de la situation politique, et surtout les réponses qui en découlent. Les rapports idéologico-politiques sont marqués par de la quête de reconnaissance, comme l'explique Althusser dans une comparaisons entre les conflits de classe et les conflits plus proprement idéologiques :

Il se passe en effet entre [l]es idées quelque chose d'assez semblable à ce qui [...] se pass[e] dans le rapport de production. [...] Rapport à trois termes, donc à double entrée : rapport entre deux classes, mais à propos de leur rapport respectif aux moyens de production. Ici aussi nous avons un premier rapport : entre deux idées ou deux systèmes d'idées. Mais un second rapport intervient aussitôt pour donner son sens au premier : car le rapport entre les deux systèmes d'idées intervient à propos de leur *rapport respectif à propos d'une autre réalité*. Laquelle? *Les enjeux* de la lutte de classe idéologique, les *rapports* de la lutte de classe idéologique (2014, p. 223-224).

Qu'est-ce que cela signifie? Les systèmes d'idées en lutte le sont autour des « enjeux » à résoudre – les problèmes socio-politiques –; et en vue d'établir certains « rapports » entre elles, c'est-à-dire d'être « reconnues », de « s'imposer » comme vraies, le plus largement possible, aux sujets idéologiques (*cf.* 2008 [1970], p. 47 *sq.*), au détriment des autres idées.

On peut dire ceci. L'idéologie (les idées) qui agi[t ...] pour transformer [...] les idées (l'idéologie) qui dominant actuellement les consciences, ne fait rien d'autre que de faire passer lesdites « consciences » de la domination de l'ancienne idéologie à la nouvelle. La pratique idéologique se réduit donc à ce *transfert de domination*, à ce *déplacement de domination* (2014, p. 225).

La formulation est peut-être un peu grossière, mais l'idée générale n'en demeure pas moins éclairante : la lutte idéologique a pour enjeu quelque chose comme la « domination des consciences ». Que l'on parle en ces termes ou que l'on préfère ceux de « légitimité » ou

d'« adhésion des esprits », il y a là un mécanisme central de la vie idéologico-politique, celle-ci étant faite à la fois de divergence et de rivalité, de lutte, autour de l'engagement d'autrui.

Ainsi, pour Michel Pêcheux, élève d'Althusser, une « conjoncture idéologique » n'est pas le lieu d'une co-présence inerte, mais d'un dialogue, d'une rivalité entre les formations idéologiques qui se retrouvent « comme [des] force[s] confrontée[s] à d'autres forces », « en conflit les unes par rapport aux autres » et « entretenant entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination » (Pêcheux *et al.*, 1971, p. 102). À sa suite, Maingueneau insiste sur l'importance de concevoir la coexistence des formations idéologiques non comme « juxtaposition de régions discursives insulaires » (1984, p. 38), mais comme constituant un véritable « interdiscours » dans lequel il y a toujours déjà interaction, tout champ discursif se caractérisant en effet par une « concurrence⁸¹ pour l'autorité énonciative » dans une sphère donnée de la vie sociale (2011, p. 91) – ici : le champ idéologique comme ensemble des discours portant sur l'organisation de la communauté et concourant pour la légitimité dans l'espace public. L'« autorité » en jeu doit certainement être comprise comme une certaine influence auprès des sujets des discours « tiers », bien que Maingueneau ne le formule pas explicitement ainsi.

L'orientation du discours vers autrui se repère bien dans *Égards* comme dans *Conspiration dépressionniste*. Dans la première de ces revues, par exemple, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, Sarah Vajda s'adonne à une plainte anti-avortement (2005), qui se distingue en ce que l'autrice interpelle directement, par le biais de la deuxième personne, les femmes et les hommes qui ne sont pas d'emblée en accord avec elle. La manière dont Vajda procède met en évidence la complexité du rapport énonciatif qui existe entre elle et ses interlocuteur.trices, puisqu'elle s'adresse à la fois, sans qu'il soit toujours possible de distinguer clairement, à des adversaires idéologiques – pro-choix – et à des tiers qui pourraient être gagnés au point de vue de la polémiste. « Tu cries avec les

⁸¹ Maingueneau rappelle pertinemment que la concurrence n'est pas, contrairement à l'image qu'on s'en fait couramment, une lutte sans nuance aucune entre des entités indépendantes les unes des autres, mais un processus complexe dans lequel interviennent des relations de toutes sortes : « "Concurrence" est à prendre de la manière la plus large; elle inclut aussi bien l'affrontement ouvert que l'alliance, la neutralité apparente, etc... entre des discours qui possèdent la même fonction sociale et divergent sur la façon de la remplir » (1984, p. 28).

folles de Saint-Germain-des-Prés que quiconque n'approuve pas l'avortement est un fasciste, un nazi! » (p. 34). La formule laisse entendre que parmi les voix qui résistent à celle de Vajda, certaines peuvent être considérées comme issues de tiers malheureusement, mais réversiblement, gagnés au discours de l'opposant. Les jeunes femmes auraient hérité de leurs aînées un mépris de la maternité et de la famille qu'il faudrait impérativement déconstruire : « Ce lait aigre sucé à la mamelle de vos grand-mères par vos mères vous aura tourné la tête! » (p. 36). Quant aux hommes, Vajda leur adresse aussi la parole, pour les plaindre d'accepter un point de vue dominant qui les condamne à rester sans descendance : elle les accuse d'avoir « fini par se taire, n'osant, de peur de paraître ringards, crier aux femmes que le plus beau jour de leur vie, toujours, fut, demeure celui où parut l'enfant » (p. 31). Eux aussi ont été persuadés de renier leur paternité par les « folles » qui militent pour le droit à l'avortement. La situation complexe que figure l'autrice est au fond représentative de tout débat idéologique, qui ne saurait se résumer ni à une pure adresse à un autrui libre de toute influence extérieure, ni à un simple débat éristique dont serait exclue toute prétention à gagner ou à renforcer l'approbation d'une partie de la collectivité.

À la *Consdep*, ce qui apparaît le plus clairement, c'est que le rapport aux lecteur.trices est loin d'être toujours facile, amical. Dans une rubrique comme le « Courrier des lecteurs⁸² », les autres voix à l'œuvre dans l'espace public ne sont pas étrangères, parallèles à celles des contributeur.trices de la revue, mais appartiennent bien à des interlocuteur.trices, avec qui la relation est pour le moins problématique. Parmi ceux et celles qui lisent la revue⁸³, on trouve autant des allié.es que des adversaires ou encore des sceptiques : le « Courrier » recense ainsi

⁸² Celui-ci prend plusieurs formes. Parfois, une section est réservée à un pot-pourri des « meilleurs » commentaires reçus par l'équipe (« Vox populi », 2005, p. 2-3; « Courrier du lecteur », 2004, p. 2); ailleurs, des courriels sont cités dans le cadre d'un article (de longs passages d'un message de Steve Lavoie sont retranscrits et commentés dans Lacroix, 2004b, p. 6-7; un message d'Éric P. est reproduite au long dans Beudet, 2007a, p. 10). Enfin, l'anthologie des cinq premiers numéros comporte des sections intitulées « Dans la boîte à malle (tel quel) », qui recensent certaines des réactions suscitées par les différentes livraisons (2009, p. 61, 109, 156, 210).

⁸³ Ou plutôt : parmi celles et ceux qu'on construit comme lecteur.trices. Il n'est pas toujours évident de savoir si le « courrier des lecteurs » est composé de correspondances signées par de véritables lecteur.trices – c'est certainement le cas de certains textes, mais impossible de savoir combien –, de plaintes d'adversaires idéologiques, ou encore d'écrits parfaitement fictifs.

quelques commentaires ambigus, beaucoup de lettres d'insultes et de rares messages complices.

Kessé vous avez contre le qc gang de con, jvous gage que vous êtes fédéraliste gang de pd de salle criss d'imbécile [*sic*] (Fred P. dans « Vox populi », 2005, p. 2).

J'en ai vraiment ras-le-bol de la go-gauche québécoise. Vous nous proposez une société passéiste où tout le monde sera vert, solidaire, pro-syndicat, socialiste et bien entendu, séparatiste! Pitoyable en 2005 de tenir un discours aussi arriéré! (M. Trudel dans « Vox populi, 2005, p. 2)

Premièrement, Bravo! Je ne l'ai pas toute lue mais ça s'en vient. [...] Étant du type antiradicalisme, il est évident que je n'appuie pas tous les propos, mais je respecte certainement l'opinion d'autrui. Je pense que dans tout il y a deux côtés à une médaille et que les pires atrocités ont lieu d'exister jusqu'à un certain point. [...] Mais comme dirait ma grand-mère : « En toua cas, Ça prend toute sorte de monde pour faire un monde! » [*sic*] (Valérie, dans « Dans la boîte à malle (tel quel) [II] », 2009, p. 109).

Ostie de lâche, d'artiste profitant d'une langue de merde pour diriger une secte de perdus vers un communisme irréflecti. Incapable de démarrer une entreprise autre que celle de la lâcheté, votre existence [*sic*] sur la terre va contre le progrès (Simon L. dans « Dans la boîte à malle (tel quel) [III] », 2009, p. 156).

Le « Courrier » rend compte des réactions multiples – mais, polémique oblige, souvent indignées voire agressives – que suscite le discours de la *Consdep*. Valérie offre sans doute la réponse la plus représentative de celle du tiers parfait, prise qu'elle est au milieu de discours contradictoires entre lesquelles elle n'a pas – ou pas encore – tranché. Adversité ou hésitation, il est clair que la revue a affaire à un lectorat loin d'être gagné d'avance. Mais, malgré tout : « Que le lecteur soit d'accord ou non avec nous, le simple fait qu'il réagisse montre bien qu'il y a échange » (Gauthier, Miville-Allard et Beaudet, 2003, p. 6).

Telle est donc la délibération politique : éminemment problématique et plurielle. Et à vrai dire, cette problématique ne s'arrête pas là. Nous verrons dans les pages suivantes comment les questions politiques, si elles peuvent faire l'objet de jugements recevables, ne se prêtent pas à des résolutions certaines, susceptibles de mettre un terme à l'indétermination et la pluralité initiales qui caractérisent toute situation politique, toute situation de délibération et d'argumentation. L'incertitude qui intervient à l'origine de la discursivité politique continue d'agir bien au-delà.

2.2 Pluralité persistante : argumentation et incertitude

La délibération politique est donc liée, dès le départ, à l'indétermination et à l'ouverture inhérentes à l'argumentation aussi bien qu'au cours de la vie collective. Elle se trouve ainsi toujours marquée par la pluralité, et même par la rivalité. Mais ce n'est pas tout : c'est non seulement le point de départ de la parole politique, mais encore toute sa dynamique interne qui continue d'impliquer incertitude et pluralité. Nous avons vu comment toute argumentation idéologique prend place dans un interdiscours polyphonique et conflictuel; nous verrons au chapitre suivant quelles sont les issues possibles des discussions, débats et autres confrontations entre les points de vue multiples dans l'espace des discours politiques. Je veux, pour le moment, me pencher plus avant sur la manière dont fonctionne l'argumentation politique singulière, afin de clarifier ce qui, dans la mécanique même de la parole rhétorique et politique, empêche la problématique initiale d'être tout à fait évacuée. En effet, si une situation d'argumentation, de délibération s'organise d'abord autour d'une question, d'un problème, alors il faut voir comment, sur quelles bases et moyennant quels ressources discursives les différentes paroles argumentées peuvent en venir à formuler et à défendre leur réponses propres, leurs propositions déterminées. Ce faisant, on peut comprendre ce qui explique leur divergence systématique.

Les propositions idéologiques ne sont jamais purement arbitraires, de simples caprices sans principes ni raisons. Mais elles ne sauraient, non plus, être inscrites dans une quête de certitude devant mener, suivant les strictes voies d'une rationalité méthodique – logique, scientifique... –, à la « découverte » de quelque vérité irréfragable, à la détermination d'une unique décision « juste et bonne » quant à l'avenir de la communauté, susceptible de résoudre une fois pour toutes hésitations et dissensions. Tout au contraire, la délibération politique fait face à une indépassable incertitude. Cela est lié au fait qu'elle soulève des questions pratiques, auxquelles elle répond par des prises de positions prescriptives. Les problèmes pratiques que met en jeu la politique sont de nature fondamentalement indécidable, ne sont pas justiciables d'une résolution assurée et définitive; les réponses normatives qui y sont apportées peuvent et doivent être argumentées, mais sont vouées à demeurer non-contraignantes; leur point d'appui

n'est autre qu'un sens commun passablement incertain; et les jugements et décisions ne peuvent jamais se réclamer que d'un accord relatif. Voyons donc comment l'incertitude est inscrite dans l'action politique elle-même, avant de voir comment cela se traduit dans le discours.

2.2.1 Politique : raison pratique et tradition

Nous avons vu que la *praxis* politique se jouait dans un champ d'action indéterminé, caractérisé par des possibilités plurielles. À cela, je veux maintenant ajouter l'idée que les décisions à prendre dans ce contexte échappent encore à toute certitude ou à toute contrainte définitives : aucun savoir ni devoir catégorique ne peut indiquer quelle voie emprunter pour l'avenir de la communauté, quelle réponse prioriser pour résoudre les problèmes collectifs. C'est, plus modestement, la référence à certaines expériences et conceptions issues de l'histoire de la politique et de ses discours qui peut inspirer, informer le jugement idéologique : en effet, dans la mesure où celui-ci ne vise pas tant à établir des *faits* qu'à convenir d'une *faire*, sa légitimité dépend bien plus de sa conformité avec un certain sens commun, de son acceptabilité, que d'une correspondance à quelque vérité impersonnelle.

C'est, par exemple, le cœur du propos de Benjamin dans ses thèses historico-politiques que de déconstruire l'idée d'une action soumise à quelque impératif univoque et nécessaire : c'est bien ce qu'implique sa critique du « progressisme⁸⁴ » et du « positivisme » (Löwy, 2018 [2001], p. 39); son idée selon laquelle « la politique prime l'histoire ». Dans la mesure où la première se présente comme une interruption du cours linéaire et continu de la seconde, elle ne saurait être déduite d'un développement naturel des choses collectives, qu'on pourrait comprendre et auquel il faudrait conformer l'agir (p. 24). La critique de la nécessité historique se veut d'abord une incitation à l'action politique, contre l'attentisme et la confiance en un

⁸⁴ D'un point de vue rigoureusement progressiste – c'est-à-dire qui suppose la nécessité, la prédétermination d'un avancement humain et social –, l'action libre ne peut plus être constitutive du devenir collectif : l'agir peut seulement – doit? – se conformer à l'ordre naturel des choses, et espérer en accélérer le cours. « Agir, dans ce cas, c'est simplement accélérer un processus qui ne peut pas ne pas se produire » (Taguieff, 2002, p. 20). À vrai dire, il y a une « oscillation permanente, chez ceux qui croient à un sens unique et mélioratif de l'histoire, entre la résignation pieuse et le désir de maîtrise, entre la posture attentiste de ceux qui se contentent d'être portés par le temps heureusement fléchi et l'impatience de ceux qui, sur le modèle de l'action technique, veulent prévoir, diriger ou infléchir le cours de l'histoire sur la base d'une connaissance de ses "lois". Le progressisme a ses contemplatifs et ses volontaristes » (p. 20-21).

processus automatique, « essentiellement irrésistible », qui garantirait l'atteinte de certaines fins (Benjamin, 2000 [1940], §XIII; cf. Löwy, p. 156 *sq.*). Mais elle implique, en plus, d'abandonner toute prétention à calquer l'action sur quelque norme absolue et garantie. Pour Benjamin, il est vain de vouloir « découvrir des "lois" pour la succession des événements », d'« assimiler[er...] l'historiographie à la science naturelle⁸⁵ » (cité dans Löwy, p. 122) en espérant garantir à la fois des décisions politiques justes et une maîtrise absolue dans l'action. C'est une illusion que cette attitude proprement « conformiste » consistant à prétendre faire reposer l'action politique sur « la conviction de nager dans le sens du courant » (Benjamin, 2000 [1940], §XI). La primauté de la politique sur l'histoire implique autant l'ouverture d'un champ des possibles pratiques que l'impossibilité de distinguer des actions politiques conformes ou non-conformes au « sens de l'histoire ».

Cela étant, chez Benjamin, la pensée et l'action politiques ne sont pas absolument gratuites ni dénuées de rapport au cadre historique – tout au contraire. Elles sont bel et bien informées par la connaissance du présent et – surtout – du passé, mais sur un mode bien distinct de celui que suppose une conception progressiste, unilatérale et déterministe. Pour Benjamin, la connaissance du passé, de ce qui y a été fait et dit, est cruciale pour celles et ceux qui prétendent à l'agir politique; mais, loin de tout mécanisme impératif, le rôle de cette connaissance en est un d'inspiration : l'action actuelle, dans son contenu et ses formes, trouve ses motivations et ses modèles dans la mémoire et la « citation » des actions passées (2000 [1940], §XIV). Cette mémoire intervient donc non comme une « contrainte », mais comme la source d'une volonté, une réserve d'énergie, une « arme culturelle puissante⁸⁶ » (Löwy, 2018 [2001], p. 164). Elle relève d'un régime de pertinence entièrement différent de tout positivisme historique : la référence à l'histoire ne sert pas de base pour des « prévisions "scientifiques" de l'avenir », mais joue le rôle d'une « exigence morale » toujours partielle (p. 211).

⁸⁵ « Parmi les exemples les plus frappants de ce positivisme borné il [Benjamin] cite le socialiste italien Enrico Ferri, qui "déduisait de lois naturelles non seulement les principes mais encore la tactique de la social-démocratie" et qui imputait les déviations [...] aux "connaissances insuffisantes en géologie et en biologie..." » (cité dans Löwy, p. 33-34).

⁸⁶ L'action politique qui intéresse Benjamin étant l'action révolutionnaire, on peut dire qu'« il s'agit d'enrichir la culture révolutionnaire de tous les aspects du passé porteurs de l'espérance utopique » (Löwy, p. 74).

Ainsi, les « choses spirituelles » – culture, idées, espérances, etc. – héritées des actions passées, « interviennent dans la lutte » présente, y « prennent une part vivante » (Benjamin, 2000 [1940], §IV). Le passé agit essentiellement en tant qu'« image » mobilisatrice – dans la mesure où un présent « s'est [...] reconnu visé par elle » (§V). Les images venues du passé ne pèsent pas comme des diktats sur l'action actuelle, mais tirent leur sens, leur potentiel, des traits et des exigences de la situation présente. Penser politiquement l'histoire « ne signifie pas savoir "comment les choses se sont effectivement passées" » pour en tirer des nécessités présentes et futures : « Cela signifie s'emparer d'un souvenir, tel qu'il surgit à l'instant du danger » (§VI), c'est-à-dire au moment de s'engager dans les « problèmes » et les « tâches » incertaines du temps présent. Les signes du passé n'interviennent toujours que dans la mesure où ils sont chargés – non en eux-mêmes, mais du point de vue de celles et ceux qui agissent – d'« à-présent », d'une actualité significative (§XII; §XIV). « De même que certaines fleurs tournent leur corolle vers le soleil, le passé, par un mystérieux héliotropisme, tend à se tourner vers le soleil qui est en train de se lever au ciel de l'histoire », écrit Benjamin, non sans un côté cryptique (§IV). En d'autres termes : autant le présent a besoin du passé pour se mettre en mouvement; autant « [l]e passé est éclairé par la lumière des combats d'aujourd'hui » (Löwy, 2018 [2001], p. 79).

Le rapport entre aujourd'hui et hier n'est pas unilatéral : dans un processus éminemment dialectique, le présent éclaire le passé, et le passé éclairé devient une force au présent. Les combats anciens se tournent "vers le soleil naissant", mais ils nourrissent, une fois touchés par ce rayonnement, la conscience [...] de ceux qui se soulèvent aujourd'hui (p. 80).

Le rapport de l'action politique à l'histoire se joue donc dans un cadre qui n'est ni celui de la détermination mécanique, ni celui de l'invention parfaitement arbitraire.

Or, si c'est la vie politique présente qui confère ses significations déterminées à l'image du passé, la pluralité contradictoire de l'une se retrouve donc aussi dans l'autre. Déjà, le passé est traversé par les luttes, composé de toutes sortes d'actions historico-politiques antagonistes : il fournit donc nécessairement une multiplicité d'images plus ou moins compatibles entre elles; il est susceptible d'inspirer des prétentions diversifiées, contradictoires – par exemple : celles des dominants, qui héritent des dominants d'autrefois; comme celles des opprimés qui se donnent pour tâche de restaurer et de faire advenir les ambitions des vaincus de

jadis (Benjamin, 2000 [1940], §VII; Löwy, 2018 [2001], p. 65; 102). Mais aussi, comme le sens du passé n'est pas fixé, mais sensible aux volontés présentes, chacun de ses fragments se prête toujours à différentes reprises. Toute image venue du passé peut être une « image dialectique » complexe et plurivoque. Ainsi, une bonne part de l'héritage culturel des dominants peut s'avérer, en fin de compte, « ouvertement ou secrètement hostile » à eux et à leurs projets; il demeure donc possible, moyennant critique, « de redécouvrir les moments utopiques ou subversifs cachés » dans cet héritage (Löwy, p. 103). Inversement, les images issues de « la tradition des opprimés » peuvent toujours être reprises par les puissants et se faire « instruments » de la perpétuation de leur domination (p. 87-88; 102). C'est pourquoi « [à] chaque époque, il faut chercher à arracher de nouveau la tradition au conformisme qui est sur le point de la subjuguier » (Benjamin, 2000 [1940], §VI); « broser l'histoire à rebrousse-poil » pour y déceler ce qui est susceptible de nourrir la lutte, sans compter sur quelque « transmission » facile du passé et de ses charges politiques (§VII). La « constellation saturée de tension » qui, avons-nous vu plus tôt, s'établit autour de chaque moment présent, n'est au fond nulle autre que celle formée par tous les fragments de passé contradictoires et plurivoques qui sont « fichés » dans le moment actuel; qui sont repris, relus, remobilisés et chargés d'« à-présent » en vue de l'action (§XVII; §A).

Arendt effectue aussi, comme Benjamin, une certaine opposition entre « histoire » et « politique », la première désignant une compréhension du devenir de la communauté comme étant – ou devant être – essentiellement soumis à des forces déterminantes, nécessaires et objectives⁸⁷; la seconde, la reconnaissance d'une indépassable liberté dans l'action collective.

⁸⁷ L'attitude historiciste consiste à faire dépendre l'action politique de forces historiques inéluctables, qu'il s'agirait de déchiffrer pour savoir orientement « correctement » nos gestes – analyser l'histoire comme la science analyse les processus naturels, pour ensuite « prescri[re...] des conditions à la conduite humaine » (2012 [1961], p. 642); lire l'histoire comme une certaine théologie peut lire les écrits saints, « pour arracher à l'histoire la vérité ultime » (p. 651). L'historicisme consiste, d'une part à supposer que « la vérité se révèle au regard de l'historien, celui-ci étant capable de voir les "buts plus élevés" qui se réalisent » à travers les actions humaines, souvent involontairement; d'autres part, à utiliser ce savoir « comme principe d'action », en faisant des « buts plus élevés » les « buts visés par l'action politique » (p. 659-660). Il s'agi[t...] de l'idée selon laquelle la liberté des hommes doit être sacrifiée à l'évolution historique dont le processus ne peut être entravé par les hommes que lorsque ceux-ci agissent et se meuvent en toute liberté » (1995 [1993], p. 46). Bref, « on voudrait libérer les "forces historiques" et les processus prétendument supérieurs et les plus impersonnels en rendant les hommes esclaves d'elles » (p. 28). Notons que, pour Arendt, Marx est la figure par excellence de cet historicisme téléologique; tandis que chez Benjamin, c'était le même Marx qui inspirait la critique du progressisme

« Il est extrêmement difficile de prendre conscience qu'il existe véritablement un domaine où nous devons être libres » – soit le domaine politique. « Pour échapper à cette liberté, nous nous précipitons dans la "nécessité" historique, ce qui est une absurdité épouvantable » (1995 [1993], p. 25). Pour Arendt, il n'est pas de finalité historique à laquelle conformer l'action politique; plus généralement, il n'est pas de forme établie, implacable, du bien collectif à laquelle puisse se référer la délibération politique pour résoudre l'indétermination inhérente à l'action : en effet, « le sens de l'action n'est pas seulement de rendre possible à certains le "bonheur public", mais aussi et surtout de préserver l'ouverture de l'histoire humaine, en montrant que celle-ci ne se réduit jamais à des processus inéluctables » (Raynaud, 2012, p. 42), tout comme elle ne pose pas de « jugement "objectif" » sur les actions qui la font (Arendt, 2012 [1961b], p. 635-636). En d'autres mots, le domaine de la politique relève de l'action et celle-ci, par définition, demeure irréductible à la connaissance : l'action ne se découvre pas, mais se décide.

C'est, conséquemment, toute forme de référence à la vérité comme critère suffisant du jugement politique qui apparaît impertinente, chez Arendt. Les vérités de fait par exemple, si elles jouent un rôle crucial dans la délibération – elles « fourni[ssent] des informations à la pensée politique » (p. 798) –, ne suffisent pas à y imposer des choix évidents. Cela tient en partie à « l'impossibilité de constater les faits sans les interpréter⁸⁸ » (p. 798), d'où découle qu'il y a toujours possibilité d'une multiplicité de « témoignages » plus ou moins contradictoires (p. 802). Mais aussi, surtout, cela découle de ce que lesdits constats de fait ne sont que les points de départ de jugements politiques : ils visent précisément ce qu'il s'agit de transformer dans l'action (p. 802); et s'il s'agit de les dépasser, alors ils ne sauraient être totalement déterminants. Ainsi, les prises de position politiques, parce qu'elles impliquent une part d'interprétation et constituent à terme des propositions normatives pratiques plutôt que

déterministe. Pour une analyse de l'œuvre de Marx mettant en lumière l'ambiguïté qui s'y trouve et qui permet ces lectures contradictoires – fort représentatives, justement, de la plurivocité de tout héritage politique : *cf.* Bensaïd, 2008; 2011.

⁸⁸ « [E]xiste-t-il aucun fait qui soit indépendant de l'opinion et de l'interprétation? » Les faits « doivent d'abord être extraits d'un chaos de purs événements (et les principes du choix ne sont assurément pas des données de fait), puis être arrangés en une histoire qui ne peut être racontée que d'une certaine perspective » (p. 798).

simplement constatatives, « peuvent différer largement et demeurer légitimes » tout en « respect[ant] la vérité de fait » (p. 798).

De même, toute prétention à résoudre la délibération politique par la référence à des « vérités rationnelles », éternelles et indubitables rencontre de semblables limites. On a certes

évoqué tous les genres de nécessité, depuis la nécessité dialectique d'un esprit du monde ou des conditions matérielles, jusqu'aux nécessités d'une nature humaine connue et prétendument interchangeable, dans le but de purifier les derniers vestiges de l'apparemment arbitraire « cela aurait pu être autrement » (qui est le prix de la liberté) du seul domaine où les hommes sont vraiment libres (p. 802).

Mais il s'agit là, à chaque fois, de méprises sur le sens de la politique, puisque si toutes ces spéculations ne sont pas sans intérêt philosophique, toutes les « normes » qu'elles peuvent établir sont « dérivée[s] d'une sphère étrangère au domaine des affaires humaines et dont le lien avec elle ne peut être justifié que par une confusion » (p. 798). On peut effectivement tracer des rapprochements entre certaines idées philosophiques et politiques – par exemple entre la notion d'une égalité de nature et la revendication à l'égalité sociale – mais les « vérités » absolues, métaphysiques ou rationnelles ne conduisent jamais à des injonctions incontournables : « aucune d'elles ne fut jamais d'importance politique ou pratique » au point de mettre un terme aux interrogations et à la pluralité des perspectives (p. 805-806). L'« expérience de l'éternel [...] ne correspond et ne peut donner lieu à aucune activité » (2012 [1958a], p. 76).

En un mot, donc, toute ce qui relève de la « contemplation (*thêoria*) » – factuelle, philosophique, etc. – ne saurait résoudre les questions politiques qui appartiennent résolument à la *vita activa* et donc relèvent d'une « faculté » de penser, de raisonner sensiblement distincte (p. 71-72), soit du *jugement pratique*. En politique, « ce n'est pas le savoir ou la vérité qui est en jeu, mais plutôt le jugement ou la décision, l'échange judicieux d'opinion portant sur la sphère de la vie publique et le monde commun, et la décision sur la sorte d'actions à y entreprendre » (2012 [1958b], p. 785). Les jugements politiques ne sont jamais réductibles à des savoirs.

Ils ne peuvent donc jamais être de véritables « impératifs »; ils sont voués à demeurer des « propositions » (p. 803). En d'autres termes, le véritable matériau de la délibération politique,

nous dit Arendt, ce ne peut pas être la « vérité »; ce ne sont ni plus ni moins que les « opinions » (p. 801). Il semblerait « qu'il puisse être de la nature du domaine politique d'être en guerre avec la vérité sous toutes ses formes » et que de prétendre se « soumettre » à une vérité « soit une attitude antipolitique » (p. 799). Les opinions, quant à elles, ne s'opposent pas à la vérité comme son envers, sa forme dégradée – à la manière, par exemple, de l'erreur, de l'ignorance, de l'illusion, ou du mensonge (p. 792) : elles constituent bien un régime de validité à part entière, propre à la politique (p. 799). Que sont-elles, donc? Les opinions politiques correspondent aux perspectives singulière, orientées, *pratiques*, sur le monde commun (p. 636) – ce dont nous avons déjà discuté en distinguant la parole politique prescriptive des discours simplement descriptifs –; elles sont « inspirées par différents intérêts et différentes passions » qui varient sérieusement d'un sujet à l'autre (p. 798).

Cela dit, ce qui nous intéresse ici, c'est cette idée cruciale, avancée par Arendt, selon laquelle les opinions « sont opposées » à la vérité objective – qu'elle soit factuelle, rationnelle, ou autre – « dans leur *mode d'assertion de la validité* » (p. 799). La vérité est « immuable », contraignante, « coercitive », « exige[ant] péremptoirement d'être reconnue »; elle reste « indépendante des vœux et des désirs » des sujets politiques; elle se situe « au-delà de l'accord, de la discussion [...] ou du consentement » – « alors que la discussion constitue l'essence même de la vie politique » (p. 799-801). Les opinions, quant à elles, sont éminemment variables et changeantes – « [a]ucune opinion n'est évidente ou ne va de soi » –; elles sont liées aux perspectives des sujets agissants, référant à tout ce qui est effectivement tenu pour valide, pour important, par celles et ceux qui sont impliqués dans la délibération; elles demeurent ouvertes à la discussion et reposent sur la persuasion et la conviction (p. 799-803).

Plus qu'avec la connaissance ou avec la déduction, les opinions ont à voir avec les « préjugés » et le « jugement ». Les préjugés

f[on]t partie intégrante du domaine des affaires humaines dans lequel nous nous mouvons quotidiennement. Il n'y a nul besoin de déplorer le fait que les préjugés jouent un aussi grand rôle dans la vie quotidienne et de ce fait en politique, et il ne faudrait en aucun cas tenter de modifier la situation (1995 [1993], p. 30).

La raison pour laquelle les préjugés jouent un tel rôle dans l'action politique collective, c'est qu'ils sont, précisément, des convictions partagées susceptibles de réunir un certain nombre de

sujets. « Ils concernent ce que nous partageons [...] les uns avec les autres de manière involontaire » (p. 69). Ils sont donc d'efficaces points de départ pour la délibération.

[N]ous pouvons nous [y] référer mutuellement dans la conversation sans être pour autant obligés de nous en expliquer préalablement en détail. [...] Les véritables préjugés se reconnaissent généralement au fait qu'ils se réclament naïvement d'un « on dit », « on pense », sans qu'une telle référence ait naturellement besoin d'être explicitement énoncée. Les préjugés ne sont pas des idiosyncrasies personnelles (p. 30),

dans la mesure où il ne renvoient pas directement à une ou des expériences personnelles, mais bien à des opinions partagées – qui, elles, peuvent certes renvoyer à des jugements issus d'expériences réelles, mais ayant été promus à un autre rang, une autre forme de validité en s'inscrivant dans la mémoire collective. « C'est la raison pour laquelle ils peuvent [...] très facilement rencontrer l'adhésion d'autres personnes sans même devoir se plier aux exigences de la persuasion » (p. 30); c'est aussi la raison pour laquelle on les retrouve si fréquemment dans la délibération courante.

Comme une image benjaminienne, donc, un préjugé « est à proprement parler toujours [...] ancré dans le passé » : « en lui se dissimule [...] un jugement qui a été formulé dans le passé, qui possédait originellement en lui un fondement d'expérience légitime et adéquat » (p. 31). Toute « la dimension du passé », de la mémoire qui informe le jugement présent et l'agir vers le futur, est ce qui confère une certaine « profondeur » à l'existence collective (2012 [1959], p. 673). Or, l'héritage culturel et intellectuel venu du passé est loin d'indiquer clairement, définitivement la voie à suivre en matière politique. À ce sujet, Arendt cite régulièrement le poète René Char, qui écrit : « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament » (p. 593). C'est-à-dire que le « passé » dont nous héritons ne correspond pas exactement à la « tradition » qui l'encadre à la manière d'un testament (p. 673). La tradition agit comme une matrice, un filtre normant le rapport du présent au passé, elle est « notre solide fil conducteur dans les vastes domaines du passé », « la chaîne qui li[e] chacune des générations successives à un aspect prédéterminé du passé » (p. 673). Or, l'héritage n'est pas limité au testament, qui « transmet et conserve, [...] indique où les trésors se trouvent et quelle est leur valeur » (p. 595). Le passé déborde la tradition; il se prête à différentes reprises, différentes mises en récit. Cela est tout particulièrement vrai à l'époque moderne, alors que la tradition

perd de son emprise et que le passé et son héritage « s'ouvrent » et se complexifient (p. 612-615; p. 673). L'ouverture du passé, l'impossibilité de le restreindre absolument à une tradition univoque fait que les préjugés et autres idées qu'il lègue au présent sont quasiment infinis quant à leur nombre et leurs usages.

Les préjugés sont issus de « jugements passés »; de même, ils peuvent aussi laisser la place, au cours de la délibération politique, à de nouveaux jugements, plus directement ancrés dans la situation présente et dans les problèmes qu'elle pose. Mais aussi vigilant soit-on dans la formulation d'un nouveau jugement politique, celui-ci « n'a jamais un caractère contraignant, ne peut jamais contraindre l'autre à l'accord, au sens d'un raisonnement logiquement inéluctable, mais ne peut que le convaincre » (1995 [1993], p. 34). Les jugements nouveaux diffèrent des préjugés en ce qu'ils ne sont pas déjà admis, mais demandent à être mis en discussion, à « se plier aux exigences de la persuasion » (p. 30). Les jugements constituent donc une forme de dépassement du pur préjugé par la délibération et l'échange, mais ils demeurent résolument dans le domaine de l'intersubjectivité, d'où ils tirent leur validité. Les jugements comme les préjugés politiques ne doivent en fin de compte leur force qu'au fait qu'ils sont ou seront partagés par d'autres : ils ont « en commun que les hommes se reconnaissent en [eux] et éprouvent leur commune appartenance » (p. 30).

Les opinions politiques, donc, qu'elles soient jugées ou préjugées, sont indissociables d'une certaine forme d'assentiment dans la délibération – mais d'un assentiment qui demeure toujours dépendant de la pluralité et des limites que celle-ci pose à l'accord. Là où les « vérités » se veulent « évidentes par elles-mêmes » et « comme des axiomes mathématiques [...] ne dépendent pas de l[a] volonté » de qui que ce soit; toute proposition pratique quant aux formes de la collectivité « n'est pas évidente mais exige l'accord et l'assentiment » (p. 805). Les opinions sont donc résolument inscrites dans la pluralité constitutive de la délibération politique

Le passage de la vérité rationnelle à l'opinion implique un passage de l'homme au singulier aux hommes au pluriel; ce qui veut dire un passage d'un domaine où, selon [James] Madison, rien ne compte que le « solide raisonnement » d'un esprit, à un domaine où la « force de l'opinion » est déterminée par la confiance d'un individu dans « le nombre qui est supposé entretenir les mêmes opinions » – nombre qui, soit

dit en passant, n'est pas nécessairement limité à ses contemporains (2012 [1967], p. 795).

En ce qui concerne les opinions, « leur validité dépend du libre accord et du libre consentement » des ceux et celles qui décident « et elles sont communiquées en moyen de la persuasion et de la dissuasion » (p. 806).

Inévitablement, l'insertion des opinions politiques dans la pluralité fait qu'elles sont nettement moins évidentes et stable que « la » vérité. Toute opinion qui donne lieu à une décision pratique collective « doit son triomphe non à sa propre essence contraignante mais à l'accord du nombre, qui pourrait changer d'idée le lendemain et s'accorder sur autre chose » (p. 805). En fait, les opinions n'évoluent pas seulement avec le temps, mais elles varient au sein de la collectivité à tout instant : « il y a peu de chose par lesquelles les hommes se distinguent aussi profondément les uns des autres » que les « préférences » politiques (p. 806). En matière politique, donc, le jugement ne saurait se réclamer d'une nécessité ou d'une vérité susceptible de résoudre parfaitement l'indétermination de la vie politique. Il s'appuie sur des opinions héritées du passé, et sa quête de validité est inséparable de celle d'un certain assentiment collectif – mais celui-ci est voué à demeurer problématique⁸⁹.

C'est Mouffé qui rend le mieux compte de ce caractère toujours problématique de la décision politique. Pour elle, comme pour Arendt, la politique est un domaine radicalement marqué par l'incertain et le non-contraignant, qui exclut l'univocité de la vérité. « According to the approach that I am advocating, the domain of politics is not and cannot be the domain of the unconditional because it requires making decisions in an undecidable terrain » (2012, p. 25). Ce n'est pas en termes de savoir ou de certitude « scientifiques » qu'il faut envisager la pensée politique : l'intelligence mise en jeu par celle-ci est plutôt de l'ordre de la « *phronesis* »,

⁸⁹ Encore là, Arendt fait preuve d'un optimisme plus marqué quant à la possibilité d'en venir, grâce à l'échange délibératif, à des opinions politiques largement partagées. Une bonne opinion, pour Arendt, résulte de la prise en compte de tous les points de vue : « la qualité d'une opinion, aussi bien que d'un jugement, dépend de son degré d'impartialité » (p. 801) Cette impartialité est rendue possible par la « mentalité élargie » évoquée plus haut, qui permet de construire une opinion plus haute en intégrant en un unique jugement l'apport des perspectives du plus grand nombre. C'est autour de cette opinion plus haute que le consensus politique serait possible. Nous verrons dans la suite de ce chapitre et surtout au suivant, quelles sont les limites que rencontre la recherche d'opinion impartiales et consensuelles.

d'une « raison pratique » qui implique de savoir faire des choix réfléchis, mais jamais garantis ni universels.

This « ethical knowledge » [*phronesis*], distinct from the knowledge specific to the sciences (*episteme*), is dependent on [...] the cultural and historical conditions current in the community, and implies a renunciation of all pretence to universality. This is a kind of rationality proper to the study of human *praxis*, which excludes all possibility of a « science » of practice but which demands the existence of a « practical reason », a region not characterized by apodictic statements, where the reasonable prevails over the demonstrable (1993, p. 14).

Dans la mesure où, nous l'avons vu, la pensée et la parole pratiques, politiques, ne visent à pas ultimement à connaître le réel mais bien à l'agir, on ne saurait les mesurer à l'aune de la science et de ses préoccupations; la prescription soulève des enjeux distincts de la description – et, surtout, elle implique une part insurmontable d'indétermination, de pluralité et de conflictualité. Toute forme d'organisation politique possible ou existante

is always a [...] contestable one; it should never be justified as dictated by a higher order and presented as the only legitimate one. [...] To institute an order, frontiers need to be drawn and the moment of closure must be faced. But this frontier is the result of a political decision; [...] and for that very reason it should be recognized as something contingent and open to contestation (2012, p. 25).

Mouffe, plus encore qu'Arendt insiste sur la part de mésentente, voire d'antagonisme qui doit découler de l'ouverture inhérente à la délibération et à l'agir politiques.

Il reste que le fait de parler de « raison pratique » permet, tout en écartant les certitudes de la rationalité scientifique, de situer clairement la pensée politique et son mode de « décision » dans le domaine du « raisonnable » et non de l'arbitraire.

That a question remains unanswerable by science or that it does not attain the status of a truth that can be demonstrated does not mean that a reasonable opinion cannot be formed about it or that it cannot be an opportunity for a rational choice⁹⁰ (1993, p. 14).

Il y a donc une certaine logique de la parole politique, susceptible d'être examinée pour elle-même. Or, cette logique n'exclut pas la persistance du différend idéologico-politique.

⁹⁰ Ainsi la raison pratique n'est pas une rationalité faible mais une forme de raison *autre* (p. 14).

Mouffe – qui, suivant Arendt pose elle aussi que la politique et ses discours relèvent du sens commun, de l’opinion, de la « *doxa* » (1993, p. 14) – interroge le rôle de ce qu’elle appelle la « tradition⁹¹ » dans la pensée politique et explicite la manière dont les lieux dits « communs » sont en même temps des lieux de conflit. Elle écrit d’abord :

Tradition allows us to think our own insertion into historicity, the fact that we are constructed as subjects through a series of already existing discourses, and that it is through this tradition which forms us that the world is given to us and all political action made possible (p. 16)

Les idées venues du passé sont donc la condition de la pensée et de l’action politique au présent. Ce sont elles qui informent, qui composent le sens commun, la *doxa* et ses opinions. On ne saurait y échapper : une certaine insertion – serait-elle critique – dans la tradition est un aspect incontournable de toute justification politique. Toutefois :

it is important to emphasize the composite, heterogeneous, open, and ultimately indeterminate character of the [...] tradition. Several possible strategies are always available, [...] in the sense of the different interpretations one can make of the same element, [and] also because of the way in which some parts or aspects of tradition can be played against others (p. 17-18).

La tradition – ici : l’histoire des discours politiques – fournit à qui prend la parole des matériaux hétérogènes : elle rend disponibles des argumentaires et leur contraires⁹². Et, comme l’indique Mouffe, les vérités « doxiques » sont non seulement plurielles, mais aussi plurivoques : une même idée reçue peut se voir attribuer des significations et des fonctions bien différentes selon l’argumentation qu’elle doit servir. Non que les énoncés issus de l’histoire du discours soient purement vides et puissent se voir arbitrairement assigner des contenus : bien au contraire, parler de « tradition » permet d’insister sur le fait que tout « langage porte la marque du passé [language bears the mark of the past] » (p. 17), que les matériaux du discours sont chargés d’histoire et d’usages. Mais le caractère proprement contradictoire de cette charge les rend

⁹¹ La « tradition » de Mouffe correspond plutôt au « passé » d’Arendt.

⁹² Là-dessus, Mouffe est en droite ligne avec Gramsci, qui constitue une référence importante pour elle. Gramsci écrit : « Le présent en action ne peut pas ne pas prolonger le passé en le développant, il ne peut pas ne pas se greffer sur la "tradition". Mais comment reconnaître la "vraie" tradition, le "vrai" passé, etc.? [...] Chaque groupe social a sa "tradition", son "passé", et il estime qu’il s’agit d’un passé unique et global. » Ainsi, toute lecture du passé qui se veut tendanciellement totale doit donc d’abord saisir son caractère « contradictoire » (2011 [1935], p. 86-87).

partiellement indécidables, polyvalents et ouvre la porte à l'incompréhension et au conflit. Mouffe pose que les points de divergences peuvent être tout autant sémantiques que pratiques, relatifs à la forme concrète de la mise en œuvre des idées puisées dans la tradition : « In so far as political principles [...] are susceptible to a number of interpretations », écrit-elle, « there cannot be definitive agreement upon the definition of liberty and equality, the social relations where these principles must be put to work, or their mode of institutionalization » (p. 35). Mouffe donne l'exemple des idéaux de « liberté » et d'« égalité », reçus par une majorité d'acteur.trices politiques modernes à titre de principes devant orienter toute société juste – mais qui ont toujours fait et continuent de faire l'objet de conflits interprétatifs parfois virulents⁹³. Ainsi donc, le débat public suppose bien quelque chose comme un fonds culturel et idéologique commun aux sujets politiques, un « consensus » sur des valeurs et des principes politiques partagés par la pluralité des entreparleur.euses, mais « since those ethico-political principles can only exist through many different and conflicting interpretations, such a consensus is bound to be a "conflictual consensus". This is indeed the privileged terrain of agonistic confrontation among adversaries » (2000, p. 103). La tradition, la *doxa* et ses opinions, demeurent incertains, hétérogènes, plurivoques : elles ne peuvent que communiquer leur fragilité et leur potentiel polémique à la délibération sur l'action collective.

Un certain vocabulaire mobilisé par Arendt et par Mouffe – la *phronesis*, la *doxa*, le raisonnable, contre le démontrable – est d'ascendance aristotélicienne, et nous ramène tout droit à la rhétorique : c'est de ce côté que l'on pourra voir, d'une manière plus détaillée, comment opèrent la réflexion et le jugement visant à fixer les fins de l'action collective.

⁹³ Burgis propose un cas à fois éclairant et lui-même quelque peu polémique : « Things get [...] interesting when we start to think about, for example, competing notions of *freedom*. Landlords who can just sit on vast stretches of property and extract rent and business-owners who can exercise far more bargaining power than their employees in negotiations over labor contracts instinctively prioritize the kind of "freedom" that libertarians are always talking about – "freedom" defined in terms of property rights and contracts. If you're a renter and a worker, on the other hand – someone who lives under the thumbs of bosses and landlords and who has no practical choice but to do what they tell her to – you might find the more substantive notion of human freedom socialists are always talking about more appealing. This conception of freedom is all about freedom from domination – freedom to determine your own life to the extent that this is compatible with everyone else being free in the same way. » (2019, p. 35-36).

2.2.2 Rhétorique : argumentation raisonnable, *doxa* et accord relatif

La part d'incertitude qui caractérise le jugement politique tient donc beaucoup à la nature de son objet, l'agir collectif. La particularité de l'argumentation politique réside dans le fait que s'y formulent des jugements pratiques : or, ceux-ci mobilisent des perspectives éminemment partiales, qui échappent par définition à toute nécessité et à toute universalité. Il demeurera toujours impossible de concevoir des jugements formellement certains et d'espérer un accord universel « quand l'argumentation tend à provoquer une action qui résulte d'un choix délibéré entre plusieurs possibles », insistent Perelman et Olbrechts-Tyteca (2008 [1958], p. 61). C'est ce que nous verrons maintenant.

Cela dit, l'incertitude de la parole politique ne lui est pas non plus tout à fait exclusive. Elle est, en partie, commune à un certain nombre de domaines de la vie intellectuelle et sociale dans lesquels l'horizon de la vérité décisive, unique et éternelle; de même que celui de la déduction logique, nécessaire et apodictique, sont impertinents : enjeux philosophiques, esthétiques, moraux, juridiques – et politiques. Dans tous ces domaines, le jugement ne s'appuie toujours que sur une argumentation éminemment incertaine, et conduit à des conclusions toujours sujettes à débat. Pour comprendre comment l'incertitude et le dissensus s'inscrivent dans les mécanismes du jugement politique, nous verrons d'abord ce que ce jugement partage avec d'autres formes d'argumentations non-contraignantes, avant de nous pencher plus avant sur les enjeux propres aux prises de positions normatives comme celles qui interviennent en politique.

Pour éclairer le fonctionnement des discours tels qu'ils opèrent dans les domaines incertains évoqués à l'instant, « dans la plupart des circonstances de la vie » et notamment « dans les jugements et les décisions pratiques » (Angenot, 2008, p. 48; *cf.* Perelman, 1979), on peut se référer à l'approche de l'argumentation développée par la tradition rhétorique, ainsi par que certaines théories connexes. Elles visent précisément à élucider les « lois » de la parole persuasive telle qu'elle intervient dans des situations équivoques comme celles qui nous intéressent. Selon la discipline rhétorique, en de telles matières, ce sont l'*argumentation raisonnable* et l'*accord relatif* qui structurent la vie discursive. Ces notions ne sont pas sans évoquer celles de *rationalité* et de *consensus* dont nous avons identifié la centralité chez les

penseurs de la bonne entente. Toutefois, si les conceptions rhétoriques ne s'opposent pas parfaitement à celles déjà examinées, elles les problématisent très sérieusement : le critère du raisonnable n'équivaut pas à celui du rationnel; l'horizon visé demeure celui d'un accord relatif et non d'un consensus total. Examinons ces deux enjeux, tout en exposant comment ils se rapportent à la parole politique plus particulièrement.

2.2.2.1 Argumentation raisonnable : enchaînements et prémisses non-contraignantes

L'hypothèse d'une rationalité universelle, stricte et univoque, capable de garantir un consensus, suppose deux choses : d'abord que le discours puisse s'appuyer sur des évidences premières; ensuite que, de là, la pensée puisse être conduite selon des enchaînements rigoureux et indiscutables, jusqu'à une conclusion certaine – comme le voudrait par exemple un Descartes (Perelman, 1955, p. 802). Cette exigence trouve sa forme paradigmatique dans la « démonstration » logique : une conclusion est prouvée hors de tout doute lorsque le raisonnement y part de bases tenues pour absolument certaines, qu'on appelle des « axiomes », et opère une ou une série de développements parfaitement assurés correspondant à des « déductions ». Mais l'idée d'une rationalité garantie peut aussi se présenter sous de formes plus faibles, correspondant aux modèles de la logique informelle : c'est-à-dire s'accommoder de propositions initiales qui, sans être axiomatiques au sens strict du terme, sont tenues pour assurées et évidentes; ou encore admettre un certain nombre de formes de développement au-delà de la seule déduction – comme l'« induction » et l'« analogie » – tout en maintenant l'idée qu'il existe, ne serait-ce que contextuellement, des critères fermes permettant d'encadrer la rigueur du raisonnement. Dans tous les cas, on suppose que sont disponibles autant des bases que des modes d'enchaînement parfaitement garantis, susceptibles de forcer l'adhésion de toutes et tous.

Or, d'Aristote à Angenot, en passant par Perelman, la rhétorique rejette l'idée d'une logique unique, d'une rationalité stricte pouvant servir de guide à l'argumentation – et notamment à la délibération pratique, aux jugements de valeur, normatifs et prescriptifs⁹⁴. Elle

⁹⁴ Pour Perelman, le champ de pertinence de la rationalité univoque, de la preuve logique, est restreint à certains domaines théoriques ou mathématiques. Si on comprend « rational deduction as conformity to the rules of logic », alors « [t]he concept of the rational, which is associated with self-evident truths and compelling reasoning, is valid only in a theoretical domain »; « [it] corresponds to mathematical

développe plutôt sur les tenants et les aboutissants d'une forme de raisonnement qui « a sa place là où la preuve démonstrative n'est pas susceptible d'être activée », et notamment dans les jugements normatifs, pratiques (Angenot, 2008, p. 48). Perelman explique :

That which we, loosely enough, call the exercise of our reasoning faculties, is certainly not limited to the application of the deductive schemata of formal logic or even to the application of the rules of the inductive method. Actually, to reason is not only to demonstrate, it is also to deliberate and to argue. Our reasoning about values is essentially a process of argumentation. [...] That is the reason why, from our point of view, the manner in which we apply reason to values [...] cannot be understood without a general theory of argumentation (1955, p. 798).

Ainsi, l'argumentation se trouve définie comme un mode de validation distinct, fonctionnant bien différemment de la pure démonstration logique (avec Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 17-19). En effet, « argumenter est une chose, fonder en "stricte" raison en est une *tout autre* » (Angenot, 2008, p. 245, *cf.* p. 423-425). D'un point de vue rhétorique, il faut bien « distingue[r] l'art de faire accepter une thèse considérée comme vraisemblable de la logique dont les opérations formelles doivent mener à la vérité » (Amossy, 2010 [2000], p. 18).

La tradition rhétorique « reconnaît que [...] dans les disciplines pratiques, telles que l'éthique et la politique, où les choix et les controverses sont inévitables », c'est « le recours à l'argumentation [qui] s'impose » (Perelman, 2002 [1977], p. 23). C'est-à-dire que

dans les domaines où il s'agit d'établir ce qui est préférable, [...] les raisonnements ne sont ni des déductions formellement correctes, ni [même seulement] des inductions allant du particulier au général, *mais des argumentations de toute espèce*, visant à gagner l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment (p. 23, je souligne).

Les discours argumentés, auxquels appartiennent les discours politiques, mobilisent des assemblages complexes de ressources et de procédés discursifs diversifiés, qui ne sauraient être simplement pensés dans les termes de la « démonstration » logique formelle – « axiomes » et « déductions » –, et qui contreviennent régulièrement aux conventions de la logique informelle. L'argumentation désigne indifféremment « l'ensemble des raisonnements qui viennent

reason » (1979, p. 29). Angenot précise : « Le rationnel dénote selon [Perelman] la seule raison logique formelle, mathématique ou scientifique (il ne me semble guère distinguer, mais ici encore, on peut penser que ces trois catégories ne se superposent pas) » (2012, p. 26).

appuyer ou combattre une thèse, qui permettent de critiquer et de justifier une décision » (Perelman, cité dans Angenot, 2012, p. 28). Soutenir une thèse, c'est simplement proposer des arguments décents; étayer une idée par des justifications crédibles; tirer, selon des voies incertaines mais vraisemblables, des conclusions sensées. Amossy explique cela très clairement : « Globalement, l'argumentation se confond [...] avec l'effort fourni pour justifier une proposition. Lorsque nous faisons une assertion, nous devons être capable de la soutenir par de bonnes raisons si nous voulons qu'elle soit acceptée⁹⁵ » (2010 [2000], p. 19).

Notons bien que, si les idées défendues rhétoriquement ne le sont pas selon les lois de la raison pure, elles n'échappent pas non plus à toute exigence de justification, bien au contraire. Il s'agit de donner des arguments, des raisons, qui puissent être jugées bonnes, convaincantes – quand bien même elles ne correspondent pas à une rationalité logique hors-jeu. C'est ainsi que Perelman en vient à distinguer entre le « rationnel », l'obéissance aux lois de la logique; et le « raisonnable⁹⁶ », le recours à des arguments recevables et aux ressources du « sens commun », dans le but notamment de régler des questions d'ordre pratique (1979, p. 29-30). Angenot explique :

[Perelman] part du fait que de « raison » dérivent en français deux adjectifs différant nettement de sens et d'emploi : une déduction peut et doit être « rationnelle », mais une décision ou encore un compromis devraient plutôt, si on prétend les approuver, être qualifiés de « raisonnables ». Cette qualification de la conclusion ou de l'application d'une argumentation est plus satisfaisante que de les dire et les vouloir seulement « rationnels ».

Le philosophe va chercher dès lors à circonscrire la notion [de « raisonnable »] en l'opposant [...] au « rationnel » [...] : le rationnel est intemporel et transcendant, le raisonnable est indissociable des réalités sociales (2012, p. 24).

Le raisonnable, pris dans son acception la plus large, correspond à tout ce qui est raisonné, tout ce qui relève d'une forme ou d'une autre de raisonnement, c'est-à-dire de l'argumentation.

⁹⁵ Amossy réfère là à la manière dont Stephen Toulmin envisage l'argumentation (2003 [1958]; avec Rieke et Janik, 1984 [1978]).

⁹⁶ Le raisonnable tel que l'envisage Perelman réfère beaucoup à l'*εὐλογος* (*eúlogos*) aristotélicien, qui est bel et bien le régime de vérité propre à l'argumentation rhétorique, et qui a été traduit de plusieurs manières : selon les auteur.trices, on parlera de vraisemblable, de probable, d'acceptable, d'opposable, etc. (2002 [1977], p. 18). J'ai choisi de parler surtout de « raisonnable », avec Perelman, pour mettre en évidence le rapport critique que la notion entretient avec l'idée de rationalité.

« Raisonner, argumenter, ne revient donc pas [...] à se conformer à la raison : c'est tout bonnement *faire des opérations de discours en reliant entre elles des propositions* » (p. 11). L'une des formes particulières de ce raisonnable qui échappe à la nécessité rationnelle et logique, c'est bien la « raison pratique », la *phronesis* (p. 36), qui porte « sur le contingent et le conjoncturel » et qui formule des décisions « conform[ément] au bon sens et à la prudence et non à l'inflexibilité déductive » (p. 143). Notons que le terme de « raisonnable » peut aussi permettre de distinguer, parmi tous les raisonnements possibles ou existants, ceux qui seraient les meilleurs : nous verrons plus loin ce qui, du point de vue rhétorique, permet de juger d'une argumentation, de sa recevabilité.

Tout comme la justification rhétorique, argumentative, n'est pas qu'une forme « dégradée » de la démonstration logique; le raisonnable n'est pas qu'un rationnel affaibli, ni un pis-aller : l'argumentation raisonnable est un mode de véridiction qui a sa consistance propre, ayant sa légitimité pleine et entière « dans la plupart des circonstances de la vie » et dans les matières pratiques de la politique.

[E]n dépit des prétentions philosophiques à la recherche incessante et à la découverte de vérités absolues sur les choses humaines, dans la vie, on argumente [...] par le probable [...] *parce qu'on n'a pas le choix*. Parce que c'est ainsi, ou alors il faut renoncer à délibérer ou à décider. Le probable est inséparable de considérations pratiques : nous *devons* nous orienter et agir dans ce monde (2008, p. 66).

Et cette nécessité de privilégier l'argumentation raisonnable sur la certitude rationnelle ne tient pas à une insuffisance humaine, elle « ne tient pas à l'ignorance, à l'incompétence ou aux préjugés de l'auditoire [ou de l'argumenteur.euse], mais à l'objet lui-même » du discours orienté vers la décision pratique (Reboul, 2013 [1991], p. 103). En effet, dans les questions politiques, notamment, « on n'a pas affaire au *vrai ou faux* » (p. 103) mais au plus ou moins préférable. Si l'on pouvait et devait se référer en ces matières au « scientifiquement certain, il ne serait plus possible d'argumenter ni... d'agir » (p. 103). Pour Perelman, il est clair que le raisonnable est bel et bien la « logique » propre des « jugements de valeurs », inhérents au politique. Les jugements de valeur, comme nous le verrons sous peu, ne peuvent être démontrés parfaitement : ils peuvent, au mieux, être défendus, argumentés, mais ils ne sont jamais contraignants (1955, p. 798). C'est pourquoi on peut dire que l'adhésion à des propositions normatives, prescriptives, relève en dernière instance d'une décision, mais d'une décision

potentiellement justifiée, raisonnée et raisonnable (p. 800). Bref, l'argumentation, et tout particulièrement l'argumentation pratique « ne doit pas se résigner au vraisemblable comme à une philosophie du pauvre, elle doit le respecter comme inhérent à son objet même et ne pas prétendre à une scientificité qui ne serait qu'un leurre » (Reboul, 2013 [1991], p. 103).

Si, donc, la logique des jugements politiques relève du raisonnable; si la délibération pratique ne saurait être comprise sans « une théorie générale de l'argumentation », comme le suggère Perelman, alors il convient d'examiner brièvement comment fonctionne, un peu plus précisément, l'argumentation rhétorique, et en quoi elle se distingue de la démonstration logique. La première a en commun avec la seconde de s'appuyer sur certaines bases préalables et, à partir de là, de recourir à des développements permettant de mener jusqu'à une conclusion déterminée. Mais ces développements de même que ces bases se présentent de manières radicalement différentes selon qu'ils participent d'une argumentation ou d'une démonstration : les discours argumentés ne s'en tiennent pas à des « déductions » logiques, mais admettent toutes sortes de stratégies persuasives d'enchaînement *non contraignantes*, quoique susceptibles de renforcer la crédibilité de la ou des thèses défendues; et ils reposent non sur des « axiomes » mis hors de doute, mais sur des *prémisses* seulement vraisemblables.

2.2.2.2 Enchaînements non contraignants

Nous pouvons passer rapidement sur les développements, les modes d'enchaînements non contraignants par lesquels l'argumentation engendre de nouvelles propositions à partir des prémisses. En effet, ce n'est pas, loin de là, un trait propre au discours politique que d'échapper à la pure déduction démonstrative : c'est un phénomène qui caractérise au fond toute argumentation dans la mesure où elle se fait « en langue naturelle ». La démonstration logique n'admet comme mode d'enchaînement vraiment rigoureux que la déduction, soit ce que la théorie rhétorique appelle un « syllogisme⁹⁷ ». Seul ce modèle garantirait absolument la

⁹⁷ C'est-à-dire : « un discours dans lequel, certaines choses ayant été posées, une chose distincte de celles qui ont été posées s'ensuit nécessairement » (Aristote, 2014b, 24a). Plus précisément, « la forme syllogistique classique est celle qui se compose de deux prémisses, la majeure et la mineure, et d'une conclusion, du type :

Tous les hommes sont mortels (*majeure*)

Socrate est un homme (*mineure*)

Donc Socrate est mortel (*conclusion*) » (Amossy, 2010 [2000], p. 111)

validité d'une conclusion. Or, une telle exigence logique est inadaptée à l'étude de l'argumentation concrète, parce qu'elle n'admet que « des procédures qui réduisent la complexité du langage naturel et négligent les données discursives de l'échange verbal » (Amossy, 2010 [2000], p. 110; *cf.* Plantin, 1995; 2005). Comme l'explique Robert Fogelin,

the methods of formal logic can be profitably used to explicate such fundamental notions as validity, logical form, tautologies, contradictions, etc. These techniques are of little use in the direct evaluation of actual arguments beyond the simplest level of complexity (2005 [1985], p. 3)

Penser l'argumentation réelle, en langue ordinaire – et les débats politiques se font évidemment en « langage naturel » – dans les termes de la déduction et du syllogisme ne permet tout simplement pas de rendre compte de ce qui survient effectivement dans la parole persuasive.

Cela, par ailleurs, ne signifie pas purement et simplement que l'argumentation ordinaire soit vouée à demeurer inepte. Certes, d'un point de vue logique, « [t]he gold standard of argumentation is validity – a structural guarantee that it's *impossible* to put in true premises and get out false conclusion – but [...] many perfectly good arguments fall short of that standard » (Burgis, 2019, p. 35). Tout simplement, il faut voir la grande variété des stratégies persuasives et des modes d'enchaînement argumentatifs disponibles, susceptibles d'effectivement renforcer, dans une certaine mesure, la crédibilité de nouvelles thèses. Comme l'explique Angenot

Les schémas [...argumentatifs...] sont des bricolages. Ils ne sont pas [...] des « syllogismes imparfaits » [...] mais une autre façon ou plutôt un ensemble d'autres façons, inférentielles ou dilemmatique ou analogiques ou abductives ou contrefactuelles, de bricoler des propositions dérivées portant sur les choses d'un monde pas entièrement déchiffrable, comportant de l'aléa et de l'incertain et du risque⁹⁸ (2008, p. 77).

Il s'agit d'une « relation d'inclusion à deux propositions originelles et une dérivée » supposant que « si A est contenu dans B, ce qui est dit nécessairement de B doit être dit de A » (Angenot, 1982, p. 157). Autant dire que d'envisager toute argumentation à l'aune du modèle syllogistique est hautement restrictif. Les argumentations ordinaires sont loin de se limiter à des déductions en trois temps, basées sur des relations d'inclusion.

⁹⁸ Angenot discute là des « enthymèmes », identifiés par Aristote comme étant, plutôt que les syllogismes, les modèles de l'argumentation rhétorique. On a souvent défini l'enthymème comme étant

Ainsi, pour Angenot, il faut donner à l'idée d'argumentation l'extension la plus large en s'ouvrant au vaste champ des possibles rhétoriques. « Je définis comme raisonnement *toute inférence* » (p. 88) : c'est-à-dire qu'« [u]n argument consiste [...] en une proposition [...] reliée à une autre de telle sorte que, par le lien qui s'établit, celle-là "rende raison" de celle-ci ou du moins en augmente le degré de probabilité » (1982, p. 155) – rien de plus, rien de moins. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'idée déjà évoquée selon laquelle l'argumentation consiste au fond simplement à « *faire des opérations de discours en reliant entre elles des propositions*⁹⁹ » (2008, p. 88).

Il n'y a donc pas de modèle unique, pas de certitude qui tienne dans le développement d'une argumentation : dans la mesure où les raisonnements ne prétendent qu'à « augmenter le degré de probabilité » d'une thèse, il va de soi que, dans l'absolu, les questions qui donnent lieu à la délibération et l'argumentation ne sont jamais pleinement, définitivement résolues; que la problématique initiale demeure¹⁰⁰. Non seulement les raisonnements possibles ne sont

un syllogisme imparfait, incomplet, dont l'une des propositions constitutives demeure implicite, mais qui pourrait toujours être reconstruit – par exemple : Socrate est homme; donc Socrate est mortel. Or, cette manière d'envisager l'argumentation serait bien trop réductrice, insiste Angenot : il propose en conséquence de qualifier d'enthymématiques tous les raisonnements non syllogistiques (2008, p. 77; 1982, p. 162-168; cf. Amossy, 2010 [2000], p. 109-114).

⁹⁹ Certaines approches de la rhétorique supposent une compréhension particulièrement élargie de ce que peut être une technique persuasive, ne se restreignant absolument pas à la présentation de raisonnements explicites. En droite ligne avec la tradition antique qui ne réduisait pas la persuasion à l'usage du *logos* mais s'intéressait aussi au rôle de l'*ethos* et du *pathos*, ces théories abordent la pratique du discours persuasif dans toutes ses dimensions : argumentative au sens strict, mais aussi énonciative, pathémique, stylistique, etc. (Pour une réflexion sur ces dimensions de la parole rhétorique, et notamment sur leur place dans la méfiance : cf. Amossy, 2010 [2000], p. 157-193; Angenot, 1982, p. 145-150; 2008, p. 59-64; Garand, 1998; 2007; 2014; Mathieu-Castellani, 2000; Meyer, 2020 [2004]; Reboul, 2013 [1991]). Pour une réflexion connexe sur la place des affects en politique : cf. Mouffe, 2003; 2005, p. 24 *sq.*) Cela dit, la Nouvelle Rhétorique de Perelman et de ses successeurs se concentre sur le *logos*, sur le recours aux raisonnements argumentés; et je le suivrai dans cette voie, dans le but surtout de recentrer la réflexion, ainsi que de la situer sur le terrain privilégié par les théories du « consensus rationnel », pour mieux les déconstruire. Une étude plus approfondie des querelles et interventions polémiques concrètes obligerait toutefois de prendre compte des dimensions personnelle et passionnelle des discours.

¹⁰⁰ Ce qui ne veut pas dire que les sujets de discours ne peuvent pas adhérer pleinement aux idées qui sont les leurs. Comme l'explique Angenot, il faut, tout en « dout[ant] du contenu positif de "vérité" », voir que bien souvent, « les gens qui débattent prétendent chercher la vérité, affirment la vérité de leurs conclusions et en persuadent (ou non) les autres » (2008, p. 148), et ce, même en politique. Dans les mots de Maingueneau : « La "vie" d'un discours [...] c'est [...] le fait d'être tenu pour le Tout de la vérité d'un champ par une communauté de croyants. Pour ces adeptes, il va de soi que sa force de persuasion provient de sa conformité à la nature des choses » (1984, p. 128). Cela ne change rien,

jamais parfaitement probants, mais en plus, ils peuvent toujours être multiples. Si l'argumentation raisonnable consiste à « relier entre elles des propositions », alors, conclut Angenot, il est clair que les « opérations de discours » peuvent emprunter des voies bien diverses.

Que, sur toute situation et à propos de toute thèse, il ait plusieurs manières de *relier*, plusieurs manières de raisonner divergentes, mais tenues pour acceptables par certains sinon par tous, que des adversaires puissent diverger du tout au tout, tout en ayant correctement opéré, correctement raisonné chacun de son côté, ceci ne fait problème que si j'ai présupposé une régulation unique du raisonnement par la raison universelle (p. 89)

Le caractère protéiforme de l'argumentation raisonnable a beaucoup à voir avec l'existence et la persistance de la divergence idéologique.

Le cas des arguments *ad hominem* est particulièrement révélateur du fait que la pertinence rhétorique peut fort bien dépasser le strict cadre de la rigueur logique. L'« attaque contre la personne », qui cible les personnes ou les groupes concrets qui sont engagés dans un débat donné, est généralement considérée comme une forme de raisonnement irrecevable par la logique informelle, qui voudrait que l'on débâte en tenant uniquement compte des discours, de leur rationalité et de leur validité (Amossy, 2003; Declercq, 2003b; Garand, 2014, p. 118). Or, il en est fait un usage abondant dans la *Conspiration dépressionniste* de même que dans *Égards*. Cette dernière revue, dont nous avons vu qu'elle établissait un lien ferme en moralité individuelle et bien collectif, n'a de cesse de défendre son point de vue en ciblant les acteurs et actrices de la politique. Par exemple, Gagnon considère que la défaite du Parti Québécois et la montée de l'ADQ aux élections générales de 2007 est tout à fait compréhensible, du moment qu'on prend en compte la moralité des chefs de parti :

Ce fut une cuisante défaite pour le chef péquiste André Boisclair qui est identifié comme un urbain montréalais homosexuel ex-cocaïnoman. [...] Au contraire, Mario Dumont, jeune père de trois enfants fidèle à sa région de Rivière-du-Loup, a finalement été le véritable victorieux de cette élection (2007, p. 94).

toutefois, au fait que du point de vue du discours social, les questions demeurent toujours problématiques et ouvertes.

L'évocation de la vie privée de Boisclair et de Dumont, ici, ne vise pas qu'à expliquer la défaite de l'un et le succès de l'autre, mais plus profondément à la justifier. Il ne s'agit pas de dire qu'un tel argumentaire est convaincant, ni même qu'il est aussi probant que n'importe quel autre; il s'agit simplement de constater que le discours politique réel ne se construit pas toujours – voire : ne se construit jamais – conformément aux cadres normatifs de la logique formelle ou informelle. Et si l'on veut infirmer un jugement comme celui de Gagnon, ce n'est sans doute pas en montrant qu'il ne respecte par le schème syllogistique qu'on y parviendra le mieux. Par ailleurs, notons que l'attaque personnelle déployée ici est en stricte conformité avec l'approche moralisante de la politique développée par la revue catholique : il faut bien admettre qu'elle aura certainement quelque chose de probant, de convaincant pour qui partage la vision du monde mise de l'avant à *Égards*.

Le raisonnement *ad hominem* fait également retour dans les pages de la *Consdep*, où, toutefois, il fonctionne quelque peu différemment. Là, c'est plus souvent à une approche de la politique ancrée dans certaines préoccupations sociologiques que contribuent les attaques personnelles. On peut retenir le *Bulletin dépressionniste* expressément consacré à une charge contre le groupe de réflexion Génération d'Idées¹⁰¹. L'une des principales raisons invoquées pour discréditer le groupe « non-partisan et indépendant » est le fait que son conseil d'administration soit constitué par un ensemble de « gros bonnets » issus des hautes sphères économiques et politiques – « PDG anciens et actuels », « racaille libérale », etc. – alors qu'« on eût préféré [...] des artistes, intellectuels, activistes » (« *Ex nihilo, nihil fit* », 2010, p. 2). Évidemment, ce constat ne « prouve » pas au sens strict que les idées issues du groupe de réflexion seront impertinentes ou orientées d'une côté plutôt que de l'autre du spectre idéologique. Mais au yeux de l'équipe de la *Consdep*, c'est assez pour faire douter sérieusement de la crédibilité de Génération d'Idées :

Il est à noter que très peu d'entre eux prennent part effectivement à des débats d'idées [...] et que lorsqu'ils le font, c'est, justement, d'un point de vue fortement partisan et idéologisé. C'est que ceux-là ne sont pas aveugles sur les forces sociales, économiques et politiques, et lorsqu'ils interviennent, c'est pour défendre leur position spécifique (p. 2).

¹⁰¹ Fondé notamment par Mélanie Joly et Paul St-Pierre-Plamondon.

On a là affaire à un raisonnement qui se tient; non à une déduction complète et parfaite, mais à une argumentation qui prend appui sur certaines considérations sociologiques pour tirer des conclusions vraisemblables¹⁰².

Mais les stratégies argumentatives non-contraignantes peuvent tout à fait ne pas faire l'unanimité. À la *Consdep*, on affectionne particulièrement le raisonnement par alternative, où l'on renforce et discrédite simultanément deux thèses en les opposant et en faisant clairement primer une option sur l'autre. Un exemple : dans le monde contemporain, explique Beudet, la vérité dominante dominante est qu'« [i]l faut payer pour manger et travailler pour payer, cela va de soi » (2004, p. 7); cette vérité entre pourtant en contradiction avec la revendication à la liberté, qui doit lui être considérée supérieure.

Les mois sont balisés par la récurrence des comptes à payer, les années par quelques fêtes bien policées dans tous les sens du terme; la jeunesse se termine lors de l'entrée au travail, l'âge adulte lors de [l]a sortie; après on meurt, non sans avoir fait auparavant quelques économies pour la retraite et les enfants, ce qui justifie le travail aliéné. [...] La part de créativité, celle des affects, celle des rires et des espoirs, celle de la réalisation de soi, cette part est reléguée aux temps dits libres... deux jours par semaine (p. 7).

¹⁰² Remarquons que dans les cas relevés ici, la nomination d'individus et de groupes n'intervient pas comme pure manifestation de violence gratuite – par exemple, comme un accès de véhémence injurieuse –, mais est liée au rejet des idées ou des actions politiques des sujets concernés. En cela, l'*ad hominem* peut être distingué de l'*ad personam*, qui lui ne constitue pas tant un moment dans un raisonnement qu'une attaque gratuite, une insulte « à partir de données étrangères à l'objet traité » (Garand, 2014, p. 125). L'*ad hominem*, qui effectue un lien entre certaines idées et les personnes qui les défendent présente un intérêt particulier dans le domaine politique. Les enjeux des débats idéologiques ne sont jamais purement théoriques, mais ont un horizon pratique concret; ils ont notamment pour enjeu le pouvoir attribué ou non à certaines personnes. Négliger cela au nom de la logique pure, ce serait évacuer la politique du discours politique. Ainsi, « force est de constater que les arguments contre la personne existent parce que l'espace public des débats met en jeu la question du pouvoir et que le pouvoir est toujours incarné par des individus [ou des institutions] qui le possèdent ou l'incarnent à divers degrés » (Garand, 2014, p. 118-119). « De manière brutale, mais sans doute salutaire, l'argumentation *ad hominem* nous rappelle que, au cœur du débat le plus sage et le plus savant, se pose la question du pouvoir » (Declercq, 2003b, p. 372). S'intéresser aux sujets politiques qui portent les discours idéologiques a du sens, dans la mesure où on s'interroge sur leur capacité à occuper des postes de pouvoir formels ou informels; dans la mesure aussi où on cherche à tenir compte des intérêts et des pratiques que les énonciateurs incarnent et auxquels sont liés leur discours. Comme quoi le caractère convaincant ou « sophistique » d'une stratégie argumentative donnée dépend bien de la situation dans laquelle il en est fait usage et des objectifs rhétoriques qui sont propres à cette situation (Angenot, 2008, p. 150). « Aucun ou presque aucun des prétendus sophismes recensés ne sont des schémas absolument fous ou stupides [...]. L'évaluation en tient aux circonstances et au contexte » (p. 195).

L'opposition entre le monde du travail et celui de la créativité et de la liberté, de même que la représentation fortement marquée qui est faite de chacun des pôles, veulent constituer un plaidoyer suffisant pour l'abolition du « travail aliéné » et l'instauration d'une société libérée où l'art, notamment, occuperait une place de choix. Ici encore, on n'a pas affaire à une démonstration, mais à une argumentation, non sans efficacité rhétorique. Toutefois, l'usage de la dichotomie à des fins argumentatives ne convient pas à tou.tes; il demeure contesté. Beaudet le reconnaît dans une intervention subséquente. Il explique que le déclin du « mouvement *anti*-mondialisation » à tendance révolutionnaire – auquel il se montre sympathique – au profit d'un « *alter*mondialisme » fait d'initiatives locales et réformistes est sans doute dû à l'impopularité de la dimension oppositionnelle de la première tendance.

L'*anti*, résolument trop manichéen – et c'est mal d'être manichéen – évoque [...] la colère, les conflits, la *critique en action*, voire même la lutte des classes; l'*alter*, au contraire évoque les rassemblements pacifiques (2007b, p. 7).

Les « alter » espèrent faire triompher leur point de vue sans verser dans le « manichéisme » et sans prendre exagérément appui sur la dénonciation des points de vue adverses; mais Beaudet considère qu'il s'agit là d'une manière de raisonner qui confine à la compromission, et continue de privilégier une logique oppositionnelle, dont il juge qu'elle a davantage de valeur critique¹⁰³. Dans cette situation, la divergence idéologique prend racine dans les modes de raisonnements privilégiés de part et d'autre.

Mettre en cause le modèle déductif, et plus généralement la prétention à soumettre les développements argumentatifs aux cadres rigides de la logique – formelle ou non –, c'est ouvrir le champ des possibles rhétorique et mettre en évidence la problématique de la raison politique. Cela devient encore plus évident quand on se penche sur les prémisses du jugement rhétorique.

¹⁰³ On constate, non sans ironie, que la reconnaissance par Beaudet du fait que sa pensée « manichéenne » ne plaît pas à tous et toutes... se retrouve encore énoncée sur le mode d'une opposition entre « anti » et « alter », entre conflictualité et pacification.

2.2.2.3 Prémisses vraisemblables et normatives

La distinction entre les « axiomes » indubitables de la démonstration logique et les « prémisses » vraisemblables, raisonnables, de l'argumentation rhétorique est d'une importance particulière pour nous, puisque c'est en développant sur ce point que nous pourrions mieux cerner la spécificité des discours politiques, pratiques et normatifs, et la manière propre dont ils échappent à toute nécessité. La parole politique se caractérise par le fait qu'elle ne peut pas s'appuyer sur des certitudes pour fonder son argumentation et trancher quant aux voies à emprunter face à un avenir indéterminé, mais s'appuie plutôt sur des prémisses de toutes sortes, qui ne peuvent jamais être tenues pour absolument évidentes.

La forme de développement d'un raisonnement, qu'il soit démonstratif ou rhétorique, ne suffit jamais, à elle seule, à en garantir la force : l'autre aspect à tenir en compte dans l'analyse d'un raisonnement est le choix des propositions initiales, dont la qualité ne peut qu'influer sur celle de la conclusion. Ainsi la validité d'une stricte démonstration logique dépend aussi de la vérité de ses postulats de départ (Burgis, 2019, p. 15). Mais du point de vue de la rhétorique, la recherche d'axiomes inquestionnables, d'évidences indubitables sur quoi faire reposer le jugement doit être abandonnée. Cela est vrai que l'on ait affaire à une discussion politique ou encore à une réflexion esthétique ou philosophique. En effet, l'argumentation rhétorique et « dialectique » dès Aristote, se distingue de la démonstration scientifique en ce que « les points de départ » de celle-ci « sont des affirmations vraies et premières » qui « emportent la conviction, non pour une raison extérieure à elles, mais par elles-mêmes » et qui permettent d'assurer ensuite la véracité des conclusions – moyennant une déduction conforme –; tandis que les points de départ de l'argumentation rhétorique n'ont à être que des idées vraisemblables, acceptables (2014c, 100a-b), suffisamment fortes pour n'avoir pas à être elles-mêmes justifiées, évitant ainsi la régression à l'infini de l'argumentation (Angenot, 2008, p. 48; p. 173 *sq.*). La démonstration logique part du nécessaire, l'argumentation rhétorique du « probable » (Angenot, 1982, p. 154 *sq.*); c'est ce qui distingue les « prémisses¹⁰⁴ » rhétoriques des « axiomes » logiques.

¹⁰⁴ Je qualifie ici de « prémisses » les idées sur lesquelles se fonde un raisonnement, que ce soient les propositions premières explicites sur lesquelles s'appuie un discours, ou encore les notions implicites

Un discours argumenté peut s'appuyer notamment sur des prémisses de fait. Mais celles-ci, bien qu'elles puissent être plus ou moins exactes, n'ont rien d'évident ou d'universel : le simple choix de prémisses factuelles constitue déjà un geste argumentatif susceptible de donner lieu à des divergences marquées, mais non solubles sur la simple base d'un appel à la réalité ou à la vérité. En effet, la « réalité » doit être discursivement reconstruite pour intervenir dans l'argumentation : les faits, bien entendu, ne se retrouvent pas tels quels dans le discours – on se demande bien, d'ailleurs, ce que cela pourrait signifier. « Le monde dans sa facticité ne dit rien, il ne raisonne pas. Pour argumenter sur le monde, il faut d'abord que je le simplifie et que je l'ordonne. Pour ce faire, il faut que j'aie des critères d'ordonnement et d'élimination » (Angenot, 2008, p. 425), et ces critères peuvent différer d'un discours à l'autre : « [c]'est certainement le premier grand point de contentieux entre argumentateurs de savoir ce qu'il sera permis d'évoquer ou de *faire entrer* dans le débat » (p. 150). Les frontières d'un objet ou des informations susceptibles d'être mobilisées dans l'argumentation sont « fluides, toujours ouvert[es] », *a fortiori* dans un domaine non formalisé comme celui de l'administration politique des affaires humaines (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 154-155). La rhétorique insiste ainsi sur le caractère relatif du « choix de certains éléments,

plus fondamentales dont dépend le discours énoncé. Autrement dit : je ne ferai pas de distinction, ici, entre les prémisses « posées » et « présumées », dans la mesure où elles jouent le même rôle, qui est d'assurer la recevabilité des développements discursifs qui s'ensuivent. (Pour une analyse approfondie de la question de supposition et de présupposition dans l'argumentation idéologique : cf. Angenot, 1977.) Les prémisses présumées pouvant agir implicitement sur la force d'une argumentation peuvent prendre différentes formes. Elles peuvent se présenter comme des propositions préalables à celles qui sont explicitement posées comme assises d'une argumentation – par exemple : « le Roi de France est chauve » présuppose notamment qu'« il y a un Roi de France ». Elles peuvent aussi intervenir comme des idées d'une certaine généralité, les prémisses explicites n'en constituant qu'une actualisation déterminée – par exemple : le postulat « ce PDG est certainement anti-syndicaliste » est au fond une occurrence particulière de l'idée selon laquelle « les possédants s'opposent généralement à l'organisation des dépossédés », et plus généralement encore, de la notion voulant que « les acteurs sociaux tendent à défendre leurs intérêts économiques ». Ces présumés généraux sous-tendant les propositions déterminées sont habituellement ce que la rhétorique qualifie de « lieux communs », *topoi koïnoi* (mais j'utiliserai quant à moi la notion de *topoi* dans une acception plus large, pour désigner tous les éléments de discours vraisemblables sur lesquels s'appuie une argumentation : enchaînements, prémisses factuelles ou normatives, posées ou présumées, etc. : cf. *infra*, p. 134 sq.). Bref, les prémisses telles que je les conçois ici désignent toutes les propositions qui servent de base à une argumentation, qu'on s'en tienne aux postulats explicites ou qu'on s'intéresse aux fondements implicites, plus profonds, d'un discours.

que l'on retient et que l'on représente dans le discours », que l'on « met à l'avant-plan de la conscience, et de ce fait, leur donne une *présence* » (Perelman, 2002 [1977], p. 57).

Les phénomènes considérés dans un discours rhétorique doivent aussi y être « mis en forme » d'une manière ou d'une autre. Les choix discursifs concernent « non seulement la sélection des données, mais également la façon dont on les interprète, la signification qu'on choisit de leur attribuer » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 160-161). Toute donnée mobilisée dans le discours l'est d'une certaine manière; il n'est pas de présentation neutre des informations et des arguments¹⁰⁵ (Perelman, 2002 [1977], p. 62). Les tournures de phrases, le vocabulaire, les notions et concepts, les isotopies privilégiés dans une formation discursive sont porteurs de manières orientées de cadrer et d'interpréter les situations à propos desquelles on argumente et délibère; les choix langagiers définissent, distinguent, assimilent, classent la réalité qu'il s'agit d'évaluer et d'agir¹⁰⁶ – et ce faisant tendent déjà vers une conclusion plutôt qu'une autre (Angenot, 2008, p. 156-159). Ainsi donc :

Toute argumentation implique une sélection préalable, sélection des faits [...], leur description d'une façon particulière, dans un certain langage et avec une insistance qui varie selon l'importance qu'on leur accorde. Choix des éléments, choix d'un mode de description et de présentation, jugement [...] d'importance, tous ces éléments [...] manifest[ent] un parti-pris (Perelman, 2002 [1977], p. 56).

Les options en matière de sélection et de description des faits qui pourront servir de prémisses à une argumentation sont, en toute matière, pluriels et concurrents; ils demeurent donc controversables. À une schématisation donnée, on peut toujours en opposer une autre. Si « la connaissance n'est pas un "miroir" de la nature ni le reflet du réel dans l'esprit, si on écarte ces vieilles idées métaphysiques », avance Angenot, « alors il peut y avoir plusieurs façons concurrentes, relativement "vraies", de connaître le monde en raisonnant » (2008, p. 424).

¹⁰⁵ Et à vrai dire, la « séparation entre la matière et la forme du discours » n'est pas ultimement réalisable (Perelman, 2002 [1977], p. 62), puisqu'un « contenu » n'est pas exactement le même selon qu'il est soumis à une mise en forme ou une autre, une interprétation ou une autre (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 160).

¹⁰⁶ Une certaine tradition rhétorique a réduit la question de la mise en forme à celle des figures de style, des ornements et autres stratégies rompant avec le « degré zéro de l'écriture » (Barthes, [1972] 1953). Mais les parti-pris opèrent déjà dans le langage le plus « ordinaire » (Perelman, 2002 [1977], p. 62-63). La transposition des faits dans la langue est toujours déjà une transposition dans une *certaine* langue.

Même sur les matière proprement factuelles, il n'est pas d'évidence neutre, universellement convenue, qui puisse servir de prémisse à un discours rhétorique.

Qui plus est – c'est ici que se joue la spécificité du discours politique en tant qu'argumentation pratique –, les prémisses factuelles demeurent insuffisantes lorsqu'il ne s'agit pas d'établir des *faits*, mais de convenir d'un *faire*. Tout comme l'organisation interne d'un raisonnement ne saurait garantir sa pertinence, qui repose aussi sur la qualité des prémisses mobilisées, la seule référence à des faits avérés ne suffit pas à tirer une conclusion dans le cadre d'un jugement pratique. Aux prémisses factuelles, il faut nécessairement ajouter des prémisses normatives, c'est-à-dire : des valeurs. Burgis explique cela avec une grande clarté – et dans un langage imagé :

What you make of [an] issue doesn't depend *exclusively* on how good your reasoning skills are or how firmly you grasp various nonmoral facts [...]. Factual premises can tell us a lot about how to achieve whatever goals we care about. They can't tell us which goals *to* care about. Centrist liberals who talk as if politics were a technocratic exercise in judging competing plans for achieving shared goals are dead wrong (2019, p. 36).

Dans la délibération politique, nous avons affaire à des jugements normatifs et prescriptifs, non simplement descriptifs – et on ne peut passer de la description à la prescription sans autre forme de procès. « Evaluative conclusions (*i.e.* conclusions about what *should* happen, or about what's good or bad, right or wrong, admirable or detestable) can't be derived from purely factual premises. This principle is sometimes called Hume's Law¹⁰⁷ » (p. 20).

[W]hat [Hume's Law] tells us is that a purely descriptive premise (*i.e.* a premise about relevant nonmoral facts) can never give you a good reason to accept a normative conclusion (*e.g.* a conclusion about what someone should do, or about what actions are right or wrong or what policies are just or unjust) unless the descriptive premise is combined with an (explicit or implicit) normative premise. [...] Whatever you make of the nature of normativity, the logical point is just this : To

¹⁰⁷ « In a famous passage at the end of Section I, Part I of his 1738 *Treatise of Human Nature*, David Hume complains about reading books where "the author proceeds for some time in the ordinary way of reasoning and establishes the being of a God, or makes observations concerning human affairs; when of a sudden I am surpriz'd to find" that the author has switched from speaking of "is and is not" to speaking of "ought and ought not" even though it seems "altogether impossible" that claims about what ought to be can be "a deduction from" claims about what is, "which are of an entirely different kind." » (Burgis, p. 20)

legitimately get a normative conclusion "out", you need a normative premise "in" (p. 35).

C'est la place qu'y occupent des prémisses normatives qui fait la spécificité du jugement pratique.

En d'autres termes : « on ne peut pas fonder uniquement un jugement de valeur sur des jugements de fait » (Perelman, 2002 [1977], p. 9). Nous l'avons mentionné d'entrée de jeu, dans les jugements politiques interviennent des valeurs – ou, dirons-nous : des prémisses axiologiques – qui fondent l'« attitude envers le réel ». Le raisonnement normatif, insiste Angenot,

ne dégage pas des propriétés de la chose-en-soi, [... il] confronte deux ordres de choses : le réel et le virtuel-idéal, l'empirique et le normatif [...]. Le raisonnement axiologique est alors *création* d'une connexion entre ces [...] deux ordres incommensurables. Axiologiser consiste à *coller* sur les « données » empiriques des signes transcendants : juste, injuste, beau, noble, vrai, égalitaire, démocratique, justice sociale, droit au travail, liberté d'expression, etc. Tel acte, est-ce bien, est-ce mal? [...] Toute évaluation est *transvaluation* dans la mesure où les valeurs n'émanent pas du monde brut, mais soumettent ce monde à leur examen (2008, p. 240).

Une distinction¹⁰⁸, mais aussi une articulation entre prémisses factuelles et axiologiques est donc conditionnelle à toute compréhension des raisonnements normatifs et pratiques¹⁰⁹ qui sont inhérents à la délibération politique.

¹⁰⁸ Évidemment, en pratique, dans l'argumentation politique en langue naturelle, la distinction entre les jugements de fait et de valeur est loin d'être toujours claire, aisée à établir. La description et l'évaluation sont parfois à l'œuvre dans une seule et même proposition; le choix des termes dans le relevé des faits risque toujours comporter une certaine part de normativité, puisqu'un « langage anaxiologique est impossible, la plupart des adjectifs sont connotés », ils « décrivent et apprécient *indissociablement* » (Angenot, 2008, p. 248; 254).

¹⁰⁹ Perelman et Olbrechts-Tyteca nuancent l'idée selon laquelle les valeurs interviendraient uniquement dans les jugements pratiques, tout en insistant sur le fait qu'ils les caractérisent tout particulièrement : « Les valeurs interviennent, à un moment donné, dans toutes les argumentations. Dans les raisonnements d'ordre scientifique, elles sont généralement refoulées à l'origine de la formation des concepts et des règles qui constituent le système en cause [*i.e.* dans la détermination des axiomes et des modes d'enchaînement admis], et au terme du raisonnement, en tant que celui-ci vise la valeur de vérité. Le déroulement du raisonnement en est, autant que possible, exempt; cette purification atteint son maximum dans les sciences formelles. Mais dans les domaines juridique, politique, philosophique, les valeurs interviennent comme base d'argumentation et tout au long des développements. On y fait appel pour engager l'auditeur à faire certains choix plutôt que d'autres, et surtout pour justifier ceux-ci, de manière

C'est la place qu'occupent les valeurs dans la parole idéologique qui, plus que tout, interdit une unanimité facile en matière politique. Angenot réfère lui aussi à Hume, dont il identifie les trois idées centrales en ce qui concerne l'irréductibilité des jugements normatifs aux jugements de fait : « l'impossibilité d'assimiler une norme ou une valeur à un fait; l'impossibilité de tirer la valeur des faits; l'impossibilité de démontrer scientifiquement une valeur ou un impératif » (p. 246). Nous avons pris de soin de distinguer les prémisses axiologiques des prémisses factuelles¹¹⁰; nous avons insisté sur la nécessité d'ajouter les premières aux secondes dans l'élaboration d'un raisonnement normatif et pratique – il faut maintenant voir que les valeurs qui servent de prémisses aux argumentations pratiques ne peuvent jamais se réclamer de quelque évidence ni de quelque certitude que ce soit, qu'elles sont vouées à être partiales et, inévitablement, à engendrer des divergences idéologiques significatives. En effet, autant les conclusions normatives sont impossibles à tirer des purs faits, autant « [i]l est impossible de *déduire* des normes morales, sociales, civiques, des faits empiriques » – impossible, par exemple, de définir les grands principes de l'action politique en se référant simplement aux faits historiques (p. 241). « Aucune pensée, aucune argumentation sur le [...] "Que faire?" ne peut se passer de jugement de valeur et aucun jugement de valeur n'admet de preuve directe » (p. 187). Selon Perelman, les perspectives axiologiques reposent ultimement sur une « détermination arbitraire [arbitrary determination] », sur une « décision », laquelle peut être justifiable et justifiée, mais certainement pas prouvée¹¹¹ (1955, p. 800). Ainsi, conclut

à les rendre acceptables et approuvés par autrui » (p. 100). (Pour une réflexion rhétorique sur la « séparation des faits et des valeurs » dans les discours scientifiques, référant notamment aux idées fondatrices de Weber sur la question : cf. Angenot, 2008, p. 245 sq.)

¹¹⁰ Angenot insiste sur la différence entre la réalité et les valeurs : « toute valeur [...] est *contrefactuelle*, elle est "idéale" au sens banale de ce mot, elle construit un monde idéal qu'elle superpose à l'empirie auquel elle la soumet » (2008, p. 240).

¹¹¹ L'adhésion à une valeur, suggère Perelman, peut être « argumentée ». C'est-à-dire que si les valeurs interviennent à titre de prémisses dans un jugement pratique, elles peuvent à leur tour être considérées comme les conclusions d'une certaine argumentation non démonstrative, mais somme toute raisonnable – quoique demeurant souvent virtuelle ou implicite. Ainsi, le fait qu'elles dépendent d'une forme de « décision » ne signifie absolument pas que les perspectives axiologiques échappent à toute justification, contrairement à ce que voudraient croire certains tenants d'une conception des valeurs comme phénomènes parfaitement gratuits (Angenot, 2008, p. 244; 246-247). « Reconnaissons [...] que les énoncés de valeur et de norme sont éminemment "probables" [*i.e.* raisonnables], qu'ils sont susceptibles d'être argumentés non moins que les jugements de fait » (p. 244). Si on ne peut « constater » les valeurs, il demeure possible et nécessaire d'« inlassablement [les] expliquer et [les] justifier » (p. 242). La raison axiologique « ne fonde pas absolument la valeur, mais elle l'étaye » par toutes sortes d'arguments et de stratégies rhétoriques fonctionnels, allant du raisonnement par les conséquences à la preuve par

Angenot, la « raison axiologique n'est pas démontrable ni susceptible d'être fondée en rigueur » (2008, p. 246); « [l]a rencontre du réel et du normatif », écrit-il encore, « est le lieu par excellence de l'argumentation avec ses sortes de preuves soutenables sans être démontrables » (p. 241). Ce qu'il faut retenir, ici, c'est que les valeurs et les jugements de valeur « ne relèvent pas de l'objectivable ni du vrai ou du faux », mais d'un autre régime de validité où la fragilité des raisonnements demeure indépassable (p. 242).

Conséquemment, ils ne peuvent pas faire l'unanimité. « [A]u contraire des lois scientifiques, vraies pour [tous], les jugements de valeur ne sauraient être universels. Ces jugements infondés et indémontrables sont donc individuels ou communautaires par nature » (p. 244). « [L]es valeurs sont issues de raisonnements et [...] les règles pour arriver à marquer axiologiquement le monde [...] diffèrent grandement chez les uns et les autres » (p. 252). Le caractère seulement « vraisemblable » des normes axiologiques et des jugements qui en sont tirés a pour corollaire qu'en toute matière un certain nombre de valeurs différentes, aux implications bien distinctes, peuvent être mises de l'avant par les différents sujets politiques. Perelman et Olbrechts-Tyteca considèrent que les valeurs sont, au fond, encore mieux définies par leur relativité et leur multiplicité que par leur dimension pratique – bien que l'un aspect n'aie pas sans l'autre (2008 [1958], p. 101). Les valeurs et les jugements qui en découlent échappent, par leur nature même, à toute nécessité – et conséquemment à toute universalité. « [I]l faut faire place dans notre inventaire [des prémisses de l'argumentation], à des objets d'accord à propos desquels on ne prétend qu'à l'adhésion de groupes particuliers¹¹² : ce sont les valeurs, les hiérarchies et les lieux du préférable » (p. 99) – que je réunis tous ici, par souci de simplicité, sous l'appellation de « valeurs ». L'existence des celles-ci, « comme objets d'accord permettant une communion sur des façons particulières d'agir, est liée à l'idée de multiplicité des groupes » (p. 99) qui composent tout espace social. Cette divergence ne

l'absurde, en passant par la confrontation et l'alternative (p. 246-247; cf. Perelman, 1955, p. 801). Il demeure que, d'un point de vue logique, formel ou informel, nous avons affaire là à des formes « faibles » de preuve, caractéristiques de la raison argumentative (Angenot, p. 187-188).

¹¹² Ou encore, formulé autrement : les valeurs sont des « objets d'accord ne prétendant pas à l'adhésion de l'auditoire universel » (p. 101), auditoire idéal dont l'évocation devait pourtant garantir la possibilité d'une rationalité forte et favoriser la persuasion et l'accord. Autant dire, donc, que l'hypothèse d'un « auditoire universelle », même si on devait lui accorder quelque pertinence en certains contextes précis, doit demeurer impertinente dans le cadre des jugements normatifs et pratiques qui font la délibération politique.

pouvant être spontanément abolie par la référence à une forme ou une autre de preuve contraignante, elle peut fort bien persister sans que quiconque soit dans l'erreur ou doive se rendre « à l'évidence » :

le conflit des valeurs [...] est irréductible parce que, même argumentables, même pourvues de "raisons d'y adhérer", elles ne sont pas démontrables et ne peuvent p[as] être imposées. [...] Les normes peuvent être soumises à une discussion [...] mais cette discussion n'aboutira jamais à les fonder ni à les démontrer en anéantissant toute objection [...]. C'est justement pourquoi, en dépit d'argumentations approfondies, de débats plus ou moins sereins, d'arbitrages et de compromis, les conflits de valeurs peuvent être insurmontables et qu'ils sont sérieux. Les oppositions de valeurs fournissent dans la vie sociale l'aliment de polémiques inépuisables et fortement polarisées (Angenot, 2008, p. 253-254).

Nous reviendrons plus longuement, au Chapitre III, sur la question de savoir si les divergences axiologiques qui surgissent dans la délibération pratique sont bel et bien « insurmontables ». Chose certaine, les jugements politiques se révèlent presque toujours, à un certain moment de la délibération, pluriels et divergents, parce qu'ils reposent nécessairement sur des valeurs et que celles-ci, loin d'être nécessaires et évidentes, existent en grand nombre et « se contredisent virtuellement » (p. 242).

Plusieurs réflexions sur la place du dissensus dans l'espace public attribuent ainsi un rôle crucial aux valeurs dans l'émergence et la persistance de la divergence idéologico-politique. Pour Phillips, ce sont elles qui expliquent l'impossibilité d'une discursivité politique absolument objective, neutre, impartiale – et donc la diversité des perspectives. L'impartialité des sujets de la délibération est l'un des critères établis par l'éthique habermassienne de la discussion comme essentiels à l'atteinte d'un consensus rationnel, et se veut même un critère d'admissibilité au débat public (Habermas, 1992, p. 449; Philipps, 1996, p. 240). Or, c'est une exigence proprement inconséquente avec le caractère incontournableement normatif des jugements politiques pratiques.

[Impartiality] appears to be an impossible requirement. This condition demands that participants eliminate or, at least, completely suspend the biases and interests that make them unique. It represents an attempt to eliminate differences [...]. Partiality is a natural aspect of discourse. Critical standards that bracket partialities mislead us by implicit promises of some completely rational and neutral basis for discussion. [...] It is unlikely that the elimination of partialities is possible. McCarthy examines impartiality in relation to Habermas' public sphere and argues that « the articulation

of needs in practical discourse will draw upon existing standards of value; as interpreted, needs are internally related to, and thus inseparable from cultural values » [1992, p. 53]. Thus, need and observations are expressed in relation to some partiality, not in terms of some theoretically impartial discourse. This poses a question of commensurability. Is there a neutral discourse through which participants can leave behind their values and partialities to develop some sense of a « common good »? Probably not (Phillips, p. 240).

S'il n'y a pas d'impartialité possible, alors on ne peut pas compter sur une quelconque objectivité pour résoudre les différends idéologiques. Fogelin insiste aussi sur le fait que lorsqu'il ne s'agit plus de dire le monde, mais de l'évaluer et d'y agir – comme en politique – les « appels aux faits [appeals to facts] » s'avèrent souvent insuffisants pour établir un terrain d'entente entre les ententeur.euses, parce que la divergence se joue du côté des préoccupations axiologiques (2005 [1985], p. 8). « Parties on opposite sides of the [...] debate can agree on a wide range of [...] facts [...] yet continue to disagree on the moral issue » (p. 8). Et toute la rigueur logique et scientifique du monde ne suffira pas à éviter une mésentente pratique qui trouve ses sources dans les prémisses normatives, puisque ce genre d'écart ne peut être résolu par la critique des « biais » et des erreurs de l'un.e ou l'autre des ententeur.euses en désaccord (p. 8). La constante possibilité, dans une situation donnée, de formuler des jugements politiques sérieusement divergents ne tient ni au fait que certain.es ententeur.euses seraient dans l'erreur – logique ou factuelle – tandis que d'autres raisonneraient juste, ni non plus à un manque de civilité ou d'effort en vue de l'intercompréhension : c'est, d'abord et avant tout, l'existence de valeurs multiples, contradictoires et essentiellement indémonstrables qui explique la diversité des jugements politiques et l'émergence systématique de prises de positions antagonistes.

It is dangerously naïve to believe that political disagreements always or even usually boil down to people with the same goals talking past each other or failing to be calm and civil enough to reason together about how to get there. We have different goals because we have different values (Burgis, 2019, p. 12).

Admettre que les valeurs sont centrales à tout raisonnement politique, c'est donc se mettre en mesure de comprendre sur quoi repose la divergence idéologique persistante; c'est reconnaître, aussi, qu'elle n'est pas une simple anomalie, mais un phénomène inhérent au jugement normatif, pratique.

À la *Consdep*, on insiste beaucoup sur l'importance de défendre des valeurs qui permettent d'envisager une forme d'organisation sociale autre que celle qui régit le présent, d'agir pour transformer la réalité existante. J'ai évoqué au chapitre précédent la présentation par Lacroix d'une « raison militante » capable de « transcender » l'existant, de « produire des jugements dépassant la sphère de l'expérience dépressionniste possible » (2011, p. 16; 18). Pour l'équipe de la *Conspiration dépressionniste*, la principale valeur sur laquelle appuyer une « raison militante » est celle de la liberté. Dans le « Manifeste pour un Québec morbide » – parodie du manifeste *Pour un Québec lucide* de Lucien Bouchard et consorts – la prise de position normative est posée on ne peut plus clairement : « Quels devraient être les objectifs des Québécois dans les prochaines décennies? Les mêmes que depuis toujours. Un : la liberté sans condition. Deux : la liberté sans condition » (2005, p. 5). C'est donc à l'aune de ce parti pris fondamental pour la liberté que les différentes revendications de la *Consdep* doivent se comprendre. Nous avons vu précédemment, par exemple, que c'est en son nom que l'on proposait une critique du travail salarié : celui-ci doit être aboli parce qu'il entrave l'exigence de liberté posée comme incontournable par Beaudet. Semblablement, c'est en évoquant la liberté et l'autonomie qu'on s'insurge contre le dégel des frais de scolarité, qui implique à la fois la limitation de l'accès à l'éducation supérieure, et un endettement enchaînant les étudiant.es au travail et à la « phynance » longtemps après leur passage à l'université¹¹³ (« Sur l'économie étudiante », 2009 [2007]).

Ailleurs encore, dans la plus pure veine avant-gardiste, l'amour de la liberté conduit l'équipe de la revue à défendre la place de la créativité et de l'inventivité artistiques dans la société, ces pratiques devant inspirer le renouvellement des structures sociales. « L'esprit libertaire et le refus de toute compromission [...] ont toujours été à la base théorique et pratique » des avant-gardes historiques et de leur « projet fondamental de transformer l'art ainsi que la société et l'histoire » (« Marché de la poésie?? », 2009, p. 1). En fait, ici, la liberté justifie doublement la revendication « révolutionnaire » (p. 2) : d'une part, parce qu'il faut penser et instaurer une toute nouvelle forme d'organisation sociale qui n'entrave pas les volontés individuelles et collectives; mais aussi, d'autre part, parce que l'idée même de

¹¹³ « S'endetter pour étudier, c'est *agréer* à ce monde, et quitter l'autre, celui de l'autonomie, c'est-à-dire de la possession de sa personne, qui est pourtant une condition *sine qua non* de la liberté » (p. 202).

révolution artistique et politique suppose d'admettre que les sujets politiques sont libres d'imaginer et de transformer leur monde, et non soumis indéfiniment aux fausses nécessités marchandes du dépressionnisme contemporain (p. 1). La notion de liberté revient donc constamment dans les pages de la *Conspiration*, parce qu'il faut toujours rappeler au nom de quoi l'on se bat; parce que contre le « fait accompli », il faut ramener à la conscience des lecteur.trices qu'il existe des idées grâce auxquelles la critique et le dépassement du dépressionnisme deviennent possibles et justifiables. Malgré tout, reconnaît Lacroix, pour la « raison militante » qui ne se contente pas de ce qui existe mais s'intéresse à ce qui devrait advenir, « aucune pierre de touche n'existe où elle pourrait vérifier l'exactitude de ses jugements », ceux-ci demeurent toujours incertains et contestables (2011, p. 18). En témoigne le fait que tous les appels à la liberté évoqués ici interviennent dans le cadre de discours critiques, polémiques, où ils sont opposés à des revendications sérieusement divergentes – parce qu'elles s'appuient sur des valeurs concurrentes, comme nous le verrons un peu plus loin.

Chez *Égards*, la valeur centrale est plutôt celle de la « vie ». Il faut savoir se faire « défenseur de la vie dans une société qui bafoue si abominablement cette valeur primordiale » (Gagnon, 2004c, p. 116). « Qu'on veuille bien nous le pardonner, nous avons une envie irrépressible de vivre » (Bastien, 2004b, p. 9). L'opposition à l'avortement¹¹⁴ et à l'aide à mourir, ou encore les préoccupations relatives au suicide chez les jeunes, qui sont récurrentes dans les premiers numéros de la revue, sont toutes justifiées par la référence à l'amour de la vie et à l'importance de la préserver. Cela est clair chez Gagnon : il s'inquiète du fait que les élus et les médecins qui défendent l'« euthanazisme » veuillent « s'emparer de tous les éléments de la vie humaine : l'origine avec l'avortement, la fin avec l'euthanasie » (2009a, p. 104). « Il faut dire non à la dictature étatico-iatrocratique et dire oui à la vie [...] des enfants de Dieu » (p. 104). Le caractère très abstrait du vitalisme d'*Égards* permet aussi de se réclamer de la même valeur générale pour défendre une foule de points de vue moins directement associés à la « vie » au sens strict. Célébrer la vie, pour les contributeurs de la revue, c'est ainsi viser le dynamisme culturel et intellectuel de même que la puissance politique¹¹⁵ (Gagnon,

¹¹⁴ L'interruption de grossesse est décrite par Vajda comme le fait d'« aspirer la vie en elles [les femmes] », de « tuer [...] leurs petits dans l'œuf! » (2005, p. 29).

¹¹⁵ « On nous [les conservateurs canadiens-français] croyait morts et nous sommes toujours vivants. C'est pourquoy, il est maintenant temps de sortir des catacombes et d'entrer en résistance » (p. 8).

2004a), ou encore se tourner vers la lumière du christianisme¹¹⁶ (Dionne, 2009a). Cela met en évidence l'importance qu'il y a à assurer la description de certaines pratiques dans des termes qui favoriseront ensuite leur défense ou leur critique : dans tous les cas évoqués ici, on prend bien soin de d'abord associer à l'idée de vitalité ce que l'on voudra ensuite défendre – famille, foi, résistance politique, etc.

Défendre la vie, à *Égards*, c'est aussi vouloir se conformer à la vérité « naturelle » des choses; préférer le concret et l'incarné au formel et à l'abstrait. Cela implique de privilégier la défense conservatrice de ce qui est déjà – au premier chef : les institutions que sont le mariage et la famille, les traditions locales et nationales, etc. – plutôt qu'une pensée utopique construite sur des modèles rigides et désincarnés – entendre : la révolution et l'étatisation socialistes (Renaud, 2003a; 2004a; 2005a). Le conservatisme d'*Égards*, à l'inverse de l'avant-gardisme révolutionnaire de la *Consdep*, se présente comme une forme de respect, de révérence envers ce qui est, de ce qui « vit » déjà. Toutefois, la simple existence de telle ou telle institution sociale ne suffit pas à faire un jugement politique en sa faveur : au jugement constatif qui affirme que telle pratique existe et qu'elle est héritée de temps anciens, il faut encore ajouter le postulat axiologique selon lequel ce qui existe demande à être préservé. Ainsi, dans la première livraison de la revue, le parti-pris en faveur du vivant et de l'existant est réitéré à outrance : « incitons au positif, au germinal, à l'essentiel, à tout ce qui, avide de simplicité et de force, résiste autant que possible à la maladie et à la décadence et possède le singulier mérite [...] de vivre et de féconder » (« Déclaration fondamentale », 2003, p. 13). Ou encore : « L'intelligence conservatrice (ou ce qu'il en reste) est au service d'un "étant" conservateur ou n'est rien » (Renaud, 2003a, p. 42). Même le pur et simple attachement au vivant et à l'« étant » ne va pas de soi et demande à être nommé, revendiqué – et vigoureusement.

Depuis le choix des prémisses jusqu'à celui des stratégies argumentatives permettant d'enchaîner de ces propositions initiales jusqu'à une conclusion, c'est toute la parole rhétorique et politique qui est caractérisée par une forte part de précarité et d'ouverture. « Tout le monde

¹¹⁶ « Être un chrétien, est-ce autre chose qu'être un ressuscité au milieu des morts? » (p. 33). « Ce que Jésus a dit qu'il était : le Chemin, la Vérité, la Vie. Ce qu'il n'est donc pas : l'impasse, le mensonge, la mort. Aucune parole n'est plus claire que celle-là » (p. 37).

ne partage pas les mêmes façons de raisonner, de construire le réel, de l'évaluer, de choisir et décider pour agir » (Angenot, 2008, 259). Il faut voir que

la question de ce qui est valide et invalide dans l'argumentation, de ce qui est correct ou non, susceptible de convaincre ou spécieux, est elle-même objet de débat, elle-même argumentable, qu'elle est ouverte à la discussion, qu'il n'y a rien ici de catégorique et que les options, accessoirement, ne sont pas étrangères à certains choix idéologiques (p. 129).

Contrairement à ce que posent les logiciens de tout acabit, les voies du raisonnable argumentatif ne sont pas univoques, mais plurielles et surtout contestées. C'est pourquoi le champ du raisonnable rhétorique demeure marqué par l'incertitude et la pluralité qui fondaient en premier lieu la nécessité et la possibilité de l'argumentation. Puisque le sens commun, le raisonnable

n'est ni cohérent ni rigoureusement contraignant, il est soumis à des dissensions et débats, ce qui permet de le tester et d'inférer dans des sens divergents. On peut même soutenir [...] que le probable est de nature *dilemmatique*, qu'il est en tout temps un composé de thèses contradictoires (p. 70).

D'un point de vue rhétorique et politique, « le vraisemblable admet des contraires » (Barthes, 1970, p. 202). L'argumentation, aussi raisonnable soit-elle, n'abolit jamais tout à fait l'incertitude initiale – et n'exclut pas non plus la recevabilité de discours bien différents, bâtis sur des justifications contradictoires.

En fin de compte, c'est l'idée même d'une unicité de la raison, d'une rationalité universelle qui est mise en cause par la conception rhétorique du discours politique. « Entre cette faculté ratiocinante et raisonnante foisonnante » que nous avons examinée et « qu'il est plein d'intérêt de décrire, et l'idée philosophique transcendantale de l'unité de la raison, il y a un abîme » (Angenot, 2008, p. 85). Il faut se souvenir de ce que « [l]a tradition rhétorique, elle, a de tout temps reconnu », soit « la relativité de la raison » et donc « le fait que la conflictualité soit un élément constitutif de la vie sociale et politique » (Garand, 2014, p. 120). Le passage du rationnel au raisonnable permet donc de penser le *logos* rhétorique et politique comme un mode de jugement et de débat qui, sans évacuer les questions de rigueur et de recevabilité, ne garantit en rien le consensus si cher aux défenseurs du rationalisme.

2.2.2.4 Accord relatif : doxa hétérogène et persuasion partielle

Une fois que l'on a dit que l'argumentation rhétorique admettait toutes sortes de « bonnes raisons », il reste à identifier exactement ce que peut être le critère d'une « bonne raison ». De quoi est fait le raisonnable rhétorique, politique, et pourquoi est-il si relatif?

Pour répondre à ces questions, il faut comprendre que si la parole rhétorique exclut l'éventualité d'un consensus garanti et universel, elle demeure orientée – et de manière fondamentale – vers une certaine forme d'accord. En fait, c'est précisément en fonction de l'accord qu'il faut comprendre le fonctionnement et les visées de l'argumentation : c'est l'accord, l'approbation, qui doit suppléer à la vérité apodictique quand celle-ci est hors-jeu, et tout spécialement dans les questions pratiques. L'accord est donc le véritable critère du raisonnable – mais, évidemment, cet accord peut fort bien demeurer partiel, relatif. Si le « vraisemblable » et le « probable » sont parfois utilisés comme synonymes de raisonnable par certain.es rhétoricien.nes, « il ne s'agit pas de confondre cette vraisemblance avec une probabilité calculable : au contraire le sens du mot "εὐλογος" [*eúlogos*] que l'on traduit généralement par "accepté" ou "acceptable" a un aspect qualitatif » bien différent, insiste Perelman (2002 [1977], p. 18). Angenot, lui, use parfois du terme d'« opinable » pour qualifier l'argumentation rhétorique potentiellement fructueuse (1982, p. 145 *sq.*). L'instauration de l'acceptable comme critère du raisonnable implique de comprendre la validité de l'argumentation non plus comme une caractéristique objective, formelle, interne au discours, mais comme un phénomène qui se joue au-delà de la parole elle-même, dans sa réception par les destinataires – par les tiers –, et qui comporte une dimension subjective. « "Raisonner" renvoie ainsi à des mécanismes immanents à l'organisation du discours. "Convaincre", "persuader" sont, eux, ce que la théorie de l'énonciation nomme des perlocutoires : la force de ces processus se mesure à l'effet produit sur l'allocutaire¹¹⁷ » (p. 145). C'est cela, au fond, qu'implique la désignation, dès Aristote, du discours argumentatif comme discours persuasif, de l'art rhétorique comme « la capacité dans chaque situation donnée, de discerner ce qui peut

¹¹⁷ Comme le remarque, Angenot, le point de vue rhétorique rompt avec une certaine tendance formaliste dans l'approche du discours : « [l]a reviviscence [contemporaine] de la rhétorique correspond encore à la reconnaissance, à l'opposé du structuralisme linguistique fixé sur la langue, de la dimension dialogique et pragmatique du langage » (2008, p. 102).

être persuasif » (Aristote, 2014f, 1355b). Si la valeur des arguments ne relève plus d'une conformité avec la réalité ou avec la rigueur logique, c'est le fait qu'ils soient jugés – ou non – recevables par ceux et celles à qui ils sont adressés qui déterminera leur valeur. « [L]e persuasif est persuasif *pour quelqu'un* » (1356b, je souligne) : cela peut apparaître tautologique, mais montre clairement que le raisonnable, le vraisemblable argumentatifs ne sont pas à chercher dans quelque objectivité impersonnelle, mais dans l'effet des discours rhétoriques sur les personnes réelles, pensantes et agissantes, qui leur accordent ou non une légitimité. « Tout l'objet de l'éloquence, écrit Vico, est relatif à nos auditeurs, et c'est suivant leurs opinions que nous devons régler nos discours » (cité dans Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 31). En cette matière, donc, « il faut distinguer nettement les raisonnements analytiques [*i.e.* logiques] des raisonnements dialectiques [*i.e.* rhétoriques], les uns portant sur la vérité et les autres sur l'opinion », pose Perelman (2002 [1977], p. 19). Le point de vue rhétorique renverse l'ordre de priorité conventionnel entre l'accord et le raisonnable. Si plusieurs théories, nous l'avons vu, font de la raison et de la vérités les garantes du consensus, la rhétorique, elle, fait au contraire d'une certaine dose d'accord l'indice du caractère suffisamment raisonnable, vraisemblable d'un discours.

L'accord intervient à deux moment clés dans le processus d'argumentation rhétorique : c'est un « accord préalable » sur certaines idées et formes de raisonnement qui fait la recevabilité des prémisses et des stratégies argumentatives mobilisées dans la construction du discours; et c'est encore une certaine forme d'accord, d'approbation par les tiers qui constitue l'horizon de la parole persuasive. Comme l'explique Perelman : « [L]es raisonnements [rhétoriques] partent de ce qui est accepté, leur but étant de faire admettre d'autres thèses, qui sont ou peuvent être controversées : ils se proposent donc de persuader ou de convaincre (2002 [1977], p. 19). L'accord intervient donc au départ et à l'arrivée, dans le discours rhétorique. « En effet, le but de l'argumentation n'est pas, comme celui de la démonstration, de prouver la vérité de la conclusion à partir de celle des prémisses, mais de transférer sur les conclusions *l'adhésion* accordée aux prémisses » (p. 41). D'accord en accord, la rhétorique cherche l'accord quant aux actions à entreprendre, plus que quelque vérité.

2.2.2.5 Doxa et topoï

Examinons d'abord l'accord initial, sans lequel il n'y a pas de discours persuasif. J'ai déjà mentionné que pour Aristote la distinction entre, d'une part, les démonstrations scientifiques et, d'autre part, les raisonnements rhétoriques et dialectiques tient d'abord et avant tout au fait que les premières ont pour prémisses des « affirmations vraies et premières », tandis que les secondes « ont pour point de départ des idées admises » (2014c, 100b). C'est en effet le fait qu'elles soient « admises » (*endoxon*) qui doit garantir le caractère « raisonnable » (*eúlogos*) des prémisses rhétoriques. Ce que cela signifie, c'est que les matériaux à partir desquels sont construits les discours sont puisés dans ce que la tradition rhétorique appelle la « *doxa* », le répertoire des idées et des formes discursives qui composent le sens commun, un ensemble de « choses dites » circulant à un moment donné dans l'interdiscours et/ou héritées de l'histoire du discours. Barthes rappelle que pour l'« ancienne rhétorique » déjà, l'« *inventio* », soit la recherche des arguments qui doivent composer le discours, malgré ce que son nom suggère, « renvoie moins à une invention (des arguments) qu'à une découverte : tout existe déjà, il faut seulement le retrouver : c'est une notion plus "extractive" que "créative" » (1970, p. 198). Construire un discours, même en cherchant à se distinguer des autres argumentateur.trices, c'est d'abord partir d'un matériau déjà éprouvé pour en proposer un usage et un agencement plus ou moins novateurs.

La rhétorique moderne va dans le même sens. Comme y insistent Perelman et Olbrechts-Tyteca,

le point de départ de l'argumentation suppos[e] accord de l'auditoire. Cet accord porte tantôt sur le contenu des prémisses [...], tantôt sur les liaisons particulières utilisées, tantôt sur la façon de se servir de ces liaisons : d'un bout à l'autre l'analyse de l'argumentation concerne ce qui est sensé admis par les auditeurs (2008 [1958], p. 87).

L'argumentation rhétorique, insiste encore Angenot, ne peut opérer qu'en s'appuyant sur des idées et des formes de raisonnement « *acquis* et traités comme tels » (2008, p. 173). « Toute argumentation part de "points" considérés comme acquis, qui vont former un "terrain commun". On ne peut commencer à argumenter qu'en présupposant automatiquement des choses acquises » (p. 173).

Il n'est [...] de débat dans les circonstances ordinaires de la vie que si certains pré-supposés sont mis hors de cause et si je dispose d'un répertoire de schémas récoltés dans la vie sociale, qui me permettent d'inférer du probable, l'argumentation rhétorique se fondant sur ces schémas *topiques* qui tous ensemble forment la *doxa* (p. 179).

L'argumentation rhétorique admissible se construit par l'agencement des « *topoi* », des « lieux », ces idées convenues et les manières tout aussi convenues de les agencer en discours, qui sont les éléments constitutifs de la *doxa*.

Le matériau de la rhétorique et de la dialectique, le point de départ des raisonnements, la source de leurs prémisses est [...] la *doxa*. Elle constitue le répertoire des croyances et des *lieux*, des propositions admises, propres à ce que nous appelons un état de société. La *doxa* rassemble non seulement les prémisses portant « sur » les choses de ce monde, elle est aussi le fait même que certaines « choses » se nomment et se classent, que certaines questions se posent, se reconnaissent comme objet de débat, existent en discours pour un état de société. À ce répertoire et à cette thématiques s'ajoute un non moins contingent et variable répertoire des règles cognitives admises (p. 64).

Tout ce qui est en jeu dans l'élaboration d'un discours rhétorique dépend de son insertion dans la *doxa* pour être recevable : les lieux doxiques, les *topoi*, désignent autant les prémisses – factuelles et normatives – que les modes d'enchaînements persuasifs, et même les questions qui peuvent donner lieu à une argumentation¹¹⁸. Les matériaux discursifs *topiques* – prémisses

¹¹⁸ Classiquement, c'est-à-dire chez Aristote et les théoriciens qui s'inscrivent en continuité avec lui, la notion de lieu commun, de *topos koïnos*, désigne d'abord et avant tout les propositions les plus générales de la *doxa*, qui peuvent être reprises et précisées pour donner lieu à toutes sortes d'arguments circonstanciels. Pour Aristote, un *topos* est « une tête de chapitre sous laquelle se rangent un grand nombre » de raisonnements rhétoriques (2014f, 1403a). Selon cette acception, le *topos* est « une proposition [...] générale, sémantiquement vide » (Angenot, 1977, p. 14), qui sert de canevas à l'élaboration d'une pluralité de « raisonnements concrets » (p. 16). On nomme « lieux communs, *topoi koïnoi*, [...] les propositions socialement probables, applicables à une multiplicité de cas, schémas auxquels l'argumenteur a recours en sémantisant la forme vide pour énoncer [...] ses raisonnements particuliers. Les *topoi* sont donc [souvent] absents de ce qui est expressément posé dans la phrase, ils sont d'une certaine manière [...] pré-supposés tout en conférant au posé un statut, celui de la probabilité » (2008, p. 185; cf. *supra*, p. 122, n. 104). Toutefois, comme l'a bien démontré Laurent Pernot, la notion de *topos*, de lieu, a reçu dans l'histoire de la rhétorique de fort nombreux sens : de manière très générale, on peut donc désigner comme lieu tout fragment ou tout trait de discours qui fait retour à travers plusieurs interventions (1986, p. 283). C'est en ce sens très extensif que j'utiliserai la notion. Au sens courant, par exemple, le « lieu commun » n'est pas tant une « généralité » qu'une « banalité », quelque chose comme un « cliché » (p. 271 *sq.*) : on pourrait donc qualifier de *topoi* « des stéréotypes, des propositions rabâchées » (Barthes, 1970, p. 207), des formules toutes faites reprises plus ou moins à l'identique d'une énonciation à l'autre, et non seulement à des « formes vides » présentes indirectement et diversement dans les discours. Dans un autre sens, encore, pour Perelman et Olbrechts-

et structures de raisonnement – qui composent la *doxa* et à partir desquels s'échafaudent les nouvelles interventions, en effet, permettent d'élaborer des argumentations raisonnables, susceptibles de mener à l'accord, non pas parce qu'ils sont vrais, rigoureusement conformes à la logique ou à la science, mais parce qu'ils sont vraisemblables, c'est-à-dire éprouvés et admis; parce qu'ils sont susceptibles d'entraîner l'adhésion des tiers et de rendre possible un jugement collectif sur les choses collectives. Autrement dit : « le discours social est le médium obligé de la communication » (1988, p. 92). C'est là qu'on peut trouver des propositions et des formes de raisonnement propices à l'accord, parce qu'elles bénéficient déjà d'une certaine admissibilité.

Mais s'il faut chercher le principe de légitimité de l'argumentation dans l'histoire du discours social comme dans son état présent, il faut aussi voir que ce répertoire se prête à de multiples usages discursifs concurrents. Pour Aristote, les *topoi* admis que l'on peut puiser dans la *doxa* seraient des « des propositions régulatrices *universellement* acceptables », susceptibles d'obtenir l'approbation de tout être de raison, et de toute éternité (Angenot, 2008, p. 21). Or, il faut bien voir que la *doxa* et ses contenus varient selon le temps et le lieu, selon la société (p. 21; 1982, p. 177-179). C'est l'idée que défend Angenot avec sa théorie du « discours social », compris comme répertoire des *topoi* disponibles pour l'élaboration discursive, dans une société donnée à un moment donné de son histoire (1988; 2006; 2016). Tout en définissant le « discours social » comme ensemble normé délimitant les possibles discursifs d'une époque donnée, marqué par la régularité et la redondance, Angenot n'affirme

Tyteca, les différentes techniques argumentatives, les schémas suivant lesquels se développe le discours peuvent aussi être « considér[és] comme des lieux parce que seul l'accord sur leur valeur peut justifier leur application » (2008 [1958], p. 255). Les *topoi* comprennent donc aussi les « formes de raisonnement » qui régissent une argumentation (Angenot, 2008, p. 277). Pernot, quant à lui, parle de « lieux logiques » (1986, p. 259; 261 *sq.*), pour désigner non plus tant les propositions banales ou générales que toutes les diverses « opérations de l'esprit » (Angenot, 1982, p. 214) déployées par un discours. Ces lieux logiques « ne fournissent à l'orateur aucune matière, mais plutôt [...] des points de vue logiques à partir desquels on peut envisager » des objets de discours (Pernot, 1986, p. 263); ils fixent « les faces par lesquelles on peut considérer un sujet » (Lamy, cité dans Barthes, 1970, p. 206). « [L]a topique est aussi une épistémologie »; elle fournit l'« outillage mental » propre à déterminer une vision du monde » ou une autre (Pernot, 1986, p. 271). Et même, aussi, la topique contient les questions que posent les discours; elle « dress[e] des listes de questions pour guider l'exploration d'un domaine » (p. 271). C'est suivant une topique que nous pouvons « nous poser des questions et essayer d'y répondre », rappelle Barthes (1970, p. 207), évoquant « un réseau de formes [...] auquel on soumet la matière que l'on veut transformer en discours persuasif (p. 207). Bref, la *doxa* et sa topique encadrent tous les aspects de la discursivité argumentative.

pas pour autant que tous les entreparleur.euses d'une société portent un même discours homogène.

En parlant du discours social, on n'entend pas seulement des communs dénominateurs, des thèmes répandus, des faits collectifs; le discours social, c'est très largement la production sociale [...des différences...]; ce n'est pas seulement des doctrines communes, mais les formes réglées de la dissidence; pas seulement des lieux communs, mais des opinions distinguées, pas seulement la *doxa* mais ces paradoxes qui demeurent dans sa mouvance¹¹⁹ (1984, p. 20-21).

Les sujets du discours social sont insérés dans un cadre qui plutôt que d'effacer la différence, la régule en rendant disponible certains matériaux et positionnements discursifs concurrents, comme préconstruits, certes, mais non moins dissemblables. « Le discours social ne tend pas vers de l'homogène, mais produit des hétérogénéités réglées et efficaces où diverses positions trouvent à contribuer » (2016, parag. 36); il opère « comme division des tâches discursives et topographie, répartition/différenciation polémique, c'est-à-dire comme un ensemble de discours et d'"idéologies" » (parag. 7) pluriels qui tirent précisément leur sens du fait qu'ils se distinguent les uns des autres de manière aussi marquée que régulière.

En d'autres termes : le discours social d'un espace-temps donné n'impose pas des idées communes à tou.tes et chacun.e, mais rend disponible un arsenal doxique différencié et pluriel, une diversité de *topoi* propice aux conflits idéologiques. Le vraisemblable rhétorique varie d'une société à l'autre; mais aussi, surtout, la *doxa* recèle des *topoi* suffisamment variés, plurivoques et contradictoires pour que le raisonnable demeure une chose fortement relative à l'intérieur même d'une collectivité déterminée. « On peut parler de la *doxa* comme commun dénominateur de toute l'opinion sociale, répertoire topique le plus ordinaire d'un état de société, mais on peut aussi aborder la *doxa* comme stratifiée, selon les savoirs et les implicites

¹¹⁹ Pour Angenot, il est tout à fait possible d'argumenter « de la *doxa* au *para-doxal*, c'est-à-dire [de] formuler des propositions inattendues, des propositions qui heurt[ent] les idées admises tout en partant d'elles » (2008, p. 65). Cela dit, ce ne serait pas tant la trouvaille *ex nihilo* que la réactivation de l'« oublié » puisé dans les replis de la *doxa* qui rendrait possible une certaine originalité : « peut-être la nouveauté même ne peut-elle souvent se forger un langage et marquer sa dissidence qu'en travaillant sur de l'oublié, qu'en récupérant de l'obsolète pour le faire agir contre les évidences dominantes, qu'en acceptant de réactiver un secteur disqualifié par les savoirs canoniques » (1989, p. 16). La question de la novation, de l'évolution argumentative et idéologique est des plus intéressantes. Toutefois, ce n'est pas à elle que je m'intéresse ici, puisque ma réflexion porte plutôt sur la divergence idéologique synchronique, sur la multiplicité des possibles argumentatifs à un moment donné.

propres » (2006, parag. 66) à différents sous-groupes – disciplinaires, sociaux, idéologiques, etc. L’ancrage de toute parole rhétorique dans la *doxa* ne signifie donc pas qu’il faille conclure à un parfait monologisme égalisant toutes les voix d’une collectivité, puisque le répertoire doxique est « cette chose irréductiblement sociale, historique, variable et contradictoire, hétérogène » (2008, p. 64) composée de vérités diverses, parfois incompatibles entre elles, et susceptibles de toutes sortes d’appropriations et de remotivations. La variété des lieux, de prémisses et de constructions argumentatives rendus disponibles par la *doxa* à un moment donné de son histoire rend possible une pluralité de discours dotés d’une certaine recevabilité¹²⁰. J’ai dit que toute argumentation part de fondements réputés admis, mais cela ne veut pas dire admis par tous et toutes : « pour l’analyste du discours, l’évidence est ce qui est d’abord *mal partagé*. Tout le monde croit "partir" de fondements indubitables que les autres jugent obscurs ou fragiles » (p. 183). La relativité de la raison politique repose donc pour une bonne part sur cette concurrence des *topoi*, des matériaux admis à partir desquels se construisent les discours.

Ainsi, c’est la sélection et l’agencement de ces matériaux qui distinguent les raisonnements concurrents. Les éléments de discours éprouvés « dont l’orateur dispose, sur lesquels il peut prendre appui pour argumenter, constituent un donné, mais qui est si vaste et susceptible d’être utilisé de façon si diverses, que la manière de s’en prévaloir présente une importance capitale » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 154). L’« *inventio* », le choix des arguments devant constituer un discours fait face à une « surabondance » de *topoi* et impose un choix (Pernot, 1986, p. 269). On ne peut pas, en effet,

argumenter à partir de tous les *topoi*, il ne faut pas utiliser dans le discours tout ce [qui peut se rapporter à un sujet] mais opérer une discrimination, pour ne retenir que les éléments efficaces et utiles à la démonstration. L’invention au moyen des lieux doit être accompagnée d’un jugement, *heuresis* doit être suivie de *krisis* (p. 269).

Discourir en rassemblant des lieux implique de procéder à un jugement critique pour déterminer ceux qui seront considérés pertinents. Or, cette « discrimination » des lieux « efficaces et

¹²⁰ Nous verrons au chapitre suivant que si, par définition, tous les discours doxiques peuvent susciter une certaine approbation, celle-ci n’est pas toujours équivalente et que certains matériaux topiques bénéficient d’une plus grande légitimité que d’autres.

utiles » n'est pas purement technique, n'a rien de nécessaire et d'évident, comme je l'ai amplement expliqué : elle variera selon l'« orateur », et le discours; elle sera à la base de la divergence des raisonnements et des points de vue.

Malgré tout, plusieurs commentateur.trices ont insisté sur la nécessité, pour qu'il puisse y avoir dissensus et débat, que les entreparleur.euses partagent bel et bien, par-delà leurs différends, certaines références communes. Ainsi, dans les polémiques publiques, « il importe de souligner la tension qui s'établit entre l'expression forte du désaccord et l'adhésion à des normes et des valeurs communes qui rend seule l'échange possible », insiste Amossy (2014, p. 68). C'est qu'« [i]l faut à la fois, pour polémiquer, être en désaccord sur certains points importants mais particuliers, et s'accorder sur certaines bases discursives générales » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 9). C'est pourquoi il importe de « départager la Référence propre à chaque discours d'une Référence commune, [soit] l'intertexte et l'ensemble des présupposés partagés par les antagonistes » et qui rendent possible la discussion (Garand, 1998, p. 245). Cela n'est pas faux, mais l'existence de références plus ou moins communes ne suffit pas à colmater l'hétérogénéité des argumentations ni à garantir un accord total.

Dans un état du discours social, pose Angenot, il est vrai que certain *topoi* circulent ou semblent circuler entre la quasi-totalité des discours, être partagés par l'ensemble des positions concurrentes qui s'affrontent sur tel ou tel problème. « Tout débat ne se développe qu'en appuyant sur une topique commune les conflits des argumentateurs opposés » (2006, parag. 54). Une polémique

suppose [...] un milieu topique sous-jacent, c'est-à-dire un terrain commun entre les entreparleurs. En effet, si le discours adverse apparaissait comme irréductible au discours actuel, aucune réfutation n'en serait possible, partant aucun dépassement des thèses en présence. Si la polémique s'engage, c'est que l'énonciateur suppose – quelque écart qui sépare les thèses en présence – que le discours adverse – incorrect, lacunaire, mal déduit – est justiciable de prémisses communes à partir desquelles il peut être réfuté (1982, p. 35).

Ainsi, l'analyse des controverses permettrait à tout coup de repérer une base doxique commune, aussi minimale soit-elle, faite des « idéologèmes irréductibles du vraisemblable social, tels que tous les intervenants des débats idéologiques s'y réfèrent pour fonder leurs divergences et désaccords parfois violents » (1984, p. 28).

Sans aucun doute, les conflits idéologiques voient-ils fréquemment les entreparleur.euses de part et d'autre se revendiquer des mêmes grandes idées et formes de raisonnement. Mais cela ne signifie pas que l'accord soit antérieur au conflit – ni qu'il puisse être éventuellement garanti par ces « prémisses communes », nous y reviendrons au chapitre suivant. Angenot introduit ailleurs « le concept de *migrations* pour décrire la diffusion de certaines "idées", "valeurs" et procédés rhétoriques » d'un discours à l'autre (2016, parag. 34) : en même temps qu'il reconnaît que toute production textuelle est « perméable à la migration d'éléments venus de discours contigus », il insiste que le discours « adapte à son *telos* propre » les éléments intégrés (parag. 34), leur circulation ayant au fond pour précondition leur grande flexibilité, leur polysémie et leur plurivocité¹²¹. Ainsi, « il est vrai aussi que les frères ennemis doctrinaires sont souvent forcés de coexister, d'adopter un lexique commun », mais les termes de celui-ci « ont pris des sens polarisés, antilogiques » (2008, p. 156). Les lieux dits « communs », par leur malléabilité, « permettent de défendre une thèse et son contraire¹²² », résume

¹²¹ Cela tient encore à la langue courante, « naturelle », dans laquelle se jouent l'argumentation rhétorique, le débat politique : celle-ci rend inévitable l'émergence de conflits définitionnels, parce qu'elle s'appuie sur un vocabulaire dont le sens demeure toujours ambigu, parce que les mots qu'elle propose et les phrases qu'elle permet de produire n'ont jamais un sens tout à fait fixe. « La possibilité d'accorder à une même expression des sens multiples, parfois entièrement nouveaux, de recourir à des métaphores, à des interprétations controversées, *est liée aux conditions d'emploi du langage naturel*. Le fait que celui-ci recourt souvent à des notions confuses, qui donnent lieu à des interprétations multiples, à des définitions variées, nous oblige bien souvent à effectuer des choix » (Perelman, 1986, p. 17). Dans l'argumentation, un jeu demeure, une polysémie inhérente à la langue, à son histoire, à sa vie sociale. Tout peut y prendre plusieurs sens – en fait, tout y est déjà investi de plusieurs sens potentiellement antinomiques. C'est pourquoi, il n'est pas nécessaire de chercher – comme le fait par exemple un Richard Rorty (1989, p. 73-95) – la spécificité d'un discours dans un vocabulaire qui le caractériserait en propre : si certains vocables peuvent être tout particulièrement caractéristiques de telle ou telle option discursive, voire opérer comme des « signes d'appartenance » de tendances idéologiques, l'essentiel du lexique sur lequel s'appuient les discours politiques concurrents est un lexique commun, investi de valeurs contradictoires par les interventions antagonistes. « Cela n'a pas grand sens de parler du vocabulaire de tel ou tel discours, comme si un discours possédait un lexique qui lui soit propre. En fait, le plus souvent on a affaire à des exploitations sémantiques contradictoires des mêmes unités lexicales par les différents discours » (Maingueneau, 1984, p. 86). Si plusieurs discours politiques peuvent user des mêmes termes pour identifier les principes sur lesquels ils se fondent, ces termes à l'histoire souvent chargée peuvent toujours se prêter à des interprétations et des réappropriations radicalement distinctes : « les mots du lexique politique portent en eux la polémique sous la forme de la *polysémie* qui est la trace des usages antagonistes qu'en ont fait ou en font des groupes différents » (Bourdieu, 2001, [1982], p. 304, n. 7) et « on discernera toujours un aspect essentiellement polémique dans le processus de définition des mots et des concepts politiques » (Schmitt, 1992 [1932], p. 69).

¹²² Je précise : on ne peut pas non plus faire absolument n'importe quel usage d'un élément de discours, d'un *topos* donné. Les *topoi* du répertoire doxique sont issus de l'histoire des discours, et sont donc chargés des usages antérieurs, pluriels qui les ont façonnés : c'est cette histoire complexe qui rend

Amossy (2010 [2000], p. 96). L'idée de références partagées par – tous – les discours en conflit peut donc avoir son sens, mais seulement à la condition de voir que, loin de constituer un véritable base discursive commune, un terrain d'entente potentiel, ces références jouent plutôt le rôle d'une arène, d'un territoire contesté dont il s'agit précisément de fixer les frontières et les appropriations.

Il n'y a donc pas, sous une dispersion et une mésentente superficielle, une unité profonde. En fait, c'est sans doute l'inverse qui est vrai : qu'il y a à l'œuvre, sous une unité apparente des références topiques, une fragmentation, une véritable discorde idéologique. Les énonciateur.trices en conflit « supposent » un terrain commun qui rend le débat pertinent et permet d'espérer un accord : mais cette supposition repose sur une apparence plus que sur une communion profonde. La plurivocité des éléments qui composent la *doxa* signifie que même les prémisses et les raisonnements reçus par tou.tes les débatteur.euses n'impliquent pas un « accord sous-jacent », ni ne suffisent à assurer la résolution des conflits discursifs en faisant appel aux idées communes, aux fondements de l'ordre social et discursif.

Ce sont, notamment, les valeurs priorisées par une communauté qui constituent un répertoire aussi hétérogène que plurivoque et qui, en matière politique, font de l'accord préalable une affaire somme toute problématique. Les valeurs se prêtent au dissensus selon deux modes. Perelman et Olbrechts-Tyteca distinguent entre valeurs concrètes et abstraites (2008 [1958], p. 103-107). Les premières valorisent, priorisent telle chose déterminée – par exemple : telle nation, telle Église, etc. – plutôt que d'autres : impliquant un choix, une sélection entre diverses options, elles sont par nature partiales et inscrites dans la multiplicité, et donc sujettes à controverse, d'emblée polémiques. Les secondes visent le plus général – la Beauté, la Justice, etc. – mais leur généralité, voire leur prétention à l'universalité

possible une pluralité de réemplois, mais aussi qui balise ceux-ci. Un élément de discours « se charge de ses significations, de ses usages et de ses emplois et les transporte dans le texte qui en joue et les transforme au contact d'autres mots ou énoncés » (Samoyault, 2013 [2001], p. 9). Un *topos*, explique Angenot, « est polyvalent, versatile, sous l'apparence de l'identité, mais il impose aussi une certaine logique. Il n'est pas dépourvu toutefois de contenu minimal et possède des "atomes crochus", une virtualité de se connecter avec tel et tel autre idéologème disponible. Dès lors, parce qu'il n'est ni un simple instrument qui permettrait de "penser ce qu'on veut", ni une monade à libre combinaison, il incline celui qui en use à certaines connexions, à certaines mises en relation, il a dans une conjoncture donnée, une valence qui prédétermine en partie l'usage qu'on peut en faire. » (2016, parag. 35)

est encore synonyme de controverse, parce qu'elle ne repose au fond que sur leur caractère éminemment vague, polysémique. « Les transcendants que sont les valeurs, surtout celles données pour universelles, sont des entités confuses »; elles « sont à argumenter inlassablement pour être un tant soit peu précisées » (Angenot, 2008, p. 242). Elles « font l'objet d'un accord universel dans la mesure où elles restent indéterminées; dès qu'on tente de les préciser, en les appliquant à une situation ou à une action concrète, les désaccords où les oppositions de groupes particuliers ne tardent pas à se manifester » (Perelman, 2002 [1977], p. 47). C'est sans compter que les valeurs les plus abstraites peuvent elles aussi être posées en contradictions les unes contre les autres (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 106).

Remarquons que la théorie rhétorique d'une argumentation ancrée dans la *doxa* et le discours social a des similarités certaines avec l'idée de dialogisme telle qu'elle apparaît chez Bakhtine, et telle qu'elle est reprise par les théories de l'intertextualité ou encore l'analyse du discours contemporaine (*cf.* Amossy, 2005). Bakhtine conçoit la construction de la parole à partir d'un rapport constitutif à des énonciations antérieures, contemporaines et même futures :

Toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci, etc. (1977 [1929], p. 105).

Cette idée selon laquelle le discours n'intervient pas comme invention, mais comme retravail, potentiellement novateur, sur du déjà-dit, sera reprise par Julia Kristeva, lectrice de Bakhtine, pour fonder la théorie de l'intertextualité. L'approche intertextuelle des productions discursives suppose qu'un texte donné, toujours,

permut[e] des textes, des lambeaux de textes qui ont existé ou existent autour du texte considéré, et finalement en lui : tout texte est un *intertexte*; d'autres textes sont présents en lui, à des niveaux variables, sous des formes plus ou moins reconnaissables : les textes de la culture antérieure et ceux de la culture environnante; tout texte est un tissu nouveau de citations révolues. Passent dans le texte, redistribués en lui, des morceaux de codes, des formules, des modèles rythmiques, des fragments de langages sociaux, etc., car il y a toujours du langage avant le texte et autour de lui. L'intertextualité, condition de tout texte, quel qu'il soit, ne se réduit évidemment pas à un problème de sources ou d'influences; l'intertexte est un champ général de formules anonymes, dont l'origine est rarement repérable, de citations inconscientes ou automatiques, données sans guillemets. Épistémologiquement, le concept

d'intertexte est ce qui apporte à la théorie du texte le volume de la socialité : c'est tout le langage, antérieur et contemporain, qui vient au texte, non selon la voie d'une filiation repérable, d'une imitation volontaire, mais selon celle d'une dissémination – image qui assure au texte le statut, non d'une *reproduction*, mais d'une *productivité* (Barthes, s.d.; cf. Kristeva, 1969¹²³).

Les théories du dialogisme et de l'intertextualité se veulent d'abord utiles à la compréhension des écrits littéraires et du rapport qu'entretient la création esthétique avec les autres types de discours en circulation dans le tout de la société. Mais l'idée générale se transpose assez bien au domaine de la discursivité politique : il n'est pas de prise de parole, aussi créative et originale se veuille-t-elle, qui échappe à l'influence des discours antérieurs et contemporains – et ce, même lorsque cette influence demeure implicite, inconsciente, voire activement déniée¹²⁴. En ce qui concerne les discours argumentatifs et idéologiques, le dialogisme et l'intertextualité permettent plus précisément d'envisager ce qui fonde la recevabilité des discours, soit le rapport à la fois de reprise et de transformation qu'il entretient avec d'autres discours déjà reçus.

Encore là, cela dit, un compréhension dialogique de l'énonciation n'implique en rien que tout ce qui se dit à un moment donné soit voué à l'homogénéité, ni que la concorde soit garantie par le fait que tous les discours disposent d'un même bagage langagier¹²⁵ ou textuel, à partir

¹²³ L'article de Barthes a l'avantage d'être à la fois synthétique et canonique, et mérite donc d'être cité. Toutefois, c'est bel et bien à Kristeva qu'il faut accorder le crédit de cette conception de l'intertextualité. Barthes reprend quasiment telles quelles des formules de Kristeva. Chez elle, l'intertextualité désigne déjà le « croisement [dans un discours] d'énoncé pris dans d'autres textes », la « transposition dans la parole communicative d'énoncés antérieurs ou synchroniques »; et elle affirme que « tout texte se construit comme mosaïque de citations, [que] tout texte est absorption et transformation d'un autre texte », « permutation de textes, une intertextualité : dans l'espace d'un texte plusieurs énoncés, pris à d'autres textes, se croisent et se neutralisent » (s.d.).

¹²⁴ Amossy propose de parler de « dialogisme » constitutif pour parler de l'élaboration du dire sur fond de déjà-dit et de « polyphonie » pour désigner le marquage dans le texte de voix et points de vue différenciés (2005, p. 72).

¹²⁵ Bakhtine est clair au sujet du fait que la langue que se partagent les énonciateurs.trices est extrêmement versatile du point de vue idéologique : « Le langage, en tant que milieu vivant et concret [...], n'est jamais unique. Il ne l'est uniquement que comme système grammatical abstrait de formes normatives, détourné des perceptions idéologiques concrètes qui l'emplissent, et de l'incessante évolution historique du langage vivant. La vie sociale vivace et le devenir historique créent, à l'intérieur d'une langue nationale abstraitement unique, une multitude de mondes concrets, de perspectives littéraires, idéologiques et sociales fermées[;] à l'intérieur de ces diverses perspectives, d'identiques éléments abstraits du langage se chargent de différents contenus sémantiques et axiologiques, et résonnent différemment (1987 [1975], p. 110).

duquel énoncer. Maingueneau met ainsi de l'avant les notions de dialogisme ou d'« interdiscursivité » polémiques, pour insister sur le fait que tout discours se construit non seulement par la référence positive à d'autres énonciations, mais aussi par une série de références négatives à des contre-discours contemporains, dont il se distingue. La controverse interdiscursive, explicite ou non, dans laquelle est pris un discours, est tout aussi constitutive pour lui que la reprise intertextuelle sur laquelle il se fonde (1984, p. 11; 25 *sq.*; 119-120). Nous y reviendrons au chapitre suivant. Ce qui rend possible ce dialogisme distinctif possible, c'est encore une fois le caractère hétérogène et polysémique de l'intertexte sur lequel s'appuient les différentes énonciations concurrentes. Comme d'autres, Maingueneau considère que « [d]ans la polémique [...] c'est la convergence qui l'emporte sur la divergence, le désaccord supposant un accord sur une "ensemble idéologique commun" » (p. 123). Mais, même lorsque les entreparleur.euses se réfèrent à certains discours fondateurs communs, il reste que ceux-ci se prêtent à des usages suffisamment différenciés pour que l'intercompréhension ne soit jamais garantie. Par le « tri¹²⁶ » et le « commentaire¹²⁷ », on peut infléchir le sens d'un intertexte de référence dans différentes directions, tout en lui demeurant somme toute fidèle (p. 124-125).

Dans ces conditions, si tout discours [peut] prétend[re] justement détenir l'interprétation valide des textes qui font autorité, aucun ne peut être réellement pris en flagrant délit de les enfreindre. Le conflit renvoie à ces interprétations contradictoires, c'est-à-dire à l'impossibilité de deux univers sémantiques

qui, tout en référant au même intertexte, peuvent ne pas se reconnaître mutuellement (p. 125). « Sur le fond d'une Légende commune chaque discours construit sa propre Légende, à la mesure de ses besoins. Chacun dit et croit respecter le Trésor commun, mais bat monnaie comme il l'entend » (p. 126). Maingueneau cite en exemple les polémiques religieuses chrétiennes, qui font explicitement fond sur l'autorité reconnue de part et d'autre des textes sacrés, mais qui révèlent plus de discorde que de connivence. Non seulement les adversaires ne priorisent pas les mêmes textes ou passages de référence, mais en plus ils leur accolent des

¹²⁶ « La méthode la plus simple » pour orienter la lecture d'un « corpus canonique » sans se « trouver en contradiction » avec lui, « c'est d'effectuer un tri, de convoquer les fragments qui vont dans son propre sens et de laisser dans l'ombre ceux qui vont dans [d'autres] sens » (p. 124).

¹²⁷ « Le filtrage va souvent de pair avec un autre procédé, celui du *commentaire* qui permet à un discours de rendre compatibles avec [son interprétation privilégiée] des fragments du corpus canonique qui [pourraient] aller dans un sens opposé » (p. 124-125).

contenus sémantiques antagonistes : ne subsistent plus que quelques signifiants communs (p. 124-126). Si on a affaire à une même religion, il serait cependant exagéré de parler d'une idéologie commune.

Bref, les idées admises qui servent de matériaux à la construction des discours argumentés, si elles sont certainement porteuses d'une certaine forme d'accord préalable, n'impliquent en aucun cas que toute argumentation fasse fond sur un consensus premier, qu'il s'agirait de mettre en évidence et qui garantirait la possibilité d'une bonne entente au terme des débats. Au contraire, les matériaux doxiques, interdiscursifs, apparaissent davantage comme des points de départ pour la divergence que comme de véritables points de convergence entre les entreparleur.euses.

2.2.2.6 Persuasion et action

Si la parole politique, en tant que parole rhétorique, s'appuie sur la *doxa* et les idées admises, c'est bien parce que la persuasion demeure sa finalité, au-delà de toute prétention à la vérité objective et absolue : « la conclusion d'une argumentation [rhétorique] serait plutôt, et modestement, la compréhension réciproque, l'accord entre des parties sur du probable, et non d'atteindre la vérité » (Angenot, 2008, p. 51-52). C'est uniquement en fonction de ceux et celles qui sont impliqué.es dans la délibération – argumenteur.euses et tiers – qu'un discours peut être dit convaincant ou non, satisfaisant ou non – raisonnable, vraisemblable. La valeur d'un jugement, d'une conclusion, dépendra de ceux et celles qui le reçoivent et sont appelé.es à en juger. L'adhésion subjective des personnes – mais aussi, en fin de compte, de groupes et d'institutions – concernées par une délibération supplée à toute vérité objective.

J'ai dit déjà que cela était dû à l'inexistence de quelque chose comme une vérité de fait susceptible de résoudre les questions politiques, dans la mesure où celles-ci sont inévitablement normatives. On peut aussi dire que la primauté de la persuasion sur la vérité tient au fait que l'horizon de l'argumentation politique est, en dernière instance, de provoquer une action – et que c'est bien la conviction qui s'impose comme condition de l'agir. Quand bien même il y aurait une telle chose qu'une vérité objective en politique – et ce n'est pas le cas – le simple fait de l'énoncer ou de la démontrer ne suffirait jamais à faire un discours réussi : en fin de compte, ce qui importe, c'est d'emporter l'accord d'un certain nombre de personnes engagées

dans l'actio – et éventuellement, par-là, d'instances, d'appareil du pouvoir public, à même de mettre en œuvre les propositions défendues. La parole argumentative – cela est tout particulièrement vrai quand il est question de jugements relatifs à l'action collective – déploie « une *raison communicationnelle* », « [u]ne raison dirigée vers un public déterminé en des circonstance prégnantes »; elle cherche « non seulement à penser juste, mais aussi à *influencer* les autres et à *se justifier* » auprès d'eux (p. 73-74). Il faut « envisage[r] surtout l'argumentation dans ses effets pratiques : tournée vers l'avenir, elle se propose de provoquer une action ou d'y préparer, en agissant par des moyens discursifs sur l'esprit des auditeurs » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 62). La persuasion comprise comme « influence » réinscrit la pertinence, la force de toute argumentation dans sa capacité et réunir un certain nombre de sujets idéologiques et politiques autour d'un jugement partagé pouvant servir de base à une action concertée. Du moment qu'une argumentation pratique a pour effet que celles et ceux qui doivent agir peuvent s'entendre sur un agir commun, il faut reconnaître qu'elle a atteint son but.

Le but de toute argumentation, avons-nous dit, est de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses que l'on présente à leur assentiment : une argumentation efficace est celle qui réussit à accroître cette intensité d'adhésion de façon à déclencher chez les auditeurs l'action envisagée (action positive ou abstention), ou du moins à créer, chez eux, une disposition à l'action, qui se manifesterait au moment opportun (p. 59).

La formulation de Perelman et Olbrechts-Tyteca donne à comprendre en quoi l'idée de persuasion se distingue de celle de l'accord rationnel. En effet, si l'élément crucial est le passage à l'acte, ou au moins la « disposition à l'action », l'approbation abstraite, intellectuelle ou verbale, si elle n'est suivie d'aucun engagement, n'a qu'une importance limitée.

C'est ainsi que la tradition rhétorique distingue la « conviction » et la « persuasion ». La conviction serait la seule adhésion rationnelle abstraite, tandis que la persuasion désignerait un engagement subjectif plus complet, lié notamment à la volonté d'agir (p. 34 *sq.*). « Il n'est pas possible [...] de séparer persuasion et incitation à agir. Si l'efficace du discours consistait à faire prendre conscience de la probabilité d'une thèse sans modifier le moins du monde l'indifférence affective et l'apathie première de l'allocutaire, l'effet persuasif en serait dérisoire » (Angenot, 1982, p. 146). Bref, « [p]our qui se préoccupe du résultat, persuader est

plus que convaincre, la conviction n'étant que le premier stade qui mène à l'action » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 35) – et l'action constituant le sens de la politique. Une telle distinction technique entre conviction et persuasion pourrait nous engager dans une réflexion sur la place du *pathos* et des affects dans l'argumentation rhétorique et pratique – mais ce n'est pas la question ici : il s'agit simplement d'insister sur le fait que la persuasion constitue la finalité de la parole argumentée dans la mesure où elle est ce qui rend possible une action – et une action collective.

Une telle compréhension de l'adhésion que doit susciter un discours rhétorique pour prétendre au succès laisse déjà entrevoir en quoi l'idée d'un accord universel est impertinente : il ne s'agit pas de réunir tous les esprits du monde autour d'une idée donnée, mais de gagner ceux et celles par qui l'action politique concertée sera possible. Autrement dit, l'accord final n'a pas à équivaloir pas à un consensus social total pour que l'on puisse parler d'une argumentation fructueuse. De manière générale, « [u]n argument persuasif est celui qui persuade *celui auquel il s'adresse* », suggère Perelman (2002 [1977], p. 19, je souligne). Si, nous l'avons vu, la Nouvelle Rhétorique a tout de même pu contribuer à maintenir vivante la perspective idéale d'un « auditoire universel » réunissant virtuellement tous les esprits, cette perspective est aujourd'hui délaissée par une bonne part des rhétoriciens qui s'inscrivent à la suite des travaux de Perelman. Pour Amossy, par exemple,

un point de vue doit fonder sa validité sur une argumentation qui l'ancre dans des raisons et en développe la logique interne. Ces raisons et cette logique doivent certes recevoir l'aval d'un ensemble de personnes qui peuvent en certifier la validité, au-delà de la conviction du sujet parlant. Mais il ne s'agit pas d'un auditoire universel (2014, p. 217).

C'est que le plus souvent, reconnaissait déjà Perelman,

il n'est pas question d'identifier l'auditoire d'un orateur avec tous ceux qui seront matériellement en état de l'entendre, et *a fortiori* avec tous ceux qui auront jamais l'occasion de le lire. Par ailleurs, on peut concevoir que l'orateur néglige une partie de son auditoire, qu'il s'agisse du policier qui assiste à la plaidoirie, ou de certains membres de l'opposition dans un discours politique [...]. Si l'on veut définir l'auditoire d'une façon utile [...], il faut le concevoir comme *l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influencer par son argumentation* (2002 [1977], p. 32).

Le discours rhétorique n'a pas à prétendre pas emporter l'adhésion de tous les tiers – ou plutôt : toutes les auditrices effectives ne constituent pas réellement des tiers dont l'adhésion est recherchée par les argumenteuses –, parce qu'une telle finalité est à la fois inatteignable et inutile. En effet, si la persuasion idéologique n'a pas à viser un consensus social total, c'est parce que l'action politique n'a pas, elle-même, à s'appuyer sur un tel consensus absolu pour être légitimée. La division persistante des allégeances dans le public, de même que la stratification des rôles et des pouvoirs en son sein rendent le consensus parfait aussi improbable qu'impertinent en matière politique¹²⁸. Le caractère incertain, non contraignant et pluriel de l'argumentation rhétorique rend de toute manière peu plausible la perspective de l'accord universel. L'accord rhétorique n'est jamais que provisoire et partiel, réunissant certains esprits et en excluant d'autres. C'est cette problématique de l'accord final, son caractère à la fois superflu et invraisemblable, qui fera l'objet du troisième et dernier chapitre de ma recherche.

Dans nos deux revues, les références explicites et implicites à des discours préexistants, à des sources d'inspirations devant conférer aux prises de position une certaine solidité et une certaine légitimité sont fréquentes. Dans *Égards*, l'invocation conservatrice de la tradition est évidemment systématique, puisque le simple fait que des idées soient partagées par une communauté depuis un certain temps suffit le plus souvent à justifier leur promotion. Chez ces défenseurs du catholicisme canadien-français, les citations des écritures saintes interviennent donc ici et là, supposées garantir l'adhésion des autres croyants respectueux de leur héritage. L'une de ces citations est particulièrement évocatrice, puisqu'elle constitue non seulement un usage d'une idée préalablement admise, mais se présente en plus comme un plaidoyer pour le respect de ce qui est. Fond et forme se rejoignent là parfaitement. L'idée de

¹²⁸ D'une part, tous ceux et toutes celles qui se retrouvent à prendre part aux discussions dans l'espace public ne sont pas nécessairement en position de conférer, par leur approbation, le statut d'« opinion publique » décisive à un discours; tous et toutes ne sont pas des tiers dont l'assentiment est conditionnel à ce que la délibération se conclue et qu'une décision pratique soit prise : sera donc suffisant un accord partiel réunissant les « esprits » – ou plutôt : les personnes et institutions – habilités à légitimer des discours de manière décisive. D'autre part, les conventions de la délibération politique sont telles que, plus souvent qu'autrement, la persuasion d'une partie prédéterminée – habituellement : la majorité – des tiers peut suffire à accorder à un discours une légitimité suffisante pour donner lieu à une décision et à une action (*cf. infra*, p. 167 *sq.*).

renversement révolutionnaire est parfaitement inadmissible et anti-chrétienne, affirme Renaud, puisque la Genèse enseigne que

l'Éternel a donné l'*être* à ce qui n'était pas, prodige qui mérite consentement et reconnaissance. Dieu, après avoir créé le ciel et la terre, puis la lumière, le firmament, les eaux, le végétal, les animaux, et enfin l'homme, vit, à chaque fois, *que cela était bon* : « *Et Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites; et elles étaient tout à fait bonnes (Gen., 1, 31)* » (2004c, p. 69).

Les références bibliques sont aussi représentatives du fait que l'inscription dans le temps long de la tradition, à *Égards* se double d'un respect envers l'autorité, envers les discours issus de personnes ou d'institutions qui commandent la révérence. Ainsi, on insiste aussi fréquemment sur l'importance de « méditer l'enseignement pontifical » prodigué par Jean-Paul II (Gagnon, 2004b, p. 72), cette figure dont les propos sont à même d'unifier la majorité des croyant.es – mais pas tou.tes, puisqu'il faut évidemment compter avec les « hérétiques », « schismatiques » et autres catholiques par trop modernistes (p. 70). Dans les pages d'*Égards*, c'est rarement l'intelligence ou l'intuition individuelles des rédacteur.trices que l'on invoque pour justifier une prise de parti : le plus souvent, ce sont les plus hautes figures d'un univers interdiscursif religieux traditionnel et commun qui doivent garantir la force des points de vue défendus. Cela dit, une nuance s'impose : pour les croyant.es d'*Égards*, c'est parce qu'il rapporte la parole de Dieu que le texte biblique est probant, c'est parce qu'il est inspiré par le divin que le pape est infaillible – et non simplement parce qu'ils promettent de susciter la reconnaissance et l'approbation des lecteur.trices. C'est à l'analyse de rendre compte que la force rhétorique de telles reprises discursives réside dans l'autorité qui lui est accordée par un certain public, et non dans son indéniable vérité¹²⁹.

La conscience de partager des affinités idéologiques avec certaines franges du public est tout de même présente à *Égards* : elle apparaît comme une force fragile, à cultiver. « La première question », pose Renaud, « est celle-ci : subsiste-t-il », au-delà de la revue elle-même,

¹²⁹ Quand les contributeur.trices réfèrent à des mythes antiques, à des œuvres classiques de « notre tradition occidentale », ou encore à des ouvrages contemporains – recensés à chaque numéro dans les « Notes de lecture », qui font état d'éclairantes interventions publiées ici comme outre-mer, ou de rééditions de textes fondateurs –, la volonté de persuader les lecteur.trices par la « simple » mobilisation de propos reçus qui font autorité est plus clairement perceptible.

dans les différents recoins de la société, « une résistance concrète, conservatrice » (2003a, p. 42)? C'est que

[l]'intelligence conservatrice (ou ce qu'il en reste) est au service d'un « étant » conservateur ou n'est rien. J'avoue ici mon doute. Cette résistance conservatrice [...] se promène incognito, anonyme et muette; elle est méconnue, méprisée, piétinée par l'élite. A-t-elle survécu à nos écroulements sociaux? Parions du côté de l'espérance! Des chuchotements conservateurs sont encore audibles. Des réflexes conservateurs se manifestent parfois. Un *sentiment conservateur* est perceptible, un malaise face à l'étatisme. Des *préjugés* conservateurs subsistent. Ne les dédaignons pas (p. 42).

On admet que la parole que veut déployer la revue est risquée, qu'elle n'aura de force que si elle trouve écho dans un « étant », une « intelligence conservatrice » diffuse dans l'espace social. Il est évident que ces « préjugés » sur lesquels on compte ne font pas l'unanimité, loin de là, mais on « parie » sur leur existence, et on se donne pour mission de leur donner une vigueur nouvelle. On espère que la présence accrue de la voix conservatrice dans l'espace public puisse faire boule de neige et conférer plus de force et de confiance à celles et ceux qui partagent son opinion. La communauté des esprits, espère-t-on, engendrera la communauté des esprits.

Même à la *Consdep*, dont on pourrait penser que son discours critique et révolutionnaire voudrait échapper à toute révérence envers la tradition et les idées existantes, on ne prétend pas parler à partir de nulle part, bien au contraire. Une anthologie de la *Conspiration dépressionniste* s'ouvre ainsi sur ce constat : l'équipe de la revue s'est attelée à la critique sociale

avec les moyens du bord : l'héritage des avant-gardes historiques, de la contre-culture, de la philosophie politique, de la théorie critique, de la presse satirique, tout cela couplé à une solide dose de dérision et de scatologie. Cette soupe théorique onctueuse et odorante, pour paraphraser le poète, ne s'est pas embarrassée de systématisme (« Liminaire », 2009, p. 7).

Pour asseoir leurs discours, les rédacteur.trices de la *Consdep* ont pigé autant dans des travaux faisant autorité dans les milieux intellectuels et universitaires – avant-garde, théorie critique, etc. – que dans une culture populaire susceptible de rejoindre un sens commun plus élargi – revue satiriques, scatologie, etc. La prétention n'est pas de fonder en vérité la critique politique, mais de faire « avec les moyens du bord » pour bricoler un point de vue radical et assurer sa

présence dans l'espace public. Et même, c'est précisément l'un des objectifs de la *Conspiration* que de garder vivant un héritage politique radical, à un moment où il semble absent du paysage intellectuel dans lequel évoluent les rédacteur.trices de la revue¹³⁰ (Jasmin Miville-Allard, communication personnelle, 12 novembre 2016). On cherche à assurer la transmission, auprès de « la belle jeunesse qui compose entièrement le lectorat de *La Conspiration Dépressionniste* » et qu'on se plaît à interpeller constamment (Miville-Allard, 2004, p. 26), d'un certain nombre de savoirs et d'idéaux dont on croit qu'ils sont essentiels au maintien d'un courant de lutte politique radicale. Mais, comme on l'a vu plus tôt en évoquant le « Courrier des lecteurs », l'équipe de la *Consdep* ne cherche pas, ni n'obtient, un assentiment généralisé : bien au contraire, chaque livraison de la revue, en même temps qu'elle gagne des lecteur.trices au point de vue anti-dépressionniste, suscite aussi l'ire et l'opposition farouche de celles et ceux qui ne partagent pas les valeurs et l'univers de référence de la « belle jeunesse ». Cela, toutefois, ne semble pas constituer un échec aux yeux de l'équipe, qui affiche fièrement les témoignages outrés qu'on lui fait parvenir¹³¹.

Pour les polémistes de nos deux périodiques, il est clair que les idées dont ils et elles se réclament s'inscrivent dans un discours social hautement hétérogène et conflictuel. Cela est manifeste si on revient sur les valeurs revendiquées par les auteur.trices. Du côté d'*Égards*, l'affrontement moral se joue beaucoup entre les défenseur.euses du vitalisme et celles et ceux qui refusent de reconnaître la valeur de la « vie » et les impératifs qu'elle impose. Par exemple : aimer la vie, c'est notamment se faire le héraut d'une « vigueur virile » et d'une « vertu de force »; or, cela est « dédaigné » aujourd'hui par les celles et ceux qui, plutôt que d'assumer cette dimension de l'existence, priorisent la « justice » et la « paix¹³² » (Renaud, 2004b, p. 139) : il existe « une gôche qui a tout bradé, l'honneur inclus, ainsi qu'une vieille droite

¹³⁰ Volonté qui n'est pas sans rappeler celle justement formulée par le fondateur de la théorie critique Max Horkheimer en 1940, à la veille d'une période nettement plus dramatique pour la pensée de gauche : « our work is essentially designed to pass things down through the night that is approaching : a kind of message in a bottle » (cité dans Jeffries, 2016, p. 24).

¹³¹ Une sélection des meilleurs commentaires négatifs reçus par la *Conspiration dépressionniste* occupe une bonne part de la quatrième de couverture de l'anthologie (2009) : ironiquement, le désaccord suscité sert là d'argument de vente, comme si l'opposition d'une partie du lectorat pouvait garantir l'intérêt d'une autre frange du public.

¹³² Renaud présente ici la pensée de son collègue Dantec, qui est l'un des principaux tenants à *Égards* de cette opposition entre vitalité guerrière et pacifisme.

nostalgique, neurasthénique, hystérique et paraplégique, complice de la décadence, à laquelle elle se complaît en un voyeurisme stérile et ambigu! » (p. 138). Le pacifisme, est une véritable « maladie morale » (p. 137), il conduit à l'acceptation passive des menaces nationales et internationales qui pèsent sur la culture locale traditionnelle, menaces qui exigent plutôt que soit assumée une résistance vigoureuse et combative, allant de la polémique véhémement à la guerre contre le terrorisme. Notons que cette dimension agressive du vitalisme d'*Égards* fait la spécificité de son approche du catholicisme : elle l'amène conséquemment à s'opposer à d'autres intervenant.es qui, tout en se réclamant de la même foi, en font un usage pacifiste inacceptable :

Ah! la *paix*! [...] On reconnaît ici la culture cléricale, sa peur de contredire, sa crainte de s'opposer, son désir de concilier les médias et l'opinion, son besoin de flatter les puissants et sa façon inimitable de susurrer « charité chrétienne », le regard fuyant, la bouche pâteuse, les mains moites, le cœur battant. Ces curieux représentants de la foi ne voudraient jamais se compromettre avec ce qui résiste, ce qui se bat, ce qui vit (Renaud, 2006, p. 40).

La pluralité des valeurs en circulation et en conflit dans l'espace public québécois pose donc un sérieux défi aux conservateurs d'*Égards*, qui doivent composer avec des opposant.es qui non seulement refusent leurs revendications, mais vont jusqu'à nier les principes moraux de vigueur et de force sur lesquels elles s'appuient.

À la *Consdep*, Lacroix affirme quant à lui que la « raison militante » est caractérisée par des interprétations concurrentes des mêmes valeurs (2011, p. 19). Lui et ses camarades ont notamment la conscience la plus aigüe du fait que la prétention à la « liberté » anime aussi leurs adversaires. À « gauche », explique Lacroix, on réclame « un état interventionniste qui seul rend possible la jouissance de la liberté » en arguant que celle-ci se définit comme « le pouvoir de déterminer pour soi-même ses propres fins, c'est-à-dire le pouvoir effectif de développer sans entraves ses dons et ses capacités » (p. 19). Au même moment, à « droite », on associe plutôt la liberté au « libre-marché », puisqu'elle se comprend comme « le pouvoir de déterminer pour soi-même ses propres fins, c'est-à-dire l'absence de contraintes » (p. 19). La symétrie est quasi-parfaite. Évidemment, le fait que l'affrontement idéologique se joue autour d'un vocable partagé ne réduit pas la dissension, bien au contraire : « Il est *intolérable* qu'on nomme "liberté" ce qui s'apparente à l'esclavage et "bonheur" ce qui nous empêche d'être

humains », s'insurge ailleurs Lacroix. « C'est tout » (2007, p. 2). Et c'est sans compter que les libertaires doivent aussi affronter tous ceux et celles qui, plus directement, « tent[e]nt de manière diverse et par diversion infâme de désagréger les forces de la liberté – quitte à nier la possibilité même de cette liberté », ces « suppôts de la *nécessité* de payer, [ces] tenants déclarés ou honteux du travail aliéné » (« Sur l'économie étudiante », 2007 [2009], p. 207, je souligne). Prise entre ceux qui veulent subvertir et dévoyer l'idée de liberté, et celles qui la piétinent, la *Consdep* se retrouve au cœur d'un sérieux conflit de valeur.

Ainsi, le discours politique, idéologique, peut être compris par le biais de la rhétorique, parce qu'il soulève des questions pratiques, fondamentalement problématiques, toujours vouées à être débattues. L'espace des discours politiques est toujours marqué par une multiplicité de réponses antagonistes, cherchant toutes à résoudre les mêmes situations et s'adressant toutes plus ou moins à la même collectivité. Les discours idéologiques ne visent pas des faits ou des certitudes, mais des opinions et des volontés, dépendant de valeurs contestables et tributaires de raisonnements vraisemblables et versatiles. Une idée politique peut être argumentée, mais jamais prouvée. Le politique, en tant que sphère pratique informée par des valeurs et raisonnements multiples et antagonistes, se présente ainsi comme un champ délibératif contradictoire où il n'est rien de plus normal que la confrontation des options étrangères les unes aux autres.

Lorsqu'il s'agit de décider sur le cours d'action préférable – et non sur une vérité – le raisonnement se fonde sur des valeurs qui sont par définition variables, contradictoires entre elles et qui plus est, hiérarchisées différemment. Les raisons données pour et contre la proposition peuvent être valables simultanément, si bien que c'est le poids particulier qui leur est accordé par les uns ou les autres qui fait pencher la balance d'un côté ou de l'autre. C'est dire qu'aucune partie ne peut prouver au sens strict du terme qu'elle détient la bonne réponse, et que les raisons ne sont pas ici contraignantes. Dans ces conditions, dans l'argumentation pratique axée sur l'action et non sur la vérité, non seulement un consensus n'est pas nécessairement atteint par le recours à des voies rationnelles, mais encore le *dissensus* n'est pas « une anomalie à corriger¹³³ » (Amossy, 2014, p. 41-42).

¹³³ Amossy cite ici un article du rhétoricien Christian Kock (2009, p. 106). Tout le passage s'appuie sur le travail de Kock.

En somme, l'indécidabilité fondamentale des questions auxquelles s'applique la rhétorique politique, le primat du sens commun raisonnable et de l'accord partiel, ainsi que le caractère pluriel et polysémique des matériaux culturels et langagiers mobilisés, tout cela a pour conséquence directe l'inéluctabilité de la divergence dans l'espace idéologique.

Pour les mêmes raisons, la discussion publique ne se présente pas tant comme un lieu idéal de résolution des divisions politiques que comme un espace où ces divisions et ces tensions se rejouent et, au mieux, évoluent. En effet, « une société pluraliste peut-elle, doit-elle être axée sur le consensus? », demande fort justement Amossy. « Ne repose-t-elle pas plutôt sur le *dissensus* dont il faudrait dès lors reconnaître les fonctions » et l'inévitable persistance (p. 31)? Ce sont les questions auxquelles je me propose de répondre dans le chapitre suivant, en exposant les différentes formes que peut prendre la conflictualité idéologique, c'est-à-dire les issues possibles de la rencontre des raisonnements et des jugements divergents dans l'espace public; et surtout en montrant ce que sont les obstacles au consensus politique, qui font que la pluralité qui existe au commencement de la délibération peut fort bien demeurer insurmontable.

CHAPITRE III

ISSUES DE LA DÉLIBÉRATION POLITIQUE : PERMANENCE DU DISSENSUS

Au chapitre précédent, nous avons abordé la construction des jugements politiques singuliers, et constaté que la logique particulière de cette construction impliquait une inévitable pluralité des possibles idéologiques. Il s'agit maintenant de nous interroger sur la *rencontre* de ces perspectives multiples dans l'espace public, dans l'interdiscours politique; sur les issues potentielles de la délibération collective, au cours de laquelle les points de vue concurrents, divergents, sont confrontés les uns aux autres et où le dissensus idéologique se manifeste pleinement.

Quelques précisions quant au genre de situation de délibération que j'envisage ici. Conformément au modèle établi précédemment, je me pencherai sur la rencontre de points de vue autour d'une question ciblée, comme il en advient lors des polémiques déclenchées par l'irruption d'un problème social déterminé à titre d'enjeu de débat dans l'espace idéologique. C'est dire que les discours auxquels je m'intéresserai seront des argumentations circonscrites, répondant à un enjeu spécifique; et non des « formations discursives », de grandes idéologies réunissant une ensemble de propositions connexes sur une variété de thèmes¹³⁴. Par ailleurs,

¹³⁴ La question des « formations discursives », de leur mode de cohérence interne et de la manière dont fonctionne leurs interactions est développée d'abord et avant tout par l'analyse du discours à la française, et surtout par Maingueneau (1984; 1996; 2011). Celui-ci développe sa conception en s'inspirant et en critiquant un certain nombre de conceptions antérieures (Althusser, 1965; Foucault, 1969; Pêcheux *et al.*, 1971; Pêcheux, 1975). Au Québec, on peut souligner les contributions d'André Belleau (2016 [1986]), d'inspiration bakhtinienne; ainsi que, dans une perspective rhétorique, les nombreux écrits d'Angenot à ce sujet (*cf.* spécialement 1982; 2002 [1991]; 2008); et finalement l'étude comparée des discours « régionalistes » et « exotiques » par Garand (1989), qui reprend le modèle développé par Maingueneau. Sur un plan plus proprement politique, le travail de Mouffe et Laclau (2014 [1985]) se penche précisément sur l'articulation d'une diversité de revendication en un ensemble discursif cohérent et solidaire. À un moment, un chapitre de cette recherche devait être

j'insiste sur l'importance d'aborder les débats politiques par le biais des options idéologiques qu'ils mettent en scène, et non des personnes concrètes qui les portent : le désaccord qui m'intéresse est celui qui existe entre les positionnements, non entre les individus ou les groupes. C'est ainsi qu'il faut entendre mes références aux « points de vue » et aux « perspectives », mais aussi aux « sujets » et aux « parties ». Je reviendrai sur l'importance d'approcher la délibération par le biais des actants plutôt que des acteur.trices. En outre, je ne présupposerai pas que les débats publics ne mettent toujours en scène que deux options, deux camps : au contraire, il me semble qu'ils tendent à faire intervenir une multiplicité de discours divergents, entre lesquels les rapports de différence, d'antagonisme ou de complémentarité sont d'une complexité certaine, l'opposition dichotomique des revendications n'étant habituellement qu'un cas de figure local dans un interdiscours pluriel et disparate¹³⁵. Finalement, quand je soulèverai l'hypothèse du « consensus », ce sera toujours pour désigner l'éventualité d'une entente parfaitement intégrale qui réunirait, sans exception, tous les points de vue autour d'un discours commun – que ce soit sur le mode de l'unanimité autour d'un nouveau jugement révisé, ou d'un compromis articulant et satisfaisant les revendications de toutes les parties. C'est en effet, il me semble, ce genre d'éventualité idéale qui informe les théories du consensus rationnel¹³⁶. Ainsi, l'existence d'une multiplicité de positionnements discursifs contrastés – et non simplement de deux camps – contribue à compliquer l'avènement du consensus fort, absolu, auquel je m'intéresse ici.

consacré à l'explicitation de la dynamique des « formations discursives », mais j'ai dû laisser tomber cet aspect. Toutefois, j'ai conservé les acquis théoriques de certaines recherches à ce sujet – à commencer par celles de Maingueneau, ainsi que de Mouffe et Laclau : mon explication des rapports interdiscursifs d'opposition et de conflit, si elle vise exclusivement les confrontations « mono-thématiques », mobilise ici et là des notions et des hypothèses concernant initialement les rapports de rivalité entre formations idéologiques. J'ai toutefois cherché à adapter ces idées au nouveau champ d'application.

¹³⁵ Je ferai toutefois régulièrement allusions aux oppositions entre « deux discours ». Cela est dû, d'une part, au fait que le modèle duel est celui que privilégient plusieurs théories de l'argumentation et de la délibération que je mobiliserai : il a en effet l'avantage de simplifier les explications, et c'est pourquoi je m'y tiendrai fréquemment. D'autre part, à certains moments, je me pencherai plus précisément sur les rapports d'opposition binaires pouvant exister entre deux des multiples discours se faisant face autour d'une question : ces rapports ne résument pas une situation de débat dans son ensemble, mais ils existent et demandent à être abordés, puisqu'ils peuvent bloquer l'avènement d'un consensus réunissant toutes les parties en présence.

¹³⁶ Je rappelle que pour Habermas, par exemple, « une norme ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes qui peuvent être concernées sont d'accord » (1996 [1983], p. 87).

Nous avons vu que la pluralité appartenait de plein droit à l'espace public : je veux maintenant exposer comment cette pluralité met en présence des jugements proprement impossibles, c'est-à-dire ne se prêtant ni à une résolution facile des différends, ni à une cohabitation indifférente. Autrement dit, je veux maintenant montrer en quoi les désaccords idéologiques, dont j'ai déjà retracé l'origine et le caractère incontournable, peuvent en plus se révéler insolubles. Il m'apparaît important, pour saisir ses implications réelles, d'envisager la divergence idéologique non simplement en termes de « pluralité », mais aussi en termes d'incompatibilité, de conflictualité et de rapports de force. La pluralité idéologique n'est pas simplement une circonstance provisoire – qui serait naturelle aux débuts de la délibération publique, mais qui pourrait et devrait toujours être abolie au fil d'une discussion raisonnée –; le dissensus persistant n'est pas une anomalie ou une erreur, mais plutôt le produit normal, parfois indépassable, du fonctionnement de l'interdiscours politique. C'est précisément sur l'exclusion, le déni de la persistance du dissensus que reposent toutes les théorisations du dialogue public qui voient l'achoppement de l'entente universelle comme une anomalie, comme une irrégularité toujours dépassable, et le consensus rationnel comme la finalité naturelle des rapports interdiscursifs. Je veux donc prendre le contre-pied de ces théories et insister sur le fait que le dissensus est une issue « normale » de l'échange argumentatif, que tout espace public se caractérise par une part ineffaçable de désaccord.

Je montrerai d'abord ce qui menace constitutivement la possibilité d'atteindre un consensus politique parfait, réunissant la totalité des parties actives dans l'espace public. Plus précisément, j'expliquerai quels sont les obstacles à l'« unanimité » absolue aussi bien qu'au « compromis » intégral. Nous verrons ensuite que cet achoppement du consensus universel peut mener à un désaccord durable, « radical », interdisant l'aboutissement de la délibération et la prise de décision politique, du moins sur la base d'une résolution discursive. Finalement, j'exposerai comment ce double problème – l'impossibilité du consensus intégral conduisant à un blocage politique – peut et tend à être dépassé par une forme de conclusion de la délibération publique qui échappe pourtant à l'impératif de l'accord total : la victoire d'une option idéologique sur les autres.

3.1 Issues possibles

Toute co-présence dans l'interdiscours, toute rencontre dans la délibération publique, autour d'une question déterminée, de jugements divergents n'implique évidemment pas un désaccord insoluble entre propositions ennemies. Seulement, l'émergence de tels différends radicaux demeure toujours une éventualité, dont il ne faut pas sous-estimer la probabilité. Dominique Garand envisage quatre issues possibles – idéal-typiques – à la confrontation de discours argumentatifs initialement discordants :

1. Les discours, au départ antagonistes, en arrivent par une influence réciproque à s'entendre sur un discours commun, discours original supérieur aux deux premiers, qui les rassemble en une sorte de *synthèse* hégélienne des contraires.
2. L'un des discours sort *vainqueur* de l'affrontement et abolit le discours adverse, soit en l'intégrant, soit en le disqualifiant.
3. La polémique s'intensifie, puis s'épuise, sans qu'aucun discours n'ait cédé sur ses positions initiales (*désaccord radical*).
4. Aucun discours ne l'emporte, mais un « partage des pouvoirs » s'effectue, chacun acceptant de cohabiter, acceptant même des *compromis*, en attendant le moment propice pour mater son opposant (1998, p. 249, je souligne).

De ces quatre possibilités, seule la première et la dernière, la « synthèse » et le « compromis », peuvent être considérées comme des formes de consensus abolissant le différend et réunissant toutes les parties autour de solutions communes. En revanche, la deuxième et la troisième issues, la « victoire » et le « désaccord radical » désignent deux manifestations possibles de dissensus, quoique bien différentes. Enfin, la deuxième option est la seule à la fois à ne pas supposer de terrain d'entente entre toutes les perspectives idéologiques divergentes *et* à se présenter comme une résolution en bonne et due forme de la délibération politique. Explorons brièvement ces quatre issues, à la suite de quoi nous pourrions nous pencher plus avant sur les différentes dynamiques interdiscursives qui rendent chacune probable ou improbable, satisfaisante ou insatisfaisante.

3.1.1 Synthèse unanime

La première éventualité identifiée par Garand est celle du consensus au sens le plus fort du terme, c'est-à-dire d'une *unanimité* résultant de la *synthèse* des discours initiaux, qui sont tous amenés à évoluer vers une position à la fois nouvelle et commune : je qualifierai cette forme de consensus de « synthèse unanime ». Lorsqu'une telle situation survient, les différentes parties défendent à terme un seul et même jugement, mais qui ne correspond toutefois pas aux revendications initiales, celles-ci ayant été « dépassées » par la critique mutuelle. Comme l'explique lui-même Garand, cette issue est « celle dont rêvent tous les théoriciens de tendance idéaliste ([...] Habermas, par exemple) » (p. 249), de même qu'une bonne part des chercheurs dont j'ai examiné les positions consensualistes en début de parcours. Cette unanimité par la synthèse est en effet idéale, en ce qu'elle suppose à la fois un consensus parfait et un processus rationnel d'échange et de critique permettant de convenir d'une unique solution « supérieure ». Toutefois, elle demeure « plutôt rare », rappelle Garand (p. 249) : nous verrons que cela s'explique par l'existence de divergences « profondes », c'est-à-dire par la difficulté, pour des discours reposant sur des prémisses distinctes mais indiscutables, d'en venir vraiment à formuler une conclusion partagée.

3.1.2 Compromis

La quatrième option que présente Garand, le « compromis », constitue une forme amoindrie de consensus : c'est certainement une forme d'entente entre les parties, mais dans laquelle les propositions concurrentes, plutôt que de se prêter à une synthèse, se trouvent agencées en une solution composite qui satisfait toutes les parties plus ou moins également. Il se distingue de l'unanimité synthétique en ce que les jugements de départ ne sont pas rejetés ou dépassés au profit d'un « discours supérieur », la décision finale étant plutôt constituée d'une articulation des revendications initialement concurrentes, qui les rend concordantes tout en préservant leur intégrité. « Il n'y a de compromis qu'entre deux attitudes [ou plus] qui restent fermes l'une et l'autre, sans aucune confusion, car dans ce dernier cas il n'y aurait plus qu'une attitude » (Freund, 1983, p. 268). Cela dit, le compromis n'est pas simplement une suspension temporaire de la confrontation active, sans suppression de la rivalité ni résolution de la

délibération¹³⁷. Il n'est pas non plus un abandon de la solution collective au profit d'une pluralité de solutions locales juxtaposées¹³⁸. Un compromis survient lorsque les revendications qui se font face, sans être assimilables les unes aux autres, ne se révèlent pas pour autant contradictoires, mais plutôt susceptibles de « cohabiter », comme le dit Garand, dans un même discours argumenté complexe mais fonctionnel, et donc de constituer une solution à la fois globale et composite aux enjeux collectifs : elles doivent pouvoir former un tout discursif et pratique cohérent, à défaut d'être systématique. En ce sens, le compromis constitue bel et bien une résolution consensuelle de la délibération et de la divergence de vues, l'atteinte d'une solution commune. Cette forme de solution est « assez courante », indique Garand (1998, p. 251). Le compromis est même, selon le sociologue Lewis Coser, l'issue de « la plupart des conflits » (1982 [1967], p. 111). Cela dit, nous verrons que le compromis peut très bien ne pas advenir : il est rendu plus qu'improbable lorsque les jugements défendus de part et d'autre sont non seulement différents, mais antinomiques, antagonistes – c'est ce que nous appellerons l'« incompatibilité ».

3.1.3 Désaccord radical

La troisième issue citée par Garand est celle du « désaccord radical » : celui-ci désigne la situation qui se présente lorsque les discours en présence ne s'avèrent susceptibles ni d'une synthèse ni d'un compromis – mais sans qu'aucun ne parvienne non plus à triompher des autres dans une victoire. Ainsi, les divergences « profondes » qui empêchent durablement la synthèse unanime et les « incompatibilités » qui bloquent résolument le compromis ne sont au fond que deux causes d'une même conséquence possible : le désaccord radical, la persistance du

¹³⁷ Ici, je m'éloigne un peu de la définition du compromis telle qu'elle apparaît chez Garand : si pour lui dans le compromis chacun « atten[d] le moment propice pour mater son opposant », je crois préférable de distinguer plus clairement entre une telle trêve – dans laquelle l'inimitié et la rivalité subsistent et aucune solution commune, même composite, n'est admise –, qu'il faudrait plutôt ranger du côté du « désaccord radical », et un véritable compromis, qui résout la délibération par des concessions réciproques – serait-ce temporairement.

¹³⁸ Je ne définis pas comme compromis l'éventualité où les différentes parties décident en fin de compte de répondre chacune à leur manière au problème initial, de juger et de s'organiser de manière indépendante les unes des autres sans chercher de solution collective aux enjeux politiques : plutôt que de compromis, on parlera là d'autonomie. Le compromis, lui, suppose que la question soulevée engage la collectivité dans son ensemble et dans son unité relative, et qu'une solution commune, quoique composite, soit adoptée. Sur l'unicité de la réponse qu'exige la délibération politique : *cf. infra*, p. 222.

dissensus. On parle de désaccord radical quand une querelle idéologique se prolonge ou bien est suspendue, sans qu'un consensus ait été trouvé ni que les entreparleur.euses et les tiers ne se soient résolument rangé.es d'un côté plutôt que d'un autre – bref : quand la dissension perdure dans l'interdiscours et qu'aucune décision collective n'est atteinte. Comme le veut la définition de Garand, le désaccord radical peut conduire à la poursuite indéfinie du conflit, à son « intensification », aussi bien qu'à son « épuisement ». En effet, il y a bien désaccord radical tant que la différence de vues et la rivalité persistent, même sans qu'elle s'exprime dans un conflit actif. Tant que l'accord est durablement interdit par l'incompatibilité des positions idéologiques, tant que l'aboutissement de la délibération publique et la prise de décision politique sont suspendues, il y a désaccord radical. Le désaccord radical est donc un résultat tout à fait possible de la rencontre des discours divergents, c'est même, pour Garand, l'issue « la plus courante dans la réalité » (1998, p. 251). Cependant, il faut insister sur le fait que le désaccord radical ne constitue pas à proprement parler une résolution de la confrontation, mais témoigne au contraire d'une confrontation insoluble – ou en tout cas irrésolue. Autrement dit, dans une telle situation, la question initiale demeure pleinement problématique, parce que la discussion n'aboutit à aucune réponse commune, décisive. Nous verrons en quoi cet inaboutissement pose problème en matière politique, le désaccord radical ne pouvant être considéré comme une issue satisfaisante à la délibération sur les affaires collectives.

3.1.4 Victoire

La possibilité de conclusion présentée en deuxième lieu par Garand apparaît fort simple : c'est celle de la « victoire » d'un ou de quelques discours sur la ou les perspectives concurrentes. On parle de victoire idéologique lorsque qu'un ensemble discursif parvient à obtenir un assentiment suffisant de la part des tiers pour s'imposer comme solution légitime au questionnement initial. La victoire survient le plus souvent lorsque les discours qui se font face ne se prêtent pas tous à la synthèse ou au compromis et qu'existe du désaccord radical. Elle constitue alors une forme de résolution relative dudit désaccord, un « dépassement » de la mésentente qui ne suppose pas pour autant l'entente parfaite. Elle est au fond la seule manière dont peut se conclure une délibération dans laquelle certains enjeux font l'objet de différends insurmontables. La victoire est une résolution sans consensus, une clôture du débat marquée par la persistance du dissensus. Parce qu'elle rend possible l'atteinte d'une décision collective

aux problèmes politiques sans que celle-ci corresponde à une improbable entente universelle, la victoire est une issue plausible des débats publics. Dans les mots de Georg Simmel, « la façon la plus simple et la plus radicale de passer de la lutte à la paix » – ou ici : du débat à la décision, du problème ouvert au jugement déterminé – « c'est la *victoire* » (2010 [1908], p. 339). Par ailleurs, Garand suggère que la victoire pourrait reposer sur l'« abolition » des discours adverses, mais c'est pour pointer aussitôt qu'une victoire aussi absolue est très « improbable » (p. 250), que l'issue des délibérations publiques n'est « jamais aussi tranchée » (p. 251) : une certaine forme de pluralité idéologique demeure presque toujours, quoique marquée par la primauté de quelques perspectives sur les autres. Qui plus est, nous verrons que la victoire est rarement celle d'un unique discours : elle implique souvent une entente partielle, réunissant un certain nombre de revendications initialement divergentes et rivales, cet accord localisé leur permettant de susciter l'approbation d'une part importante, décisive des tiers. La victoire est donc rendue possible par un double mouvement : un accord, une alliance entre certains jugements compatibles; en même temps qu'un maintien, voire une exacerbation du désaccord avec d'autres revendications incompatibles. Bref, elle mêle intimement entente et mésentente.

Dans la suite des choses, je me propose de développer et de problématiser chacune des issues énumérées ici : je veux exposer plus en détail ce qui peut empêcher l'avènement des formes du consensus; expliciter le caractère inabouti du désaccord radical; puis détailler la dynamique des victoires idéologiques.

3.2 Limites de la synthèse unanime : désaccord profond

La « synthèse unanime », dans laquelle les différentes parties en viennent à abandonner ou à modifier significativement leurs positions initiales pour formuler un nouveau jugement commun partagé par tous et toutes, si elle fait bel et bien partie des issues théoriquement possibles de la délibération, n'est pourtant pas la situation la plus plausible lorsque se rencontrent des discours politiques divergents autour d'une question déterminée. L'idée d'une unanimité synthétique implique trois hypothèses corollaires. En premier lieu : que l'élaboration d'un tel consensus parfait soit le *telos* de toute délibération. En deuxième lieu : que les postulats doxiques divers sur lesquels reposent les différents discours soient tous passibles d'une

conclusion commune. En troisième lieu : que la délibération puisse transformer fondamentalement l'interdiscours, au point non seulement d'y faire émerger de nouvelles positions, mais aussi de « supprimer » les points de vue préexistants au profit des nouvelles perspectives. Ces trois hypothèses sont fort discutables. D'abord, l'unanimité n'est en rien l'objectif « naturel » de la discussion publique : on ne peut pas présumer que les participant.es au débat politique rechercheront effectivement l'élaboration, comme si c'était la seule manière de résoudre une différence de vues. Ensuite, la profondeur des divergences idéologiques et rhétoriques pouvant exister entre les sujets politiques est souvent telle que la synthèse des positions concurrentes, serait-elle désirée, risque de demeurer impossible. Finalement, les différents argumentaires existant dans un état de l'interdiscours socio-politique sont dotés d'une certaine stabilité, d'une durabilité, qui rend fort peu probable l'éventualité qu'une discussion singulière puisse redéfinir de fond en comble les camps en présence et mettre un terme absolu au dissensus.

3.2.1 Finalités variables des délibérations

Pour espérer parvenir à une unanimité au terme de la délibération publique, il faudrait d'abord que les entreparleur.euses soient effectivement tou.tes en quête d'un accord parfait, basé sur une position commune à tou.tes et issu de la critique et de la transformation réciproque des jugements initiaux – et non d'une autre forme de résolution, comme un compromis, ou encore une victoire. Dans la majorité des théories du consensus rationnel que nous avons examinées au Chapitre I, l'entente unanime est justement (pré)supposée constituer l'objectif de toute délibération. Mais c'est bien là une des limites de ces théories que de dépendre d'un tel postulat, qui n'a rien d'évident. Dans la majorité des situations de délibération, rien ne dit que les participant.es doivent faire primer la critique mutuelle et l'unanimité sur tout autre forme de résolution¹³⁹.

Là où la synthèse unanime peut avoir du sens, souligne Garand, c'est lorsqu'on « situ[e] [la] parole non sur le terrain de la reconnaissance [du] désir de puissance, mais sur celui de la

¹³⁹ Remarquons que toute la critique qui suit, si elle est formulée de manière à viser spécialement l'idée d'un impératif à l'*unanimité*, pourrait aussi bien s'appliquer, *mutatis mutandis*, à toute injonction au *consensus*, quelle que soit la forme sous laquelle on envisage celui-ci – compromis total réunissant toutes les revendications, ou encore victoire absolue par l'abolition radicale des contre-discours.

vérité » (1998, p. 250). En effet, lorsque les entreparleur.euses sont en quête d'une forme ou d'une autre de vérité – de validité impersonnelle, objective –, il est tout à fait conséquent que chacun.e soit prêt.e à soumettre son discours à l'examen critique du logique et du rationnel, et lorsqu'il le faut, à laisser tomber ses préconceptions au nom d'un discours supérieur, vrai. Tels sont les objectifs argumentatifs immanents à une discussion orientée vers la recherche de la vérité. Ainsi, pour les penseurs de la logique informelle ou ceux de la pragma-dialectique, l'institution d'une vérité univoque à titre d'objectif du discours public – implicite notamment dans le choix de la rigueur logique comme critère argumentatif devant garantir l'accord de tou.tes – justifie que l'unanimité soit vue non seulement comme une possibilité, mais aussi comme un impératif de la discussion argumentée.

Or, nous avons bien vu que dans la sphère politique, la question de la vérité ne se posait pas dans ces termes. Les divergences entre les différents discours politiques ne découlent pas tant d'erreurs de part et d'autre, susceptibles d'être critiquées et corrigées, que du recours à des formes argumentatives ne tombant pas sous les strictes catégories de la pure validité logique et demeurant par conséquent variables et simultanément admissibles; ainsi que de la mobilisation de valeurs distinctes dont on ne saurait dire qu'elles sont « vraies » ou « fausses ». C'est pourquoi l'impératif aléthique, l'injonction à formuler de meilleures propositions, plus véridiques, ne saurait suffire à provoquer un « dépassement » substantiel par les différentes parties de leurs positions idéologiques respectives, et ne garantit certainement pas une identification des positions se faisant face. Puisque la politique a à voir avec un préférable incertain plutôt qu'avec une vérité unique, l'orientation de la délibération vers la formulation d'un « discours supérieur commun » n'a rien d'évident.

Toutefois, il demeure envisageable que les entreparleur.euses politiques considèrent l'unanimité comme une fin enviable pour elle-même, sans référence à quelque « terrain de la vérité ». C'est ce que l'on trouve par exemple dans la pragma-dialectique ou encore dans l'éthique de la discussion d'Habermas. La pragma-dialectique s'inspire du « principe de coopération » de H. P. Grice, selon lequel toute intervention dans une discussion devrait

contribuer à l'atteinte de son but explicite ou implicite¹⁴⁰, et respectant donc un certain nombre de « maximes » déontologiques conséquentes (1979 [1975]). Et l'un des principaux buts identifiés par les pragma-dialecticiens – de manière ambiguë, descriptive et normative à la fois – comme devant régir les échanges communicationnels est évidemment l'entente, une « “preference for agreement” that rules ordinary communication¹⁴¹ » (Eemeren et Grootendorst, 2004, p. 79; 98). Il est dès lors supposé que les interventions des participant.es aux discussions sont, globalement, orientées en fonction d'une telle finalité. La « disposition à changer d'avis », à « convaincre mais aussi à se laisser convaincre¹⁴² » (Angenot, 2008, p. 141) est ainsi une règle de discussion impliquée par la préférence pour l'accord. Concernant l'éthique de la discussion d'Habermas, j'ai déjà indiqué que pour ce dernier, « une norme [politique] ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes qui peuvent être concernées sont d'accord (ou pourraient l'être) en tant que participants à une discussion pratique sur la validité de cette norme » (1996 [1983], p. 87). Exigence à laquelle il faut ajouter, lorsqu'il est question d'unanimité par la synthèse des discours :

Indeed, an element intrinsic to the preconditions of communication of all practices of rational debate is the presumption of impartiality and the expectation that the participants question and transcend whatever their initial preference may have been (1992, p. 449).

¹⁴⁰ Le principe va comme suit : « que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé » (Grice, 1979 [1975], p. 61).

¹⁴¹ La formulation par les pragma-dialecticiens des « principes de la communication [Communication Principles] » se veut autant un constat analytique qu'une prescription assumée. Ainsi, les normes dialogales qu'implique la « préférence pour l'accord » sont « the general principles that language users in principle observe and expect others to observe in verbal communication and interaction »; « th[ey] are not rules that language users just appear to follow in their verbal exchanges, but rules that are indeed reasonable to follow in interaction with others » (p. 76). Si on peut en effet penser que les interventions rhétoriques des participant.es d'une discussion ne sont jamais gratuites et répondent de certaines finalités plus ou moins formalisées, on doit certainement mettre en doute que ces finalités soient toujours et pour tou.tes les mêmes, et notamment que l'atteinte de l'unanimité ou du consensus soit un but inhérent à toute discussion.

¹⁴² Angenot ne réfère pas là spécifiquement aux approches pragma-dialectiques, évoquant « une règle [...] édictée par tous les théoriciens [...] mais qu'on ne peut tenir pour acquise dans la majorité des cas! » (p. 141). La « disposition à se laisser convaincre » est reprise par Angenot à Karl Popper. Le spécialiste de logique informelle Douglas Walton formule une idée similaire, lorsqu'il souligne l'importance de « the ability to have critical doubt about one's opinion by temporarily suspending one's commitment » (cité dans Angenot, p. 141).

Lorsqu'il faut convenir d'actions politiques communes, il importe, depuis le point de vue démocratique adopté par Habermas, d'obtenir l'accord de tou.tes; il importe, aussi, que chacun.e soit prêt.e à dépasser ses idées de départ pour s'accorder avec tou.tes.

Toutefois, comme le rappelle Angenot, Habermas identifie cette exigence « dans un esprit normatif », mais elle ne correspond pas à ce qu'on peut tirer de l'« observation sociale concrète » (2008, p. 133). Contrairement à ce que voudrait Habermas, l'atteinte de l'unanimité absolue par la « transcendance » des positions initiale n'est absolument pas, dans la réalité, une fin « intrinsèque » à tout débat public. Angenot s'accorde avec Grice et les pragmatodialecticiens pour admettre que tout débat suppose effectivement un certain nombre de principes – implicites ou explicites – encadrant sa conduite et les comportements des participant.es (p. 133 *sq.*). Ces principes régulateurs, indiquant quels sont les règles et les objectifs du débat, définissent notamment les conditions permettant de considérer la délibération close (p. 145-146). Mais ces principes et ces objectifs varient significativement d'une situation à une autre¹⁴³, et toute confrontation interdiscursive n'a donc pas nécessairement pour but l'unanimité, ni même le consensus. « Le but fixé à un échange d'arguments est variable : [...] demeurer au bout du compte d'accord sur ses désaccords, ou aboutir à un consensus, ou encore se soumettre à un arbitrage. La règle tient entièrement aux circonstances et [...] n'est jamais impérative » (p. 145). Bref, ce n'est pas parce qu'une délibération a une certaine finalité en fonction de laquelle elle s'oriente que celle-ci doit nécessairement être l'unanimité; et si l'unanimité n'est pas établie comme condition de succès d'une délibération donnée, on ne saurait attendre des entreparleur.euses qu'ils et elles la recherchent « spontanément ».

On peut formuler l'enjeu des finalités de la délibération dans les termes actantiels établis par Plantin. Les règles explicites ou implicites d'un débat public fixeront la nature – le nombre et l'identité – des « tiers » à convaincre dans une situation donnée de délibération politique pour que celle-ci soit close. Certes, pour qu'une situation d'argumentation idéologique parvienne à son terme, pour qu'une question politique soit considérée résolue, un.e proposant.e

¹⁴³ Sans compter que, dans une même situation, ils peuvent tout à fait être l'objet d'un litige entre les entreparleur.euses. C'est ce sur quoi insiste avant tout Angenot (p. 133 *sq.*).

doit gagner l'approbation de tiers. Mais rien n'indique que l'ensemble des tiers demande être convaincu, et encore moins que proposant.e et opposant.e doivent se persuader mutuellement et parvenir à un unique jugement. Souvent, la conversion de l'adversaire en vue de l'unanimité ne fait pas partie des objectifs d'un débat rhétorique, et les argumenteur.euses n'ont qu'à gagner suffisamment d'« esprits » dans le public pour supplanter leur vis-à-vis : « il s'agit de persuader le tiers en éliminant l'opposant, plutôt que de dialoguer avec lui » (Amossy, 2014, p. 69). L'espace public est constamment traversé par ces polémiques, ces « joutes verbales [qui] confrontent et exacerbent les opinions contradictoires sans chercher à faire adhérer l'adversaire à sa cause », lors desquelles « c'est l'adhésion du public qu'on recherche » (p. 210). Comme l'écrit Angenot, dans bien des cas,

les disputeurs [...] n'[ont] pas pour but ni pour espoir de faire changer d'avis leur opiniâtre adversaire – en dépit du fait que c'est à lui qu'ils s'adress[ent], vieille fiction rhétorique¹⁴⁴ ! –; ils [ont] pour but de faire sentir à *la cantonade* [...], au public arbitre, qu'ils [ont] raison et que leur adversaire [est] dans la parfaite et profonde erreur (2008, p. 13).

Pour Burgis, « the purpose of a debate is, presumably, to convince someone somewhere of something. Otherwise, what's the point? » (2019, p. 25). Toutefois, « in a great many contexts your *opponent* won't change her mind » (p. 25), et ce ne sera, en vérité, pas même nécessaire de chercher à y parvenir : alors, « [i]f there's a worthwhile purpose to be served by engaging with [opponents...] it's to convince persuadable observers » (p. 25). L'opposant.e « needs to be isolated and defeated » (p. 19), parce que le faire changer d'avis n'est ni probable ni véritablement nécessaire. Quant aux tiers eux-mêmes, nul besoin de tous les gagner à un discours pour clore une délibération : l'adhésion d'une majorité, ou même d'une minorité bénéficiant d'un surcroît d'importance, peut tout à fait suffire¹⁴⁵. Bref, une délibération n'a bien

¹⁴⁴ Même quand on s'adresse explicitement à l'adversaire, « l'allocutaire se dédouble » en fait, l'argumentation qui réfute l'autre visant aussi, surtout le « public réel qui est censé prendre parti contre celui-là » (Angenot, 1982, p. 34; 80).

¹⁴⁵ Aristote, par exemple, évoque rapidement les différents types de publics dont on pourrait tirer une légitimité : on peut considérer comme admises « les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui représentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités » (2014c, 100b). Remarquons que les tiers clés peuvent être circonscrits sur un plan quantitatif – tout le monde, une majorité – ou qualitatif – les personnes disposant d'une plus grande autorité.

souvent qu'à déboucher sur une « victoire » pour parvenir à son terme et donner lieu à une action considérée comme justifiée. Nous y reviendrons en fin de chapitre.

Angenot lie « le but fixé à un échange » à ses « circonstances ». On peut envisager ces « circonstances » en termes de type discursif, en fonction du champ concerné : pourrait-on, au moins, établir un objectif « intrinsèque » à la délibération spécifiquement politique, un objectif qui soit quelque chose comme une unanimité? Il semble que non. Le sens d'une délibération politique, avons-nous posé plus tôt, c'est d'abord et avant tout la résolution d'un problème social donné, la prise d'une décision pratique relativement à un enjeu touchant l'organisation de la communauté. Le critère de cette décision, le principe selon laquelle elle pourra être considérée atteinte, cela dépendra de normes établies dans cette collectivité par la convention, l'habitude ou la force des choses, et qui n'ont absolument rien de nécessaire. La nécessité de juger et d'agir sur la vie collective ne suppose pas « intrinsèquement » que tous les tiers et entreparleur.euses s'accordent, qu'advienne une synthèse unanime des options qui se font face – ni, d'ailleurs, que survienne quelque forme de consensus que ce soit. Une délibération politique peut très bien se conclure de manière décisive, donner lieu à une décision et à une action, sans qu'il y ait unanimité entre les entreparleur.euses. L'identité et le nombre des tiers qu'il s'agit de gagner, rappelle Charaudeau, peut varier grandement selon le genre de question en jeu, le contexte dans lequel la délibération intervient, le « régime » institutionnel ou « constitutionnel » fixant les critères de la légitimité politique, etc. (2005, p. 49; 58). Et très rares sont les cadres qui exigent réellement, pour qu'une résolution soit atteinte, que tous et toutes s'entendent sur « un discours supérieur commun ». Ainsi, même la démocratie réellement existante, contrairement à celle qu'imagine Habermas, est loin de fixer l'unanimité et la persuasion mutuelle comme terme de la délibération et comme condition de la légitimité de l'action politique : c'est bien plutôt la règle de la majorité, absolue ou relative, qui opère. Il est exceptionnel que l'appui de l'« opinion publique » soit « homogène »; c'est le plus souvent une « opinion majoritaire » qui confirme la légitimité politique dans nos démocraties¹⁴⁶ (p. 73).

¹⁴⁶ Remarquons que le propos général de Charaudeau ne correspond qu'en partie à ce que j'avance ici : s'il reconnaît que la forme du débat politique dépend d'un certain « dispositif rituel », il avance que les « lois du genre [...] sont dotées d'une certaine permanence historique » (2005, p. 41-42). Seulement, à la différence d'Habermas, c'est la « simple » majorité populaire qu'il instaure à titre de garante quasi naturelle de la légitimité politique.

Plus encore, il n'est même pas dit que tous les personnes impliquées dans une délibération soient, techniquement, des tiers devant être persuadés pour qu'un jugement soit légitimé. En d'autres mots : l'approbation de tou.tes n'a pas toujours le même poids. En fait, il est tout à fait possible que seule une part restreinte du « grand public » soit habilitée, en dernière instance, à juger des discours relatifs à l'avenir de collectivité : c'est alors elle dont l'adhésion sera déterminante; c'est elle qui comprendra les tiers qu'il s'agit de persuader afin que la délibération se conclue et qu'une décision pratique soit prise. Fraser explique ainsi que dans l'espace public moderne sont le plus souvent instaurés deux types de participant.es : les publics « faibles [weak] » et « forts [strong] » (1992, p. 132 *sq.*). Les premiers sont composés de tous ceux et toutes celles qui participent – comme intervenant.es, auditoire, etc. – aux discussions collectives sur l'avenir de la communauté, peu importe le pouvoir de décision effectif dont ils et elles disposent : « *weak publics [are] publics whose deliberative practice consists exclusively in opinion formation and does not also encompass decision making* » (p. 134). Les membres du public « faible » peuvent se faire une opinion sur les questions en jeu, et même la défendre, mais ne comptent pas parmi ces tiers habilités à terme à trancher, à décider. « [T]heir discourse does not eventuate in binding, sovereign decisions authorizing the use of state power; on the contrary, it eventuates in "public opinion," critical commentary on authorized decision-making that transpires elsewhere » (p. 133). Le seconds, les publics « forts », sont composés de celles et ceux dont les délibérations et les jugements sont décisifs et ont un impact politique pratique direct, parce qu'ils et elles détiennent effectivement le pouvoir de choisir pour l'avenir la communauté – au premier chef, dans nos démocraties représentatives, cela désigne les détenteur.trices du pouvoir législatif d'État. « [*S]trong publics [are] publics whose discourse encompasses both opinion formation and decision making. As a locus of public deliberation culminating in legally binding decisions (or laws), parliament [is] the site for the discursive authorization of the use of state power* » (p. 134). Ce sont les membres du public « fort » qui doivent s'entendre pour qu'une délibération soit close, et non l'ensemble des participant.es à l'espace public élargi; ce sont elles et eux qui sont les tiers à persuader. Quand la délibération politique a lieu dans un tel contexte, ce qui est généralement le cas¹⁴⁷, on ne peut en aucun cas

¹⁴⁷ Cette distinction entre publics faible et fort demeure utile pour toutes sortes de régimes politiques : il suffira de tracer le lieu précis de la frontière entre les publics en fonction des critères existants. C'est d'abord pour expliquer le fonctionnement de nos démocraties représentatives que Fraser élabore la distinction. En effet, il est clair que dans ce modèle, l'approbation de la totalité ou même de la majorité

parler de l'unanimité comme de la finalité « intrinsèque » des échanges : il s'agit simplement de persuader une partie du grand « public » pour mettre un terme à la délibération – sans compter que l'unanimité ne s'impose pas non plus au sein du « public fort ».

À la *Conspiration dépressionniste*, il est clair qu'on ne se propose pas de contribuer à l'atteinte d'une unanimité politique. On refuse ouvertement l'espoir d'un « consensus », promu par « l'idéologie du dialogue, qui postule qu'il y a du bon dans toutes les opinions, puisque ce sont des opinions » (« *Ex nihilo, nihil fit* », 2010, p. 2). Si on repousse l'espoir unanimiste, c'est non seulement qu'on ne croit pas vraiment « qu'il y a du bon dans toutes les opinions » – vu la divergence profonde des raisonnements qui les sous-tendent –, c'est aussi, au fond, qu'on considère que les décisions politiques, dans les faits, ne découlent pas et n'ont pas à découler de véritables unanimités sociales. Dans le « Manifeste pour un Québec morbide », on s'insurge contre le fait que ce soient les plus puissants, les membres de la « classe politique », mais aussi le « patronat » et avec lui certains « syndicats » qui se concertent pour décider de l'avenir de la province (2005, p. 6). À titre d'exemple, les auteur.trices du « Manifeste » rappellent avec indignation que

[l']ancien premier ministre [Lucien Bouchard] avait réussi, [...en 1996], à bourrer tout le monde avec son "consensus" du déficit zéro [...]. *Fuck you very much!* [...]

des membres de la collectivité n'est pas nécessaire pour qu'une délibération donne lieu à une décision. Et si, toujours comme Fraser, on se demande aussi ce à quoi pourrait ressembler la délibération publique dans une collectivité dont l'organisation politique démocratique serait plus décentralisée – c'est-à-dire advenant « the possible proliferation of strong publics in the form of self-managing institutions » (p. 135) –, on arrive encore à la conclusion que l'unanimité sociale n'est pas la précondition de l'action politique. En effet, dans la mesure où des organisations et institutions bénéficieraient d'une certaine autonomie politique, elles ne sont pas soumises à la nécessité d'obtenir l'assentiment de l'ensemble de la société pour prendre des décisions pratiques. « In self-managed workplaces, child-care centers, or residential communities, for example, internal institutional public spheres could be arenas both of opinion formation and decision making. This would be tantamount to constituting sites of direct or quasi-direct democracy, *wherein all those engaged in a collective undertaking* would participate in deliberations to determine its design and operation » (p. 135, je souligne). Dans un tel contexte, ce sont d'abord et avant tout les personnes engagées dans un projet donné dont l'adhésion compte. Quant aux personnes « affected by an undertaking in which they do not directly participate as agents », elles peuvent avoir « a legitimate claim to a say in its institutional design and operation », mais elles demeurent en position de « public faible » dont l'assentiment n'est pas parfaitement nécessaire (p. 135).

Quelle farce c'était! Télévisée en plus! Aujourd'hui comme à cette époque, tous les Québécois se font allègrement fourrer¹⁴⁸ (p. 6).

L'appel au consensus, de la part des gouvernants, est une pure fiction rhétorique, visant à légitimer un projet économique contesté – mais qui a tout de même pu s'imposer parce qu'il était soutenu par les acteurs clés du pouvoir social et politique. L'horizon unanimiste serait donc un leurre.

En effet, la prétention au consensus de Bouchard et de ses acolytes bute contre l'existence de tous ceux et celles qui continuent d'adhérer aux « valeurs de partage, de justice sociale et de démocratie » qui sont « niées » par les puissants (p. 6). Les animateur.trices de la *Conspiration* comptent sur la possibilité de faire partager leur convictions et leur colère à un certain nombre de leur semblables : « Les sonnettes d'alarme doivent retentir dans tous les milieux : étudiants, travailleurs, poètes, *headbangers*, *freaks* en tout genre, décrocheurs d'étoile, vendeurs de poudre, tous ceux qui se crissent de la nécessité de payer » (p. 6). Les sujets politiques invoqués ici, réunissant aussi bien les travailleur.euses qui constituent une large part des Québécois.es que les sous-groupes sociaux les plus marginaux, représentent sans doute quelque chose comme une majorité populaire. Mais il est clair, malgré tout, que la prétention n'est pas de faire l'unanimité. J'ai déjà mentionné que la *Consdep* se réjouissait des commentaires outrés qu'elle recevait de la part de lecteur.trices mécontents, avec lesquels la communication ne passe absolument pas. Il y a en effet une part du grand public qu'on n'espère pas convaincre, à laquelle on ne s'adresse, en fait, même pas. Le public choisi énuméré ci-haut exclut implicitement tout un ensemble de personnes et de groupes, à commencer par les classes de citoyens privilégiés qu'interpellait le manifeste original *Pour un Québec lucide* : « politiciens, intellectuels, leaders syndicaux, [...] gens d'affaires » (Bouchard *et al.*, 2005, p. 6). L'équipe de la *Conspiration* en appelle d'abord et avant tout à ceux et celles dont elle croit pouvoir obtenir l'adhésion, et dont, lance-t-on, la mobilisation dans un « soulèvement populaire » pourrait provoquer un « bouleversement exceptionnel » (« Manifeste... », 2005, p. 7). Quant aux adversaires, les « suppôts du nihilisme économique » qu'on apostrophe d'un « fuck you » bien senti, il va de soi qu'il n'est pas question de les faire démordre de leur

¹⁴⁸ Ou encore, un peu plus loin dans le même article : « notre précarité collective s'aggravera brusquement dès que Jean Charest le décidera » (p. 7).

penchant pour la « morbidité » sociale qui garantit le « maintien [de leurs] privilèges » (p. 6). L'idéal qu'on nourrit est plutôt de les ramener à un état de minorité. La victoire de la liberté « requiert [...] l'humiliation publique des *winner*s », cela est « essentiel » (p. 6).

Il faut donc voir – en tenant compte de la variabilité des objectifs et conventions du débat politique, de même que de la stratification des pouvoirs et des légitimités des intervenant.es dans l'espace public – que la décision et l'action politique légitimées sont loin de toujours devoir s'appuyer sur l'unanimité, et encore moins une synthèse des positions en présence. On ne saurait supposer, alors, que tou.tes les intervenant.es se mettent spontanément en quête d'un tel consensus, pour le plaisir de la chose : cela est clair, en tout cas, pour les rédacteur.trices de la *Conspiration dépressionniste*¹⁴⁹.

3.2.2 Divergences fondamentales et désaccord profond

Tout cela étant dit, il reste possible qu'une délibération donnée soit bel et bien orientée vers la recherche de l'unanimité synthétique, que les parties en présence soient appelé.es à dépasser leurs revendications au nom de la recherche d'un nouveau discours commun¹⁵⁰. Mais, même dans une telle situation, le fait que la synthèse unanime soit recherchée ne signifie pas qu'elle soit à tout coup possible. Les entreparleur.euses peuvent bien remettre en question leurs conclusions respectives, mais il est fort probable que les prémisses et formes de raisonnement – les *topoi* – sur lesquelles reposent les points de vue concurrents diffèrent du tout au tout : dès

¹⁴⁹ La chose est moins claire à *Égards*, parce que bien que l'équipe de cette revue reconnaisse amplement l'existence d'une forte mésentente dans l'espace public, elle n'en nourrit pas moins l'idéal d'une société unie, dont les membres partageraient les mêmes valeurs, c'est-à-dire adhèreraient aux mêmes vérités chrétiennes. En même temps, elle insiste sur l'importance de valoriser les différences et les libertés locales, en plus d'espérer l'avènement de strictes hiérarchies. Ainsi, l'option politique privilégiée à *Égards* tiendrait à la fois de l'unanimité sur les valeurs fondamentales, du compromis entre des aspirations différenciées dans leurs manifestations concrètes, et de la victoire du projet catholique traditionnel sur les autres modèles de société (cf. Bastien, 2004b; Dantec, 2004a; Renaud, 2005b; 2013).

¹⁵⁰ Cela tend à être le cas dans des sphères de discussions restreintes, instaurées précisément autour d'une communauté préalable d'intérêts ou de valeurs : mouvements sociaux, organisation militantes, parti politiques, etc. Ce sont des sous-ensembles qui subdivisent l'espace public global; mais qui loin d'exister isolément ont pour fin d'apporter un discours uni dans le débat général : ainsi, la visée locale de consensus y sert un affrontement subséquent avec d'autres discours. C'est précisément ce dont rend compte la notion de « contre-publics » développée par Fraser (1992, p. 122 *sq.*; 1995). Mais du moment que l'on s'intéresse à l'espace public dans son ensemble, l'hypothèse unanimiste redevient pleinement problématique.

lors, il n'existe plus véritablement de base commune à partir de laquelle les différentes parties puissent arriver à énoncer un jugement partagé.

Garand insiste bien sur le fait que « la principale condition de réalisation » d'une synthèse consensuelle demeure « la reconnaissance, par les [...] parties qui s'affrontent, de principes supérieurs sur lesquels s'accorder » et à partir desquelles peuvent être développées des positions communes plus spécifiques (1998, p. 250). De même, pour Fogelin, la possibilité de résoudre un différend par un jugement unanime suppose l'existence de croyances fondamentales partagées par les parties; inversement l'absence de ces idées premières communes supprime les conditions d'une argumentation persuasive pouvant amener les actants à se rejoindre : c'est le « désaccord profond [deep disagreement] (2005 [1985], p. 7-8). Bien sûr, les différences de vues qui découlent du caractère incertain de la délibération pratique n'engagent pas toujours des désaccords quant aux principes guidant la réflexion et l'argumentation. C'est pourquoi Fogelin distingue entre les échanges argumentatifs « normaux » et les cas de « désaccord profond ». Les discussions « normales » sont celles qui prennent place « within a context of *broadly* shared beliefs and preferences¹⁵¹ », qui n'impliquent qu'une dissension quant aux conclusions particulières défendues de part et d'autre (p. 6) – les parties s'entendant sur les idées et les attitudes raisonnables sur lesquelles fonder le jugement, mais divergeant légèrement sur l'usage précis à en faire dans le cadre de telle délibération spécifique, sur les conclusions devant découler des postulats communs. Dans un tel contexte, pose Fogelin, il demeure tout à fait envisageable d'argumenter en vue d'un accord (p. 6). On peut certainement mettre en doute l'idée selon laquelle les situations où opèrent de telles croyances partagées sont les plus « normales » et les plus fréquentes, mais il reste qu'elles existent, et qu'elles se prêtent à la synthèse unanime.

Toutefois, à ces situations « normales » Fogelin en oppose d'autres, où la différence de vues sur une question donnée repose en fait sur une divergence antérieure et plus large quant à un ensemble de normes devant guider la réflexion et le discours.

¹⁵¹ Considérant ce que j'ai déjà établi au chapitre précédent concernant la plurivocité des idées rhétoriques, pour qu'elles aient quelque pertinence idéologique, il faut comprendre les « croyances partagées » auxquelles réfère Fogelin non simplement comme des *topoi* communs, mais plus précisément comme des appropriations similaires de mêmes matériaux doxiques polysémiques.

[W]e get a very different sort of disagreement when it proceeds from a clash in underlying principles. Under these circumstances, the parties may be unbiased, free of prejudice, consistent, coherent, precise and rigorous, yet still disagree. And disagree profoundly, not just marginally. [...] We get a deep disagreement when the argument is generated by a clash of framework propositions. [...] W]hen we inquire into the source of a deep disagreement, we do not simply find isolated propositions [...], but instead a whole system of mutually supporting propositions (and paradigms, models, styles of acting and thinking) » (p. 8-9).

Les désaccords « profonds » tels que les conçoit Fogelin ne sont pas simplement des différends « marqués » autour d'une question singulière – au sens où les réponses concurrentes divergeraient beaucoup dans leur formulation –, mais des différends qui engagent un certain nombre de dissensions quant aux fondements même du raisonnement argumenté. Sont en jeu, explique Fogelin, les règles de formation du discours, dont les différents énoncés, les différentes thèses ne sont que les « coups¹⁵² » (p. 8). Les « principes » qui sous-tendent un discours donné sont de divers ordres, opèrent à différents niveaux : une position discursive se définit autant par des « propositions cadres » dotées d'une certaine généralité, que par des « styles de pensées » : pour Fogelin, les argumentations concurrentes peuvent être également rigoureuses et cohérentes, mais reposer sur des cadres et des styles profondément distincts qui les mènent dans des directions opposées. Ainsi donc, lorsque les normes de la réflexion ne sont pas partagées par les participant.es à une discussion, les conditions du débat dit « normal » – c'est-à-dire orienté par la quête d'un accord – sont d'emblée ruinées, et la poursuite des pourparlers ne peut que permettre aux parties en présence de déployer sous toutes leurs facettes les principes qui sont les leurs – éventuellement de réviser ou de peaufiner leur jugement dans les limites de leur cadre argumentatif et idéologique respectif – mais sans jamais pour autant s'approcher des positions défendues par l'autre (p. 7). Lorsqu'il n'existe plus de critères

¹⁵² Les notions de « coups » et de « règles » peuvent être rapportées à la pensée de Wittgenstein, pour qui l'usage du langage n'est possible qu'à l'intérieur de « jeux de langage ». Il existe une diversité de tels jeux, pas tous mutuellement exclusifs, qui ont leur propres règles « grammaticales » de formation, lesquelles indiquent ce qui peut être dit, quand et comment – les « coups » possibles (Xanthos, 2006). Fogelin se réfère explicitement au travail de Wittgenstein pour établir son concept de désaccord profond (2005 [1985], p. 6-9).

valides de part et d'autre pour juger des propositions et des arguments, on a affaire à des désaccords « profonds » et insolubles¹⁵³ (p. 8).

Comme Fogelin, Angenot insiste sur l'existence d'« une catégorie de désaccords insurmontables du fait que les règles mêmes de l'argumentation et les présupposés fondamentaux [...] ne forment pas ou ne forment plus un terrain commun » (2008, p. 16). Il avance qu'en matière socio-politique, quand on a affaire à des dissensus difficiles, c'est plus souvent à la suite de tels désaccords insurmontables, de « dialogues de sourds », qu'après des mésententes qui seraient mineures et évitables, mais malencontreusement perpétuées par l'incorrection des débattant.es.

Il me paraît que les dialogues de sourds sont, dans la vie sociale, la règle plutôt que l'exception et que les malentendus d'idées et les controverses perpétuelles résultent souvent de discordances entre « familles d'esprits », discordances quant à la façon d'aborder le monde, d'y déceler et d'y produire du sens avant d'aboutir à des *convictions* (p. 16).

On a un « dialogue de sourds » du moment que diffèrent non seulement les conclusions, mais aussi les choix rhétoriques qui leur sont – explicitement ou implicitement – préalables; du moment que divergent les *topoi* – prémisses factuelles ou axiologiques, formes d'enchaînements – qui fondent les jugements concurrents. Lorsque, sur un question donnée, un différend se dessine entre propositions concurrentes, il faut voir au-delà ou en-deçà des propositions précises pour identifier les principes axiologiques et intellectuels qui sont à l'œuvre : tenir compte des lieux qui justifient, qui sous-tendent les jugements achevés permet d'envisager la profondeur de certains désaccords situés. Si une divergence de vues s'explique, davantage que par des conclusions distinctes mais s'appuyant sur des références partagées, par des différences dans les lieux préalables sur lesquelles s'appuient les argumentations – et au premier chef : les valeurs qui déterminent une prise de position pratique –, alors le désaccord est profond. Qui plus est, la divergence, bien souvent, n'engage pas seulement les prémisses explicitement mises en scène dans l'argumentation, mais jusqu'aux présupposés – prémisses tenues pour suffisamment évidentes pour n'avoir pas même à être réitérées – et aux *topoi* les

¹⁵³ Fogelin avance qu'un désaccord peut être insoluble sans être profond, mais qu'un désaccord profond est toujours un désaccord insoluble (p. 8).

plus fondamentaux et les plus généraux, dont sont tirés les arguments ciblés qui informent un jugement spécifique¹⁵⁴.

Quand le désaccord ne concerne plus seulement les propositions politiques achevées, mais plus largement la sélection des notions, valeurs et autres tournures d'esprit qui, dans la *doxa* d'une époque, doivent être priorisées et régir la pensée et la parole politique, c'est au fond la compréhension même du raisonnable qui diffère de part et d'autre : on imagine mal que sans une quelconque entente sur les formes du raisonnable et les manières de conduire le jugement, les ententeur.euses puissent parvenir à se persuader mutuellement et à formuler des propositions partagées. En fait, dans ces insolubles dialogues de sourds, suggère Angenot, non seulement l'élaboration d'un accord est entravée, mais à vrai dire il ne faut pas « imaginer un instant pouvoir se faire comprendre » par l'autre (p. 16). Parce que les lieux communs participent de la vraisemblance comme de la signification des thèses précises, la possibilité de l'intercompréhension et de l'accord sont compromises par le conflit des maximes et des valeurs. Lorsque des sujets de discours ne renvoient pas aux mêmes *topoi* pour comprendre, évaluer et résoudre une situation qui impose des choix, il est fort peu probable qu'ils jugent valide, voire intelligible la position de leur adversaire. En de tels contextes, la quête de l'unanimité n'a plus la même pertinence; on peut « renonc[er] tout simplement et fort *raisonnablement* à discuter », conclut Angenot (p. 16) – autrement dit : l'épuisement du débat et le désaccord radical sont des issues plus réalistes que le consensus.

C'est ce qu'enseigne, aussi, la sociologie du conflit de Simmel et de Coser. Le premier explique que, dans une confrontation socio-politique, il peut bien y avoir « entre les opinions des deux partis un base commune assez large, quoique cachée, au-delà de laquelle commen[ce] seulement le combat », quelque chose comme un entente fondamentale sur les intérêts et les objectifs qui doivent régir l'action commune, entente qui n'est pas en jeu dans un conflit et qui

¹⁵⁴ On trouve la même idée chez Fogelin, concernant les « principes sous-jacents » aux désaccords particuliers : « An important feature of these [...] beliefs and preferences is that they lie in the background, unmentioned. They guide the discussion, but they are not the subject of it. (Except occasionally [...]). They provide the framework or the structure within which *reasons can be marshaled* » (2005 [1985], p. 5). S'ils guident la discussion sans y être mis en jeu, alors leur divergence risque d'autant plus de bloquer « profondément » la possibilité d'accord.

peut donc faciliter sa résolution (2010 [1908], p. 287). « Lorsque l'antagonisme [est] limité par l'existence d'un élément commun » (p. 287), un point de départ existe à partir duquel une entente peut être forgée. « Dans les relations profondément motivées, le conflit se termine lorsque le courant de fond, impossible à détourner, revient à la surface et apaise les courants contraires qui l'agitent¹⁵⁵ » (p. 338). Cependant, dans le cas inverse, ce n'est plus l'unanimité qui pourra résoudre le différend, mais le compromis, la victoire, etc (p. 338 *sq.*).

Coser approfondit davantage la distinction entre les deux types de conflits, plus ou moins solubles. Il insiste sur

a distinction between conflicts which concern the very basis of a relationship and those which concern less central issues. Conflicts arising within the same consensual framework are likely to have a very different impact upon the [group] relationship that those which put the basic consensus into question. [...] Such a distinction, between conflicts over basic matters of principle and conflicts over matters presupposing adherence to the same basic principle, has long been made in political theory¹⁵⁶ (1964 [1956], p. 74).

Existent donc des différends « communautaires ou non-communautaires [communal or non-communal] », les premiers étant passibles d'une solution unanime, et non les seconds :

Non-communal conflict results when there is no community of ends between the parties to the conflicts, [...] no common ends can be discovered so that [an agreement] may be reached. [...] Non-communal conflict is seen as disruptive and dissociating. Communal conflict, *i.e.* that based on a common acceptance of basic ends, is, on the contrary, integrative (George Simpson, cité dans Coser, p. 75).

Autrement dit, les conflits « communautaires » peuvent être résolus par la définition de grands « buts » communs, parce qu'ils impliquent des compréhensions somme toute partagées de ce

¹⁵⁵ Simmel développe l'idée que l'existence de l'« élément commun » peut aussi intensifier le conflit (p. 287-294), pour diverses raisons qui, toutefois, ne contredisent notre présente hypothèse : le fort « sentiment » de communauté, par exemple, peut certes rendre le conflit plus « passionné », mais il n'interdit pas, techniquement, son éventuelle résolution.

¹⁵⁶ Outre les auteurs évoqués ci-dessous – Simpson, Ortega y Gasset –, Coser évoque aussi les contributions d'Aristote et même d'un libéral comme John Stuart Mill. Coser suggère que les sciences sociales, au milieu du XX^e siècle, avaient accordé peu d'attention à la possibilité de conflits profonds – peut-être à cause d'une idée selon laquelle les sociétés se définiraient justement par des fondements idéologico-culturels unanimement partagés –, tandis que la pensée politique a toujours placé l'éventualité des divergences radicales au cœur de la réflexion.

que peuvent et doivent être, de manière générale, ces buts collectifs; mais les conflits « non-communautaires », définis par l'absence de postulats partagés relativement aux finalités de l'existence commune, ne sont pas susceptibles de la même issue heureuse.

[I]f dissent affects the basic layers of common belief on which the solidarity of the social body lastly rests, then the state becomes a house divided, society dis-sociates, splitting up into two societies – that is two groups with fundamentally divergent beliefs (José Ortega y Gasset, cité dans Coser, p. 74).

C'est là une manière forte de dire que les différends « non-communautaires » risquent fort de mener à la persistance du dissensus, à l'incapacité à atteindre une solution commune – bref, au désaccord radical. Cela dit, il faut tout de même remarquer qu'une entente sans unanimité peut demeurer envisageable, sous la forme du compromis ou de la victoire. Dans tous les cas, il faudra chercher autre chose qu'une synthèse des revendications concurrentes.

On trouve, dans les pages d'*Égards*, un cas manifeste de différence de vues autour d'une enjeu circonstanciel qui se révèle en fin de compte tenir du désaccord profond. Après que le Centre de recherche Lionel-Groulx, tenu par la Fondation éponyme, ait annoncé qu'il fermerait l'accès à ses archives pour des raisons financières, Patrick Dionne s'insurge (2009b). Or, on s'en doute, ce n'est pas sur la bases de calculs comptables alternatifs qu'il conteste la décision de la Fondation Lionel-Groulx, mais au nom de principes et de valeurs radicalement opposés à ceux mis de l'avant par la fondation au moment de justifier sa décision : c'est toute la « mentalité de comptable » qui y transparait que Dionne rejette (p. 101). Il évoque avec mépris les propos du conseil d'administration, qui explique que la fermeture est justifiée par le fait que « Groulx a peut-être donné sa maison et ses archives, mais pas l'argent qui va avec » (cité p. 101). Et, pour mieux exposer la logique qui sous-tend un tel argumentaire, il enchaîne : « "Mon cher abbé, semblent-ils dire, vous ne faites plus vos frais, vous devez *fermer boutique*." Faire ses frais! » (p. 102). La nature et l'ampleur du désaccord sont claires : ce n'est pas seulement la fermeture qui est injustifiée, pour Dionne; c'est, avant toute chose, le fait même d'invoquer des arguments financiers qui est profondément inadmissible, déraisonnable. Ce qui devrait plutôt primer, ce n'est pas la profitabilité du centre d'archives, mais le souci de la mémoire qui s'y perpétue et des savoirs qui s'y développent. À cela, la Fondation, serait demeurée insensible.

Qu'a-t-il [*i.e.* Claude Béland, président du conseil] à faire du souffle originel qui donna naissance à cette belle institution, des vues profondes et des espérances de son inspirateur, [...] des études historiques d'envergure nées ou peaufinées [là...]? Qu'importe tout ça à un homme comme Claude Béland? On le devine trop bien, hélas (p. 101-102)!

Puis, Dionne pousse encore d'un cran l'approfondissement du conflit : ce qui l'oppose aux administrateurs de la Fondation Lionel-Groulx, ce n'est pas seulement qu'il préfère les lettres aux chiffres, la culture historique à l'équilibre financier; c'est aussi, surtout, une « attitude générale », une constitution morale tout à fait contraire à la leur (p. 102). Lui a le sens de la « grandeur » et de l'« honneur », « [m]ais ce beau mot d'*honneur* signifie-t-il quoi que ce soit pour des technocrates obnubilés par l'*utile* » et affligés par la « bassesse » (p. 102)? Dionne conclut : « Une fois encore, la rhétorique petite-bourgeoise du boutiquier, la "morale de comptoir", comme l'appelait Baudelaire, aura supplanté le sens de l'honneur et de la gratitude » (p. 102). Le plus petit problème social et politique peut en fin de compte donner lieu à une confrontation engageant des mentalités et des rapports au monde radicalement étrangers : nulle morale commune ne réunit Dionne et ses vis-à-vis, à partir de laquelle tous pourraient discuter et chercher une solution partagée. D'ailleurs, Dionne ne semble pas nourrir l'espoir, en plaidant sa cause, de voir la Fondation réviser sa décision : il profite surtout de l'occasion pour mettre en lumière la rupture idéologique que la situation révèle; et plutôt que de prétendre dialoguer avec eux, il préfère injurier les « administrateurs de casse-croûte » qui lui ont face (p. 103). Quand la mésentente est d'une telle ampleur, il semble vain d'espérer se faire comprendre.

3.2.3 Durabilité des positions discursives

On pourrait évidemment avancer que, si ce sont les *topoi* fondamentaux, les « propositions cadres » et les « styles de pensée » soutenant les conclusions rivales qui bloquent l'entente entre les participant.es au débat public, alors il suffit que proposant.es et opposant.es acceptent de mettre en jeu les présupposés constitutifs de leurs jugements, de déplacer la discussion vers les prémisses de l'argumentation et de se disposer à établir des nouvelles bases idéologiques communes pour qu'une unanimité devienne éventuellement possible.

Or, la situation n'est pas aussi simple, comme le remarque très justement Garand : c'est que « les querelles publiques mettent en opposition et des sujets [*i.e.* des énonciateurs] et des discours. Un polémiqueur peut être à court d'arguments contre un adversaire coriace » et convaincu par lui de revoir ses positions initiales, « sans que le discours qu'il défend[ait] soit battu en brèche : quelqu'un d'autre prendra sa place, tout simplement, pour défendre le discours attaqué » (Garand, 1998, p. 251). Dans le désaccord public, qui nous intéresse, ne sont pas uniquement en jeu des argumenteur.trices individuel.les et leur parole particulière; mais aussi, surtout, des discours transindividuels définissant des subjectivités collectives, quelque chose comme des « camps » idéologiques autour d'un problème donné. Or, ces discours survivent aux changements d'opinion des énonciateur.trices particulier.ères : ainsi se perpétuent les dissensus publics. Le dépassement, par l'unanimité synthétique, d'un désaccord fondé sur des divergences profondes ne requiert pas simplement que les argumenteur.trices individuel.les engagé.es dans tel échange soient prêts à changer de convictions – ce qui, par ailleurs, est déjà beaucoup demander¹⁵⁷ –, mais que la nature même des différences discursives définissant et

¹⁵⁷ C'est tout la question de l'investissement affectif des énonciateur.trices dans leurs prises de positions idéologiques qui entre en jeu, en cette matière. En effet, on ne doit pas ignorer que les « idées », tout particulièrement pratiques et politiques, « sollicitent un engagement existentiel » (Garand, 2014, p. 394) : « la prétention à la vérité se double chez le sujet parlant (et argumentant) d'une autre prétention tout aussi puissante, sinon davantage : la *prétention à la jouissance*. Le sujet ne peut s'exclure de ce qu'il pressent être la vérité, et on ne peut exiger de lui l'adhésion à une "vérité" qui nierait son désir » (p. 22). Pour Amossy, l'identification des énonciateur.trices à leurs discours – des acteur.trices concret.ètes aux actants collectifs abstraits – complique le changement d'opinion des personnes. C'est là « un phénomène identitaire dont l'importance ne saurait être sous-estimée. En effet, souvent la thèse soutenue dans la controverse fait si intimement partie de la vision du monde, du système de valeurs, de l'appartenance de groupe, du statut social... du locuteur qu'il ne peut s'en détacher » s'en reconfigurer en profondeur sa subjectivité idéologico-politique (2014, p. 60; *cf.* Angenot, 2008, p. 59 *sq.*; 255 *sq.*). Mouffe, quant à elle, développe l'idée selon laquelle les affects occupent une place cruciale dans la vie politique, dans l'adhésion à des revendications et encore davantage dans la mobilisation pratique effective. « What is at stake [in politics] is a question of identification. In order to act politically, people need to be able to identify with a collective identity which provides an idea of themselves they can valorize » (2005, p. 25). C'est là, insiste Mouffe, un aspect du politique fondamentalement ignoré ou déprécié par le rationalisme libéral (p. 6; 28). C'est pourtant un facteur crucial en jeu dans la force et la persistance des antagonismes idéologico-politiques : « what allows for the persistence of socio-political forms of identifications is the fact that they provide the social agents with a form of *jouissance* » (p. 27). La révision des convictions politiques est donc sérieusement compliquée par l'investissement affectif : « [t]o accept the view of the adversary is to undergo a radical change in political identity. It is more a sort of *conversion* than a process of rational persuasion » (p. 102).

structurant l'interdiscours politique d'une société soit reconfigurée. Or, celles-ci sont autrement plus stables, durables, que les convictions personnelles.

Pour Plantin aussi, « [l']opposition argumentative ne doit pas être définie fondamentale au niveau des argumenteurs mais au niveau des discours » (2003, p. 383). Et c'est « [l]a distinctions entre *acteurs* et *actants* de l'argumentation [qui] permet de distinguer les oppositions de discours des oppositions entre personnes » (p. 383, je souligne) : les unités pertinentes, pour comprendre la dynamique des désaccords publics, ce ne sont pas les acteur.trices particulier.ères prenant la parole, mais les actants qui structurent le débat. Ces derniers ne définissent pas que des rôles conversationnels – proposer, s'opposer, douter – mais aussi, dans le cadre de la délibération sur une question donnée, des contenus discursifs déterminés, « des positions et des argumentaires » disponibles et dotés d'une « stabilité relative » (p. 386). C'est parce que les actants, les positions discursives durables ne sont pas réductibles aux acteur.trices qui les portent que la disponibilité individuelle à la remise en question ou à la conversion idéologique ne suffit pas à mettre un terme au dissensus public. Garand souligne que, dans un débat public, on n'a pas seulement affaire à des contradicteur.trices « individuels » et même « collectifs », mais aussi, par-delà ces dernier.ères, à des opposants « génériques » plus abstraits : idéologies, doctrines, attitudes morales, etc (2014, p. 111-113).

C'est donc bien en passant du « plan de l'énonciation » à celui de la « structure actantielle », explique Amossy, que l'on se met en mesure de bien comprendre les dynamiques de la polémique publique et de sa durabilité (2014, p. 58-9). « C'est parce qu'elle se fonde sur une structure actantielle » que la mésentente « est difficile à surmonter » (p. 60). « En principe, si l'on n'envisage que les acteurs individuels, on peut imaginer qu'ils soient capables de changer de position argumentative. On aurait alors un modèle souple où les différends pourraient être réglés » (p. 60). Mais le « blocage » dissensuel témoigne d'un conflit entre les actants, les positions discursives, et non d'une querelle personnelle entre les acteur.trices. Qu'au cours d'un débat un.e intervenant.e en vienne à renier les propositions qu'il ou elle faisait siennes, pour en adopter de nouvelles, cela n'implique en rien la réconciliation des perspectives contradictoires, mais seulement que tel individu en est venu à changer de camp – tandis que les camps, eux, demeurent et que l'interdiscours reste somme toute inchangé. Comme l'écrit

Mouffe, parler de différends insurmontables « does not mean, of course, that [individual] adversaries can never cease to disagree, but that does not prove that [public] antagonism has been eradicated » (2000, p. 102). Affirmer qu'il est difficile d'envisager un dépassement des postulats fondamentaux qui se confrontent dans une délibération dissensuelle, cela ne signifie pas qu'il est impossible que les personnes concrètes changent d'avis en révisant leurs présupposés et les formes de raisonnement sur lesquels ils fondent leurs jugements : cela signifie seulement les points de vue en conflit sont dotés d'une plus grande stabilité que les convictions personnelles.

Il est plus qu'improbable que les échanges délibératifs sur une question particulière aient pour effet de transformer, de redistribuer les lieux et les positions constitutifs d'un interdiscours, au point de faire émerger un tout nouveau discours vecteur d'unanimité et d'éliminer une opposition idéologique en faisant carrément disparaître les discours des proposant.es et des opposant.es. Le fait que l'argumentation doive se fonder sur les matériaux rendus disponibles par la *doxa* telle qu'elle se présente dans un lieu et un temps donnés, cela signifie que les énonciateur.trices qui s'affrontent autour d'une question de société sont généralement voué.es à se couler dans des discours préexistants, et à réitérer les mêmes controverses, et non à inventer spontanément de nouvelles possibilités discursives, même « synthétiques ». Sans compter que les options idéologiques qui s'établissent autour d'une question de société tendent à durer, et donc même l'apparition – improbable – d'une nouvelle voie intermédiaire ne suffirait pas à instantanément effacer les autres discours et à mettre un terme à leur opposition.

C'est tout cela que permet de comprendre la théorie du « discours social » d'Angenot. Si le discours social n'implique pas, bien au contraire, une homogénéisation parfaite des énonciations, il ne permet pas non plus une « dérive créatrice » fluide et constamment renouvelée : il agit comme une forme de « contrainte » définissant un dicible diversifié, mais cette diversité est limitée et régulière (2006, parag. 16). Le débat public ne met donc pas en scène des énonciations toujours changeantes, ou d'une variété infinie. La pluralité des usages discursifs suit un certain nombre limité de voies balisées et stabilisées. La créativité et la diversité sont « socialement produites » et régulées (1984, p. 21).

Un état du discours social s'appréhende [...] comme une division des tâches discursives, c'est-à-dire un ensemble [...] balisé et arbitré de discours spécifiques, de « genres », sous-genres, doctrines et idéologies [...]. Forme d'harmonie sociale (relative) qu'on peut comparer dans sa logique à la division économique du travail (2006, parag. 22).

Le discours social fixe – et ce, dans chacun des champs en lesquels il se divise, le champ politique non moins que les autres – les grandes catégories sur lesquelles l'énonciation vient s'aligner; sa fonction normalisatrice suppose, pour chacun des enjeux qui le structurent, la réduction des différences pertinentes à un certain nombre d'options récurrentes – ici : convictions politiques, perspectives idéologiques¹⁵⁸. Conséquemment, les positions idéologiques existantes et les divergences qui les opposent tendent à se perpétuer; et les solutions nouvelles, à ne pas voir aisément le jour.

À vrai dire, concède Angenot, l'effet de discours social n'interdit pas rigoureusement l'émergence de « "ruptures" doxiques, sinon épistémiques, [de] points où le réseau des mailles sociodiscursives se défait et où, à travers le trou, on croit voir paraître une logique "autre" » (1989, p. 13) – c'est-à-dire, dans le cas qui nous intéresse, d'options politiques nouvelles autour desquelles réunir les entreparleur.euses jusque-là opposé.es. Malgré tout, l'hypothétique émergence d'« hétéronomies » (p. 20), d'argumentations et de propositions échappant aux voies dictées par la *doxa* contemporaine, n'est en aucun cas à même de résoudre les oppositions, de supplanter les options préexistantes et leur rivalité en suscitant une nouvelle unanimité. En effet, une telle novation ne serait, par définition, pas dotée de véritable acceptabilité; elle ne pourrait donc absolument pas réunir tous les esprits autour d'elle. « De telles propositions excéderaient l'*acceptabilité* [...] historique [...] et seraient hétéronomes au sens que même une séquence d'arguments rationnels à leur appui ne viendrait pas augmenter d'un iota la *prise en considération* de ces thèses » (p. 20). Dans les meilleurs cas, ils n'auront « aucun "charme" » et seront voués à demeurer risibles : les discours hétéronomes, « privés par la nature des choses de *criterium* admis, d'assises doxiques », sont « toujours abusifs et donc à

¹⁵⁸ Chez Angenot, la « division du travail discursif » définit le plus souvent la constitution des champs spécialisés – science, politique, art, etc. – au sein du discours social. À certains moments, cependant, comme dans le passage cité ci-haut, il se sert de la notion pour décrire la différenciation idéologique : riche hypothèse, me semble-t-il, qui permet de penser la manière dont le discours social constitue non seulement les domaines discursifs et leurs questions propres, mais aussi les différents points de vue animant et structurant chacun de ces domaines, chacune de ces questions.

quelque degré ridicules; les contre-discours opèrent toujours dans la maladresse de l'illégitimité » (p. 21-22). Et, en fait, la tentative de résoudre les questions collectives et les querelles figées auxquelles elles donnent lieu par l'élaboration de positions intermédiaires novatrices risque de susciter, purement et simplement, l'incompréhension : les argumentations et les propositions étrangères à l'ordre doxique régnant demeureront essentiellement inintelligibles pour les sujets du discours social (p. 15).

L'analyse de discours à la française postule aussi la régularité des discours divergents dans un contexte déterminé. Pour Pêcheux, la discursivité politique s'organise selon certaines grandes lignes qui en limitent et en régulent la variété; elle s'aligne sur des « *positions* politiques et idéologiques, [...] entretenant entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination¹⁵⁹ » (Pêcheux *et al.*, 1971, p. 102). Une position discursive constitue « un élément susceptible d'intervenir, comme une force confrontée à d'autres forces, dans la conjoncture idéologique caractéristique d'une formation sociale, en un moment donné » (p. 102). Ces positions, qui sont les points structurants d'un état de l'interdiscours, définissent des régularités contrastées; c'est-à-dire qu'à la fois elles déterminent des énonciations récurrentes, et font apparaître des fractures systématiques dans le dicible. Pour Pêcheux, le discours ne fonctionne donc pas par création individuelle continue, mais plutôt suivant une obéissance à certaines constantes qui « régissent » l'usage des matériaux versatile de la langues et « déterminent *ce qui peut et doit être dit* [...] à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée » (p. 102).

Après Pêcheux, c'est Maingueneau qui considère que l'interdiscours s'organise autour de grands « positionnements¹⁶⁰ » discursifs, diversifiés mais essentiellement prédéterminés,

¹⁵⁹ Pêcheux, à la suite de Foucault et comme Maingueneau après lui, va jusqu'à théoriser des « formations idéologiques » constituées par un ensemble organisé de « positions » interdépendantes (p. 102). Pour Maingueneau, les formations discursives se définiront plutôt par quelques principes sémantiques minimaux permettant de produire des énoncés sur une multitude de sujets. Ce n'est toutefois pas à ce genre de grandes « formations » que je m'intéresse ici, je l'ai dit, mais bien, de manière plus restreinte, aux positions précises qui se rencontrent à l'occasion d'un débat déterminé. Des conceptions de Pêcheux et Maingueneau, je retiens surtout l'idée selon laquelle une conjoncture définit un certain nombre d'options discursives stables sur lesquelles s'aligne l'énonciation individuelle.

¹⁶⁰ Mais chez Pêcheux, comme l'explique Maingueneau, la « notion de position n'est pas du tout celle de positionnement, au sens qu'à aujourd'hui ce terme en analyse du discours. Le positionnement se

auxquels se conformeraient les énonciations individuelles (1996, p. 65; 2011, p. 89 *sq.*). La structuration de l'interdiscours obéit à des forces collectives de fond qui, sans être entièrement coupées des initiatives argumentatives singulières, ne sauraient y être réduites. Lorsqu'une controverse survient, toutes les prises de positions ne sont donc pas possibles; la formulation spontanée d'une nouvelle voie idéologique, non déjà prévue dans le champ des positionnements opposés, est pour le moins improbable. Pour Maingueneau, les transformations d'un interdiscours, le renouvellement des positions selon lesquelles il s'organise, cela ne dépend pas d'« une série de microévolutions », ni de l'accumulation des réorientations ou des concessions circonstanciellees faites par un nombre croissant d'énonciateur.trices singulier.ères. Plutôt que ce schéma « gradualiste », Maingueneau défend celui de la « substitution globale », voulant qu'un discours « reste stable et se trouve brusquement supplant[é] par [un] autre », « dont les caractères sont nettement distincts » : les sujets de discours délaissent alors la formation qu'ils défendaient préalablement pour transitionner en masse vers la nouvelle formation (1984, p. 137-138). À première vue, on a là une théorie qui rend plausible l'hypothèse de la formulation, au cours de la délibération, d'un discours nouveau, pouvant prétendre résoudre des divergences préalables. Cependant, insiste Maingueneau, l'apparition et à la « montée » de nouvelles formations ne survient pas constamment, au fil des argumentations circonstanciellees, mais bien à certains moments de rupture précis, lors desquels c'est le tout de l'interdiscours qui est bouleversé. La transformation de l'interdiscours et des positions qu'il rend disponibles est marquée par la « discontinuité », fonctionnant non selon une évolution constante, mais selon d'occasionnels « basculement d'un régime discursif à un autre » (p. 39). Le cours du temps implique donc des ruptures dans la continuité socio-discursive, des redéfinition globales des possibles doxiques, qui peuvent tout à fait placer à l'avant-plan des discours jusque-là exceptionnels, et rendre

définit à l'intérieur d'un champ discursif, alors que la position dont parle Pêcheux est inscrite dans l'espace de la lutte des classes; elle se situe donc sur un autre plan » (2011, p. 89) et implique que « ce qui peut et doit être dit » dépende en dernière instance de la situation sociologique du sujet parlant. Même s'il peut être intéressant, sans toutefois verser dans le mécanisme, de chercher à penser un agencement entre « position » et « positionnement », ce n'est pas mon objet ici : je m'en tiens donc, en fin de compte, aux « positionnements » idéologiques tels qu'ils se définissent dans l'ordre proprement discursif.

caduques des oppositions autrefois vigoureuses¹⁶¹; mais dans la période de régularité interdiscursive existant entre deux « basculements », la délibération sur une question ciblée ne risque guère de voir disparaître les points de vue rivaux et apparaître une option idéologique toute nouvelle, suscitant immédiatement l'unanimité. Dans ce cadre, on ne peut pas véritablement attendre la résolution des désaccords idéologiques par le « dépassement » unanime des positions idéologiques de départ.

Le caractère à la fois restrictif et passablement stable du discours social comme médium de la communication idéologique fait que la résolution des oppositions persistantes entre points de vue divergents, leur suppression au profit d'une option nouvelle, porteuse d'unanimité, ne saurait être l'issue évidente des débats publics sur les questions collectives.

L'un des traits caractéristiques de l'écriture polémique qui se déploie dans nos revues, c'est de montrer systématiquement que toute controverse engage, au-delà des individus et des groupes clairement identifiables qui y prennent part, des camps idéologiques plus larges, qui ne se réduisent pas aux entreparleur.euses concrets. Dans la *Conspiration dépressionniste*, Mathieu Caron (2009) évoque une chronique de Louis Cornellier, elle-même appuyée sur un article du « curé-philosophe » Daniel Tanguay, qui constitue un plaidoyer désolé contre l'omniprésence du rire dans la culture québécoise. Loin de s'en tenir à une critique de Cornellier et de Tanguay, Caron s'attelle à montrer que la gravité morale défendue par ceux-ci est partagée par toute une mouvance, qui occupe une place non négligeable dans l'espace public québécois.

Le fait est que certains professeurs d'université et de collège (qui se targuent d'être des « intellectuels ») mènent au Québec, depuis pas mal de temps maintenant, une guerre qu'il faut bien qualifier de théologico-politique. Le curé Tanguay pis sa gang

¹⁶¹ C'est là une compréhension fortement dialectique de l'évolution des idées, supposant l'alternance de continuités relatives et de ruptures brusques. Cette compréhension s'oppose à celle qui verrait l'évolution des choses comme un flux régulier et graduel, porteur d'une incessante transformation et ne laissant rien de durable s'instituer (cf. Jameson, 2009a, p. 26-7). Quant à savoir si la nouvelle formation supplantant les oppositions antérieures doit être considérée comme une « synthèse dialectique », je m'abstiendrai évidemment de chercher à y répondre ici. On peut toutefois certainement imaginer, avec Maingueneau, que la nature des discours qui émergeront ne sera absolument pas aléatoire, étrangère à l'état antérieur de l'interdiscours, mais se présentera précisément comme une réaction aux limites structurales de ce dernier : elle viendra « justement d'une exploitation systématique du manque » que les discours précédents « avai[ent] institué en se constituant » (1984, p. 39).

– nommons les penseurs gravitant régulièrement autour d'*Argument* ou de *Monde commun*, à quoi il faut ajouter la revue-paravent *Égards* et le pion-kamikaze Bock-Côté, dont les cacas sociologiques sont recensés de façon élogieuse par Simplet [*i.e.* Cornellier] –, sous couvert de recherche et de pensée, militent en fait pour le retour aux fondements autoritaires et transcendants de la société[...]. Ces gens-là [...] sont en réalité des réactionnaires (p. 13).

L'attaque accumule les cibles à la fois individuelles, collectives et génériques pour montrer que les positions austères énoncées initialement par Tanguay voyagent et s'installent dans l'espace idéologique par toute une série de relais plus ou moins imposants, plus ou moins institutionnalisés, mais certainement nombreux et multiformes. Et ce que le réseau d'auteurs et de revues évoqué dessine, en fin de compte, ce n'est pas simplement un groupe informel uni par une solidarité concrète, mais une position idéologique bien établie, un « esprit de sérieux catholi[que] *hardcore* » (p. 13), qui constitue une « obsession » partagée par un nombre croissant d'intervenants (p. 14).

Plus largement encore, le mépris du rire et du plaisir n'est qu'un aspect d'une vaste tendance « réactionnaire » qui sévit sur plusieurs fronts, et qui constitue un actant majeur de la lutte intellectuelle et politique québécoise. Dès la deuxième livraison de la *Conspiration*, on trouve justement un portrait détaillé de la nébuleuse réactionnaire et des fondements discursifs lui conférant son unité (« Être réactionnaire aujourd'hui », 2004). On explique que le lancement de la nouvelle revue *Égards*, qui sert de prétexte à l'article, témoigne du fait qu'est installé au Québec une « résistance conservatrice », sinon un front réactionnaire, réunissant notamment Jean-Robert Sansfaçon du *Devoir*, Denise Bombardier, ou encore l'ADQ (p. 10-11). Cette tendance défend des « grossièretés en passe de devenir des lieux communs » : « Dieu, l'école, la famille, la patrie, la culture, l'adulte, il n'est plus de ces anciennes catégories [...] dont on ne cesse de déplorer la disparition », alors même qu'elles sont constitutives d'une frange importante du discours social (p. 10). On comprend qu'il ne suffirait pas de ramener l'un ou l'autre de ces nombreux réactionnaires dans le giron de l'« hydre sociale-démocrate » pour mettre un terme au conflit avec cette nouvelle droite. Celui-ci semble être là pour durer.

Beaudet rappelle en tout cas, dans son « Introduction à la guerre culturelle » (2007a), que l'opinion publique se « polarise », que le « clivage entre [...] gauche et droite » s'est

profondément incrusté dans l'espace politique et médiatique (p. 9) Si bien que l'« agenda des débats publics » rend actuellement impossible la formulation de positions intermédiaires entre, d'un côté, un « néoconservatisme » belliqueux et bigot faisant l'« apologie de toutes les dominations »; et de l'autre, la défense des politiques progressistes qui se trouvent sérieusement menacées (p. 9). Cela « forc[e] le citoyen à se positionner d'un bord ou de l'autre : "You're either with us or against us" sommait l[e] président [Bush] » (p. 9). Bref, ce dont rendent compte les rédacteur.trices de la *Conspiration dépressionniste*, c'est que l'unanimité sociale est non seulement inexistante, mais irréalisable. L'ampleur des réseaux néoconservateurs, la large circulation et la ténacité des perspectives réactionnaires dans le champ idéologique fait que sur toute question de société – allant de la place du rire dans la culture à celle du religieux dans les affaires publiques – les forces de gauche doivent compter avec l'inéluctable et l'ineffaçable opposition de la droite dure. Et il est hors de question d'imaginer que ces deux camps que tout sépare s'accordent sur un discours commun.

3.3 Limites du compromis : incompatibilité

Une autre forme d'entente possible, n'impliquant pas celle-là l'atteinte de convictions identiques – et donc n'exigeant ni l'existence de fondements communs aux parties en présence, ni la révision des discours se faisant face –, est le compromis, c'est-à-dire une situation de consensus dans laquelle les différentes propositions initiales demeurent, mais se révèlent finalement pouvoir « cohabiter » dans une opinion publique opérante, sans prétendre fusionner ni s'évincer mutuellement. Le compromis requiert que les différentes parties puissent faire admettre les idées simultanément aux tiers, et donc que les différentes revendications puissent s'agencer en une discours recevable et cohérent.

Le compromis n'est pas l'idéal visé par les approches, comme l'éthique de la discussion, pour lesquelles la communication rationnelle doit viser le dépassement des idées initiales et la formulation d'un jugement nouveau, synthétique. Mais, explique Mouffe, la notion de compromis est au cœur d'une autre école de pensée libérale-démocratique, qu'elle qualifie d'« agrégative » (2000, p. 80-107; 2005, p. 12-13). Selon cette tendance, « [s]tability and order [are] more likely to result from compromise among interests than from mobilizing people towards an illusory consensus [*i.e.* au sens d'unanimité] on the common good » (2000, p. 82).

Une telle perspective, éminemment pluraliste, si elle peut prétendre échapper à ce qui serait la normativité excessivement optimiste des approches unanimistes, suppose tout de même que toutes les revendications traversant l'espace public peuvent en venir à former « an harmonious and non-conflictual ensemble » (2005, p. 10). La confiance en la possibilité d'une entente totale demeure; la différence résidant simplement dans le fait que l'« ensemble non-conflictuel » doit résulter d'une sélection des revendications les plus importantes pour chaque partie¹⁶², plutôt que d'une transformation mutuelle des discours. L'hypothèse du compromis « agrégatif » suppose donc la possibilité pour une collectivité d'admettre et de mettre en œuvre simultanément un ensemble de revendications politiques hétéroclites formulées par les parties en présence. Ces revendications peuvent être complémentaires, ou tout simplement compatibles, non-contradictoires.

Le modèle agrégatif se veut plus descriptif que normatif (p. 10); et j'ai mentionné en effet que le compromis est identifié par plusieurs comme l'issue la plus courante de la rencontre des revendications politiques divergentes. C'est qu'il s'agit d'une forme d'entente demeurant envisageable lors même que les parties en présence formulent des revendications à la fois indiscutables et n'étant judiciables d'aucun principe supérieur commun. Même des discours profondément distincts pourraient donc se prêter à des compromis, du moment que l'on admet que leurs idées et valeurs essentielles, inexpugnables, peuvent cohabiter avec celles de leurs vis-à-vis. Mais il demeure que le compromis n'est pas toujours possible : c'est, insiste Mouffe, le tort de la pensée « agrégative » que de faire l'impasse, encore une fois, sur l'éventualité de mésententes insurmontables, éventualité inhérente au politique (2005, p. 10). Ce n'est pas seulement la mauvaise foi ou l'indiscipline des entreparleur.euses qui peut bloquer l'entente : souvent, c'est bien le contenu même des propositions en jeu qui provoque le blocage. La condition du compromis est la possibilité d'admettre simultanément les propositions issues de différents discours sans qu'il y ait contradiction ou incompatibilité fondamentales et irrémédiables entre elles – ou en tout cas, comme nous le verrons : sans que les idées articulées ne soient perçues comme incompatibles par les parties. Autrement dit, il faut que les thèses

¹⁶² Freund explique : « Entrer dans un compromis, [... c'est] savoir faire la distinction entre l'essentiel et le secondaire et être capable de transiger sur l'accessoire, sans renier ses principes » (1983, p. 268). Autrement dit, le compromis doit tenir en compte toutes les propositions « inexpugnables » de part et d'autres.

avancées de part et d'autre, bien que divergentes, ne soient pas pour autant mutuellement exclusives. Les défenseurs du compromis négligent la possibilité que se rencontrent dans l'espace public des perspectives idéologiques non simplement différentes, mais proprement contradictoires, incompatibles. C'est la forme la plus forte, la plus marquée du dissensus; elle n'a pourtant rien d'exceptionnel. Si toutes les volontés politiques qui animent une société ne sont évidemment pas incompatibles entre elles, il semble toutefois plus que probable que, dans l'espace des dissensions idéologiques s'établissant autour d'une question donnée, apparaisse un certain nombre de contradictions interdisant que l'intégralité des propositions puissent être admises simultanément. La « cohabitation » parfaite et totale est empêchée par le choc de jugements idéologiques purement et simplement impossibles, mutuellement exclusifs. Dans l'éventualité où certains des discours concurrents formulent des propositions entre lesquelles existent de tels rapports, on comprendra qu'il ne saurait y avoir de véritable compromis universel : c'est plutôt, alors, un désaccord radical qui se profilera.

Qu'est-ce, donc, qu'une contradiction, une incompatibilité idéologique, et en quoi interdit-elle le compromis? L'incompatibilité des discours n'implique pas seulement que les différents points de vue ne puissent être synthétisés en un nouveau discours, qu'ils soient irréductibles les uns aux autres : elle implique en plus que chaque discours se présente comme l'envers du ou des autres, exigeant en principe leur exclusion du champ du raisonnable et du légitime, interdisant toute cohabitation indifférente et compromettant le compromis. L'incompatibilité peut prendre différentes formes, allant de la stricte contradiction logique à l'antagonisme pratique, en passant par l'antinomie idéologique. Dans tous les cas, le compromis se trouve bloqué, et on risque de déboucher sur un désaccord radical.

3.3.1 Contradiction logique

Les discours politiques hétérogènes qui se rencontrent dans l'espace public peuvent à tout moment faire s'opposer des revendications, des propositions parfaitement « contradictoires ». La contradiction, dans un sens logique strict, désigne l'opposition de deux propositions qui sont l'envers exact l'une de l'autre : A; non-A. Cela implique une proposition positive et une autre purement négative, qui se réduit à nier l'affirmation de la première (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 262). Notons que deux idées ne peuvent être formellement

contradictoires que dans la mesure où elles s'appliquent à une même chose considérée *sous un même rapport*, c'est-à-dire à une même situation soumise à une même interrogation, pour un même moment (Burgis, 2019, p. 58-60). Autrement dit, des propositions contradictoires doivent présenter des réponses exactement inverses à un seul et même problème. Ainsi, dans la contradiction logique, chaque proposition est parfaitement épuisée dans sa relation d'oppositions à l'autre (Mouffe et Laclau, 2014 [1985], p. 109), il n'y a rien à faire que de constater leur opposition parfaite. Et donc, d'un point de vue logique, deux propositions contradictoires ne peuvent être simultanément admises, considérés vraies; un compromis entre deux positions dont l'une constituerait la négation parfaite de l'autre est interdit.

Les échanges verbaux qui se jouent dans un espace discursif hétérogène portent en eux la possibilité constante de l'émergence de contradictions au sein d'une collectivité :

it is a fact that [...] there are situations which can only be described in terms of logical contradiction. [...] People argue and, inasmuch as a set of social practices – codes, beliefs, etc. – can adopt a propositional structure, there is no reason why they should not give rise to contradictory propositions (p. 110).

La pluralité des discours ouvre inévitablement la porte à l'apparition de prises de positions non seulement différentes, divergentes, mais logiquement contradictoires. On recense quelques occurrences d'oppositions énoncées sur un mode parfaitement contradictoire dans les pages de nos revues.

Dans la « Déclaration fondamentale » d'*Égards*, la manière dont est formulé le rapport de la revue à l'histoire politique du Québec – comme une volonté de « défaire systématiquement l'œuvre [...] de la Révolution tranquille (2003, p. 16) – est essentiellement négative, et ne laisse donc transparaître aucun terrain d'entente potentiel avec celles et ceux qui se proposeraient plutôt de défendre le même œuvre. La contradiction est plus clairement formulée, encore, lorsqu'on se prononce sur la question de l'égalité sociale : on affirme « [l]a conviction qu'une société civilisée exige des ordres et des classes et le rejet de la notion absurde de "société sans classes" » (p. 12). Négativité parfaite, encore, lorsque Renaud s'inscrit dans la « grande tradition contre-révolutionnaire », « antiprotestante, antifasciste [sic] et anticommuniste » (2003c, p. 37).

Cela n'est pas sans rappeler le texte déjà cité de Beaudet, dans la *Conspiration dépressionniste*, où il se réclame du mouvement « antimondialisation » en arguant que la volonté d'une telle tendance de contrer le mouvement de mondialisation est on ne peut plus claire (2007b, p. 7). Soulignons qu'on peut aussi déchiffrer des contradictions dans des discours sans qu'elles s'expriment dans des « contre » et des « anti ». Le choc des idées reste frontal lorsque, toujours à la *Consdep*, Lacroix se met en scène dans un débat fictif où il « entend démontrer [...] que l'existence humaine n'a pas de sens » (2004a, p. 8), tandis que lui répond une « Ginette » convaincue de la « réalité du sens » de cette même existence (p. 8) : chacun.e défend une hypothèse parfaitement contradictoire avec celle de son interlocuteur, parfaitement inconciliables – la confrontation ne saurait se conclure par un compromis voulant que la vie ait certes un sens, mais sans non plus en avoir.

Il existe donc un certain nombre de manière dont des points de vue rigoureusement contradictoires peuvent s'exprimer et se rencontrer. Mais il faut tout de même admettre que cette forme stricte d'opposition n'est pas la plus courante : on n'en recense somme toute qu'un nombre limité dans les pourtant très nombreuses pages polémiques de nos deux périodiques. L'opposition idéologique emprunte souvent d'autres voies.

3.3.2 Incompatibilité politique

L'impossibilité idéologico-politique peut et doit faire l'objet d'une définition plus compréhensive que celle que propose la logique. Perelman et Olbrechts-Tyteca insistent que, du point de vue de la rhétorique, la rencontre de propositions inadmissibles simultanément n'existe pas que sous la forme de la stricte « contradiction » logique, mais peut se présenter sous d'autres formes, moins directes, réunies sont l'appellation d'« incompatibilité » argumentative.

[L']*incompatibilité* [...] ressemble en ceci à une contradiction, qu'elle consiste en deux assertions entre lesquelles il faut choisir, à moins de renoncer à l'une et à l'autre. Les thèses incompatibles ne le sont pas pour des raisons purement formelles comme des assertions contradictoires. Quoique l'on s'efforce souvent de la présenter comme conforme à la raison ou à la logique, c'est-à-dire comme nécessaire, l'incompatibilité dépend soit de la nature des choses, soit d'une décision humaine. [...]

Des incompatibilités peuvent résulter de l'application à des situations déterminées de plusieurs règles morales ou juridiques, de textes légaux ou sacrés. Alors que la

contradiction entre deux propositions suppose un formalisme ou du moins un système de notions univoques, l'incompatibilité est toujours relative à des circonstances contingentes, que celles-ci soient constituées par des lois naturelles, des événements particuliers ou des décisions humaines (2008 [1958], p. 263-264).

Deux jugements politiques seront dits incompatibles s'ils mettent de l'avant des idées, des revendications qui ne sauraient être reçues ensemble, pour toutes sortes de raisons non strictement logiques – j'y viendrai. L'incompatibilité n'est pas une question de logique, mais une affaire de « circonstances¹⁶³ » intellectuelles ou pratiques « qui rendent inévitable le choix entre les deux thèses en présence » (p. 270). Précisons qu'à l'instar de la contradiction, l'incompatibilité suppose que les idées qui s'affrontent prétendent s'appliquer « simultanément à une même réalité » (p. 269). Puisqu'elle n'est pas rigoureusement logique, elle peut cependant survenir entre des propositions toutes « positives » – entre A et B –, et non seulement entre une proposition positive et sa négation – entre A et -A. Plus encore que les contradictions parfaites, les incompatibilités sont toujours susceptibles d'émerger dans la délibération politique et d'interdire l'entente totale.

La formulation, par des entreparleur.euses participant d'un même espace de délibération, de propositions incompatibles pose le même problème que la contradiction, mettant en échec l'espoir de conciliation en interdisant l'agencement des jugements concurrents en un discours englobant, en une solution collective cohérente et réalisable. L'exigence de « non-contradiction », ou de « non-incompatibilité », est en effet la condition de recevabilité de tout discours. Là-dessus, la logique et la rhétorique se rejoignent. La validité logique d'un discours exige évidemment qu'il soit non-contradictoire, comme l'explique Angenot :

Au cœur de l'idée de cohérence, le *principe de non-contradiction*¹⁶⁴ est la norme première depuis Aristote [...] : des propositions opposées ne peuvent être vraies en même temps [...]. Enfin : une même qualité ne peut être attribuée et ne pas être attribuée à d'un même point de vue à quelque chose. D'une certaine manière, en Occident, la rationalité est synonyme de pensée non-contradictoire (2008, p. 171).

¹⁶³ « [D]eux propositions ne sont pas incompatibles mais le deviennent, par suite d'une certaine détermination des notions par rapport à des circonstances particulières » (p. 270).

¹⁶⁴ Sur la « loi » de non-contradiction comme l'un des « principes fondamentaux » de la logique formelle : cf. Burgis, 2019, p. 54-55.

Et si l'on adopte une perspective plus rhétorique que logique, en substituant à l'enjeu de la vérité celui de l'acceptabilité, et en considérant toutes les formes d'incompatibilité, alors une exigence similaire continue de s'appliquer aux discours argumentés moins formels. La présence d'une incompatibilité dans un « système » de propositions

rend le système incohérent, et par là inutilisable. Mettre à jour l'incohérence d'un ensemble de propositions, c'est l'exposer à une condamnation sans appel, obliger celui qui ne veut pas être qualifié d'absurde à renoncer au moins à certains éléments du système » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 262).

D'un point de vue rhétorique, la conséquence négative d'une argumentation marquée par l'incompatibilité est le *ridicule*, qui sanctionne l'échec de l'entreprise persuasive (§ 49). « Sera [...] ridicule celui qui, acculé à admettre une incompatibilité semble, par son comportement, se soustraire au choix » (Olbrechts-Tyteca, citée dans Perelman, 2002 [1977], p. 81). Parler de ridicule plutôt que de fausseté ou d'invalidité nous situe immédiatement sur le terrain rhétorique de l'efficacité persuasive et de l'acceptabilité, plutôt que sur celui, logique, de la validité impersonnelle. Plus encore, en insistant sur le fait que l'incompatibilité rhétorique provoque non un problème logique, mais une « condamnation » de la part des sujets de discours, on voit que le caractère incompatible de propositions ne découle pas automatiquement du rapport « objectif » entre elles, mais dépend de la manière « subjective » dont ce rapport est perçu par les personnes impliquées; on voit que l'avènement d'un blocage par incompatibilité dépend d'abord et avant tout de la conscience qu'auront les débatteu.euses et les tiers de la discordance des revendications. Cela ne signifie pas simplement qu'une incompatibilité peut ou non passer inaperçue : plus fondamentalement, cela signifie que ce qui confirme une incompatibilité rhétorique, ce qui empêche un compromis, c'est le fait que des propositions soient comprises, présentées et reçues comme exclusives l'une de l'autre par les parties engagées dans la délibération¹⁶⁵ (cf. Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], § 47-48).

¹⁶⁵ Pour Angenot, il est clair que tous les regroupements idéologiques, loin de former des systèmes cohérents, sont en fait pétris d'incompatibilités ignorées par les sujets qui en font partie : « Les idéologies [...] ne sont pas des "systèmes" dans la mesure où elles apparaissent toujours, me semble-t-il, à l'analyse comme des *nœuds gordiens* d'antinomies et d'apories [...] plus ou moins habilement dissimulées. Les antinomies et les apories dont je parle ne sont pas des insuffisances contingentes dont certaines idéologies seraient grevées, mais elles sont le résultat fatal de toute recherche de cohérence axiologique

Il reste que le principe de cohérence interne se présente comme un critère crucial de la recevabilité des discours, qu'on l'envisage en termes logiques ou rhétoriques. C'est pourquoi, au moment de résoudre une délibération par une décision, entre deux propositions incompatibles, « il faut choisir ». Olbrechts-Tyteca insiste bien sur le fait que vouloir résoudre un enjeu par un ensemble de réponses incompatibles, c'est en fait « se soustraire au choix », laisser ouvert, irrésolu le problème initial. Ainsi, lorsque des revendications incompatibles sont portées par les parties adverses dans la délibération, alors la formulation d'un compromis est inenvisageable. L'accord devient impossible; le désaccord sera insurmontable, « radical ».

Qu'est-ce, donc, qui peut rendre des jugements rhétoriques incompatibles? Selon Perelman et Olbrechts-Tyteca, l'incompatibilité résulte soit d'une « décision humaine », soit de la « nature des choses » : c'est-à-dire qu'elle peut survenir entre des jugements qui sont conventionnellement, idéologiquement définis comme antinomiques; ou encore entre des actions concrètement, pratiquement antagonistes, ne pouvant pas être simultanément mises en œuvre – que cela soit le fait de « lois naturelles » ou d'« événements particuliers ». Dans les deux cas, la reconnaissance par les débatteur.euses du fait que des propositions candidates au compromis constituent un ensemble conventionnellement ou pratiquement incompatible, cela bloquera le compromis. Je me pencherai d'abord sur ces incompatibilités qui résultent d'une « décision humaine », puis sur celles qui dépendent de la « nature des choses ». Dans le premier cas, quand l'incompatibilité se joue dans l'ordre discursif, idéologique, je parlerai d'« antinomie ». Dans le second cas, lorsque l'incompatibilité n'est pas strictement discursive mais relève de l'action politique, je référerai à l'« antagonisme » pratique.

3.3.2.1 Antinomie discursive

Les antinomies, les incompatibilités découlant d'une « décision humaine » sont celles résultant de ce qu'on pourrait qualifier de manière très générale des « conventions culturelles ». C'est pourquoi, à la différence de la contradiction logique, l'antinomie discursive ne doit pas nécessairement être formelle et absolue, mettre précisément en contraste une affirmation et sa

et de toute volonté d'interprétation collective et mobilisatrice du monde » (2002 [1991], p. 24). Or, le jugement d'Angenot intervient du point de vue de l'« analyse » extérieure; mais ce n'est pas l'analyse de l'historien qui bloque le compromis idéologique, c'est le jugement rhétorique des participant.es au débat public.

négation directe, mais peut impliquer toutes sortes de propositions, potentiellement toutes positives, entre lesquelles se trouve être supposée une relation d'exclusion mutuelle.

Amossy parle ainsi de « dichotomies » argumentatives dans lesquelles la « relation d'exclusion » ne se présente pas sous une « forme logique pure » et doit donc être considérée comme le produit d'une construction culturelle et politique (2014, p. 56).

Si on prend l'exemple de : gauche/droite, [...], collectivisme/individualisme, pacifiste/belligérant, [...] on s'aperçoit vite que ces oppositions ne sont pas absolues; elles dépendent de cadres socioculturels, de croyance de base, de besoins argumentatifs, de circonstances historiques, etc (p. 56; *cf.* Dascal, 2008, p. 28).

La dichotomie argumentative ne réfère donc pas à une réalité parfaitement objective, mais est toujours le fait d'une « dichotomisation », qui consiste à « radicaliser une polarité en accentuant l'incompatibilité des pôles et l'inexistence d'alternatives intermédiaires, soulignant le caractère évident de la dichotomie » (Dascal, p. 34, cité et traduit dans Amossy, p. 56). On obtient ainsi une dichotomie lorsque la relation d'opposition entre des termes différents est « exacerb[ée] jusqu'à les rendre inconciliables » (Amossy, p. 59); jusqu'à obtenir « deux options antithétiques [qui] s'excluent l'une l'autre » (p. 56) et qui ne peuvent en aucun cas être admises simultanément.

Construire les oppositions comme des dichotomies, des paires de notions exclusives l'une de l'autre sans possibilité de compromis, consiste à bloquer toute possibilité de solution, et à enfermer les parties dans un face-à-face où elles campent sur des positions inconciliables (p. 57).

Si parmi les propositions concurrentes autour d'une question, deux d'entre elles forment une dichotomie reconnue, alors un éventuel compromis ne saurait être intégral, devant exclure, au minimum, l'un des deux pôles incompatibles¹⁶⁶.

¹⁶⁶ Les incompatibilités instaurées dans un discours tendent à se présenter sur un mode binaire, ressemblant à la contradiction. Mais ce n'est pas toujours le cas : l'incompatibilité idéologique pourrait tout à fait se jouer entre une pluralité de valeurs, toutes supposées s'exclure mutuellement. Ainsi, une défense du « juste milieu », en s'opposant à tous les extrêmes, mettrait en opposition au moins trois pôles incompatibles : par exemple, l'appartenance de groupe ou de classe, contre l'unité sociale *et* l'individualisme. Cela dit, il est vrai que les contrastes qui structurent l'argumentation politique sont souvent formulés sur le modèle de l'opposition binaire.

Pour Amossy (p. 56-57), mais surtout pour Marcelo Dascal¹⁶⁷ (2008, p. 33 *sq.*), la pensée polarisante, dichotomique est une forme discursive contingente, non nécessaire, que choisissent plus ou moins consciemment de mobiliser des énonciateur.trices individuel.les, mais qui pourrait bien être désamorcée par des efforts interactionnels orientés vers la déconstruction des incompatibilités. Comme l'explique Amossy :

La « dé-dichotomisation » consiste [...] à montrer « que l'opposition entre les pôles peut être construite de façon moins contraignante qu'une contradiction, autorisant ainsi les alternatives intermédiaires [...] » [Dascal, 2008, p. 35, trad. Amossy]. Elle permet donc une ouverture susceptible de mener à des compromis et des solutions (2014, p. 57).

Mais je ne crois pas qu'il faille envisager l'émergence et la persistance de dichotomies argumentatives comme un phénomène purement arbitraire, lié à la mauvaise volonté des argumenteur.trices individuel.les. Sans prétendre en rien à la « naturalité » des constructions dichotomiques mobilisées dans les jugements idéologiques, on peut encore considérer qu'elles ne sont pas simplement le fait de stratégies argumentatives locales, mais plutôt qu'elles sont bien souvent issues de la *doxa* elle-même, héritées du discours social qui précède les prises de parole singulières. C'est à l'échelle du discours social que s'élaborent des dichotomies récurrentes, sur lesquelles viennent ensuite s'aligner les prises de positions circonstancielles. Bien souvent, des discours divergents se fondent chacun sur un pôle opposé d'une dichotomie doxique, et c'est alors de là que découle le caractère radical, insoluble, de leur désaccord. Et quand une opposition idéologique correspond à une antinomie constitutive du discours social, elle ne saurait être aisément déconstruite dans le cadre d'une argumentation particulière : on ne peut pas faire dépendre la « dé-dichotomisation » des bonnes dispositions et des efforts rhétoriques des entreparleur.euses engagé.es dans une discussion circonstancielle; elle suppose en fin de compte la réorganisation de la *doxa* et des possibles discursifs qu'elle recèle. La délibération publique voit dès lors apparaître des désaccords insurmontables fondés sur l'incompatibilité « décidée » des revendications politiques antinomiques. On se retrouve avec un problème tout à fait similaire à celui évoqué plus tôt, lorsque nous avons établi la difficulté

¹⁶⁷ L'article de Dascal évoqué ici est inclus dans un ouvrage collectif d'inspiration pragma-dialectique, dirigé par Eemeren et Garssen, portant sur le problème de la « controverse et de la confrontation » (2008).

à formuler des nouvelles positions intermédiaires pour mettre un terme aux divergences idéologiques ancrées dans la *doxa*.

Si la présentation de rapports dichotomiques, antinomiques, entre les jugements politiques ne dépend pas simplement des stratégies rhétoriques circonstancielles déployées par les débatteuses, c'est bien parce que ces rapports sont d'abord fixés dans et par le discours social, et « importé » dans la prise de parole singulière en même temps que les fragments topiques sur lesquels il repose – à commencer par les valeurs. En effet, le discours social, la *doxa*, ne rend pas simplement disponibles de préconstruits idéologiques, mais établit aussi certains rapports récurrents entre eux – et notamment des rapports d'opposition antinomique. Le discours social est à comprendre comme un vaste mécanisme de « répartition/différenciation polémique, c'est-à-dire comme un ensemble de discours et "d'idéologies", qui se définissent et se donnent une identité [...] en s'opposant aux dispositifs contigus » (Angenot, 2006, parag. 7). La signification et la valeur des discours et des fragments de discours se précisent ultimement à travers le réseau des rapports – d'identité, de différence, d'opposition, etc. – qui les relient à d'autres. Au fond, « un concept ne va jamais seul », mais fonctionne toujours au sein d'un réseau topique, d'une « famille de concepts », où il joue un rôle et acquiert son sens¹⁶⁸ (Blanché, 1967, cité dans Angenot, 1982, p. 111). Et dans un tel réseau définitoire, une idée n'est pas articulée qu'à d'autres idées convergentes – similaires, complémentaires, etc. –; elle est aussi associée à une ou plusieurs notions contraires. Le rapport de distinction le plus marqué qu'un aspect de discours peut entretenir avec d'autres, c'est effectivement l'opposition binaire, l'antinomie. Angenot explique qu'en particulier, « l'organisation des concepts par couples contrastés, [...par] *couples notionnels*, "paraît bien être une forme originelle et permanente de la pensée" » et qu'« [o]n a pu y voir une forme "a

¹⁶⁸ Dans des termes plus caractéristique de la théorie du discours social élaborée par Angenot : « les pratiques ne signifient que parce que leur identité résulte d'un classement [...] différentiel » (1984, p. 22), « [l]'effet de "masse synchronique" du discours social surdétermin[ant] la lisibilité [...] des textes particuliers qui forment cette masse » (2006, parag. 20). L'intelligibilité de tout discours ou fragment de discours est éminemment relative, fruit non d'une seule valeur interne mais d'une situation spécifique dans un état donné du tout socio-discursif. Les « caractères » d'un discours « ne sont pas intéro-conditionnés et intelligibles dans leur seule immanence » (2002 [1996], p. 49), et on ne saurait espérer en comprendre le sens en les isolant de ceux qui les entourent. À rapprocher de ce que dit Bakhtine : le « sens réel » de tout énoncé de discours ne se comprend que « sur le fond d'autres énoncés concrets sur le même thème, d'autres opinions, points de vue et appréciations en langage divers » (1987 [1975], p. 104).

priori" de notre mentalité, "une manière congénitale à l'esprit¹⁶⁹" » (p. 111). À vrai dire, que cette organisation de la pensée et du discours soit permanente ou non¹⁷⁰, le fait demeure qu'elle est effectivement omniprésente dans les discours sociaux et dans les argumentations qui en sont issues, apparaissant comme « l'outil par excellence du discours cognitif » (p. 112).

Ainsi, à chaque idée politique issue de la *doxa* et mobilisée dans les prises de position idéologiques correspond certaines contre-idées, en opposition avec lesquelles elle se définit, et avec lesquelles elle est conventionnellement posée comme fondamentalement incompatible¹⁷¹. Un jugement politique donné ne définit pas que des revendications positives, à défendre; mais aussi – serait-ce implicitement, virtuellement – des propositions négatives, à pourfendre. Ainsi, poser comme acceptables des jugements déterminés, c'est en même temps en identifier d'autres qui ne seront plus simplement reçus comme différents, mais qui demanderont à être combattus, réfutés, parce qu'ils seront compris comme allant parfaitement à l'encontre des conceptions et des valeurs reçues comme justes. Tous les jugements divergents sur un sujet donné ne seront pas compris comme parfaitement opposés, mais certains le seront – et ce, nécessairement, du moment que la *doxa* d'une collectivité est caractérisée par des antinomies. Pour Angenot, toute prise de position idéologique « aboutit ainsi à poser des verrous, marquer des contrastes indépassables et fixer des interdits dans une perspective ambiguë axiologique et pratique » (p. 113); toute argumentation politique institue, en même temps que des jugements

¹⁶⁹ Toutes les citations faites par Angenot sont encore de Robert Blanché (1967).

¹⁷⁰ Angenot rappelle que pour plusieurs, la pensée dichotomique est la marque d'une tradition de pensée qui est la nôtre, c'est-à-dire occidentale et/ou moderne : la « métaphysique », critiquée par Nietzsche; la « réification » rationaliste, démontée par Joseph Gabel (Angenot, 1982, p. 112-113). Maingueneau souligne que la dynamique binaire – qu'il relève quant à lui dans le conflit entre discours religieux modernes, soit jansénistes et humanistes – pourrait bien être le propre d'un héritage « hellénique », plutôt que de relever de quelque essence de la discursivité (1984, p. 71). Pour certains encore, comme Gabel et les tenants d'une pensée « dialectique » – au sens marxiste, cette fois, plutôt qu'aristotélicien –, ou encore comme Schmitt (1992 [1932], p. 119-120), la pensée antinomique binaire ne tiendrait pas seulement à des dispositions intellectuelles, mais à des circonstances socio-politiques qui favoriseraient son apparition.

¹⁷¹ Évidemment, les rapports entre les lieux communs hérités de la *doxa* politique ne sont pas tout à fait figés : chaque *topos* plurivoque se liera différemment aux autres selon le sens qu'il prendra; mais à chacun des usages disponibles correspond encore un ensemble normé de valences qui définit la manière dont une idée se rapporte aux autres, et s'y oppose. Par exemple : la liberté, comprise comme droit à l'autodétermination, s'opposera à l'autorité, à la contrainte; comprise comme possibilité effective d'accomplissement, elle s'opposera plutôt à la privation, à la dépossession.

raisonnables, le vaste champ de ce qui est déraisonnable – le fautif, le mensonger, l'inadmissible.

Les incompatibilités « décidées », conventionnelles, se jouent beaucoup sur le plan axiologique, soit entre les valeurs : c'est d'ailleurs à l'opposition des valeurs que réfère d'abord le terme d'« antinomie » (p. 112 *sq.*). C'est que l'adhésion aux normes et aux valeurs, je l'ai mentionné, relève d'une forme de décision, d'une préférence pour telle idée ou tel principe qui n'est jamais universel et qui se distingue toujours d'autres idées ou principes. Admettre une valeur, c'est toujours la faire primer sur d'autres¹⁷² (Perelman, 2002 [1977], p. 46), et c'est souvent en exclure certaines auxquelles elle s'oppose purement et simplement (Angenot, 2008, p. 243). En effet, les valeurs ne se présentent pas toujours simplement comme divergentes, mais parfois aussi – souvent – comme opposées. Les discours sociaux établissent fréquemment de strictes antinomies de valeurs : celles-ci elles entrent dans des rapports de forte incompatibilité; elles se présentent comme inconciliables. Autant les valeurs plus concrètes que les plus abstraites, insiste Angenot, « vont [...], irréconciliables, par paires opposées » (p. 243). Ainsi, une décision axiologique suppose à la fois valorisation et dévalorisation, injonction et interdiction.

Pour Maingueneau, encore, ce n'est pas par pur hasard, ni du fait de choix individuels malheureux, que les discours concurrents se trouvent à s'opposer si couramment et si fortement. C'est encore l'interdiscours compris dans sa globalité qui instaure ces incompatibilités. La « primauté de l'interdiscours », « [e]n termes de genèse », « signifie que [les divers discours] ne se constituent pas indépendamment les uns des autres pour être ensuite mis en relation, mais qu'il se forment de manière réglée à l'intérieur de l'interdiscours » (1984, p. 11). Chaque position, comme je l'ai évoqué au chapitre précédent, n'apparaît et ne se comprend donc que dialogiquement, que comme une réponse à tout un espace peuplé de voix concurrentes et de contre-discours. Plus précisément, l'interdiscours s'élabore et se structure beaucoup par des relations polémiques : parler du « caractère foncièrement dialogique de tout

¹⁷² « [O]n peut dire que le mot valeur s'applique partout où nous avons affaire à "une rupture de l'indifférence et de l'égalité entre les choses, partout où l'une d'elles doit être mise avant une autre, partout où elle est jugée supérieure et mérite de lui être préférée" » (Louis Lavelle, cité dans Perelman, p. 46).

[...] discours », c'est en grande partie reconnaître que celui-ci « tire le principe de son unité [...] d'un conflit réglé » (p. 31). En fait, tout discours, pour Maingueneau ne peut s'établir qu'à travers un régime d'oppositions fortes, s'exprimant comme des rapports duels entre significations qui se « contrarient » l'une l'autre¹⁷³ (1983, p. 25-36; 1984, p. 64-71). Un discours ne s'établit pas seulement à partir d'une sélection dans les matériaux idéologiques disponibles et d'un corollaire « oubli » de ceux qu'il délaisse, mais aussi via un rejet actif, catégorique de certains matériaux établis comme incompatibles

Si dans l'univers du [...] dicible un discours définit un îlot d'énoncés possibles qui sont censés saturer l'énonciation à partir d'une position donnée, dans l'ensemble des énoncés ainsi récusés il définit également un territoire comme celui de son Autre, de ce qui plus que toute autre chose ne doit pas être dit. L'Autre circonscrit donc justement le dicible insupportable sur l'exclusion duquel s'est constitué le discours (1984, p. 32).

¹⁷³ Précisons que, pour Maingueneau, l'opposition antithétique n'apparaît pas telle quelle dans l'interdiscours, c'est-à-dire qu'on n'a pas exactement affaire à deux discours dont chacun valoriserait un pôle opposé d'une *même* antinomie reconnue pas tous. Plutôt, chaque discours formule lui-même une antinomie, comporte donc un versant positif et un négatif : le versant négatif réfère certes à un autre discours avec lequel le premier est en conflit, mais toujours indirectement. Dans le cas étudié par Maingueneau, d'un côté le discours janséniste est construit autour de l'opposition idéologique identité/mélange; de l'autre le discours humaniste dévot s'organise autour de l'antithèse communication/rupture. Il est clair que le « mélange », pôle négatif du discours janséniste – postérieur au discours dévot, et apparu en réponse à lui –, réfère à la « communication » humaniste, et que c'est à cela qu'il s'oppose, mais la stricte incompatibilité antinomique n'intervient pas telle quelle dans l'interdiscours, plutôt dans la manière dont chaque formation idéologique sémantise la rencontre. (C'est l'idée de Maingueneau selon laquelle les divergences idéologico-discursives n'impliquent pas qu'un désaccord, mais une « interincompréhension », et une constante « traduction » mutuelle des discours lorsqu'il se réfèrent les uns aux autres (1984, ch. II; IV) : cette idée est d'une grande richesse, mais je n'ai pas le loisir de la développer ici.) Cependant, malgré que chaque discours compose sa propre antinomie pour s'opposer à l'autre, il me semble qu'on a malgré tout affaire à deux variations sur une même antinomie doxique plus fondamentale, à un *topos* disjonctif d'une certaine généralité – union/désunion – qui est précisé de manière différente dans chaque discours. Chose certaine, en tout cas, les deux antinomies concurrentes réfèrent au fond à un même affrontement interdiscursif, elles sont incontestablement le fruit des rapports de distinction et de rivalité entre les discours. « [L]es articulations fondamentales d'une formation discursive [...] se trouvent prises dans [l]e dialogisme, [...] tout énoncé du discours rejetant un énoncé [...] de son Autre de l'espace discursif. C'est dire que ces énoncés ont un "endroit" et un "envers" : on doit les déchiffrer [...] aussi sur leur "envers" en tant qu'ils sont tournés vers le rejet du discours de leur Autre » (p. 32). L'antinomie désigne une incompatibilité interdiscursive, elle engage un désaccord radical entre les perspectives idéologiques. Notons que le présent constat s'applique aussi généralement à la compréhension des antinomies idéologiques mise de l'avant par Jameson – exposée ci-dessous : elles peuvent être propres à une tendance politico-discursive, mais elles n'en réfèrent pas moins à des oppositions entre camps se jouant à l'échelle sociale.

Dans le réseau de sens où s'inscrit un discours, les significations « se rangent en deux classes complémentaires, c[elles] que le discours revendique comme "positi[ve]s" et leurs contraires, qu'il pose comme "négati[ve]s", rejette » (p. 64-65). Aux principales idées sur lesquelles un discours se fonde, il faut donc adjoindre un univers de sens correspondant, désignant tout ce qui doit demeurer irrecevable depuis tel point de vue idéologico-discursif – ce avec quoi il n'est décidément pas de compromis envisageable. Et puisqu'une incompatibilité survenant dans dialogue n'est pas « accidentelle », mais est la « manifestation » d'une opposition fondamentale « qui a permis la constitution du discours » et qui « est inscrit[e] dans ses conditions même de possibilité » (p. 12; *cf.* Amossy, 2014, p. 57-58), la déconstruction de la relation dichotomique entre les points de vue concurrents signifierait en vérité l'effondrement sémantique des discours concernés. Le régime d'opposition est incontestable, parce que constitutif des positionnements discursifs. Et puisque c'est à l'échelle de l'interdiscours qu'apparaissent et opèrent les antinomies, leur critique et leur dépassement supposera en vérité la réorganisation de tout l'espace interdiscursif.

Jameson pose aussi que les discours idéologiques construisent des incompatibilités notionnelles et axiologiques, qu'il qualifie d'« antinomies » menant à des « apories » (2002 [1981], p. 68). Il réfère au modèle du « carré sémiotique » établi par Greimas pour expliquer le fonctionnement des systèmes d'opposition régissant la vie idéologique (p. 31 *sq.*). Notons que par rapport à ce modèle, l'antonomie telle que nous la concevons ici s'apparente à la relation entre des termes « contraires » plutôt qu'à celle entre les termes « contradictoires » – par exemple : à l'opposition entre le « noir » et le « blanc », plutôt qu'à celles entre le « noir » et le « non-noir », ou entre le « blanc » et le « non-blanc ». Au contraire de Greimas – qui présente son modèle comme définissant la structure sémantique de tout discours, sinon de la réalité elle-même¹⁷⁴ –, Jameson insiste fortement sur le fait que les tensions irréconciliables entre termes posés comme contraires, les antinomies à l'œuvre dans les discours idéologiques n'ont rien de nécessaire ou de naturel, mais résultent de constructions discursives – issues de la culture au sens le plus large, et remaniées et réaffirmées dans des

¹⁷⁴ « [T]he semantic or semiotic structures articulated in Greimas' scheme seem to map out what he takes to be the logical structure of reality itself, and stand as the fundamental categories of that reality » (Jameson, p. 31).

énonciations singulières comme dans des discours idéologiques partagés par plusieurs (p. 66 *sq.*). La possibilité d'analyser les productions idéologiques en fonction du modèle sémiotique imaginé par Greimas, et tout particulièrement d'y déceler des rapports d'antinomie,

derives [...] not from its adequacy to nature or being, nor even from its capacity to map all forms of thinking or language, but rather from its vocation specifically to model ideological closure and to articulate the workings of binary oppositions, here the privileged form of what we have called the antinomy (p. 68).

L'institution d'oppositions fortes et indépassables entre des termes conçus comme contraires et irréconciliables n'a rien de nécessaire, de logique ou de naturel : elle n'en est pas moins, suggère Jameson, un phénomène caractéristique de la discursivité idéologique, un phénomène avec lequel il faut bel et bien compter quand on cherche à comprendre la dynamique des prises de position politiques. L'antinomie est « the very locus and model of ideological closure » (p. 32); elle est ce à travers quoi les perspectives idéologiques se forment, se définissent et se stabilisent.

Seen in this way, the semiotic rectangle becomes a vital, instrument [...], not so much because, as in Greimas' own work, it yields the objective possibilities according to which landscape and the physical elements, say, must necessarily be perceived, as rather because it maps the limits of [...] ideological consciousness and marks the conceptual points beyond which [it] cannot go, and between which it is condemned to oscillate. [...] When Greimas' system is used in this fashion, its closure [...] furnishes the graphic embodiment of ideological closure as such (p. 32-33).

L'affirmation de Jameson a une double portée : il s'agit, d'une part, de dire que l'apparition et la récurrence de n'importe quelle antinomie déterminée est toujours le fruit d'une construction culturelle et politique, et n'a donc rien d'éternel; d'autre part, d'avancer que l'existence même de relations antinomiques entre les termes structurants des discours ne découle pas simplement de ce que le monde est ainsi fait, mais est plutôt liée au fonctionnement de la discursivité idéologique en tant que telle (p. 68). Ainsi, si telle antinomie politique donnée peut disparaître éventuellement – suivant non la bonne volonté des individus, mais la transformation générale d'une collectivité, de ses enjeux, des matériaux idéologiques qu'elle rend disponibles et des perspectives concurrentes qui s'y instituent – il n'en va pas nécessairement de même de l'antinomie « en général » : celle-ci semble plutôt vouée à faire retour, sous différentes formes

renouvelées, dans les productions discursives successives et divergentes animant la vie idéologique des collectivités. L'occurrence de dissensus marqués, interdisant la formulation de compromis « agrégeant » toutes les volontés politiques, semble inévitable.

Finalement, remarquons que le fonctionnement antinomique de la vie idéologique n'est pas le fruit du hasard, ni des simples limites de la pensée politique. Pour Jameson, les oppositions idéologiques sont au fond l'expression discursive d'autres oppositions bien réelles, celles qui caractérisent la collectivité dans sa matérialité : « a system of antinomies [is] the symptomatic expression and conceptual reflex of something quite different, namely a social contradiction » (p. 68). Il faut donc envisager la possibilité que l'antinomie discursive, l'incompatibilité idéologique « décidée » réfracte en fin de compte autre chose : soit l'impossibilité concrète, extra-discursive, de faire cohabiter certaines pratiques collectives – l'incompatibilité découlant de « la nature des choses », des « événements », pour reprendre les termes de Perelman et Olbrechts-Tyteca. C'est ce que nous verrons dans la section suivante.

Les antinomies sont légion, dans les écrits pamphlétaires et satiriques d'*Égards* et de la *Conspiration*; elles structurent et consacrent les conflits dans lesquels sont pris les rédacteur.trices des deux revues. À *Égards*, dans un texte sur – c'est-à-dire : *contre* – la légalisation du mariage homosexuel et les raisonnements concurrents qui sous-tendent ce point de conflit politique (2004c), Renaud multiplie les dichotomies. L'acceptation généralisée du droit à l'homosexualité, argue-t-il, tiendrait de la tendance contemporaine aux « caprices » et aux « lubies » au détriment de la « loi naturelle » (p. 61); à la victoire du « débridement du moi » sur le « bien commun » (p. 63); au déni de la « mesure » au nom des « pulsions » et de la « dérive » (p. 63; 68); et, finalement, au triomphe de la « subjectivité » sur l'« objectivité » (p. 64-65). Le pamphlétaire rejoue là des antinomies profondément ancrées dans la *doxa*, comme celle entre individualisme et collectivisme – évoquée par Amossy comme un cas typique de dichotomie idéologique –, ou encore entre raison et passions. Dans un article ultérieur, c'est au tour de Carl Bergeron de ressortir encore un lot d'antithèses similaires – quoique, suprenamment, en privilégiant les pôles opposés à ceux que valorisait Renaud¹⁷⁵ –

¹⁷⁵ On peut se demander ce qu'un tel point de vue fait dans les pages d'*Égards*. Quoi qu'il en soit, le très court passage de Bergeron à la revue – quatre articles et deux brèves sur un an – laisse penser que, peut-

pour rendre compte du « vieux combat de l'ordre social contre la littérature » : c'est « la collectivisation contre l'individuation, le public contre le privé, [...] l'inclusion contre l'exclusion » qui se rencontrent dans ce combat peu propice aux accommodements (2007, p. 44). Remarquons que, dans ces exemples, et de manière générale, les oppositions régissant les prises de position à *Égards* s'inscrivent dans les antinomies les plus fondamentales de la tradition de pensée occidentale. Cela tient, en partie, au fait que l'équipe de la revue valorise fortement cette tradition – comme y insiste d'ailleurs Renaud dans le texte évoqué ici, affirmant s'inspirer de Platon, Aristote, Thomas d'Aquin, Bossuet... (2004c, p. 69). Mais c'est, aussi, que le recours aux dichotomies les plus anciennes et durables confère un surcroît de force au contraste idéologique, en lui donnant l'apparence d'une opposition éternelle, naturelle – et la prétention à avoir l'« esprit [...] ordonné au réel » lui-même est constitutive de l'attitude idéologique propre à *Égards*. Chose certaine, en tout cas, l'organisation de la confrontation intellectuelle et morale autour de pôles dont l'opposition est aussi fortement ancrée bloque résolument la possibilité de compromis.

La *Consdep* n'échappe pas aux différends marqués par l'incompatibilité idéologique, quoiqu'elle mette moins fréquemment en scène des antinomies strictement discursives. Dans un texte portant sur les injonctions formelles et informelles auxquelles sont soumis les individus en matière de santé¹⁷⁶ (2009), Miville-Allard déploie sous toutes ses facettes l'antithèse entre autonomie personnelle et restrictions sociales : d'un côté, on a les « mécanismes de surveillance et de contrôle social », la « charge moralisatrice de nos contemporains », le « Reich de la vertu », la « normalisation », la « prédication, la « police », la « délation », le « climat de paranoïa »; de l'autre, les « dernières libertés », la « vie privée », le droit à l'« intimité » et à la « transgression », etc. Le refus que Miville-Allard oppose au discours « hygiéniste » et aux mesures de santé publique, constate-t-on, dépend de normes parfaitement inverses à celles que préconisent l'État et bon nombre de citoyen.nes. On retrouve encore là la fameuse dichotomie individu/société, qui donne lieu à tant de querelles, et qui semble si solidement ancrée dans l'interdiscours contemporain – elle est mobilisée autant par

être l'entente n'était pas suffisante entre lui et le reste de l'équipe : on aurait là une belle illustration de la difficulté à tenir des discours collectifs entre tenants d'idée inverses.

¹⁷⁶ Le prétexte de l'article est une discussion des lois encadrant le tabagisme.

la droite dure d'*Égards* que par la gauche radicale de la *Consdep* – que son dépassement semble inconcevable : l'impossibilité des raisonnements est totale; l'entente; bloquée.

Il existe, aussi, bien sûr, d'autres couples notionnels antithétiques, peut-être moins classiques, mais témoignant de contrastes tout aussi marqués. Par exemple, à l'occasion de la mort de Steve Jobs et de la vague d'hommages qu'elle soulève, Gauthier remarque qu'une fascination extrême pour tout ce qui relève de la technique caractérise la *doxa* contemporaine (2011). Quant à lui, il s'inscrit dans une perspective inverse qui oppose, au « culte imbécile de la fine pointe technologique » (p. 3) et à l'automatisation des pratiques sociales, un amour pour un autre « forme de génie qui s'exerce par la pensée critique, par le questionnement, par le doute, par l'imagination » (p. 4). L'incompatibilité est totale, selon Gauthier, entre « fétichisme » technique et souci des « dimensions de l'être humain » dans toute leur complexité : « Une soumission volontaire vis-à-vis de l'idéologie managériale et la pensée technicienne suffit pour faire des geeks-entrepreneurs l'inverse même de ce qu'on pourrait considérer comme le sujet de l'émancipation » (p. 4). Gauthier souligne lui-même le fait que l'antinomie qu'il met en scène, si elle ne semble pas évidente pour tout le monde, est de loin antérieure à son discours à lui : elle remonterait à l'Antiquité grecque et au mythe de Prométhée, qui « distingue deux aspects de la raison humaine, la dimension technique [incarquée par Prométhée] et la dimension morale » et politique, incarnée par Hermès¹⁷⁷ (p. 3). Le discours de Gauthier, comme tant d'autres, participe de différends insolubles, parce qu'ancrés dans des conceptions, des positionnements bien établis et qui se définissent

¹⁷⁷ Remarquons que si la distinction se retrouve sans doute déjà dans la mythologie évoquée par Gauthier, son institution en antinomie inconciliable, elle, est sans doute plus récente : le choix de vocabulaire de Gauthier, qui qualifie la raison à laquelle il s'oppose d'« instrumentale », de « fétichiste » et de « technicienne », laisse entrevoir une dichotomie caractéristique du XX^e siècle occidental. La « rationalité instrumentale » est une notion formalisée par Weber, qui la distingue de la « rationalité en valeur » mais sans encore les présenter comme impossibles. C'est un peu plus tard que le fétichisme technicien sera dénoncé comme une menace absolue pour la liberté humaine : les avant-gardes artistiques, la théorie critique de l'École de Francfort ou encore les travaux de Jacques Ellul sont des expressions paradigmatiques de la circulation cette antinomie, qu'Angenot identifie d'ailleurs comme l'une des grandes oppositions idéologiques modernes (2008, p. 233-235). D'où qu'elle provienne, il reste que l'incompatibilité conventionnelle entre le tout-à-la-technique et la recherche de l'émancipation appartient à notre *doxa* : Gauthier le constate en même temps qu'il reconduit l'opposition.

précisément par leur contraste radical : ce sont de telles antinomies qui interdisent, bien souvent, la formation de compromis réunissant tous les horizons idéologiques.

3.3.2.2 Antagonisme pratique

On retrouve souvent, jusque chez Amossy, par exemple, cette idée selon laquelle un espace public pluriel et ouvert, particulièrement lorsqu'animé par des vives discussions, « offre un moyen de coexistence aux parties, qui assure un vivre-ensemble » en permettant à tous et toutes « de faire entendre leurs revendications contradictoires », leurs discours divergents, même incompatibles (2014, p. 215). Même si, dans le champ idéologico-politique, « [l]es citoyens [...] sont divisés par des projets de société souvent irréconciliables », l'espace public de délibération démocratique serait un lieu leur permettant de « coexister non seulement dans leurs différences, mais aussi avec leurs différends » (p. 214) : c'est la « coexistence dans le dissensus », que célèbre Amossy (p. 207-228). Or, il est pour le moins réducteur de qualifier de véritable « vivre-ensemble » une « coexistence » politique purement verbale. Cela menace de réduire dangereusement le « vivre » à sa dimension symbolique, à la simple expression de valeurs sans conséquences pratiques qui « peuvent être pensées, mais non agies ni vécues », qui au fond ne cohabitent sans problèmes que parce qu'elles sont confinées au « ciel des idées » (Ricoeur, 1997 [1986], p. 22). L'exposition de points de vue et de croyances, la formulation de revendications, ne saurait être le tout de l'activité politique : celle-ci ne s'accomplit tout à fait que dans les pratiques collectives concrètes, la transformation et l'organisation effectives de la communauté. La possibilité de faire entendre une perspective politique n'équivaut absolument pas à celle de « vivre » en accord avec les valeurs ainsi énoncées, ni à celle d'agir sur les structures politiques existantes au nom d'une opinion critique. C'est d'ailleurs Amossy elle-même qui affirme qu'« un véritable conflit ne se réduit pas à une controverse » et que c'est donc une « erreur [...] d'avoir vu dans les conflits sociaux de simples divergences de croyances et d'attitudes alors qu'il importait de tenir compte de jeux d'intérêts et de rapports de force dans une dynamique d'action (au-delà du discours) » (2014, p. 200). La juxtaposition, dans le débat, d'idées différenciées voire incompatibles ne garantit pas une « coexistence » concrète.

C'est dire que l'hypothèse d'un compromis politique n'engage pas, au fond, que l'articulation d'idées abstraites, mais exige aussi que les actions proposées par les différentes parties soient susceptibles d'une « coexistence » pratique effective. Autrement, survient une autre forme de blocage interdisant l'entente : l'antagonisme. L'agir constitue l'horizon de toute parole politique, mais il n'est pas qu'un épiphénomène de l'expression idéologique, il obéit à ses propres dynamiques : peuvent donc s'y présenter des incompatibilités non purement doxiques, idéologiques, mais proprement matérielles, dont il importe de comprendre le fonctionnement propre. Les antinomies doxiques sont peut-être bien souvent l'expression médiée des antagonismes matériels; mais ces derniers ne sont certainement pas le simple fruit des dispositions intellectuelles des entrepreneurs. On peut même imaginer que surviennent des ententes factices, purement idéelles, entre des revendications qui demeureront pourtant impossibles dans la pratique – l'impossibilité du compromis ne se révélant que plus tard¹⁷⁸ (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 270). Certes, une délibération peut donner lieu à une articulation rhétoriquement admissible de propositions antagonistes, mais c'est autre chose qui est en jeu dans l'action politique que visent ces énoncés concurrents : certains discours idéologiques formulent des jugements qui engagent des gestes impossibles à accomplir simultanément. Lorsque cela est reconnu et mis en évidence dans la délibération, le compromis est empêché.

Nous avons dit que la vie politique était fondamentalement marquée par la contingence des futurs, l'indétermination de l'action collective, plusieurs voies d'avenir étant à chaque instant également envisageables. Mais cela ne signifie pas pour autant que ces possibles ouverts peuvent tous simultanément se réaliser. Un compromis intégral, une « agrégation » universelle de tous les intérêts socio-politiques, qui consisterait à vouloir réaliser simultanément tous les avènements possibles, est inaccessible. En fait, s'il y a délibération politique, c'est précisément parce qu'un choix s'impose qui doit amener la collectivité à emprunter certaines voies plutôt que d'autres. Nous avons vu que, pour Mouffe, la politique est l'art de la « decision taken in an undecidable terrain » (avec Laclau, 2014 [1985], p. xi) : or, si une telle formulation indique bien que la politique est étrangère à toute certitude univoque, elle signifie aussi que, malgré

¹⁷⁸ « [I]l se peut qu'éluder une incompatibilité actuelle en crée de nouvelles, et plus graves, dans l'avenir » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, p. 270).

tout, elle est inséparable de certains choix partiels; elle est précisément ce qui « institue » la société selon certaines formes déterminées malgré l'indétermination première (2005, p. 9). Par définition, « properly political questions always involve decisions which *requires us to make a choice* between conflicting alternatives » (p. 10, je souligne). La vie politique est faite d'alternatives en même temps qu'elle est modelée par des préférences et des décisions; la pluralité des perspectives et des valeurs en est constitutive, mais « owing to empirical limitations, we will never be able to adopt them all » (p. 10). La pratique politique ne permet donc pas, contrairement à la sphère des idées et des discours, la cohabitation effective de tous les projets collectifs concurrents dans un compromis universel.

Toujours selon les termes de Mouffe, toute pensée du politique doit ainsi reconnaître « the ontological dimension of radical negativity » (2012, p. 8), c'est-à-dire le fait que de toutes les potentialités et toutes les volontés qui traversent une société, un certain nombre est nécessairement voué à l'inexistence, parce qu'elles s'opposent indépassablement à d'autres : « full objectivity can never be reached and [...] antagonism is an ever present possibility » (p. 8). Pour Mouffe et Laclau l'antagonisme politique répond à une définition bien spécifique. Elle et il insistent fortement sur la nécessité, pour en comprendre la dynamique propre, de distinguer l'antagonisme d'autres phénomènes avec lesquels il tendrait trop souvent à être confondu, soit, d'une part, la contradiction discursive, mais aussi toutes les formes d'incompatibilités verbales; et, d'autre part, l'« opposition réelle [*Realrepuganz*] » (2014 [1985], p. 109-110). Les antagonismes se distinguent d'abord des contradictions et antinomies en ce qu'ils ne se jouent pas strictement dans l'ordre du discours; ils peuvent bien survenir sans que les revendications et les projets qui s'affrontent soient symboliquement formulés de manière contradictoire ou antinomique. Ensuite, ils diffèrent aussi des « oppositions réelles », c'est-à-dire du choc de forces matérielles opposées, toutes dotées d'existence positive, objective¹⁷⁹. En effet, « antagonisms are not *objective* relations,

¹⁷⁹ Mouffe et Laclau donnent l'exemple d'un « crash between two vehicles » ou d'une « collision between two stones » et précisent que l'antagonisme politique ne correspond pas à ce genre d'opposition matérielle : « To apply the same principle to the social terrain would be tantamount to saying that what is antagonistic in class struggle is the physical act by which the policeman hits a worker militant, or the shouts of a group in Parliament which prevent a member of an opposing sector from speaking » (p. 109). Plutôt, selon la définition de Mouffe et Laclau, l'antagonisme de classe – c'est-à-dire plus social que politique (*cf. infra*, n. 181) – correspondrait à l'impossibilité matérielle pour une classe dominée

but relations which reveal the limits of all objectivity » (p. xiv), c'est-à-dire que l'antagonisme désigne plutôt un type de relation interdisant l'existence complète et simultanée de toutes les forces en jeu – ici : des actions collectives – et impliquant de ce fait une part de « non-être [non-being] ».

In the case of real opposition, it is because A is [...] fully A that its relation with B produces an objectively determinable effect. But in the case of antagonism, we are confronted with a different situation : the presence of the 'Other' prevents me from being totally myself. The relation arises not from full totalities, but from the impossibility of their constitution. [...] (It is because a physical force is a physical force that another identical and countervailing force leads to rest; in contrast, it is because a peasant *cannot be* a peasant that an antagonism exists with the landowner expelling him from his land.) Insofar as there is antagonism, I cannot be a full presence for myself (p. 111).

L'antagonisme désigne la rencontre de potentialités pratiques incompatibles dont toutes ne sauraient être accomplies simultanément; ou encore l'opposition d'une réalité effective et des potentialités qu'elle interdit¹⁸⁰. C'est précisément le genre de relation conflictuelle qui existe entre des projets politiques concurrents s'excluant mutuellement, ne pouvant voir le jour qu'à la condition d'interdire l'avènement de volontés adverses¹⁸¹.

Mouffe pose que la pluralité des revendications politiques ne peut définir l'espace public sans qu'en contrepartie ne surviennent, à un moment ou un autre, de véritables antagonismes

d'accomplir certaines choses, quand cette impossibilité est le fait de pratiques et de formes d'organisation concurrentes mises en place par la classe dominante.

¹⁸⁰ Si des revendications antagonistes toutes encore virtuelles s'affrontent, sans que l'une ne parvienne à s'imposer dans la réalité, cela mène à un état de dissensus persistant correspondant au « désaccord radical ». Si l'une des options antagonistes s'incarne dans la réalité et empêche l'accomplissement des autres, cela signifie qu'une « victoire » est survenue. Dans tous les cas, l'antagonisme mène à l'échec du compromis.

¹⁸¹ Notons aussi que, de ce point de vue, l'antagonisme politique ne correspond résolument pas à une différenciation, une hiérarchie entre groupes divisant effectivement une société, mais se présente plutôt comme un conflit entre des parties promouvant des pratiques collectives encore virtuelles, ou entre les pratiques que rend possible une organisation sociale et celles qu'elle exclut. Mouffe et Laclau peuvent ainsi écrire que « [s]trictly speaking, antagonisms are not *internal* but *external* to society; or rather they constitute the limits of society » (p. 112), parce qu'ils mettent face à face la société et son envers. En d'autres termes, l'antagonisme n'est pas simplement un rapport social d'inégalité entre des sous-groupes distincts, mais un rapport proprement politique entre des aspirations divergentes, impossibles, quant à l'organisation la communauté.

entre les perspectives pratiques. La rivalité des projets politiques a pour conséquence la possibilité constante d'une telle incompatibilité :

the possibility of emergence of antagonism can never be eliminated. It is therefore an illusion to believe in the advent of a society from which antagonism would have been eradicated. Antagonism, as Schmitt says, is an ever-present possibility [...] belong[ing] to our ontological condition (2005, p. 16).

L'antagonisme des perspectives pratiques est loin d'être un accident évitable qui viendrait momentanément troubler le cours de la vie collective; elle appartient de plein droit à la sphère politique et à la pluralité qui la caractérise. En effet, cette pluralité initiale est vouée à être restreinte par l'éventuelle décision qui donnera sa forme à la collectivité : tout consensus, tout compromis ne peut se faire sans exclusion. « [T]his means that the search for a consensus without exclusion and the hope for a perfectly reconciled and harmonious society have to be abandoned » (2012, p. 8). Au contraire, le politique se définit plutôt par son inévitable part de négativité.

Mouffe réfère à la pensée de Schmitt, qui a tout particulièrement réfléchi au sens propre de l'antagonisme politique et à la possibilité de son émergence. Schmitt place au centre de sa conception du politique le problème de l'*inimitié* (1992 [1932], p. 63-65). Entre ennemis politiques, non seulement il n'y a plus de « normes générales » partagées permettant l'harmonie, mais en plus les prétentions avancées de part et d'autre entrent dans une « négation » réciproque concrète (p. 65), impliquant une division et une opposition claire entre des volontés impossibles, et débouchant potentiellement sur une « lutte » effective (p. 76). L'essentiel, ici, est le fait que le conflit politique tel que l'envisage Schmitt ne se limite pas au désaccord formel, à un dissensus qui se jouerait sur le seul plan des idées : « [c]e n'est pas [...] la lutte purement intellectuelle de la discussion » qui divise la communauté, mais bien l'éventualité de la « négation existentielle » de certains sujets par d'autres (p. 71). L'*inimitié* n'a « rien à voir avec de quelconques idéaux [...] ou abstractions normatives » (p. 90), sinon dans la mesure où ceux-ci informent des manières d'être dans « la réalité concrète de l'existence politique » (p. 118) : « ce sont, en effet, toujours des groupes humains concrets qui, au nom du Droit ou de l'Humanité ou de l'Ordre ou de la Paix, luttent contre d'autres groupes humains concrets » (p. 112). Ainsi, la négation d'autrui en jeu dans l'*inimitié* politique s'incarne ultimement, pour Schmitt, dans la guerre et dans la mort (p. 70-71). Mais on ne

saurait la réduire à cette forme extrême : ce n'est pas tant la vie des différentes parties qui est en jeu que la volonté, chez chacune, de défendre et « de maintenir sa propre *forme d'existence* face à une négation tout aussi vitale de cette forme » (p. 90, je souligne). De chaque côté est revendiquée une « forme d'existence », une manière de vivre – toujours collective, publique (p. 67) – qui serait menacée par celle que défend l'autre¹⁸².

Le « degré extrême [...] de désunion » politique (p. 63) que représentent l'inimitié et la négation existentielle n'apparaît pas toujours, mais il peut toujours survenir. Il faut, insiste Schmitt, prendre acte de la pluralité, se faire pluraliste « quoique dans un sens différent » de ce qui est habituellement entendu par-là (p. 95). Certes, « le monde n'est pas une unité politique,

¹⁸² Il y aurait bien des bémols à apporter aux idées de Schmitt mobilisées ici. Je me contenterai d'en identifier deux. La concrétude de l'inimitié que conçoit Schmitt a à voir avec la focalisation de sa pensée autour de l'image de la guerre comme manifestation paradigmatique de la politique; à vrai dire elle tend à légitimer la guerre comme mode de résolution conséquent des inimitiés et des menaces existentielles qu'elles impliquent. Plus précisément, la compréhension strictement schmittienne de l'inimitié débouche sur une conception absolue de la conflictualité politique, qui ne pourrait être résolue que par l'exclusion définitive de l'autre de la collectivité, voire par son élimination pure et simple. C'est sur ce point que porte l'essentiel de la critique de Mouffe envers Schmitt (2000, p. 101-104; 2005, p. 19 *sq.*; 2012, p. 108-110) : elle insiste conséquemment sur l'importance de concevoir l'autre, en politique, non comme un « ennemi » à éliminer, mais plutôt comme un « adversaire », qui porte peut-être des volontés incompatibles, mais qui est légitime de les énoncer et de les défendre. À ce moment, le strict « antagonisme » peut s'exprimer comme un « agonisme » plus tolérant. « The friend/enemy relation concerns a negation which cannot be overcome dialectically. However, this antagonistic conflict can take different forms. It can express itself in the form of what we can call antagonism proper – that is, in the Schmittian form of friend and enemy. Here Schmitt is, of course, right that such an antagonism cannot be accommodated within a political society because it will lead to the destruction of the political association. But it can also be expressed in a different way, which I have called "agonism". The difference is that in the case of agonism we are not faced with a friend/enemy relation but with one between adversaries who recognize the legitimacy of the demands of their opponent », et ce, tout en sachant que « there is no rational solution to their conflict » (2012, p. 109; *cf. infra*, p. 269, n. 221). L'adversaire est « somebody whose ideas we combat but whose right to defend those ideas we do not put into question. This [...] does not entail condoning ideas that we oppose or being indifferent to standpoints that we disagree with, but treating those who defend them as legitimate opponents » (2000, p. 102). Si, malgré tout, je réfère ici à la compréhension du conflit élaborée par Schmitt, c'est à cause de sa prise en compte de la concrétude et de l'insolubilité de l'antagonisme politique; mais ce n'est certainement pas pour tirer les mêmes conclusions normatives que lui. L'autre point qui mérite d'être clarifié concerne la proximité de Schmitt avec le nazisme, et la question de savoir si sa pensée contient déjà en germe des aspects résolument fascistes. En ce qui nous concerne ici, il me semble qu'il y a plutôt contradiction entre la théorie exposée et le régime auquel l'auteur s'est historiquement associé. En effet, tandis que l'inimitié « existentielle » telle que la théorise explicitement Schmitt se veut strictement politique et s'apparente à une forme d'antagonisme pratique, matériel, le fascisme se caractérise plutôt par une compréhension ethno-religieuse de la conflictualité sociale; et, corollairement, par une faible attention aux antagonismes matériels, au profit d'une conception fortement idéelle, « morale et spirituelle » de ce que sont l'unité nationale et les menaces qui pèseraient sur elle (Palheta, 2018, p. 247-252).

il est un *pluriversum* politique » (p. 95), mais cela toutefois ne signifie pas que les différents groupements politiques puissent aisément s'associer en une unité, ni cohabiter sans s'allier ni se combattre (p. 82). C'est-à-dire que la pluralité politique telle que l'entend Schmitt ne dessine pas que des distinctions, des différences intérieures dans une collectivité malgré tout unifiée; elle trace plutôt des divisions entre des regroupements « ennemis », dont la coexistence est impossible. Un tel antagonisme se voit d'abord les relations conflictuelles *entre* les collectivités – dans la guerre entre les États par exemple – mais caractérise aussi le fonctionnement de la « politique intérieure », se manifestant dans l'inimitié entre des factions informelles ou des partis : « une certaine contradiction, un certain antagonisme à l'intérieur de l'État demeure un élément constitutif du concept de politique » (p. 68-70). C'est pourquoi toute réflexion politique, selon Schmitt, doit ultimement faire place à « la discrimination de l'ami et de l'ennemi », qui est la « distinction spécifique du politique », le « critère du politique¹⁸³ » (p. 63). De son point de vue, il est sans intérêt de regretter – ou de célébrer – le fait que se manifestent entre les sujets politiques de telles relations troubles; il est inutile, et même erroné, de postuler ou de rechercher une harmonie universelle ou éternelle là où elle reste impossible : le fait demeure que peuvent toujours apparaître dans une collectivité des antagonismes marqués et concret, voire des relations d'hostilité (p. 66-67). C'est ce qu'ignore une conception de la politique qui la réduit à sa dimension discursive et évacue la possibilité de conflits proprement pratiques, « existentiels ».

Les textes publiés dans *Égards*, et surtout dans la *Conspiration*, concernent fréquemment des incompatibilités politiques tout ce qu'il y a de plus matérielles. Si la première de ces publications est surtout adepte des oppositions morales, un cas particulièrement frappant d'antagonisme pratique se retrouve dans ses pages, sous la plume de Gagnon. Réagissant aux soulèvements ayant eu lieu dans Montréal-Nord à la suite de l'assassinat de Fredy Villanueva par la police, Gagnon expose l'alternative qui, croit-il, se dégage de la situation :

¹⁸³ Il serait en fait erroné de ne voir de la politique que là où il y a « inimitié », incompatibilité : c'est encore là une conclusion de Schmitt liée à son assimilation-réduction du politique au guerrier. On préférera, comme « critère du politique », la « pluralité » humaine évoquée par Arendt. Dès lors, tous les types de rapports entre les parties sont possibles – quoique pas tous également probables. On peut toutefois, comme Mouffe, conserver de Schmitt l'idée que la pluralité s'accompagne inévitablement de l'émergence d'un certain nombre d'antagonismes, plus ou moins graves.

L'imbuvable Will Prosper, porte-parole de Montréal-Nord-Republik (sic), voudrait aujourd'hui soumettre le quartier au contrôle ethnique de son association et rebaptiser le parc Henri-Bourassa en parc Fredy-Villanueva! Il faut plutôt [...] casser le ghetto en renforçant les forces policières et, lorsque nécessaire, en faisant appel aux forces militaires pour bloquer le plus rapidement le cancer racialement qui risque d'envahir Montréal : la guerre est maintenant dans la rue (2009b, p. 105-106).

Il faut bien admettre, et sans même partager en rien les velléités de l'auteur, qu'entre l'auto-organisation des résident.es d'un quartier, et l'accroissement de la surveillance et de la répression policières dans le même milieu, l'antagonisme est assez ferme. La perspective d'un compromis rendant possible à la fois l'autonomie d'un groupe social et sa soumission à un état d'exception militaire est certainement nulle.

Du côté de la *Conspiration*, la mise en évidence d'incompatibilités matérielles entre le règne du dépressionnisme et toutes les tendances divergentes qu'il étouffe est une constante : il y a antagonisme clair entre les revendications libertaires portées par l'équipe de la revue et l'organisation sociale capitaliste. Malgré qu'il ne soit pas exactement interdit de vivre autrement que selon les normes du système économique et social en place – « la nécessité de payer pour manger, et de travailler pour payer » (« Sur l'économie étudiante », 2009 [2007], p. 201) –, il demeure techniquement impossible de vivre une autre vie que celle du dépressionnisme.

Les divergences ne sont plus que d'opinion [...], sans effet sur le cours des choses. [...] Chaque individu est obligé de mouler son horizon de possibilité sur le monde de l'échange de marchandises. En fait, il n'y a tout simplement aucune autre façon disponible d'organiser sa vie (p. 201).

C'est là le cœur du problème auquel s'attaque la *Consdep*. Lacroix développe encore sur le sujet, dans un essai visant à expliquer pourquoi les textes publiés dans la revue font preuve d'autant de négativité, plutôt que de simplement promouvoir des formes de vie positives, susceptibles de trouver une place dans le monde et de pallier aux manques du système en place :

Dans la mesure où il s'agit de les réaliser socialement, il est quasi-impossible de ne pas donner à ses facultés la forme de marchandises prédéterminées par l'état actuel du marché.

De façon très concrète, la liberté d'action et de pensée est drastiquement réduite dans la mesure où les efforts visent l'intégration économique. Corollairement, et cela d'une manière générale, les efforts *sont* contraints à cette visée de par l'organisation

du contexte social lui-même. Il est concrètement impossible de se soustraire à un processus social entièrement déterminé par le principe d'échange capitaliste. [...].

Par ailleurs, l'argument de mononcle : « si t'es pas content va donc vivre dans le bois », n'a même plus un semblant de rationalité dans la mesure où il n'y a plus de forêts (2007, p. 4-5).

L'organisation sociale que suppose le capitalisme ne laisse pas de place aux réalisations concurrentes, parce que la capacité des individus à s'autodéterminer est concrètement empêchée par la « nécessité de payer » qui contraint l'agir quotidien. Lacroix recourt à une image à la fois simple et forte pour illustrer le caractère absolument « concret » du conflit politique qui l'oppose, lui et ses camarades, au régime dépressionniste.

Pour les visuels. Nous voulons construire une maison (une meilleure société); mais pour cela il faut un terrain : or le terrain est occupé par une énorme tour de béton (la société actuelle). Il y a incompatibilité de projets. Il faut donc *démolir* la tour (p. 6).

Loin d'être un problème secondaire, la difficulté qu'il y a, pour les libertaires de la *Consdep* et toutes les autres opposants au monde dépressionniste, à passer du vouloir au pouvoir, de la critique à la pratique, constitue le principal enjeu justifiant la lutte contre ce monde : puisqu'il rend impossible tout compromis, il faut le « démolir ».

Le compromis, soit la résolution d'un problème collectif par l'articulation, l'association dans un ensemble cohérent d'une série de revendications distinctes mais compatibles, voire complémentaires, risque donc d'être empêché par l'incompatibilité de certaines des perspectives politiques défendues par les participant.es à la délibération dans l'espace public. Cette incompatibilité peut prendre plusieurs formes : la pure contradiction logique, l'antinomie idéologique entre propositions conventionnellement reconnues comme mutuellement exclusives, ou encore l'antagonisme pratique, matériel entre des actions impossibles à accomplir ensemble. D'une manière ou d'une autre l'incompatibilité est un facteur avec lequel toute réflexion sur l'entente et la mésentente politiques doit compter : elle intervient virtuellement dans toute délibération, et y bloque la quête d'un compromis parfait, universel. Il est bel et bien impossible d'admettre et *a fortiori* de mettre en œuvre simultanément toutes les différentes perspectives politiques qui se font jour dans une collectivité lorsque certaines impliquent par définition l'éviction d'une ou de plusieurs autres. Une collectivité peut accueillir quantité de tendances divergentes, mais ne peut en tout état de cause faire cohabiter

sans heurts celles qui sont incompatibles – contradictoires, antinomiques, antagonistes. C'est là la limite que rencontre l'hypothèse du compromis : certes, un compromis partiel entre volontés compatibles est toujours envisageable; mais tant qu'un interdiscours idéologique laisse place à des antinomies, tant qu'un espace politique est marqué par la co-présence de certains projets antagonistes, il ne saurait y avoir de compris total. Ce qui peut survenir, alors, c'est la victoire de certaines options sur d'autres; ou alors le blocage de la délibération autour des oppositions indépassable, le désaccord radical. C'est maintenant sur cette seconde issue, sur les tenants et aboutissants de la mésentente insurmontable, que je veux me pencher.

3.4 Désaccord radical : conflit objectif et échec de la délibération

L'achoppement de l'unanimité ou du compromis risque de mener à une mésentente prolongée, voire définitive : c'est ce que Garand appelle le désaccord radical¹⁸⁴. Je veux d'abord définir rapidement cette issue, en examinant – à la lumière de ce que nous avons établi quant aux différentes limites du consensus – en quoi le désaccord radical n'est pas arbitraire, mais ancré dans une certaine objectivité. J'exposerai ensuite ce qui fait de cette issue non un résolution au sens fort, mais plutôt un échec, un inaboutissement de la délibération. En effet, lorsque la rencontre des discours divergents produit un désaccord radical, survient une véritable aporie politique. Quand la mésentente s'avère insurmontable, la délibération politique quant à l'avenir de la collectivité ne peut plus aboutir, l'action volontaire, délibérée est suspendue et les problèmes initiaux se perpétuent – à moins que la question ne soit tranchée par la victoire d'une option et la défaite des autres, mais c'est là un possibilité bien distincte, que j'étudierai pour elle-même plus loin.

3.4.1 Objectivité du dissensus

Le désaccord radical résulte de l'échec de la synthèse unanime et du compromis, lui-même conséquence des dynamiques déjà exposées : rencontre de bases topiques à la fois largement

¹⁸⁴ Le désaccord radical se définit par son caractère durable; il n'équivaut donc pas exactement au désaccord « profond » défini précédemment qui, lui se caractérise d'abord par l'étendue des aspects argumentatifs impliqués dans la mésentente. Le désaccord radical n'est pas toujours profond, comme le rappelle d'ailleurs Fogelin (2008 [1958], p. 8) : nous avons vu la diversité des causes dont il peut résulter.

divergentes et indéconstructibles, ou de jugements proprement incompatibles. Ces sources de mésentente insurmontable ont en commun d'inscrire le désaccord radical dans une certaine forme d'*objectivité*. C'est-à-dire que toute la détermination et la bonne foi du monde ne sauraient en venir à bout, puisqu'il ne dépend plus des seules dispositions des entreparleur.euses. C'est Simmel qui distingue entre des sources de conflits « objectives » et « subjectives » (2010 [1908], p. 276-287); tandis que Coser à sa suite différencie des conflits à base « réaliste » et d'autres plutôt « irréalistes » (1964 [1956], p. 48-55). Les différends « objectifs », ou « réalistes », ont pour cause la nature de l'enjeu du débat ainsi que l'état des valeurs et revendications portées de part et d'autre, qui bloquent effectivement l'entente; tandis que les cas de mésentente « subjective », ou « irréaliste », trouvent leur origine dans un refus éristique de l'accord là où il demeure pourtant techniquement envisageable, que ce refus découle d'un goût pour l'affrontement lui-même ou d'un désir de dominer envers et contre tout. Le désaccord radical, tel que nous l'avons défini jusqu'ici, entre dans la première catégorie : c'est un différend objectif, réaliste.

Pourtant, de très nombreuses approches de la mésentente et de la conflictualité, lorsqu'elles se penchent sur le dissensus politique persistant, insistent d'abord et avant tout sur ses dimensions subjectives, voire tendent à l'y réduire. Simmel constate déjà la prééminence de toutes ces approches qui situent l'origine des différends soutenus dans des attitudes subjectives de fermeture, de mépris ou de volonté de puissance, toutes des manifestations d'une « pulsion d'opposition abstraite », d'une « pulsion formelle d'hostilité » (2010 [1908], p. 277). Cette conception du conflit, *a priori* assez pessimiste, peut en fait conduire à un certain optimisme, dès qu'on suppose que les penchants hostiles coexistent avec des tendances tout aussi « formelles » à l'altruisme et à la bonne entente, et qu'il suffit de privilégier les secondes pour garantir la paix¹⁸⁵ (p. 277). C'est bien, me semble-t-il, un imaginaire du désaccord et de

¹⁸⁵ La forme la plus caricaturale de l'hypothèse subjectiviste en matière de mésentente socio-politique est celle qui fait découler la conflictualité d'une « nature humaine » belliqueuse par essence. Simmel cite ainsi les « moralistes sceptiques qui parlent d'une hostilité naturelle entre les hommes : pour eux, *homo homini lupus* » (p. 276); les êtres humains entrent en opposition parce qu'ils sont instinctivement et essentiellement agressifs, poussés à vouloir nier ou dominer leur semblables. Schmitt relève aussi, pour les contester, ces « anthropologies politiques » pessimistes qui, pour les raisons les plus diverses, imaginent une nature humaine corrompue, cause systématique de tout ce qui vient troubler la paix (1992 [1932], p. 101 *sq.*). Mais Simmel s'intéresse surtout aux approches, plus modestes, qui ne font pas de l'« esprit de contradiction » le tout de l'essence humaine, mais situent tout de même l'origine

l'accord subjectifs qui informe les théories de la discussion insistant, comme la pragmatodialectique et autres approches anti-éristiques, sur la possibilité de dépasser la mésentente d'abord par un travail des entreparleur.euses sur leur discipline argumentative et leur ouverture à la négociation, et négligeant, ce faisant, que le différend idéologico-politique trouve très souvent son principe dans l'état de la confrontation, non simplement dans l'attitude que les sujets entretiennent à son égard (*cf.* Mouffe, 2005, p. 2-3).

De telles motivations subjectives au conflit existent évidemment, mais il ne suffit pas de les mettre de côté pour garantir le consensus. Tous les différends ne sont pas uniquement ou d'abord irréalistes : « Même si l'on accorde ainsi à la pulsion d'antagonisme une existence autonome [...], elle ne suffit pas pour autant à fonder l'ensemble des manifestations de l'hostilité » et de la mésentente, affirme encore Simmel (2010 [1908], p. 281). Il y a aussi, surtout, tous ces autres désaccords qui prennent racine dans la réalité d'une conjoncture, dans l'impossibilité effective des forces idéologico-politiques en présence. En effet, Simmel insiste sur ces différends qui ne découlent pas de passions hostiles mais de ce qui est mis en jeu dans la négociation et qui suscite une forme ou une autre de querelle insurmontable (p. 277). Il rappelle d'ailleurs que ces antagonismes objectifs peuvent être bien plus sévères, bien plus radicaux que ceux engendrés par la mauvaise foi ou l'animosité, précisément parce qu'ils ne peuvent pas être surmontés par un simple changement d'attitude (p. 284 *sq.*). Les causes des désaccords objectifs résident, d'une part, dans les contenus des revendications qui se rencontrent; de l'autre, dans la nature de l'objet disputé, de l'enjeu du débat.

des mésententes persistantes dans des manifestations occasionnelles d'hostilité – phénomène tout aussi subjectif, mais moins absolu et insurmontable, parce que découlant de contingences sociologiques ou psychologiques, et non d'une nature humaine immuable. Parmi les tenants de cette forme faible de l'hypothèse subjectiviste, on compte par exemple Sigmund Freud, qui suppose qu'agissent dans la vie individuelle et sociale autant une pulsion de vie qu'une pulsion de mort, « ces deux sortes de pulsions n'apparais[s]ent que rarement – peut-être jamais – isolées l'une de l'autre, mais [...] s'alli[en]t en proportions très diverses et variables » (2010 [1930], p. 191). La seconde de ces pulsions serait la source des tensions sociales, comme l'explique Mouffe : « [Freud] presents a view of society as perpetually threatened with disintegration because of the inclination to aggression present in human beings » (2005, p. 25 *sq.*). Freund – avec un *n* – propose quant à lui un bref tour d'horizon, partiellement critique, des théories qui « [d]e tout temps [...] ont reconnu, sous une forme ou une autre, qu'il y avait en l'homme une disposition à susciter des conflits », une « agressivité » pouvant ou non s'actualiser en « agression » (1983, p. 131-143).

Les causes du désaccord radical que nous avons examinées jusqu'ici ont d'abord une objectivité dans la mesure où, tout simplement, les propositions défendues de part et d'autre ne se prêtent réellement pas, du fait de leur *contenus* mêmes, à un consensus. Les formes d'achoppement de l'entente déjà exposées constituent bien des conflits réalistes : elles ne découlent pas du fait que des débatteur.euses s'obstinent, par mépris ou par égoïsme, à rejeter les idées adverses lors même qu'ils ou elles savent un consensus atteignable, mais précisément de ce que les jugements concurrents ne se prêtent pas réellement à un arrangement. Comme le synthétise si bien Amossy :

Si les [différentes parties] ne parviennent pas à une solution commune [...] ce n'est pas parce que les modalités de leur débat les ont mené à l'échec, ou parce que la persuasion rationnelle a failli là où elle aurait dû parvenir à ses fins. C'est parce que la société pluraliste est par définition régie par le conflit et la confrontation des positions antagonistes (2014, p. 214).

Quand un différend est profond, ou alors quand il se présente comme incompatibilité, l'impossibilité de surpasser la mésentente par l'unanimité ou par le compromis ne dépend plus de la mauvaise foi ou de l'hostilité de certain.es débatteur.euses, mais de la nature de ce qui est effectivement proposé de part et d'autre. De même, il me semble qu'on peut encore parler de conflit réaliste lorsque le caractère insurmontable du différend réside dans le fait que les idées en jeu ne peuvent être synthétisées, transformées ou abandonnées sans une redéfinition d'ensemble de l'interdiscours – autrement dit : quand le désaccord idéologique acquiert une forme d'objectivité sociale qui déborde les volontés des sujets particuliers. Le blocage du débat ne dépend pas, dans de telles situations, de l'attitude plus ou moins ouverte, flexible des débatteur.euses engagés dans la délibération, mais dans la nature même des grandes formes d'identification idéologico-politiques disponibles dans un état donné du discours social, ainsi que des rapports établis entre elles. Ces formes et ces rapports ne sont pas immuables, et leur existence comme leur évolution ne sont pas indépendantes des choix énonciatifs individuels, mais on ne saurait faire reposer la redéfinition des conjonctures interdiscursives, le dépassement des grandes oppositions idéologiques seulement sur la force d'innovation, et encore moins sur la simple « ouverture d'esprit » des personnes engagées dans tel ou tel débat particulier. Souvent, donc, le conflit prend racine dans une objectivité non réductible aux intentions des entreparleur.euses, mais liée au discours social dans lequel ils et elles se meuvent.

Ensuite, le conflit objectif, réaliste se définit non seulement par le contenu des revendications qui s'affrontent, mais aussi par la nature de l'*enjeu* visé par tous les groupes concurrents. On touche là, dans les mots de Simmel, au « vaste champ de[s] problématiques » où il faut tenir compte des « relations des hommes avec les choses en tant qu'elles sont la cause ou l'effet de leurs relations entre eux » (2010 [1908], p. 295). Simmel pose qu'« [u]n des classements les plus caractéristiques des combats, c'est de savoir s'ils sont accessibles ou non, *de par leur nature*, à un compromis » basé sur le partage, ce qui pose « [I]a question de savoir si leur enjeu constitue une unité indivisible ou s'il peut être partagé entre les parties » : dans le premier cas, on a un conflit objectif et insurmontable¹⁸⁶ (p. 340-341, je souligne). Le conflit réaliste, tel que le définit quant à lui Coser, a pour enjeu un objet contesté, également visé par les parties en présence mais non susceptible d'être également disponible pour chacune.

Each social system contains sources of realistic conflict insofar as people raise conflicting claim to scarce status, power and resources, and adhere to conflicting values. The allocation of status, power and resources [...] will continue to be an object of contention to some degree. Realistic conflicts arise when [humans] clash in the pursuit of claims, based on frustration of demands and expectancies of gain (Coser, 1964 [1956], p. 54).

Il serait extrêmement réducteur, pour Coser, de penser tous les conflits comme des simples manifestations d'agressivité sans tenir compte de leur aspect réaliste, de la manière dont les objets en jeu déterminent l'affrontement¹⁸⁷ (p. 35).

En matière politique, l'enjeu est l'« organisation de la communauté »; ou plus précisément, pour parler avec Coser, l'objet contesté par les parties est le *pouvoir* qui doit permettre de mener à bien cette organisation, d'agir sur les formes de la collectivité. Le pouvoir, pose Coser, est cette « ressource » que se disputent tous les sujets politiques, peu importe les fins déterminées pour lesquelles ils le revendiquent : « Whatever the goals of conflicting parties, power [...] is necessary for their accomplishment » (p. 134). La rivalité

¹⁸⁶ À moins qu'objet de substitution ne soit disponible, précise Simmel – ce qui n'est pas le cas quand l'enjeu est l'organisation de la communauté.

¹⁸⁷ C'est aussi l'idée de Jean-Paul Sartre, développée dans sa *Critique de la raison dialectique*, que l'inévitable récurrence des rivalités humaines et politiques s'explique non par quelque « nature humaine inhumaine », mais par la rareté bien réelle, qui fait de chaque projet un potentiel antagoniste des autres, surtout lorsqu'il y a distribution inéquitable des moyens d'action (1960, p. 206-207).

politique, en un mot, est « a contest for power » (Mouffe, 2005, p. 51). Au stade de la délibération, sur le plan plus strictement idéologique, le pouvoir politique se présente comme *légitimité*, avons-nous vu avec Charaudeau. Comme l'écrit Simmel, dans certaines formes de concurrence, et notamment dans les « débats pour convaincre », « [l']objet le plus précieux, pour l'homme, c'est l'homme lui-même » : on cherche à « plaire aux autres et [à] se les attacher »; la concurrence entre les parties a pour objet « la volonté, le sentiment et la pensée des autres », conditionnels à leur engagement, leur collaboration (2010 [1908], p. 301-303). Ultimement, ces autres, les tiers¹⁸⁸, ont à « choisir entre les divers concurrents » (p. 301). C'est bien là la dynamique de la délibération rhétorique telle que nous l'avons définie au chapitre précédent : à partir d'une question donnée, les discours pluriels entrent en rapport et en rivalité et se disputent l'adhésion des tiers, en vue d'être admis comme réponse décisive à l'interrogation initiale, d'être institué à titre de décision collective légitime. Or, il y a une certaine rareté du pouvoir d'organiser la communauté, du statut de décision légitime, qui ne peut être accordé à toutes les parties simultanément.

Pourtant, la masse des tiers n'étant pas un « auditoire universel » caractérisé par une rationalité unique et univoque, son allégeance est évidemment divisée et divisible : « au bout de peu de temps, le public concerné a lui aussi pris parti et se répartit selon les camps en présence », indique Angenot (2008, p. 13). Comme l'espace interdiscursif ne fonctionne pas à la manière d'un discours singulier, il peut héberger et héberge effectivement des revendications divergentes, voire incompatibles sans que cela ne le rende en rien « incohérent » ou « inutilisable », pour parler avec Perelman et Olbrechts-Tyteca. L'adhésion des sujets de l'espace interdiscursif, la légitimité rhétorique, n'est-elle pas, à vrai dire, une « ressource » éminemment divisible, au fond assez peu rare et peu susceptible de donner lieu à des oppositions réalistes?

¹⁸⁸ Conformément à ce que nous avons déjà établi, Simmel précise que l'appui recherché, dans les débats, ce n'est pas tant celui de l'adversaire que celui des tiers, des autres membres de la collectivité politique appeler à décider de son avenir : « la cible visée par la concurrence des parties à l'intérieur d'une société consiste en général à disposer en sa faveur une ou de nombreuses tierces personnes » (p. 301). C'est au nom de cela que les parties s'affrontent : chacune « lutt[e] à la fois pour éliminer un rival et pour séduire un troisième homme » (p. 302); s'il y « combat de tous contre tous », c'est parce qu'il y a aussi, d'abord, « combat de tous pour tous » (p. 301).

Mais il ne s'agit pas simplement d'être reçu par un certain nombre de sujets de discours, de s'inscrire dans le vaste champ, hétérogène et conflictuel, des discours doxiques plus ou moins admis. L'enjeu de la situation d'argumentation, c'est ultimement d'obtenir le plus haut degré d'approbation, de susciter l'adhésion suffisante – peu importe comment on définit celle-ci – pour voir son jugement être institué comme véritable réponse au questionnement initial : chaque partie a pour objectif « non seulement de maintenir, mais aussi d'essayer de faire prévaloir sa position » (Amossy, 2014, p. 215). C'est une telle forme de légitimité décisive qui constitue la forme caractéristique du pouvoir en jeu dans l'espace public, l'objet de la délibération idéologique. Or, cette légitimité n'est pas exactement divisible. Si pour être dit rhétoriquement admissible, raisonnable, un discours rhétorique n'a qu'à susciter un minimum d'approbation, et que donc plusieurs discours peuvent simultanément être reçus comme acceptables par différentes fractions des tiers, la décision qui clôt une délibération, quant à elle, fonctionne autrement : une unique question se résoudra par une unique réponse, fût-elle complexe¹⁸⁹ (Meyer, 2020 [2004]). Le fait que se confrontent une multiplicité de revendications pas toutes compatibles là où doit être ultimement choisie ou élaborée une unique solution cohérente à un problème déterminé, cela fait des désaccords idéologiques des différends objectifs, non solubles par la simple ouverture d'esprit des entrepreneurs.

Cela se comprend encore plus clairement quand on tient compte des spécificités de la délibération proprement politique. Celle-ci porte, par définition, sur des « enjeux d'intérêt général », comme l'expriment Habermas ou encore Fraser, c'est-à-dire des enjeux qui sont identifiés comme concernant le tout de la communauté. Les questions qui y sont en jeu ne sont pas celles ne regardant que telle ou telle fraction de la collectivité, ou n'engageant les groupes et les individus que séparément les uns des autres, mais celles qui touchent quelque chose comme un projet de société, qui visent des actions « sous la responsabilité du collectif », pour

¹⁸⁹ Meyer, sans formuler directement la thèse qui est la mienne ici, use du pluriel pour parler *des* réponses concurrentes à une même question; et du singulier pour parler de *la* réponse qui suspend une interrogation (2020 [2004], *passim*). Par ailleurs, remarquons que parler d'unicité de la réponse n'équivaut absolument pas avancer qu'il n'y ait qu'une seule « bonne » réponse à toute question, seulement qu'une question est résolue quand on identifie, au sein de la pluralité des réponses existantes et raisonnables, celle qui sera admise comme solution. Finalement, je rappelle qu'il faut comprendre le compromis comme une « unique » réponse à une question : c'est une réponse composite, certes, mais dans laquelle les différentes propositions sont articulées pour former un tout discursif cohérent; et non une pure juxtaposition ou superposition de propositions divergentes.

reprendre la formule de Charaudeau. C'est pourquoi la délibération politique s'oriente vers la formation, dans les mots d'Habermas déjà cités, de « quelque chose s'approchant d'une opinion publique », c'est-à-dire, dans ce contexte, non pas tellement consensuelle que collectivement engageante : une opinion pouvant prétendre valoir pour toute une communauté politique et donner lieu à des actions menées au nom de cette dernière.

Là-dessus, donc, notre perspective se trouve à rejoindre en partie celle qu'implique la théorie habermassienne de l'espace public. En effet, ce qui doit être critiqué, dans le travail d'Habermas – et plus spécialement dans son « éthique de la discussion » –, c'est l'oubli du différend et la croyance que le consensus et l'entente rationnelle seraient toujours possibles. Mais critiquer cela n'implique en aucun cas de nier que les débats publics soient informés par la recherche d'une décision tout aussi publique (*cf.* Mouffe, 2012, p. 20-21). Ainsi, Nancy Fraser veut penser la pluralité et la rivalité inhérentes aux discussions politiques, tout en insistant sur le fait que les dynamiques d'argumentation et de persuasion qui s'y manifestent pointent finalement vers la volonté, la nécessité d'établir une résolution déterminée valant pour le public dans sa généralité. Elle soumet la conception habermassienne de l'espace public à une sérieuse critique, en en pointant le caractère éminemment divisé et conflictuel : elle suggère même l'existence non pas d'un unique public, mais d'un ensemble complexe de publics distincts, complémentaires et rivaux (1992, p. 121-128). Toutefois, prévient-elle, « [i]n [no] case is [this] argument intended as a simple postmodern celebration of multiplicity » (p. 139). Ainsi, Fraser qualifie les publics pluriels qui divisent l'espace commun de « contre-publics [counterpublics] » pour mettre en évidence le fait que les discours qui s'y élaborent ne sont pas autonomes, fermés sur eux-mêmes, mais au contraire entretiennent des rapports étroits et conflictuels les uns avec les autres, parce qu'ils se disputent tous une même légitimité, visent tous à influencer la formation d'une opinion publique générale.

In my view, the concept of a counterpublic militates in the long run against separatism because it assumes a *publicist* orientation. Insofar as these arenas are *publics*, they are by definition not enclaves [...]. After all, to interact discursively as a member of public, subaltern or otherwise, is to aspire to disseminate one's discourse to ever widening arenas. Habermas captures well this aspect of the meaning of publicity when he notes that, however limited a public may be in its empirical manifestation at any given time, its members understand themselves as part of a potentially wider public, that [...] body we call "the public at large" (p. 124).

Si l'espace public est divisé entre plusieurs parties dont les discours sont distincts les uns des autres et potentiellement inconciliables, il n'en demeure pas moins que ces parties, lors même que le désaccord qui les oppose est radical, entrent en rapport et en conflit parce qu'elles ont toutes pour horizon la constitution d'une « opinion » collective décisive qui engagerait « le public dans son ensemble ». C'est cette prétention de tous les contre-discours rivaux au même statut de décision publique légitime – statut ultimement non partageable – qui fait le caractère réaliste de leur affrontement¹⁹⁰.

Dans le débat politique c'est l'« organisation de la communauté » dans son ensemble et l'agir public qui sont en cause; les problèmes soulevés exigent la formation d'une décision qui engage la collectivité en tant que collectivité, dans sa globalité et dans son unité relative, dans sa totalité. C'est-à-dire que si la délibération politique implique par définition des divergences marquées, elle compte aussi parmi ces conflits qui supposent, en dernière instance, « une appartenance commune, une unité – ce qui ne signifie certes pas toujours la similitude » (Simmel, 2010 [1908], p. 292), mais plutôt quelque chose comme la « coopération » ou l'interdépendance (Coser, 1964 [1956], p. 63) de toutes les composantes de la totalité sociale¹⁹¹. Le débat politique est donc de ces conflits qui se caractérisent par « une

¹⁹⁰ Notons tout de même l'importance qu'ont pris, dans les dernières années, de pensées politiques qui défendent précisément l'idée selon laquelle les divergences politiques, ou à tout le moins certaines d'entre elles, demandent à être résolues par la remise en question radicale de l'unité du collectif. La pensée de la « Multitude » – défendue initialement par des penseurs comme Toni Negri, Michael Hardt et Paolo Virno – s'oppose à toute forme d'unité du « Peuple » telle qu'elle se manifeste dans l'État, et appelle à l'« exode » et à la constitution d'un « espace public non-étatique [non-state public sphere] » fondamentalement désuni (Mouffe, 2012, p. 61). « The problem with the notion of the People, they claim, is that it is represented as a unity, with one will, and that it is linked to the existence of the State. The Multitude, on the contrary, shuns political unity [...] and can never converge in a general will » (p. 62). « The democracy of the Multitude expresses itself in an ensemble of acting minorities that never aspire to transform themselves into a majority and develop a power that refuses to become government. It is "acting in concert" and while tending to dismantle the supreme power, it is not inclined to become state in its turn » (p. 62). Cette tendance théorique suppose une autonomie des factions politiques les unes par rapport aux autres, l'incompatibilité des projets étant alors résolue par l'abandon relativiste de toute prétention à l'unité, même celle du compromis. Comme le fait remarquer Mouffe, cela ne fait que déplacer le problème, puisque le dissensus peut toujours réapparaître au sein des groupes autonomes : il est en effet le corollaire de toute délibération politique, qu'on l'envisage à l'échelle nationale, étatique; ou alors à l'échelle, aussi réduite soit-elle, des micro-groupes autonomes, « ligues, conseils et soviets [leagues, councils and soviets] » (p. 61).

¹⁹¹ Plutôt que d'unité au sens strict, il est en effet plus exact de parler de *totalité* pour désigner un société diversifiée mais dont le sort des éléments – individus, groupes, classes – est lié (cf. Lukács, 1960 [1923]; Jameson, 1988; 1991; Bensaïd, 2010). Notons qu'à cette idée selon laquelle une collectivité constitue

tension active entre l'antagonisme, et l'unité qui persiste néanmoins » (Simmel, 2010 [1908], p. 293).

Si le débat public ne repose résolument pas sur des fondements partagés, des références communes, il ne s'en oriente pas moins vers la quête d'une décision déterminée et unique, qui vaudrait pour toute la communauté. C'est cette tension entre le point de départ – un problème susceptibles de multiples solutions – et le terme de la délibération publique – l'identification d'une seule réponse déterminée à titre de résolution légitime – qui en fait la complexité propre. C'est elle, aussi, qui en fait un conflit objectif. L'enjeu de la confrontation politique, l'obtention d'une légitimité, d'un pouvoir¹⁹² instituant un discours particulier à titre de décision publique, peut d'une certaine manière être qualifié d'« unité indivisible », ou encore caractérisé par sa « rareté ». Plus qu'une hostilité subjective, c'est cela – ainsi que l'existence de revendications bel et bien profondément divergentes et/ou incompatibles – qui interdit la résolution des différends par des manifestations de bonne foi et d'ouverture, et qui provoque des conflits réalistes persistants. Ainsi s'explique la fréquence et la durabilité des désaccords radicaux, « issue la plus courante » des débats publics, tel que le remarquait Garand.

3.4.2 Limites du désaccord radical : échec de la délibération

Ayant exposé ce qui fonde la possibilité du désaccord radical, il nous reste à voir ce que signifie son avènement pour la délibération politique. Je veux exposer ici en quoi le dissensus soutenu, l'insurmontable division de l'espace public peut représenter un échec politique, sous la forme d'un inaboutissement de la délibération. Si l'éventualité d'un désaccord radical est certainement négligée par les promoteurs du consensus, son caractère aporétique est quant à

une totalité d'aspects interdépendants correspond l'image du compromis comme solution à la fois composite et cohérente à un problème politique.

¹⁹² Ce que j'ai développé ici au sujet de la légitimité idéologique vaut aussi, en fin de compte, pour les formes plus matérielles du pouvoir au sens classique du terme. Évidemment, aucune partie ne détient jamais un parfait monopole du pouvoir d'agir dans la collectivité; mais sur un enjeu donné, le pouvoir décisif d'organiser le tout d'une communauté ne serait être sérieusement divisé sans perdre de son effectivité. Le clivage du pouvoir politique entre des factions opposées correspond à une situation de crise : tout à fait possible, mais représentant une étape transitoire et précaire dans le cours d'un conflit, non sa résolution. Comme l'écrit Bensaïd : « les situations de double pouvoir [sont] un moment d'équilibre instable avant un dénouement brutal, où la question cruciale reste celle que posa Lénine avec obstination : "*Qui l'emportera?*" » (2015 [2006]).

lui sérieusement sous-estimé par certaines pensées du « pluralisme profond » (Mouffe, 2012, p. 22) – du « relativisme », ainsi que de la « multiplicité ». Ces approches reconnaissent pleinement le caractère souvent intraitable du dissensus, mais elles voient dans le désaccord soutenu une forme de résolution pleinement achevée de la circulation des discours politiques. Il me semble que c'est là une nouvelle erreur.

Garand indique que le désaccord radical peut prendre la forme d'un épuisement de la discussion, ou encore celle d'une poursuite indéfinie du débat (1998, p. 249). À chacune de ces formes correspond un imaginaire faisant du dissensus persistant un aboutissement politique satisfaisant. La première manière dont peut se manifester le désaccord radical, c'est comme « réconciliation » des parties (Simmel, 2010 [1908], p. 342-343). C'est-à-dire que si la résolution du différend par une entente en bonne et due forme s'avère inenvisageable, la suspension de l'hostilité et de la conflictualité actives entre les entreparleur.euses, elle, demeure toujours possible. La trêve et le laisser-faire suppléent alors à l'unanimité. La réconciliation, pointe Simmel, est un « mode purement subjectif » où le conflit cesse sans que le désaccord objectif ne soit supprimé par des voies objectives (p. 342). La réconciliation suppose que les parties en présence abandonnent leur prétention à faire primer leurs idées respectives en même temps que l'aspiration à une décision commune; c'est ce qui met un terme à la délibération : la réconciliation débouche donc sur un espace public qui demeure dissensuel, mais dans lequel la fin du débat supplée à sa résolution.

C'est ce type d'issue qui est privilégié par une approche de la divergence idéologique qu'Angenot qualifie de « relativiste¹⁹³ » (2008, p. 110; cf. Phillips, 1996, p. 244). L'hypothèse relativiste reconnaît la pluralité des formes du raisonnable mais aussi, surtout, suppose que toutes les perspectives idéologico-politiques, indépendantes les unes des autres, devraient pouvoir coexister sans tension ni friction aucune, si chaque partie admettait simplement le droit des autres d'adhérer à ses idées – « à chacun sa vérité » et la collectivité sera pacifiée (Angenot, p. 108). Angenot rappelle toutefois que le pluralisme n'engage pas nécessairement un tel relativisme : ce sont des postulats bien différents, que celui qui admet la diversité réelle des

¹⁹³ Parmi les chefs de file de cette tendance, qu'ils qualifient aussi de « postmoderne », Angenot et Phillips identifient notamment Richard Rorty et Jean-François Lyotard. « For Lyotard, dissension and diversity are valuable ends of discussion » (Phillips, p. 244).

discours raisonnables et cet autre qui suppose et valorise l'éventualité de leur coexistence paisible malgré, les divergences significatives (p. 125). Il réfère sur ce point à une distinction proposée par Jacques Bouveresse :

L'acceptation réelle du pluralisme n'implique justement en aucune manière le relativisme, qui voudrait pouvoir reconnaître la pluralité irréductible des systèmes de valeurs et en même temps neutraliser par l'affirmation d'une équivalence complètement abstraite la tension et le conflit qu'elle implique¹⁹⁴ (1984, p. 62; cf. Angenot, 2008, p. 125).

Pourtant, les « relativistes » tenants de la réconciliation misent bien sur la coexistence pacifiée des options politiques antagonistes, sur la neutralisation des tensions axiologiques, comme si un tel état pouvait, voire devait découler de leur irréductibilité. Pourtant, c'est précisément parce que les rationalités sont irréductibles, impossibles, qu'elles sont vouées à entrer en tension : « nous voyons un certain degré de tension tragique entre les idéaux, nous nous rendons compte que la satisfaction de certains exclut toujours la satisfaction de certains autres » (Hilary Putnam, cité dans Bouveresse, p. 62).

L'autre manifestation du désaccord radical, c'est la « non-conciliation », c'est-à-dire le maintien de la rivalité et de la confrontation entre les points de vue adverses (Simmel, 2010 [1908], p. 345-346), c'est-à-dire la continuation indéfinie de la délibération. Mouffe identifie justement une certaine veine dans la pensée politique contemporaine pour laquelle la poursuite continue du débat public peut et doit être visée comme une fin en elle-même, parce qu'elle contribue à toujours faire apparaître la chose publique « from a multiplicity of perspectives¹⁹⁵ » (2012, p. 20). Pour les défenseur.euses de la « multiplicité » politique,

¹⁹⁴ Précisons que pour Bouveresse, une autre différence cruciale existe entre le pluralisme et le relativisme « subjectiviste » : le premier reconnaît la multiplicité des « systèmes de valeur » existant, et même leur égale importance dans l'espace public; tandis que le second ajoute à cela une proclamation de l'égale validité rationnelle. Pour Bouveresse, le bon pluralisme doit se dispenser de ce « subjectivisme » (1984, p. 59-65). Mais il n'est pas nécessaire, pour nous, d'admettre telle quelle cette seconde thèse pour reconnaître l'importance de la première distinction.

¹⁹⁵ Comme le laisse entendre cette formule, Mouffe range notamment dans cette veine Arendt, de même que l'une de ses commentatrices contemporaines, Bonnie Honig. Ces deux penseuses auraient en commun de poser comme horizon de la délibération la formation de l'*identité* des sujets politiques, plutôt que leur *activité*. Selon Mouffe, Honig « conceives the public space of politics as a verbal game of dispute where the central question is not what we should do, but who we are. In my view, this is not enough to envisage an adequate form of [...] politics. I do not believe that the agonistic struggle should be exclusively centred on the deconstruction of the 'who-ness' and the proliferation of identities at the

« citizens are encouraged to keep policies and ideas open to discussion and to challenge any attempt to put an end to debate » (p. 21), le sens même de l'échange public étant identifié comme la remise en question constante, la déconstruction continue de toute « clôture [closure] » (p. 22). Alors même qu'elle reconnaît que les différents points de vue idéologiques sont incompatibles et se contredisent mutuellement, cette promotion de la « multiplicité » voit une chance dans la négation réciproque des discours, précisément parce qu'elle interdit l'achèvement du débat et sa fixation dans une réponse particulière, un discours partagé.

Les approches relativistes de la réconciliation, ainsi que celles de la multiplicité non-conciliatoire, soulèvent effectivement une question : pourquoi les perspectives idéologico-politiques divergentes ne pourraient-elles pas simplement se côtoyer dans un espace public pluraliste sans que cela soit une problème; pourquoi le désaccord radical ne pourrait-il pas être une conclusion satisfaisante de la délibération politique? Autrement dit : si la formulation d'une unique « opinion publique » en contexte de pluralité irréductible pose problème, pourquoi ne pas justement abandonner cet horizon? Comme le rappelle Amossy, dans une « démocratie pluraliste », c'est un des aspects fondamentaux de l'espace public qu'il assure la « circulation des discours » divergents, potentiellement antagonistes (2014, p. 214; 208). De là, il n'y aurait qu'un pas à conclure que cette « circulation » marquée par « la persistance du différend » est non seulement « une caractéristique du fonctionnement démocratique » (p. 215), mais son terme. Ainsi, pour le pluralisme « profond », relativiste ou de la multiplicité, le désaccord radical et l'achoppement de l'entente ne sont pas des problèmes : que l'espace des discours idéologiques ne suscite pas de consensus, cela peut bien équivaloir à un supplément de diversité et de liberté politiques.

Or, une telle compréhension de la discussion publique contredit tout à fait notre définition de la situation d'argumentation, et de la délibération politique en particulier. En effet, la

cost of addressing the question of what we should do as citizens ». Le défaut d'Honig comme d'Arendt serait le suivant : « placing too great a stress on the aspect of freedom understood as action in the context of speech acts and the presentation of the self, and not taking seriously enough the issue [...] of what is to be done » (2012, p. 22-23). Si la discussion continue peut-être un gain sur le plan identitaire, il en va tout autrement sur le plan de l'agir : celui-ci exige une forme ou un autre de clôture délibérative, de décision.

« conclusion » d'une situation d'argumentation se comprend « comme réponse à la question » qui lui a donné lieu (Plantin, 2005, p. 58), ni plus, ni moins. L'idée, ici, se rapproche de celle défendue plus haut concernant le fait que la résolution d'une question donnée exige qu'on parvienne à une réponse unique ou unitaire, tranchant dans la pluralité des discours. Mais, cette fois, il s'agit surtout d'indiquer que, pour être considérée résolue, une question exige qu'on parvienne à une réponse – point¹⁹⁶. La situation rhétorique n'est close que par la détermination d'une solution au problème qui la fonde : « il s'agit d'obtenir une réponse » (Meyer, 2020 [2004], p. 11). De ce point de vue, le maintien du désaccord ne constitue pas une « résolution » de la délibération, mais au contraire un « ajournement » de toute solution (Perelman, 2002 [1977], p. 80-81).

Pour Mouffe, si la circulation des idées le plus diversifiées possible (2012, p. 18) est certainement un moment essentiel de l'activité interdiscursive démocratique, elle n'est en aucun cas le tout du débat politique. Mouffe écrit : « While not disagreeing [...] on the importance of the dimension of contest, I do not think that one can envisage the nature of the [political] agonistic struggle simply in terms of an ongoing contestation » (p. 21), ni, du reste, en termes de coexistence indifférente. Le pluralisme profond, en valorisant la réconciliation subjective ou la non-conciliation perpétuelle, brosse un tableau trop partiel de ce qu'est la délibération politique : il néglige que celle-ci vise ultimement la formulation d'un jugement déterminé sur les affaires de la communauté, la prise d'une décision pratique (p. 23). C'est un point aveugle important chez les tenant.es du débat perpétuel. « [The] celebration of a politics of disturbance ignores the other side of such [political] struggle » : « [i]n order to envisage how to act politically, the moment of decision cannot be avoided¹⁹⁷ », « and this will necessary imply some form of closure » (p. 23); le politique est « the realm of decision, not free discussion » (2005, p. 11). Le même oubli est aussi à l'œuvre dans la défense de la

¹⁹⁶ À moins que le problème initial soit reconnu comme un faux problème : mais c'est là une issue bien différente d'un dissensus persistant, puisque l'élimination d'une question élimine en même temps la pluralité divergente des discours établie autour d'elle. Qui plus est, la suppression d'une problématique idéologique est normalement le fait d'une évolution globale de la conjoncture, du discours social (Angenot, 2006, parag. 74).

¹⁹⁷ L'idée défendue par Mouffe n'est pas sans rappeler cet aphorisme de Bertolt Brecht : « Comme on lui demandait : "Qu'est-ce qui met donc des bornes au doute?", il dit : "Le désir d'agir" » (1968 [1965], p. 89).

réconciliation. En tant que cessation purement subjective de l'antagonisme, la réconciliation ne résout pas, mais ignore, dénie les désaccord et les problèmes qui les sous-tendent : aucune solution, aucune réponse n'est apportée à la question politique en débat, qui est simplement laissée en plan¹⁹⁸. Comme l'écrit si bien Mouffe, « [t]he political in its antagonistic dimension cannot be made to disappear by simply denying it or wishing it away » (2012, p. 15). Dans ce cas comme dans celui de la non-conciliation, on a donc affaire à un inaboutissement, à un échec de la délibération politique. « [M]ere deliberation without the moment of decision and the mechanisms to enforce those decisions means very little » (2005, p. 106). En fin de compte, sous ses différentes formes, le désaccord radical vanté par les pluralistes profonds n'est rien d'autre qu'une suspension de la décision politique; il signifie l'abandon de la résolution du débat, le rejet d'une solution déterminée.

Là-dessus encore, Mouffe rejoint les théories plus classiques de l'espace public : nous avons en effet défini d'entrée de jeu cet espace comme un lieu d'« échange[s] dont l'horizon est la délibération – la tentative de parvenir à des *décisions* et à l'*action* à travers la confrontation verbale » (Amossy, p. 200-201, je souligne). Autant Habermas que Fraser, par exemple, se rejoignent autour de l'idée selon laquelle l'espace public a pour sens la « prise de décision » sur les affaires communes, et non quelque méditation continue sur la complexité des choses, ou alors la recherche d'une bonne entente sans contenu. Dans l'espace public, effectivement, la manifestation d'une pluralité de perspectives et leur confrontation n'est qu'un point de départ; la finalité est non la mise au jour de la multiplicité des perspectives idéologiques, mais l'élaboration d'une décision pratique permettant d'agir sur les problèmes collectifs, les « enjeux d'intérêt général ». La décision est bien la condition de l'engagement et

¹⁹⁸ Ce que Dewey écrit concernant l'insuffisance des tentatives de résolution « subjectivistes » des situations problématiques, « douteuses », auxquelles peut faire face un individu s'applique aussi bien aux situations de désaccord et de conflit intervenant entre les sujets politiques. « We are doubtful because the situation is inherently doubtful. [...] Consequently, situations that are disturbed and troubled, confused or obscure, cannot be straightened out, cleared up and put in order, by manipulation of our personal states of mind. The attempt to settle them by such manipulations involves what psychiatrists call "withdrawal from reality". Such an attempt is pathological as far as it goes, and when it goes far it is the source of some form of actual insanity. The habit of disposing of the doubtful as if it belonged only to us rather than to the existential situation in which we are caught and implicated is an inheritance from subjectivistic psychology. [...] Restoration of integration can be effected [...] only by operations which actually modify existing conditions, not by merely "mental" processes. It is, accordingly, a mistake to suppose that a situation is doubtful only in a "subjective" sense » (1938, p. 105-106).

de l'action politiques effectifs, et donc de la résolution – même temporaire – de la délibération publique.

Cela dit, il faut continuer de critiquer l'optimisme rationaliste et l'exigence de consensus de l'éthique habermassienne de la discussion. Non seulement parce que l'unanimité est sérieusement improbable mais aussi parce qu'en contexte de divergence idéologique insurmontable et objective, l'impératif du consensus ne peut qu'interdire l'achèvement de la discussion, l'atteinte d'une décision publique et la résolution effective des problèmes politiques rencontrés par une communauté. Si l'on considère, comme Habermas que les décisions publiques doivent se prendre sur une base consensuelle sans que ne subsiste aucune faction dissidente, alors il est évident que les désaccords radicaux, réalistes et insurmontables, entravent tout à fait l'aboutissement de la délibération. Mais nous avons vu, avec Garand, qu'une clôture de la discussion pouvait aussi être obtenue sans consensus, par la victoire d'un discours sur les autres. À la lumière de ce que nous avons établi jusqu'ici, il semble que la victoire soit à la fois une issue plus probable que l'unanimité ou le compromis et, contrairement au désaccord radical, une véritable résolution du débat.

3.5 Victoire : hégémonie

La dernière issue qu'il faut envisager, toujours en suivant Garand, est donc celle de la « victoire » de certaines perspectives idéologiques sur d'autres, la formulation d'un jugement décisif sur les affaires collectives qui fait primer les revendications de certaines parties sur celles de leurs vis-à-vis – ce qui, toutefois, ne signifie absolument pas que les propositions ignorées soient évacuées de l'interdiscours.

Mon hypothèse est que c'est, de loin, la forme la plus fréquente que prend la circulation des discours politiques divergents, la confrontation des options idéologiques rivales dans la délibération, lorsque celle-ci atteint bien une forme de clôture – même relative, même temporaire. C'est que la victoire ne résulte pas – pas nécessairement¹⁹⁹ – d'une obstination

¹⁹⁹ Si la victoire s'impose parfois du fait d'un dissensus persistant, il est évidemment aussi possible qu'une situation pouvant par ailleurs être résolue par synthèse ou par compromis débouche tout de même sur une victoire – que ce soit dû à l'obstination d'un.e débattant.e ou simplement à la force de ses arguments.

éristique mal venue ou d'une volonté de puissance mal placée : c'est bien la situation interdiscursive de délibération radicalement dissensuelle qui, couplée à la nécessité d'une résolution, impose en fin de compte la clôture par la primauté d'une perspective. Comme l'expliquent Perelman et Olbrechts-Tyteca, une mésentente qui ne peut être désamorcée, si on veut la résoudre vraiment plutôt que de l'« ajourner » indéfiniment en renonçant en bloc à toutes les revendications qui s'affrontent, « oblig[e] à un choix qui est toujours pénible » : c'est-à-dire qu'elle exige de « sacrifier l'une des deux règles, l'une des deux valeurs en conflit » en faisant primer l'autre (2008 [1958], p. 264-265). Du moment qu'on admet à la fois le caractère indépassable de certaines oppositions idéologiques et l'importance de la décision comme terme de la délibération politique, alors il devient clair que bon nombre de débats ne peuvent se conclure que par des choix partiels et partiels impliquant dominance et exclusion, c'est-à-dire par une forme de victoire.

Ainsi donc, dans la très grande majorité des cas – et même : dans *tous* les cas, pour Mouffe, qui reconnaît que l'horizon du débat politique est bien la constitution d'une opinion publique, tout en insistant sur l'impossibilité d'éradiquer absolument l'antagonisme idéologique (2000, p. 105) –, le jugement et l'action politiques légitimés sont impossibles sans qu'il y ait présence de quelques options sur d'autres, et donc sans une forme ou une autre de domination – d'*hégémonie*. « We have to accept that every consensus [*i.e.* ici : une décision à valeur collective] exists as a temporary result of a provisional hegemony, as a stabilization of power and that it always entails some form of exclusion » (p. 104). Il n'y a pas là une célébration de la primauté hégémonique; simplement un constat quant à sa récurrence et à son sens. Or, les tenants du consensus rationnel autant que les penseur.euses du pluralisme profond²⁰⁰ refusent ce constat : « [t]hey are unable to recognize that bringing a deliberation to a close always results from a decision which excludes other possibilities » (p. 105). Pourtant, en reconnaissant que c'est par la victoire, et non par le consensus ou par la réconciliation subjective, que se concluent

²⁰⁰ Il est vrai que les perspectives pluralistes profondes, d'une part, et consensualistes, d'autre part, diffèrent significativement en ce que les premières négligent l'importance de la clôture délibérative et de la décision partielle et partielle; tandis que les secondes, si elles sont résolument orientées vers une clôture, évacuent le fait que les décisions politiques collectives ne peuvent pas être toujours parfaitement inclusives. Mais les deux postures théoriques ont en commun qu'elles peuvent conduire à ignorer les dynamiques de prédominance qui organisent bel et bien le champ idéologico-politique, accompagnant toute forme de clôture et de décision en contexte de pluralisme antagonique.

généralement les conflits idéologico-politiques, que se décide l'avenir des collectivités, on peut envisager vraiment les rapports de pouvoir inhérents à l'espace public, plutôt que de mettre toujours de l'avant l'image résolument contrefactuelle de résolutions politiques parfaitement inclusives et d'interdiscours enfin unifiés et horizontaux. Le caractère inévitable des jeux de pouvoir et des rapports de force idéologiques, c'est au fond ce que dénie toutes les théories délibératives dont nous avons fait la critique jusqu'ici; c'est, aussi, ce qui doit à tout prix être reconnu pour que soit possible une compréhension minimale des dynamiques qui structurent effectivement l'espace des discours politiques.

Je suivrai donc la voie indiquée par Mouffe : pour saisir les formes et les dynamiques de la victoire idéologique – *ce qu'elle est et comment* elle s'établit –, je m'appuierai sur la notion d'« hégémonie ». D'abord, je définirai l'hégémonie comme une situation interdiscursive ni horizontale ni homogène, mais bien marquée par à la fois par la pluralité et par la hiérarchie. J'exposerai ensuite les mécanismes qui la rendent possible.

3.5.1 Stratification et hétérogénéité

Une situation d'hégémonie se définit par deux aspects interdépendants. D'une part, en tant que forme de victoire idéologique, l'hégémonie suppose l'existence de rapports de pouvoir marqués dans le champ politique, conférant à certaines parties une forte primauté sur d'autres, au point qu'un discours détient le pouvoir, la légitimité nécessaires à la décision et à l'action politiques autorisées. D'autre part, elle se caractérise par la persistance des options rivales, qui ne sont jamais abolies, mais qui persistent, quoique dans un état de minorité par rapport au discours établi.

3.5.1.1 Rapports de pouvoir et stratification dans l'ordre du discours

L'intérêt de la notion d'« hégémonie » réside en premier lieu en ce qu'elle permet de saisir la primauté de certaines forces politiques sur d'autres sans reléguer les dynamiques de pouvoir que cela implique à une pure violence extra-discursive : l'hégémonie permet de décrire la manière dont les tensions politiques se jouent et se « résolvent » notamment par des rapports

de pouvoir opérant dans l'ordre symbolique lui-même²⁰¹. En effet, l'idée d'hégémonie est le plus souvent mobilisée, dans la pensée moderne et contemporaine, pour désigner les formes de primauté politique qui s'appuient non sur la simple force, mais sur l'adhésion d'une part décisive de la collectivité (Williams, 1977, p. 109-114; Anderson, 2017). La formulation originale, paradigmatique, en ce qui nous concerne, est celle du marxiste italien Antonio Gramsci, pour qui

l'exercice "normal" de l'hégémonie [...] est caractérisé par la combinaison de la force et du consentement qui s'équilibrent de façon variable, sans que la force l'emporte par trop sur le consentement, voire en cherchant à obtenir que la force apparaisse appuyée sur le consentement de la majorité (2011 [1932-35], p. 233-234).

Gramsci insiste pour « attirer l'attention sur l'importance des facteurs culturels et intellectuels dans le développement historique » et donc « sur le moment de l'hégémonie et du consensus [ou : consentement²⁰²] en tant que forme nécessaire » à toute prédominance politique (2011 [1932], p. 63). C'est dire qu'en cas d'hégémonie, les options politiques qui prévalent dans l'organisation d'une société ne s'imposent pas du fait d'une force muette, par le déni du dissensus dans l'espace public, mais du fait d'une certaine légitimité. Dans les régimes démocratiques caractérisés par l'existence d'un espace public de délibération, par exemple, la légitimité idéologique est bien une condition de l'exercice du pouvoir : l'hégémonie est donc un mécanisme central de l'espace public²⁰³ (Fraser, 1992, p. 117; Eley, 1992, p. 323).

²⁰¹ Tout en réinscrivant, bien entendu, ces rapports symboliques dans le rapport fondamental qu'ils entretiennent avec l'organisation et l'action sociales effectives. Raymond Williams rappelle justement que l'hégémonie sociale et politique ne saurait se résumer à un règne d'idées explicites – l'idéologie au sens strict –, mais consiste en la prévalence d'une forme de vie dans tous ses aspects, notamment matériels et institutionnels : « the concept of "hegemony" goes beyond "ideology". What is decisive is not only the conscious system of ideas and beliefs but the whole lived social process as practically organized by specific dominant meanings and values » (1977, p. 109). Mon usage de l'idée d'hégémonie pour analyser l'ordre spécifiquement idéologique ne vise donc pas à réduire le concept à cette dimension précise, mais simplement à pointer comment l'interdiscours politique est bien l'un des lieux où se joue l'hégémonie culturelle, quelque chose comme son « niveau supérieur articulé [articulate upper level] » (p. 110).

²⁰² L'italien « *consenso* » porte le double sens de consentement et de consensus.

²⁰³ Fraser synthétise bien l'association établie par Eley entre l'idée gramscienne d'hégémonie dans la société civile et celle, habermassienne, d'opinion et d'espace publics. L'espace public, tel qu'il s'élabore dès les début de la société moderne bourgeoise, « is the institutional vehicle for a major historical

En même temps qu'elle identifie l'importance de l'assentiment idéologique dans la prédominance politique, l'idée d'hégémonie révèle que l'ordre interdiscursif, l'espace public n'est pas exempt des jeux et rapports de pouvoir qui caractérisent l'activité politique extra-discursive : tout au contraire, il est l'un des lieux cruciaux où ce pouvoir s'élabore et agit; l'espace public est soumis à des dynamiques de hiérarchisation symbolique qui lui sont propres et qu'il s'agit d'examiner comme telles.

Pourtant, cela est fréquemment négligé par les théories contemporaines de l'argumentation et de la délibération, même sensibles à la problématique conflictuelle de l'interdiscours. En fait, même certain.es des auteur.trices que nous avons suivi jusqu'ici pour comprendre le fonctionnement de la pluralité et de la conflictualité idéologiques doivent être critiqué.es pour leur faible prise en compte des rapports de force à l'œuvre dans l'espace public. Amossy, par exemple, quand elle insiste sur le fait que la « circulation des discours » dans un espace public pluraliste « permet à toutes les voix de se faire entendre sans les rejeter dans la dissidence » (2014, p. 215), s'abstient de remarquer que l'échange des points de vue, aussi animé soit-il, est loin de signifier que toutes les revendications peuvent indéfiniment demeurer sur un pied d'égalité symbolique. Bien qu'elle reconnaisse que dans le débat public chacun.e « essa[ie] de faire prévaloir sa position » (p. 215), elle continue par ailleurs de centrer son attention sur le jeu constant de la circulation dialogique, comme si la prévalence n'était qu'un souhait jamais réalisé, sans implications sur les rapports de légitimité interdiscursifs. C'est qu'Amossy tend à tracer une démarcation claire entre « conflits sociaux » et « conflits d'opinion » (p. 200 *sq.*), et donc entre une réalité socio-politique bel et bien marquée par des rapports de force déterminés; et un espace interdiscursif échappant à ces dynamiques inégalitaires, dont le caractère ouvert et pluriel persiste envers et contre tout, garantissant ainsi la possibilité constante de critiquer et de remettre en question les activités publiques par une délibération inclusive, horizontale et fluide. Les gestes concrets qui organisent et transforment

transformation in the nature of political domination. This is the shift from a repressive mode of domination to a hegemonic one, from rule based primarily on acquiescence to superior force to rule based primarily on consent supplemented with some measure of repression. [...] The official public sphere, then, was, and indeed is, the prime institutional site for the construction of the consent that defines the new, hegemonic mode of domination. [...] The public sphere produces consent via circulation of discourses that construct the common sense of the day and represent the existing order as natural and/or just, but not simply as a ruse that is imposed » (1992, p. 117; 139, n. 13).

la communauté, affirme-t-elle, « ne mettent pas fin aux discussions publiques, et ne s’y substituent pas : celles-ci les accompagnent, et continuent à se dérouler » (p. 201). Ce portrait n’est pas tout à fait faux – la décision politique n’interdisant pas la poursuite de la critique et de la délibération –; il est seulement insuffisant, évacuant trop rapidement la réflexion sur la manière dont la primauté politique s’ancre et à se réfracte sur le plan idéologico-discursif.

Angenot, au moment d’établir sa conception du discours social, tout en accordant une grande importance à la « vaste rumeur des discours sociaux » et à l’« hétérologie » qui la caractérise, pose que la pure célébration de la multiplicité risque d’aveugler aux formes de normativité et de prévalence qui marquent inévitablement tout interdiscours. Ainsi, s’il s’inspire fortement de la pensée de Bakhtine et de son insistance sur la polyphonie sociale, il précise que le chercheur russe, à son avis, accentue démesurément

une représentation du social comme [...] un lieu où les légitimités, les hiérarchies, les contraintes et les dominantes ne sont prises en considération que dans la mesure où elles fournissent matière à l’hétéroglossie [...]. Je ne suivrai pas Bakhtine dans ce « mythe démocratique » (expression de Jean Bessière) : j’ai cherché à faire voir les contraintes et les entropies, non pour décrire un système statique, mais une hégémonie (2006, parag. 16).

Dans le discours social, l’acceptabilité, la légitimité sont éminemment « stratifiées », c’est-à-dire que si les différents discours qui se construisent à partir de la *doxa* commune suscitent tous une certaine adhésion, le degré de celle-ci diffère sérieusement d’un à l’autre. En tant qu’il est marqué par l’hégémonie, le discours social « produi[t] et [...] fix[e] des légitimités, des validités, des publicités » différenciées (parag. 28); il « procur[e] à ce qui se dit et s’écrit des quanta d’acceptabilité, [il] stratifi[e] des degrés de légitimité » (parag. 25).

Le même constat est central dans l’analyse du discours de Pêcheux ou Maingueneau. Pour le premier, les rapports constitutifs entre positions idéologiques ne sont pas seulement « d’antagonisme ou d’alliance », mais aussi « de domination » (Pêcheux *et al.*, 1971, p. 102). Pour le second, « [u]n champ [discursif] n’est pas homogène : il y a toujours des *dominants* et des *dominés* » (1996, p. 14). L’idée d’un espace interdiscursif demeure indissociable de celle d’une stratification des légitimités idéologiques.

À la lumière de l'idée d'hégémonie, il devient clair que la manière dont Bakhtine ou Amossy envisagent le dialogisme idéologique tend à minimiser le fait que la confrontation des discours dans l'espace public va toujours de pair avec leur hiérarchisation, qui d'une part existe antérieurement aux énonciations singulières, d'autre part se reproduit constamment, ou se transforme, au fil de ces énonciations. La délibération ne fait pas fond sur une égalité primordiale, mais sur un interdiscours toujours déjà marqué par des rapports de légitimité inégaux, des victoires sédimentées, qui sont confirmées, ébranlées ou reconfigurées par une lutte idéologique continue, qu'il serait réducteur de qualifier simplement de « dialogue » ou de « circulation » (cf. Mouffe, 2005, p. 51). Bref, ce que la perspective hégémonique nous apprend sur l'espace public et ses délibérations, c'est que la divergence n'y est pas « just a matter of coexistence, in which [...] publics participat[e] in a tolerant pluralism of tendencies and groupings » (Eley, 1992, p. 326); que le pluralisme ne s'y manifeste pas comme un libre jeu des points de vue, mais y est indissociable de la lutte et de l'inégalité : « [c]onsequently, questions of domination and subordination – power [...] – [a]re also involved » (p. 326).

Mais, s'il faut bien parler de « stratification » des légitimités sous l'hégémonie, il faut aussi reconnaître qu'en matière de délibération politique, entre le premier degré de l'approbation collective et les suivants, il y a tout un monde de différence. L'hégémonie idéologique ne désigne pas uniquement, au sein d'une multiplicité de jugements disposant tous d'un certain degré d'acceptabilité publique, la préséance de certains discours bénéficiant d'une légitimité comparable, mais supérieure en termes purement *quantitatifs* – jouissant, par exemple, de l'approbation d'un plus grand nombre de tiers. Angenot est clair à ce sujet : « [l]'hégémonie [...]e n'est pas du tout cette simple dominance quantitative » (2006, parag. 37). Certes, la victoire hégémonique suppose cela, mais aussi, plus fondamentalement, elle marque une rupture *qualitative* de statut entre des revendications approuvées et désapprouvées, entre des discours reçus pouvant orienter l'avenir de la collectivité, et d'autres vouées à rester lettre morte. C'est d'abord la nécessité de clore la délibération en contexte de dissensus persistant qui rend l'émergence de rapports de primauté idéologique pratiquement incontournable : ainsi, la « victoire » hégémonique désigne bien une résolution du débat politique par la préséance décisive d'un discours, et non un simple variante du désaccord radical dans lequel certaines propositions seraient plus populaires que d'autres, sans que cela

n'engage à rien. Dans l'espace idéologico-politique, la distinction de statut cruciale, ultime, c'est celle qui distingue le jugement ou l'ensemble de jugements admis à titre de décision publique légitime de tous ceux qui, prétendant à ce titre, ne l'obtiennent pas.

Obtenir un assentiment supérieur, en situation d'argumentation, confère au discours concerné le statut privilégié, exclusif, de réponse à la question posée, de solution au problème initial. En termes plus politiques, on dira que le discours victorieux, hégémonique, atteint le statut d'« opinion publique ». Comme je l'ai déjà souligné, ce statut a ceci de particulier que, tout en originant d'un espace marqué par la confrontation de points de vue diversifiés, il résulte d'une « prise de décision » pouvant engager toute la collectivité, par-delà ses lignes de fractures. Au moment de la victoire hégémonique, ce sont certaines propositions partiales, défendues par une plus ou moins grande fraction des participant.es à la discussion, qui se retrouvent à bénéficier de ce statut d'opinion « publique ». Ainsi, pour Eley, l'hégémonie dans l'espace public doit bel et bien être comprise comme le processus par lequel certaines ambitions politiques effectuent une « translation onto the highest political plane of "universal" interest » (1992, p. 324). C'est un aspect définitoire de l'hégémonie, insistent Mouffe et Laclau, que cette dynamique « métonymique » suivant laquelle une partie en vient à valoir pour le tout (2014 [1985], p. 128). « [The] very condition [of hegemony] is that a *particular* [...] force assumes the representation of a *totality* that is radically incommensurable with it. Such a form of "hegemonic universality" is the only one that a political community can reach » (p. x). Un discours admis à titre de décision publique, aussi particulier et partial soit-il au fond, en vient à valoir pour toute la collectivité : tout en ne suscitant l'adhésion que d'une partie plus ou moins importante des tiers, des membres de la communauté, il se présente comme résolution « universelle » engageant les entreparleur.euses dans leur totalité. Et dans la mesure où l'entente réellement universelle est impossible, il semble que toute décision doive emprunter une telle voie.

Inversement, l'hégémonie politique, comprise comme préséance absolue de certaines idées sur d'autres, signifie aussi, au fond, l'« impossibilité d'une autre légitimité » véritablement décisive (Angenot, 1989, p. 22). Les discours exclus de la prééminence hégémonique ne sont pas simplement voués à une légitimité moindre, mais analogue : bien plutôt, ils tombent dans la catégorie bien distincte des « contre-discours » et des

« dissidences » (p. 17), puisqu'ils ne s'opposent plus simplement à d'autres jugements égaux en droit, mais à des idées et des jugements ayant valeur officielle. Et même suggère Angenot, l'« effet d'hégémonie [...] rend toujours insatisfaisants, inadéquats, problématiques, un peu ridicules aussi, les langages des périphéries » (p. 22). Ainsi, sous l'hégémonie, les tendances contestataires, loin de partager ou même d'avoisiner le centre symbolique de l'espace public, sont plutôt reléguées par le point de vue dominant « aux marges, à la périphérie » du discours social, du spectre de la légitimité (p. 17), où leur efficace est radicalement minimisée.

Sur un plan plus pratique, la préséance hégémonique établit une distinction radicale entre, d'une part, les discours et les jugements qui non seulement bénéficieront d'un surcroît de crédibilité, mais plus encore contribueront à donner forme aux pratiques sociales; et, d'autre part, toutes ceux qui, bien qu'ils ne soient pas réduits au silence et continuent de circuler dans l'espace public, ne seront pas mis en œuvre. À la détention d'une *légitimité* supérieure correspond, en quelque sorte, un monopole du *pouvoir* d'engager des actions « sous la responsabilité du collectif ». À tout moment, dans une société, les volontés politiques « sont multiples », et toutes ont leurs adhérent.es, mais aussi, surtout, elles « coexistent et [elles] évoluent dans une cartographie où certaines vérités se manifestent et donnent lieu à une histoire, tandis que d'autres sont tuées et restent sans histoire » (Atzei, 2017). Quand se dessine une victoire hégémonique dans l'espace public, le statut de tous les discours politiques en lutte s'en trouve substantiellement redéfini : sont établis des jugements constitutifs d'un ordre social réel et d'autres confinés à la virtualité, à la « contrefactualité ».

3.5.1.2 Hétérogénéité persistante

Il est utile de distinguer la notion d'hégémonie non seulement des conceptions qui évacuent toute préoccupation relative au pouvoir, mais aussi, simultanément, de celles qui envisagent la dominance idéologico-politique de manière trop totale, et qui y voient un effacement radical de la pluralité discursive : il y a là un égal déni du caractère problématique de l'interdiscours. À vrai dire, la stratification hégémonique suppose précisément une pluralité, une divergence – marquée cependant par l'inégalité des légitimités. On envisage parfois la victoire interdiscursive comme une situation où l'un des discours soumis à la délibération s'imposerait finalement comme assise d'un consensus parfait, tou.tes les entreparleur.euses

délaissant leurs positions initiales pour finalement convenir de la supériorité de cet unique discours. Or, c'est une image tout à fait inexacte, à laquelle l'idée d'hégémonie s'oppose radicalement.

Les représentations de la primauté idéologico-politique comme victoire totale sont très courantes, et ce, comme l'a bien montré Isabelle Garo, autant chez les partisan.es de l'ordre établi que chez ses détracteur.trices (2017). D'un côté, les discours victorieux aiment bien se représenter comme ayant « surmont[é] toute contradiction et annihil[é] la contestation » (parag. 11). De l'autre, nombre de leurs opposant.es tendent à accepter ces prétentions en dénonçant une inféodation totale de la conscience publique à l'idéologie dominante²⁰⁴. Or, insiste Garo, si de nombreux projets politiques prétendent à une domination totale appuyée sur un consentement du même acabit, « aucun n'y parvient jamais tout à fait », « les idées qui [...] accompagnent [tout rapport de force social] s'affrontent continûment à leur contestation » (parag. 2) et l'espace idéologico-politique demeure toujours clivé, contradictoire. Jameson constate aussi une tendance dans la pensée critique contemporaine²⁰⁵ à s'imaginer la domination idéologico-politique comme produisant un « système total » sans dehors ni fracture interne (1991, p. 203), dont l'imagination même ne saurait s'échapper (p. 207). Pour les plus « paranoïaques-critiques », dans la domination idéologico-politique achevée, toutes les interventions qui se veulent subversives, qui apparaissent rompre avec la formation dominante, ne témoigneraient pas d'une altérité véritable mais ne seraient que des différences internes du « système », des variations encore conformes à sa logique (p. 203). Contre cela, Jameson insiste qu'un état donné de l'organisation sociale ou de la culture politique

is not a "total system" in that forbidding sense; it includes a variety of counterforces and new tendencies within itself, of "residual" as well as "emergent" forces, which it must attempt to manage or control (Gramsci's conception of hegemony). Were those heterogeneous forces not endowed with an effectivity of their own, the hegemonic project would be unnecessary (1991, p. 406).

²⁰⁴ Selon Garo, correspondent au second cas les critiques de la gouvernamentalité « cauchemardesque » dans la lignée de Foucault, ainsi que les diagnostics plus récents posés sur le régime néolibéral par des chercheurs comme Pierre Dardot et Christian Laval, ou encore Frédéric Lordon.

²⁰⁵ Il réfère particulièrement à Foucault et à Jean Baudrillard.

En parlant de forces « résiduelles » et « émergentes », Jameson s'inscrit à la suite de la conception de l'hégémonie élaborée par Raymond Williams, lui-même lecteur de Gramsci : les forces résiduelles et émergentes désignent deux types – préalablement dominantes, ou potentiellement dominantes dans l'avenir – de forces idéologiques « alternatives » et « oppositionnelles », qui coexistent avec toute tendance hégémonique et contribuent elles aussi à la définition d'une conjoncture (1977, p. 121-127; 2005 [1980], p. 37-42). Ainsi, Williams oppose la « complexité » et l'hétérogénéité de l'hégémonie aux conceptions simplistes de la domination idéologique univoque.

The reality of any hegemony [...] is that, while by definition it is always dominant, it is never either total or exclusive. At anytime, forms of alternative or directly oppositional politics and culture exist as significant elements in the society. [...] T]he many forms of opposition and struggle are important not only in themselves but as indicative features of what the hegemonic process has in practice had to work to control (1977, p. 113).

Au cœur de l'idée d'hégémonie, il y a donc cette inscription de la primauté politique dans une intraitable diversité, qu'il s'agit non d'effacer, mais de maîtriser et de dominer; ainsi que la reconnaissance du caractère toujours partiel, inachevé, de cette domination.

Dans le domaine de l'analyse des discours à proprement parler, les mêmes constats reviennent. Angenot relève qu'« [u]n pessimisme culturel [...] a prévalu dans la pensée contemporaine²⁰⁶ », selon laquelle « l'hégémonie culturelle ne produi[rai]t jamais que l'*éternel retour du même* [...] ». Le discours social, dans sa diversité faussement chatoyante, ne serait qu'un dispositif implacable » (1989, p. 13). Or, « l'hégémonie ne réalise pas une homéostasie carcérale » (p. 14).

Après tout, le système discursif d'une époque n'est pas un bloc dogmatique : il est divisé en secteurs, en traditions²⁰⁷ [...] qui ont leur dynamique propre; s'il y a

²⁰⁶ Encore une fois, il est question d'une certaine tendance dans le travail de Foucault, et surtout dans « tout un courant de pensée qui dérive de lui » et qui manifeste une « euphorie pessimiste » à voir partout l'œuvre d'un pouvoir unique (1989, p. 13). Par ailleurs, Angenot repère aussi cette tendance pessimiste chez les « déconstructionnistes » qui mettent de l'avant « des conceptions trop fluides et triomphalistes de la création », en regard desquelles tout en vient à sembler figé et totalitaire (p. 14).

²⁰⁷ Comme ailleurs, Angenot insiste surtout ici sur la division du discours social en disciplines et en genres de discours, mais toujours de manière que son propos s'applique aussi – parfois explicitement, parfois non – aux divisions idéologiques : c'est en ce second sens que je lis ce passage.

homéostasie relative, celle-ci résulte d'arbitrages au milieu de tendances centrifuges. Le discours social d'une époque est organisé en secteurs canoniques, reconnus, centraux. Aux marges, à la périphérie de ces secteurs de légitimité, s'établissent dans un antagonisme explicite des "dissidences" (p. 17-18).

De même, pour Maingueneau, il est impensable de faire « coïncid[er] "l'esprit" de toute une époque » avec une unique « vision du monde » (1984, p. 198). Les formations discursives qui priment à un moment donné « ne détiennent pas une monopole énonciatif »; on ne saurait « affirmer leur exclusivité » (p. 199). C'est qu'une telle compréhension de la dominance idéologique « ne perme[t] pas de rendre compte de la complexité des situations historiques » (p. 198) : à chaque époque, les interdiscours sont toujours, par définition, pluriels, aussi inégalitaires soient-ils.

Ces constats relatifs à une pluralité ineffaçable doivent donc jouer sur notre compréhension de la victoire idéologique. Il faut se distancer des théories qui représentent l'ordre politique établi comme le produit d'un consensus total – que ce soit pour le légitimer, ou au contraire pour dénoncer quelque aliénation publique généralisée – et voir que la victoire d'une perspective politique n'implique pas une éradication achevée des contre-discours ni un espace idéologique parfaitement monologique. Garand définit d'abord la victoire comme une « abolition » des discours rivaux (1998, p. 249) – mais cette formule est excessive. Il précise en effet que l'éventualité d'une victoire absolue, dans laquelle un point de vue triomphe catégoriquement des autres positions abandonnées par leurs défenseur.euses au profit de l'opinion triomphante, si elle peut bien survenir « [d]ans les contextes privés », est fortement « improbable » « [d]ès que la discussion entre dans la sphère publique » (p. 250). La victoire idéologique, si on la comprend comme établissement d'un consensus total autour des revendications formulées par l'une des parties actives dans l'espace des discours politiques, équivaldrait au rabattement de tout l'espace interdiscursif sur une unique option, un unique discours. Une telle victoire impliquerait la fin, ou au moins la suspension du pluralisme inhérent à l'espace public polyphonique; l'effacement de l'hétérogénéité constitutive de la *doxa*. Dans le domaine public, une victoire totale et définitive – autrement dit : consensuelle – est à exclure : « [l]'issue des "guerres" verbales ou idéologiques », conclut justement Garand, « n'est jamais aussi tranchée » (p. 251). Autant la suppression des propositions divergentes au profit d'un discours « synthétique » nouveau était inenvisageable, autant le triomphe absolu

d'un discours préexistant et l'élimination complète des jugements concurrents sont invraisemblables. Ce que nous avons vu concernant la durabilité des positions discursives structurant les interdiscours, la persistance des options idéologiques plurielles définissant une *doxa*; tout cela vaut encore ici.

Malgré tout, la résolution, même temporaire, du débat politique par ce qu'il faut bien qualifier de victoire de l'une des parties est loin d'être exceptionnelle. Seulement, il importe d'envisager une définition complexe de ce phénomène : une éventualité où la décision s'instaure sur le terrain même de la différence et du différend, où la domination d'une perspective politique va de pair avec la persistance de la division idéologique; une éventualité où la victoire ne s'établit pas sur l'évacuation du dissensus, mais précisément est rendue possible – sinon nécessaire, en tant que forme de la décision, de la résolution politique – du fait de l'impossibilité d'un consensus parfait.

L'équipe de la *Conspiration dépressionniste* est particulièrement sensible aux mécanismes de hiérarchisation qui structurent l'espace public : le point de vue anti-dépressionniste, minoritaire, est constamment mis en scène dans son affrontement avec des forces hégémoniques. La conscience de l'adversité est particulièrement manifeste dans le tout premier numéro. J'ai déjà mentionné comment la parole des contradicteurs de tout poil, allant de George W. Bush aux « universitaires dans le vent », s'invitait jusque dans les pages du premier éditorial, comme s'il était impossible d'échapper à ces voix omniprésentes. Le caractère prépondérant des discours adverses est encore illustré avec force dans un article du même numéro. Après avoir exposé les origines et la nature de la réalité dépressionniste, Lacroix en est à conclure son exposé, lorsque le fil de son discours est brusquement interrompu par le dépressionnisme lui-même, qui surgit dans le texte comme un mélange de logorrhée et de force brute :

– *Bas blancs en spécial chez Winners : deux pour un* –
 Je dois mourir maintenant. Les assassins de la société m'ont repéré.
 – *Rénovations chez Ameublement Tanguay pour mieux vous servir* –
 Je les sens approcher! Je sais qu'ils sont là!
 – *Wilfred la superstar se prononce sur la crise du crabe* –
 Qu'est-ce que ce bruit? On dirait des pas...

– *Une frite-sauce au restaurant Madrid* –
 Quoi! Que faites-vous dans ma cuisine? Je... argghh!...
 – *Grégory Charles à Radio-Canada communiquant sa passion* –
 ... (2003, p. 13)

C'est une manifestation exemplaire de la dynamique hégémonique que cette prédominance qui s'instaure en associant intimement violence physique et préséance discursive. La stratégie d'écriture imaginée par Lacroix lui permet notamment de rendre compte avec emphase de la difficulté qu'il y a à se faire entendre, écouter et accepter dans un discours social centré autour des émanations de l'industrie culturelle – « la marchandise qui fait vendre toutes les autres » (« Lexique dépressionniste », 2005, p. 33).

Dans le numéro suivant, Beudet rend compte de ce qu'implique la primauté hégémonique, de la place unique et décisive qu'occupe l'idéologie dominante : celle-ci s'incarne dans un état du monde, elle devient un fait incontestable, et relègue toutes les autres perspectives au statut précaire de fabulation dissidente. « L'idée fonctionnaliste et marchande » est « concrétisée dans le réel »; ses « signes sont, entre autres, la pléthore d'automobiles, d'édifices hideux, de complets gris, de fast-foods ou de publicités » (2004, p. 6). Les injonctions dépressionnistes,

s'étendant comme la mélasse, ont fini par triompher de tout discours adverse : celui-ci n'est plus, justement, que du discours. [...] On attribue à Alain Minc, l'idiot du village global, cette assertion qui devait réfuter toute velléité critique : "Ce n'est pas la pensée qui est unique, c'est la réalité" (p. 6)

Sous l'hégémonie, la diversité idéologique perdure dans une certaine mesure, mais elle est supplantée dans le règne du fait, où l'ubiquité quasi-totale de l'ordre marchand doit être constatée. En un tel contexte, explique Gauthier, il n'est pas surprenant que ses détracteurs « objecte[nt] à la *Conspiration Dépressionniste* le fait qu'elle ne joue qu'un rôle mineur dans le jeu des influences et qu'elle est déconnectée du vrai monde populaire » (2004, p. 5). Mais il ne faut pas non plus faire le jeu de ces adeptes du « vrai-monde » qui voudraient reléguer tout l'« *underground* » au « pas-vrai-monde » : la création contre-culturelle n'obtient peut-être pas un vaste appui populaire, mais elle a sa « valeur » et elle persiste dans son « combat contre la culture hégémonique » (p. 5-6).

Une sensibilité similaire se manifeste à *Égards*, où l'on se sait en état de minorité, tout en insistant sur la résistance conservatrice qui demeure tant bien que mal. Quand Dantec, dans sa toute première intervention, se pose en « écrivain chrétien au XXI^e siècle » (2004a), il ne peut que constater amèrement que sa

conversion au christianisme semble aller à rebours de toutes les tendances de cette société post-moderne, où toute ambition culturelle a été abandonnée aux thuriféraires de Michel Tremblay, aux éditorialistes d'une presse plus-que-merdique et aux imams laïcs de l'Université islamique de Concordia [...].

Il est désormais acquis, pour les prébendiers de la *dis-société post-moderne* tenant une rubrique dans les Pravda ou les Die Stürmer du Néo-Mensonge officiel [...], que toute référence au Christianisme [...] est à jamais condamnable, et condamnée, en toutes lettres, par ces mêmes catins du progrès, officiant sur les trottoirs de la presse à imprimer. [...]

Il suffit [...] de regarder quelques heures d'affilée ce que les télévisions locales offrent [...], de tenir une demi-heure devant les Choix de Sophie, les débats de société de Télé-Québec ou les gags de Normand Brathwaite pour se faire une idée de *l'impossibilité* qui est ici en jeu (p. 9-12).

Le sentiment de persécution est on ne peut plus criant. En même temps, loin de mener au silence de Dantec et de ses semblables, il semble les pousser à défendre leur vision avec d'autant plus de ferveur. Oui, « l'État-mammouth [...] nous asphyxie » (Gagnon, 2004a, p. 6); certes, « [l']industrie culturelle québécoise, avec ses journaux stipendiés et sa télé-réalité (ou télé-mensonge) [...] essa[ie] de nous imposer un nouveau dogmatisme, sa pensée unique, sa rectitude politique », mais, malgré tout, « il restera toujours une minorité de lucides et de résistants » (p. 7). « La revue *Égards*, par son existence même, prouve que l'on peut encore penser autrement au Québec, que les conservateurs canadiens-français sont toujours vivants, et bien en vie » (p. 6-7). La lutte hégémonique est ainsi très clairement exprimée.

3.5.2 Accord partiel et désaccord marginal

Une question demeure : qu'est-ce qui rend possible à la fois la préservation et le dépassement de la pluralité idéologique? Comment s'établit une victoire? Garand identifie l'« intégration » et la « disqualification » comme les mécanismes centraux de la victoire argumentative (1998, p. 249). Nous dirons qu'elle se caractérise par un mélange d'entente et de mésentente : elle repose le plus souvent sur une entente partielle, une alliance entre certaines

revendications compatibles, dont sont exclues d'autres propositions incompatibles. Les discours hégémoniques tirent leur légitimité du fait que la multiplicité et la mésentente idéologiques ont pu être partiellement dépassées par un travail argumentatif, lorsqu'un certain réagencement des rapports entre les formations a permis à un accord suffisant, mais non intégral, de se dessiner.

C'est donc en grande partie la négociation des relations ciblées d'alliance – synthèses restreintes, compromis partiels – et d'opposition – interincompréhension ou incompatibilité persistantes – entre les revendications dans l'espace idéologico-politique qui leur confère leur importance relative, leur plus ou moins grande capacité à accaparer de la légitimité et à susciter l'adhésion publique. D'une part, les jugements visant l'hégémonie peuvent former un accord local réunissant un certain nombre de positions différentes mais compatibles : l'articulation de ces propositions en un unique discours – qu'il soit synthétique ou basé sur le compromis – permet à celui-ci de prétendre à l'adhésion cumulée non seulement des sujets porteurs des différentes perspectives idéologiques articulées, mais aussi des tiers gagnés à chacune. Il bénéficie alors d'une légitimité supérieure à celle dont pouvaient disposer les revendications isolées – et, éventuellement, d'une légitimité décisive. D'autre part, les points de vue par trop opposés à l'alliance hégémonique – à cause d'un désaccord profond ou d'un antagonisme, par exemple – demeurent étrangers à la nouvelle formation : ils ne bénéficient donc pas du surcroît de légitimité qu'elle accapare. Pour un temps ils sont voués, au pire, à la marginalisation dans les périphéries du discours social; au mieux à l'élaboration d'accords mineurs avec d'autres perspectives écartées : dans tous les cas, ils ne réunissent pas l'approbation suffisante pour remporter une victoire. L'hégémonique, donc, mêle entente et mésentente. Elle s'appuie sur des accords ciblés entre certaines argumentations, qui en viennent à former un tout discursif pouvant en quelque sorte « cumuler » – mais pas non plus de manière mécanique – la légitimité associée aux différentes revendications. Demeurent, cependant, des lignes de désaccord profond, radical, entre les discours harmonisés et ceux qui, trop divergents pour prétendre participer de l'entente hégémonique, n'emportent qu'une adhésion restreinte auprès des entrecouleurs et des tiers.

Ainsi donc, malgré tout ce que nous avons pu établir jusqu'ici concernant les limites de l'entente interdiscursive, il demeure nécessaire d'envisager, pour que la victoire succède au

dissensus radical, que la négociation idéologique débouche sur des accords – seulement, ce seront des accords ciblés, localisés, coexistant de près avec des désaccords marqués. Ce qui demeure impossible, c'est le consensus total – par exemple : une victoire argumentative totale et parfaite, qui signifierait non seulement la persuasion de tou.tes les contre-argumenteur.euses, mais aussi, surtout, l'adhésion de l'ensemble des tiers impliqués, la formation d'un public parfaitement unifié autour de propositions déterminées. Cependant, les accords partiels, eux, sont non seulement possibles, mais encore ils sont la condition d'une résolution de la délibération politique en contexte de divergence persistante : ce sont eux qui garantissent des victoires politiques. Comme l'écrit Garand, « [u]n discours ne peut être jugé "vainqueur" que par une instance tierce » (1998, p. 250) : cela ne signifie pas que l'ensemble des tiers – entreparleur.euses et « auditoire » – contribuant à une délibération doivent être gagné.es à un point de vue donné pour en assurer la victoire (p. 251), mais malgré tout que celle-ci est impensable sans la persuasion d'une masse critique des participant.es à la discussion publique²⁰⁸.

C'est qu'au fond, s'il y a des limites claires à l'entreprise persuasive qui sous-tend toute parole rhétorique, il ne faudrait pas non plus en conclure que toute argumentation est résolument vaine, ne pouvant que laisser parfaitement inchangées les sensibilités idéologiques de chacun, ainsi que la manière dont, à partir des positions réparties autour d'un problème donné, s'établissent des rapports d'affinité ou se creusent des controverses. Si entre certains jugements l'entente est bel et bien interdite, il demeure toujours une multitude de points de vue entre lesquels la mise au jour de compatibilités, voire de postulats communs rend l'élaboration d'une forme ou une autre d'accord tout à fait envisageable, et profitable à toutes les parties en cause. C'est bien l'idée qu'on trouve chez Angenot. D'abord, celui-ci constate que « les humains argumentent constamment, certes, et dans toutes les circonstances, mais [qu']à l'évidence ils se persuadent assez peu réciproquement, et rarement » (2008, p. 7). « Argumenter », écrit-il, « revient en tout cas à accepter de façon inhérente l'échec probable

²⁰⁸ Je rappelle que le statut de décision politique légitime ne se définit pas nécessairement pas l'obtention du consentement d'une majorité absolue des membres d'une collectivité, mais par la persuasion d'une certaine part suffisante – elle-même variable – de ces sujets clés dont il est convenu qu'ils forment les tiers à convaincre : le « public fort » disposant d'un réel « pouvoir décisionnel », pour parler avec Fraser.

de [l']effort de persuasion²⁰⁹ » (p. 439), comme nous l'avons vu amplement jusqu'ici. Toutefois, l'« échec probable » de la parole persuasive ne signifie pas la faillite systématique de l'argumentation, son inanité nécessaire et absolue. La dissension rhétorique et idéologique, suggère encore Angenot, est une affaire de « degrés » : s'il y bien un point au-delà duquel on bascule dans le différend insurmontable, toute divergence de points de vue ne débouche pas déjà sur une incompréhension ou une incompatibilité irrévocable des perspectives (p. 129-130). Entre les différent.es entreparleur.euses se distinguant par des allégeances doxiques contrastées, « [o]n n'a évidemment pas affaire à une alternative simple – *ou bien* communauté rationnelle homogène, *ou bien* coupure insurmontable » : tout l'art consiste à percevoir ce qu'il en est dans chaque cas (p. 129). Angenot nuance ainsi l'idée selon laquelle toutes les « différences de logiques » seraient indépassables : « [j]e n'ai dit nulle part », insiste-t-il, que toutes ces différences « créent des obstacles irréconciliables, même si elles créent à l'évidence des difficultés et qu'il faut beaucoup de patience et d'empathie pour concilier les esprits » (p. 425). Une certaine part de succès persuasif, d'ententes réussies demeure toujours envisageable, moyennant bien sûr un travail rhétorique d'une certaine importance. En fin de compte, ce qu'il faut retenir, c'est surtout que la persuasion et l'accord, en l'absence d'une rationalité universelle, ne seront jamais intégraux et parfaits; mais ils ne

²⁰⁹ À un moment, Angenot va jusqu'à poser qu'il faudrait évacuer l'horizon persuasif de la définition de la parole rhétorique. « [I]l est douteux que les argumentations qui abondent dans ce monde persuadent et ne prétendent qu'à ce but » (2008, p. 93). Et même : la persuasion d'autrui « ne saurait tenir lieu d'effet perlocutoire » véritable; il s'agirait plutôt d'un mirage « consolateur rationalisant les choses » à outrance (p. 441). Le sens « immanent » des discours rhétorique, poursuit alors Angenot, serait plutôt à chercher dans la volonté des sujets de discours de « se justifier » devant eux-mêmes et devant leurs semblables, ou encore de « se situer » les uns par rapports aux autres en s'exposant leurs différences et leurs particularités : dans les deux cas, la prise de parole servirait une « conscience de soi » que masquerait la prétention à la persuasion d'autrui (p. 441 *sq.*). Cette idée est loin d'être sans intérêt pour une réflexion sur le discours politique, surtout si on envisage la « justification » et la « situation » de soi en termes plus collectifs qu'individuels : l'argumentation peut servir à signaler et à renforcer la complicité idéologique des « siens », des tenant.es d'un même option politique, pour cultiver le « groupe à base de persuasion » (p. 275 *sq.*), « pour soutenir [une] position et se mettre en mesure de résister » (p. 441). C'est, par exemple, à l'aune d'une telle finalité qu'il faut comprendre le discours polémique (Amossy, 2014, p. 104; 220). Et pourtant, si le développement du rapport à soi est certainement un aspect fondamental de la pratique argumentative, et un moment incontournable des conflits idéologiques, il ne faudrait pas non plus y voir le tout, ni même l'essentiel de la parole rhétorique et politique. L'élaboration et la transformation du rapport aux autres – le travail de négociation et de persuasion – ne peuvent être écartées d'une définition de la rhétorique, et encore moins d'une compréhension du discours public, politique : en effet, il est proprement impossible de comprendre la conflictualité idéologique si on en fait un pur et simple « dialogue de sourd », et non une lutte pour l'approbation et la primauté pouvant déboucher sur une hégémonie.

sont pas non plus purement et simplement inexistantes et inconcevables – « not totally possible, neither [...] totally impossible » (Mouffe et Laclau, 2014 [1985], p. 116). Et c'est la marge de persuasion et d'entente demeurant possible qui permet que se développent, au fil d'un débat, des arrangements, des coalitions réunissant un bon nombre d'entreprenneuses et de propositions, et pouvant de ce fait rallier une part suffisante des tiers pour qu'éventuellement, la dissension radicale laisse place à une victoire qui résout la délibération.

Le processus délibératif, donc, se trouve marqué par la coexistence de deux grands types de stratégies rhétoriques à la fois inverses et complémentaires : la *liaison* et la *dissociation* (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 255 *sq.*). D'une part, la liaison vise à montrer que des jugements – ainsi que, dans une certaine mesure, les postulats, valeurs et arguments qui les sous-tendent – peuvent aller de pair, coexister dans un discours commun cohérent et recevable : les schèmes de liaison « rapprochent des éléments distincts et permettent d'établir entre ces derniers une solidarité » (p. 255). La liaison des discours différents est ce qui mène à l'accord entre les parties. D'autre part, la dissociation argumentative insiste sur le fait que deux propositions doivent être considérées comme distinctes, ne participant pas « d'un même système de pensée » : ce sont toutes les « techniques de rupture ayant pour but de dissocier, de séparer, de désolidariser des éléments » (p. 255-256) et qui entérinent un désaccord. Comme le rappellent justement Perelman et Olbrechts-Tyteca, la liaison et la dissociation sont les deux grandes catégories générales sous lesquelles se rangent ultimement toutes les stratégies rhétoriques en jeu dans la délibération et la persuasion – dans le cas qui nous occupe, ce sont beaucoup les diverses « techniques visant à présenter des thèses comme compatibles ou incompatibles » qui seront en cause dans le dégagement d'accords et de désaccords (§ 48). Les grandes opérations rhétoriques de liaison et de dissociation vont toujours de pair;

toute liaison implique une dissociation et inversement : la même forme qui unit des éléments divers en un tout bien structuré les dissocie du fond [...] dont elle les détache. Les deux techniques sont complémentaires et toujours à l'œuvre en même temps; mais l'argumentation peut mettre l'accent sur la liaison ou la dissociation qu'elle est en train de favoriser, sans expliciter l'aspect complémentaire qui résultera de la transformation recherchée (p. 256).

Du moment que l'on comprend cette interdépendance de la liaison et de la dissociation, leur co-présence systématique dans les discours argumentatifs, on est en mesure de comprendre la dynamique complexe de la délibération rhétorique et idéologique – et notamment de la victoire qui s'établit par un mélange d'accord et de désaccord.

Les théories de l'hégémonie indiquent, elles aussi, qu'une telle prédominance s'établit suivant un mouvement double, de convergence et de divergence, d'inclusion et d'exclusion, dont les deux facettes sont indissociables. « [L]'hégémonie agit [...] comme un vaste champ de force à la fois centripète et centrifuge qui assure l'organisation des discours et leur donne un statut » (Rizzuto et Savoie, s.d., parag. 5); elle implique l'association de certains discours au « centre » symbolique de l'espace public et le renvoi d'autres aux frontières de ce dernier. Déjà, chez Williams, le double mouvement est primordial : « always the selectivity is the point; [...] from a whole possible area of past and present, certain meanings and practices are chosen for emphasis, certain other meanings and practices are neglected and excluded » (2005 [1980], p. 39). Dans les mots de Mouffe et Laclau, on dira que la prédominance hégémonique « results [...] from the specific dialectic between [...] logics of equivalence and logics of difference » (2014 [1985], p. xiii), c'est-à-dire qu'elle suppose la constitution simultanée, dans l'espace politique, d'« articulations » discursives entre plusieurs revendications préalablement séparées, ainsi que de « effets de frontière [frontier effects] » séparant distinctement une formation au potentiel hégémonique des positions contre lesquelles elle s'établit, et par la supplantation desquelles elle doit assurer sa domination. Mouffe et Laclau insistent bien qu'une hégémonie n'existe que par la combinaison de ces deux dynamiques interdiscursives.

In order to speak of hegemony, the articulatory moment is not sufficient. It is also necessary that the articulation should take place [in] a confrontation with antagonistic [discourses] – in other words, that hegemony [...] suppose phenomena of equivalence and frontier effects. But, conversely, [...] there is no hegemony [if] there is no articulation of floating elements [...]. Without equivalence and without frontiers, it is impossible to speak strictly of hegemony (p. 122).

Ce n'est qu'en réunissant le plus grand nombre de revendication dans un discours cohérent *et* en admettant simultanément la persistance d'une frontière entre ces revendications et celles qui

leur sont antagonistes qu'il est possible de donner à l'espace public une structure propre à déboucher sur une résolution de la conflictualité par la victoire hégémonique.

3.5.2.1 Accord partiel

Examinons d'abord la dimension « centripète » de l'hégémonie. Une victoire idéologique implique d'assurer une forme d'« alliance » entre des tendances idéologiques, de « coalitions » réunissant un grand nombre de revendications d'horizons divers, et pouvant espérer bénéficier d'une légitimité accrue. L'hégémonie, pose Angenot, « résulte d'une pression logique qui conduit à harmoniser, à rendre co-pensables divers idéologèmes issus de lieux différents et n'ayant pas les mêmes fonctions » initialement (1984, p. 30). Il s'agit non simplement de juxtaposer, mais d'associer rhétoriquement des propositions étrangères en amenuisant précisément leur caractère étranger, pour constituer un nouveau discours intégrateur et cohérent, plus attrayant pour un plus grand nombre de tiers. En d'autres termes, il s'agit de mettre en œuvre et de faire admettre des « liaisons » discursives, jusqu'à élaborer des accords locaux entre plusieurs prises de positions d'abord distinctes.

Si, par exemple, deux ou plusieurs discours débouchent sur des conclusions divergentes, mais qu'on peut mettre en évidence qu'ils sont appuyés, en dernière instance, sur des présupposés, prémisses et raisonnements fondamentaux comparables; qu'ils ont « de[s] principes supérieurs sur lesquels s'accorder », ils pourront se révéler passibles d'une entente par « synthèse » des argumentaires et formulation de propositions communes (Garand, 1998, p. 250). Autrement dit, quelque chose comme une « unanimité locale » demeure tout à fait envisageable dans une situation d'argumentation que Fogelin qualifierait de « normale », réunissant quelques entreteneurs dont les discours reposent sur des « propositions cadres » communes, entre lesquelles le désaccord n'est donc pas « profond » (2005 [1985], p. 6). De même, des compromis d'une certaine ampleur sont concevables dans tout interdiscours, n'excluant de l'entente que les perspectives idéologiques résolument incompatibles avec l'un ou l'autre des jugements « agrégés ». Si l'harmonisation de tous les intérêts sociaux divers et contradictoires est à exclure, on admettra tout de même que la formulation de solutions politiques cohérentes pouvant satisfaire simultanément plusieurs revendications compatibles n'a rien d'inconcevable. Il faudra, dans l'argumentation, insister sur cette compatibilité pour

qu'éventuellement les entreparleur.euses puissent en convenir et parvenir à fixer les termes d'une entente. Rappelons que Garand voit dans la formulation de compromis entre quelques discours un phénomène « assez courant » (1998, p. 251). C'est dans l'élaboration de ces différentes formes d'entente qu'est pleinement mise en œuvre la dimension persuasive de la parole politique rhétorique. Les entreparleur.euses sont appelé.es à raisonner, à argumenter, à déployer toutes sortes de « techniques de liaison » rhétoriques visant à insister sur les points de convergence potentiels d'un ensemble de propositions.

Gramsci, en termes plus directement politique, affirme que l'hégémonie implique « la réalisation d'une unité "culturelle-sociale" grâce à laquelle une multiplicité de volontés séparées, avec des finalités hétérogènes, se soude pour un même but sur la base d'une conception du monde égale et commune²¹⁰ » (2011 [1932-35], p. 79). En effet, avance-t-il, la constitution d'une hégémonie politique ne peut se faire que si des volontés et intérêts d'abord séparés sont « rendu[es] unitaire[s] et cohérent[es] » (p. 105-106), de manière à former un « bloc historique », une « volonté collective » plus large et donc disposant d'une position plus avantageuse dans le rapport de force idéologique. Encore là, l'unité hégémonique « est irréductible à un inventaire ou à une somme » mais implique qu'à partir d'une pluralité de

²¹⁰ Il faut préciser que, pour la très grande majorité des penseur.euses politiques de l'hégémonie, Gramsci compris, l'alliance qui la constitue n'est pas parfaitement horizontale, mais caractérisée par un « leadership » : elle tire sa nécessaire cohérence de l'intervention décisive d'une faction – d'une classe – qui en « organise » d'autres autour d'elle, assurant la « direction » de l'alliance et en déterminant les intérêts et les antagonismes essentiels (Keucheyan, dans Gramsci, 2011, p. 134). C'est une constante dans les différents usages de la notion, recensés par Perry Anderson : l'hégémonie suppose une « communauté » marquée par une « inégalité structurelle [structural inequality] » (2017, p. 33); elle témoigne d'un « équilibre [balance] » qui lui-même n'est rendu possible que si « a power that [is] cautious and respected [...] watche[s] it, observing, controlling, and directing the dynamic of its parts » (p. 39). Mouffe et Laclau abondent aussi généralement en ce sens, tout en insistant sur le caractère toujours circonstanciel de l'identité du sujet politique dont les intérêts et revendications constitueront le noyau dur d'une articulation hégémonique (2014 [1985]). Si la discussion sur la structure interne d'une coalition hégémonique est loin d'être inintéressante, je préfère ne pas m'engager ici sur la question, ne serait que parce que l'exposition des dynamiques rhétoriques et idéologiques selon lesquelles peut s'élaborer quelque chose comme un compromis « à dominante » demanderait des développements excessifs. On peut déjà se référer à Williams, qui définit l'hégémonie comme le fait de l'« incorporation » de valeurs et significations diverses par une tendance idéologique centrale (2005 [1980], p. 39 *sq.*). En ce qui nous concerne, il s'agit d'abord et avant tout d'insister sur le fait que la primauté, dans l'espace idéologico-politique, de certaines perspectives sur d'autres exige l'élaboration d'ententes partielles – quelle que soit, au fond, la forme précise que prendront celles-ci.

volontés s'accomplisse « la formulation d'un projet politique » d'ensemble (Bensaïd, 2011, p. 97; 105). Pour Gramsci, l'alliance hégémonique est la condition *sine qua non* d'une victoire idéologique et politique : tout équilibre socio-politique se définit par la primauté de certains projets historiques sur d'autres, et cette primauté ne peut être assurée que par le moyen d'une alliance composite entre des factions originellement disparates, mais ultimement concordantes (Anderson, 2017, p. 18-21). La pertinence de la stratégie repose, comme l'explique Fraser, sur le fait qu'un ensemble discursif à prétention hégémonique inclut

sufficient representation of multiple interests and perspectives to permit most people most of the time to recognize themselves in its discourses. People [...] manage to find in the discourses of the public sphere representations of their interests, aspirations, life problems, and anxieties that are close enough to resonate with their own lived self-representations, identities, and feelings. Their consent to hegemonic rule is secured when their culturally constructed perspectives are taken up and articulated with other culturally constructed perspectives in hegemonic sociopolitical projects (1992, p. 139)

Lorsque l'association hégémonique est fructueuse, c'est-à-dire lorsqu'elle est admise par les sujets de discours concernés, mais surtout lorsqu'elle est reçue par une part significative des tiers, elle peut s'imposer comme « volonté collective », comme « opinion publique » et donner lieu à des actions politiques légitimées.

C'est aussi l'idée défendue par Mouffe et Laclau qu'une victoire politique est impensable sans la formation de nouvelles alliances entre des revendications disparates. La nature des subjectivités socio-politiques collectives pouvant prétendre à l'hégémonie, loin d'être donnée d'emblée au premier moment d'une confrontation, dépend entièrement d'une « articulation précaire [precarious articulation] » entre des points de vue initialement hétérogènes (2014 [1985], p. 48). Mouffe et Laclau évoquent ainsi la constitution de pôles idéologiques élargis par l'« énumération » de positions diverses qui, sans nécessairement se fondre en une identité homogène, se retrouvent tout de même résolument associées et interdépendantes dans un nouvel ensemble idéologique (p. 53; 96).

Ce sur quoi elle et il insistent le plus fortement, c'est sur le caractère contingent de l'articulation hégémonique. C'est que toutes les revendications isolées se prêtent, virtuellement, à différentes articulations (p. 153); et donc, dans le champ idéologique pluriel et

hétérogène qui s'établit autour d'un problème politique, plusieurs ententes, plusieurs liaisons concurrentes sont toujours possibles, chacune ouvrant sur une issue hégémonique distincte. « [T]he presence of a vast area of floating elements and the possibility of their articulation to opposite camps [...] is what constitutes the terrain [of a hegemonic practice] » (p. 122). Et donc, la négociation d'une coalition « is not the confirmation of a *de facto* situation [...]. The unity of an ensemble of sectors is not a *datum* : it is a project to be built politically » (p. 54). L'alliance n'a rien de naturel ou d'évident; elle n'est pas l'« expression » d'une entente préexistante (p. 97); elle ne dépend pas seulement de la découverte d'affinités par la « contemplation » pénétrante des forces en présence : la construction d'une coalition dépend d'une « *articulatory practice* which constitutes and organizes [political] relations » (p. 82), d'un travail actif qui fabrique ce qui n'existait pas déjà. « [T]he subject of a hegemony [...] ha[s] to be a politically constructed collective will – a force capable of synthesising heteroclite demands that ha[ve] no necessary connexion with each other, and could take sharply different directions, into a [...] unity » (Anderson, 2017, p. 73).

C'est donc par une « force agglutinative », qui « agrège » et « condense » une pluralité de forces historiques en un « bloc » qui est en même temps un « mélange », qu'une tendance politique hégémonique « constitutes itself and imposes its will on the rest of society²¹¹ » (Mouffe et Laclau, 2014 [1985], p. 31-32). En effet, tout établissement d'un rapport de force politique, ou encore tout renversement décisif d'un rapport défavorable dépend de ce travail d'alliance et d'articulation :

The breaking points appear [...] where the greatest number of tendencies [...] merge into a ruptural unity. This implies [...] that [a] revolutionary process can be understood only as a political articulation of dissimilar elements: [...] there is no revolution without hegemony (p. 50).

Remarquons que si la « révolution » dépend d'une alliance large, il en va de même de la préservation d'un état de choses : autant le maintien, la transformation que le renouvellement radical d'un équilibre politique repose sur une victoire hégémonique, découlant elle-même d'une alliance décisive. L'articulation d'éléments politiques diversifiés met un discours

²¹¹ Mouffe et Laclau évoquent là la pensée et le vocabulaire de Georges Sorel.

collectif composite en posture de susciter une adhésion idéologique élargie et décisive, de dépasser le pur dissensus par la décision et l'action publiques.

3.5.2.2 Désaccord marginal

Il n'est pas nécessaire de réitérer ici tout ce qui fait que, parmi les discours en circulation autour d'un problème idéologique donné, certains doivent rester extérieurs à l'entente qui s'établit au « centre » de l'espace public. Tous les blocages examinés dans les pages précédentes pourront être mis en évidence, réitérés et confirmés par les argumenteur.euses prenant part à la délibération, grâce à des interventions rhétoriques placées sous le signe de la « dissociation », visant à indiquer et à faire reconnaître les lignes d'incompatibilité au-delà desquelles l'accord ne saurait aller.

L'apparition de dissensions entre le discours hégémonique et ses autres est d'autant plus inévitable que l'accumulation des liaisons entraîne même nécessairement à des dissociations. Lorsqu'un discours dominant est constitué d'une articulation de jugements différents, mettant en jeu une diversité de postulats, de valeurs et de formes de raisonnements – tous considérés compatibles entre eux –, il en vient à comporter une pluralité d'aspects rhétoriques et idéologiques pouvant se faire le lieu d'un conflit inconciliable, d'une incompatibilité. Chaque fois qu'un discours à prétention hégémonique fait entrer dans sa composition de nouvelles propositions, il ouvre simultanément la porte à des antagonismes qui l'opposeront aux périphéries de l'espace discursif.

Qui plus est, pour Angenot, l'envers de la force « centripète » menant à une hégémonie est une force « centrifuge » marquant non seulement la coupure entre l'accord partiel qui domine l'interdiscours et les jugements qui sont relégués aux marges de cet espace, mais fragmentant en plus ces marges en une multitude de perspectives isolées les uns des autres et ne participant pas d'accords substantiels : cette fragmentation est précisément ce qui prive les différents contre-discours d'un élargissement de leur légitimité, d'un potentiel hégémonique (1989, p. 17-19).

[L]'hégémonie [...] produit à sa périphérie un éclatement groupusculaire, un fractionnement fatal. [...Elle] rend difficile l'*accrétion* des entités périphériques.

[...Elle] favorise le fractionnement des périphéries et ce fractionnement multiple répond encore à sa logique même (p. 18).

C'est là toute la dynamique des « dissidence groupusculaires », « divergences doctrinaires », « sectarismes » et autres « dogmatismes » (p. 17-19). Pour Angenot, c'est l'instauration d'une hégémonie qui conduit inévitablement à cette fragmentation des marges de l'interdiscours :

Les dissidences groupusculaires se savent en lutte contre [...] l'hégémonie et dans la nécessité de mettre en place pour se maintenir une convivialité à toute épreuve, un enfermement sur leur propre logique, produisant à la fois un discours autosuffisant et imperméable aux influences du dehors. Ces dissidences s'organisent donc toujours comme des résistances. C'est en voyant la manière dont elles exigent l'adhésion sans réserve de leurs zéloteurs [...] que l'on peut percevoir *a contrario* l'oppression de l'hégémonie contre laquelle elles opèrent (p. 18).

La réduction à un statut minoritaire risque d'amener les sujets de discours dissidents à prioriser la défense ferme de leurs positions, à assurer la permanence de leur différence : tant que l'existence même du discours est menacée, la répétition des jugements et des arguments qui les garantissent tend à primer sur la recherche de liaisons nouvelles. Ce qui est clair en tout cas, c'est que l'éclatement des positions et le fractionnement des légitimités qui en est le corollaire garantissent la minorisation des dissidences, et donc la primauté du discours hégémonique sur ce qu'il exclut.

Cela dit, l'existence de contre-discours « échappant » à l'entente hégémonique signifie aussi que cette dernière reste toujours, au fond, menacée par la possible apparition d'accords, de liaisons et d'articulations diverses, entre les points de vue minorisés – surtout si ces accords périphériques se révèlent susceptibles d'incorporer certaines positions jusque-là liées à l'entente dominante, de les *dissocier* d'un ensemble discursif pour les *lier* à un nouveau, dont le potentiel persuasif s'accroît d'autant. Toutes les prises de position exclues de la domination hégémonique forment un « extérieur », susceptible de l'éroder et de le subvertir à long terme, expliquent Mouffe et Laclau (2014 [1985], p. xviii; p. 97), cela parce que la lutte pour l'hégémonie dans un contexte donné implique toujours la possibilité d'une « progressive disaggregation of a [bloc] and the constitution of another around a new [...] core » (p. 60). Dans la mesure où, avons-nous dit, une entente hégémonique n'a rien d'automatique mais résulte d'un travail rhétorique de délibération et de négociation visant à tracer des affinités et à confirmer des différends, une hégémonie en place peut toujours être supplantée par la

formation d'une coalition concurrente, impliquant des discours préalablement marginalisés, mais aussi quelques-uns des discours visés par l'alliance existante. Lors même que les positions divergentes entrent dans des configurations déterminées et que sont instituées des zones d'accord et des lignes de désaccord dans l'espace idéologique, les convergences et les antagonismes pourraient se répartir autrement, des positions participant jusque-là d'une entente hégémonique s'en retrouver évacuées, et vice-versa. Certaines des positions incluses dans une entente hégémonique à un moment donné, n'étant pas d'elles-mêmes incompatibles avec telles ou telles perspectives exclues, pourraient aussi bien parvenir à un accord alternatif avec ces dernières, et ensemble s'imposer comme base d'une convergence idéologique alternative, opérant un bouleversement des rapports – à la fois d'entente et de force – dans l'espace public, conduisant simultanément à la redéfinition des camps en présence et à une nouvelle victoire délibérative. « [I]n one of its key dimensions, the specificity of a hegemonic articulatory practice is given by its confrontation with another articulatory practice of an antagonistic character » (p. 101). Au moment de la lutte pour l'hégémonie, la confrontation argumentative et idéologique n'intervient plus seulement entre des discours autonomes, mais bien entre des ententes concurrentes. Celles-ci ont pour assises toutes ces revendications extérieures au pôle hégémonique mais poursuivant néanmoins, contre lui, une lutte idéologique pour la primauté, laquelle consiste à négocier depuis les marges des accords toujours plus larges, et notamment à s'affilier des entreparleur.euses déjà gagné.es à l'accord dominant. Bref, le traçage, le maintien ou la transformation des frontières entre revendications reçues et rejetées, n'ayant rien d'évident ou d'immuable, s'impose comme « the first of political problems » (p. 120) pour qui envisage l'instauration d'un bloc hégémonique comme le mode privilégié de résolution des confrontations politiques.

Williams explique aussi que les significations et valeurs écartées de la primauté hégémoniques peuvent s'avérer non seulement « alternatives », mais proprement « oppositionnelles », et entrer en conflit avec la formation dominante, menaçant de s'y substituer (1977, p. 114; 2005 [1980], p. 40) en élaborant une « contre-hégémonie » (1977, p. 112-113). De ce point de vue, l'hégémonie n'est jamais un pur état de fait, une « structure » aboutie, mais toujours un « processus » à la fois instable et inachevé, dépendant d'une négociation constante entre des tendances rivales : « it does not just passively exist as a form

of dominance. It has continually to be renewed, recreated, defended, and modified. It is also continually resisted, limited, altered, challenged by pressures not at all its own » (p. 112). C'est encore ce que défend Eley :

hegemony is characterized by uncertainty, impermanence, and contradiction. [...It] is not a fixed and immutable condition, more or less permanent until totally displaced[...], but is an institutionally negotiable process in which the social and political forces of contest, breakdown and transformation are constantly in play. In this sense, hegemony is always in the process of construction, because bringing the process to closure would entail either a utopia of social harmony or the replacement of hegemonic by coercive rule. [...] Thus civil society provides opportunities for contesting as well as securing the legitimacy of the system (1992, p. 323-324).

Soyons clairs : l'hégémonie n'est pas constamment soumise à des redéfinitions fondamentales; elle évolue selon des rythmes irréguliers, syncopés, comparables à ceux qui caractérisent le renouvellement du discours social. Mais il demeure qu'une situation donnée de primauté hégémonique dans l'espace idéologico-politique n'est jamais inexorable : elle représente une victoire possible parmi d'autres, et est donc toujours susceptible d'être renversée et de laisser la place à une contre-hégémonie redistribuant les rapports de légitimité dans l'espace public, se ménageant une position dominante décisive – et donnant à une communauté de toutes nouvelles formes.

Confrontés à l'hégémonie, les polémistes d'*Égards* et de la *Conspiration* manifestent une conscience particulièrement aigüe des dynamiques de coalition et d'exclusion dont elle dépend – quoique la lecture des camps en présence diffère sérieusement d'une publication à l'autre. Du côté d'*Égards*, c'est Dantec qui s'acharne le plus vigoureusement à dénoncer les alliances entre factions extrémistes de tous horizons, alliances parfois surprenantes mais qui constitueraient une force capable de tout écraser sur son chemin. Les défenseurs de la « souveraineté occidentale », dont est Dantec, feraient face depuis des décennies à une coalition de « divers nihilismes – pour lesquels le marxisme tient lieu de place-forte-centrale, encore aujourd'hui » (2004b, p. 77); ils s'affronteraient à

tout un « rassemblement » hétéroclite qui réuni[t], de l'extrême gauche à l'extrême droite : les trotskistes et les anarchistes, les pacifistes et les communistes qui les manipul[ent] (les archives du KGB ont tout dévoilé!), les factions centristes indécises et trouillardes par nature [...], les nationalistes-républicains de gauche [...] tout

comme les « anciens » nazis, collabos ou antisémites fanatiques apparentés (p. 77-78).

Tous les « illuminés de l'utopie sectaire²¹² » (Lenoir, 2007, p. 91) désireux de mettre le monde sans dessus dessous formeraient une alliance délétère. Ce rassemblement poserait un danger tout particulier au début des années 2000, du fait qu'il commencerait à dessiner une grande faction « islamo-bolchévique », réunissant toutes les tendances ayant en commun de détester l'Occident (Dantec, 2004d, p. 82) :

nos ex-staliniens, néo-trotskyistes, post-maoïstes, ultra-écologistes, anté-nazillons sauce Gaïa ou Adolf, désirent en fait rejoindre la Grande Oumma de l'Islam, ce *communisme religieux* [...]. Voici désormais que les dés sont jetés et que la Guerre des Guerres est bien sur sa lancée, elle est l'événement des événements qui va structurer toutes les « situations » au cours du XXI^e siècle. Même lorsqu'elle sera terminée. Surtout lorsqu'elle sera terminée (2004c, p. 82).

On a certainement affaire à une articulation idéologico-politique fortement hétéroclite, mais elle demeure cohérente aux yeux de Dantec et des siens; elle serait en tout cas d'une ampleur suffisante pour « structurer » le siècle et imposer sa volonté en réduisant à peu de choses la résistance conservatrice.

C'est pour contrer ce nouvel « Axe » qu'*Égards* espère participer d'une nouvelle force politique agrégative capable de supplanter l'islamo-bolchévisme. On retrouve dans de nombreux textes de Renaud l'idée selon laquelle il est impératif de constituer une nouvelle « arche » réunissant les multiples pans de la droite chrétienne, à commencer par les néoconservateurs américains : ces derniers ont leurs torts, mais ils sont les seuls à disposer de la puissance nécessaire à un rétablissement de l'ordre (Renaud, 2003d; 2007; cf. Labelle, 2009, p. 171-173). C'est précisément, à l'échelle locale, à la reconstruction d'un front conservateur élargi que se proposent de contribuer les fondateurs de la revue.

À *Égards*, nous souhaitons aider, à notre humble échelle, à la formation d'une intelligentsia conservatrice qui contribuera, à son tour, à l'émergence d'une « opinion » conservatrice sûre d'elle-même au lieu d'être silencieuse et intimidée.

²¹² C'est-à-dire, dans une convergence des luttes réussie : « les frénétiques de l'altermondialisme obsédés par les OGM [...], les trotskistes agités par l'égalitarisme et la mélangisme racial, les écologistes terrifiés par la fuite radioactive qui n'en finit pas de se faire attendre, [...] tous ces illuminés de l'utopie sectaire » (Lenoir, p. 91).

Avec les libertariens pour nos libertés économiques, avec les nationalistes pour notre défense nationale, avec les protestants pour l'école confessionnelle, avec les croyants pour la promotion d'une culture de vie, en communion avec tous ceux qui ont rejeté, par pragmatisme ou par conviction religieuse, l'utopie, nous essaierons de promouvoir, dans la vérité et le respect de nos différences, un véritable œcuménisme de droite, étranger au syncrétisme, attentif à bien définir non seulement ce qui nous unit, mais ce qui nous sépare (« Déclaration fondamentale », 2003, p. 14).

On veut s'appuyer sur des affinités préexistantes pour construire un nouveau discours prometteur, capable de donner une nouvelle crédibilité à une série de propositions conservatrices jugées non seulement compatibles, mais complémentaires. Soulignons que sont uniquement visés les milieux de « droite » : jamais l'idée de convertir les esprits adverses ou d'obtenir un assentiment universel n'est évoquée. Cela dit, on comprend clairement que la pluralité des idées en circulation, même dans le seul « camp » conservateur, peut provoquer certaines tensions; qu'il n'y a rien d'évident à la réalisation effective de cette entente, dont les limites devront être négociées sérieusement. Sans cette construction d'une « opinion conservatrice », toutefois, il n'y aurait pas d'espoir de freiner la montée de l'utopie.

L'attitude générale de la *Conspiration dépressionniste* est relativement similaire : tout en traçant les lignes de front existantes et potentielles bien ailleurs, on reconnaît faire face à un hégémonie dont la force repose sur sa complexité.

[L]a tragédie dérisoire de la société capitaliste – ou pour mieux dire, dépressionniste – se perpétue. Comment penser cette réalité qui porte en même temps à rire et à pleurer? [...] Toutes les puissances se sont unies en une Sainte-Alliance pour écraser dans la grisaille et la bêtise ce qu'il reste de forces vitales dans le monde. Une vraie *conspiration dépressionniste* (« Liminaire », 2009, p. 7).

Au fond, le titre même de la revue vise à identifier et à dénoncer, de biais²¹³, l'existence d'une association néfaste, réunissant au premier chef les « deux piliers de la société contemporaine » que sont « l'État et la Finance » : loin d'être les forces ennemies qu'on imagine trop souvent, étatismes et capitalismes sont intégrés en un tout qui n'en régit que mieux les existences (« Sur

²¹³ Voir ce qu'écrit Jameson au sujet de l'image de la conspiration en tant que représentation déviée de la société comme « totalité », c'est-à-dire comme structure composite et hégémonique : « striking [...] is the omnipresence of the theme of paranoia as it expresses itself in a seemingly inexhaustible production of conspiracy plots of the most elaborate kinds. Conspiracy, one is tempted to say, is the poor person's cognitive mapping in the postmodern age; it is the degraded figure of the total logic of late capital, a desperate attempt to represent the latter's system » (1988, p. 356; cf. 1992).

l'économie étudiante », 2009 [2007], p. 203). Plus largement, la « Sainte-Alliance » réunit un ensemble extrêmement diversifié de factions idéologiques et politiques qui conspirent à faire de la vie des petits un enfer, « qui unissent leurs forces pour écraser toute autre perspective », dans un grand « renforcement négatif » (p. 205-206). « On assiste en effet depuis des années à l'émergence d'une droite décomplexée, pressée d'entrer dans le système. Ne maîtrisant pas spontanément les codes de la domination, elle les adopte tous en bloc » (p. 206). On se retrouve donc devant un « espace occupé » par toutes sortes de « forces du *vieux monde* » :

non seulement ordures libérales, *wannabe* adéquistes et péquistes obèses – la sainte alliance travail-famille-patrie –, non seulement apôtres de la concurrence et du libre-marché, [...] mais pareillement et au même titre, [...] métaphysiciens de la mortification responsable, théologiens du *grosbonsens*, intellectuels morveux de la petite droite, ceux qui se branlent avec la main invisible, les paternalistes, [...] les économistes, les résignés, [...] les mystificateurs, les baveux, et d'une manière générale, tous ceux qui, jouant leur rôle dans la sordide division du travail pour la défense de la société occidentale et bourgeoise, tentant de manière diverse et par diversion infâme de désagréger les forces de la liberté, [...] tous redevables désormais de l'agressivité subversive, la seule nécessité qui commande notre époque (p. 207).

Il est intéressant de remarquer qu'une coalition ressemblant tout de même un peu à celle espérée dans *Égards* est identifiée par la *Consdep*, quelques années plus tard, comme une « droite décomplexée en émergence » : il semble que la stratégie de regroupement idéologico-politique mise de l'avant par la résistance conservatrice ait porté ses fruits, dans une certaine mesure, et que la nouvelle droite ait acquis, au fil des rapprochement, une puissance renouvelée.

Bien sûr, « tous ne sont pas soumis à ce règne d'unanimité idéologique » – en témoigne par exemple la férocité de la « guerre idéologique », du « combat politique » mené par les étudiant.es lors de grève de 2005 (p. 206) – mais les quelques militant.es qui persistent tendent de plus en plus à la « désagrégation ». Et pourtant, dans les pages de la *Conspiration*, on trouve finalement peu d'appels à la convergence des tendances de gauche. J'ai mentionné plus haut la « sonnette d'alarme devant retentir dans tous les milieux » et réveiller les « *freaks* en tout genre » pour qu'ils « travaill[ent] ensemble » (« Manifeste... », p. 6). Mais c'est là un des rares appels à l'unité lancé par les rédacteur.trices de la *Consdep* – et encore, il s'explique surtout par le fait que dans le texte en question, on reprend en les détournant les phrases des « Lucides » : ce n'est qu'en singeant la droite qu'on se retrouve, presque accidentellement, à

entrevoir une forme de front uni. Et il est en fait question, dans ce passage, de ce que les revendications défendues par les rédacteur.trices – comme le « refus de payer » – peuvent trouver des adhérent.es dans différents groupes sociaux; il n’est aucunement question d’articuler le discours radical de la *Conspiration* à des points de vue politiques divergents, mais potentiellement compatibles. Au contraire, les querelles de chapelles sont très prisées par l’équipe de la revue. C’est constamment que l’on s’en prend à la « gauche folklorique²¹⁴ » (Gauthier, Miville-Allard et Beudet, 2003, p. 5-6; Gauthier, 2004, p. 5), telle qu’elle s’incarne par exemple dans le syndicalisme, l’altermondialisme²¹⁵, le milieu communautaire²¹⁶, le keynésianisme ou la démocratie; ou encore que l’on attaque les tendances trop « post-modernes » comme le mouvement *queer* ou la défense de la « diversité²¹⁷ » (cf. « Lexique dépressionniste », 2005). Sans doute, la recherche de radicalité avant-gardiste caractérisant la *Conspiration dépressionniste*, et surtout la volonté de persister dans un contexte défavorable d’extrême minorité – j’ai mentionné la volonté de transmission qui animait les rédacteur.trices – conduit à se méfier des associations et des alliances, et à privilégier l’élaboration et la défense d’un discours résistant et autonome. Ce faisant, toutefois, on peine à s’extirper de la marginalité. Et pourtant, le « Manifeste pour un Québec morbide » laissant poindre une perspective différente : « Nous prenons la parole dans l’espoir de sortir de la torpeur actuelle avant qu’il ne soit trop tard. Des individus seuls, de quelque organisation que ce soit, ne parviendront pas à vaincre la résistance et l’inertie » (2005, p. 6). En vérité : « Nous ne parviendrons à les enterrer que si nous y travaillons ensemble » (p. 6).

²¹⁴ Dans le premier éditorial, parmi les voix adverses qui entrecourent le manifeste, on compte celle d’une « brebis folklorique » qui, « au nom de la faucille et du marteau [...] déclare [le] texte n’être qu’une pure divagation clownesque » parce qu’il « nuit à la conscientisation des masses » (p. 5).

²¹⁵ « Action qui consiste à [...] jouer du tam-tam » et qui vise à avoir « bonne conscience » (« Lexique », p. 32; 34).

²¹⁶ « Secteur de délégation des tâches traditionnelles de l’État » (« Lexique », p. 32)

²¹⁷ « Mouvement culturel urbain attribuable à la jeunesse, issu de la contre-culture américaine féministe *queer* de couleur, qui vise à lutter contre la culture de masse blanche hétérosexuelle et machiste, par l’affirmation de l’identité individuelle, par l’élaboration minutieusement étudiée d’une tenue vestimentaire » (« Lexique », p. 34).

La confrontation idéologico-politique autour d'un problème donné peut, en théorie, déboucher sur quatre issues différentes : la synthèse unanime, le compromis, le désaccord radical et la victoire hégémonique. Or, nous avons vu qu'en matière politique, l'atteinte d'une unanimité parfaite, compte tenu de la difficulté de synthétiser en un unique discours les positions et les argumentaires profondément divergents qui animent l'espace public, demeure plus qu'improbable; tout comme l'est, à cause de l'inévitable incompatibilité de certaines des perspectives rivales, l'hypothèse d'un compromis intégral agréant les revendications essentielles de toutes les entreparleur.euses. Quant au désaccord radical, parce qu'il se présente comme le simple maintien du différend politique – que ce soit par sa dénégation ou par sa célébration unilatérale –, il doit être compris comme une absence de décision, c'est-à-dire comme un inaboutissement de la délibération publique et un abandon de la résolution des enjeux rencontrés par la collectivité. Seule la victoire constitue donc une issue réelle et réaliste à la conflictualité idéologique qui est le lot de l'espace public : toute décision politique est, au fond, à comprendre non comme le fait d'un consensus, mais comme la manifestation de la primauté hégémonique de certaines volontés sur d'autres – qui n'implique pas la silenciation absolue de toute opposition, mais la construction d'un consentement public décisif, reposant sur un complexe jeu d'alliances et d'exclusions. Parce que, comme l'écrivait Eley, « l'utopie d'une harmonie sociale » et idéologique totale est à exclure, l'hégémonie demeure la voie royale de la politique.

CONCLUSION

LE CONSENSUS COMME DÉNÉGATION

En politique, aussi bien la rationalité universelle que le consensus absolu apparaissent, en fin de compte, comme des espoirs chimériques plutôt que comme des concepts dotés d'une sérieuse portée analytique. Or, il se trouve que la référence induite à ces improbables idéaux ne constitue pas qu'un problème abstraitement théorique. J'ai mentionné, en effet, que la prétention au consensus parfait n'est pas qu'une affaire de chercheur.euses optimistes, mais circule aussi dans l'espace de la lutte idéologique lui-même : il constitue, notamment, une arme rhétorique entre les mains des sujets de discours dominants, qui tendent à présenter leur victoire, leur hégémonie, comme le fait d'une approbation universelle, appuyée sur une monopole de la raison. « Ici arrivé, il faut dire que l'hégémonie ne fonctionne que parce qu'elle produit toujours une dénégation – elle-même hégémonique – de sa propre existence! » (Angenot, 1984, p. 32; *cf.* Rizzuto et Savoie, s.d.). Quand l'hypothèse du consensus rationnel réapparaît sur le terrain de la confrontation idéologico-politique, c'est non seulement la possibilité d'une juste compréhension de l'espace public qui est à risque, mais plus sérieusement la possibilité pour les contre-discours minoritaires de faire reconnaître leur existence et leur prétention à la légitimité; de mener une véritable critique des formes de l'organisation collective et d'appeler à leur transformation.

Dans toute situation argumentative, et notamment en contexte politique, l'émergence d'une pluralité des voix ne tient pas au hasard, mais, en tout premier lieu, à l'existence d'une question, d'un problème qui demande à être résolu. Le fait qu'un problème politique fasse, suivant la victoire d'une partie, l'objet d'une décision pratique et que des actions publiques soient mises en œuvre, cela n'interdit pas que le débat se poursuive, se présentant alors comme un choc entre défenses et critiques des positions officielles : c'est d'ailleurs le sens de l'espace

public tel que le définit Habermas que d'être un lieu voué « à la critique et au contrôle » de l'action des pouvoirs en place (2010 [1964], p. 115). Or, quand les sujets d'un discours hégémonique prétendent être parvenus à susciter un consensus autour de leurs perspectives, la première manière qui s'offre à eux pour invisibiliser les contre-discours qui subsistent nécessairement, c'est d'effacer la question initiale, de la présenter comme caduque et d'agir comme si les propositions dominantes relevaient d'une certitude non problématique, plutôt que d'être des réponses partielles à une question ouverte. Comme l'écrit Meyer : « Une [...] façon de contrer toute contestation consiste à faire de la réponse une évidence » et à taire la question qui la sous-tend (2020 [2004], p. 48-49). Meyer, avons-nous vu, distingue entre deux attitudes inverses en ce qui a trait à la problématique de l'argumentation – et, ajouterai-je, de la politique : on peut, d'un côté, « aborde[r] la question par le biais de la réponse, la présentant comme disparue », ou, de l'autre, « part[ir] de la question même, [l']explicit[e] » et la reconnaître (p. 13).

[S]oit on part de la question, soit on part de la réponse, et l'on fait comme si la question avalée en elle ne se posait donc plus, étant résolue par ce procédé, qui s'apparente à un coup de baguette magique, à une fiction, à du *wishful thinking*. [...] La question est-elle résolue par le seul fait qu'on l'a abordée sous l'angle de la réponse? Ce serait trop beau, mais ça marche (p. 13).

Il me semble que, dans la vie politique comme en toutes choses, la tendance à faire comme s'il n'y avait que des solutions – ou plutôt : qu'une solution –, et aucun problème, cela est une attitude caractéristique des points de vue à prétention consensualiste²¹⁸. Ce « refoulement », pour reprendre une formule de Meyer, permet à ceux qui dominent le champ politique non seulement d'escamoter ce que les jugements et les pratiques qu'ils défendent ont de problématique et d'incertain, mais aussi d'oblitérer, d'une manière à la fois indirecte et radicale qui consiste à nier l'existence même d'un débat, toute la diversité de points de vue dissidents, de revendications adverses qui contestent les décisions publiques et qui envisagent autrement l'avenir de la communauté. Une telle stratégie peut « marcher » – mais jamais parfaitement : tout comme l'hégémonie n'éradique pas le dissensus, l'occultation des problèmes persistants

²¹⁸ Elle peut se manifester, par exemple : dans la censure, l'interdiction de discuter publiquement de certains sujets proscrits; dans le refus d'organiser des instances – comme une enquête publique – visant à aborder tels ou tels problèmes; ou encore dans la simple absence de référence à des enjeux dans les interventions publiques.

n'empêche jamais complètement les sujets politiques critiques de remettre de l'avant des questions difficiles.

Dans les débats qui s'établissent autour d'une question, se manifestent toujours une pluralité de formes de raisonnement parmi lesquelles on ne saurait, en toute objectivité et de manière définitive, trancher et dire lesquelles sont absolument raisonnables et lesquelles sont parfaitement inadmissibles. Dans ce contexte, la quête d'une rationalité véritable à l'aune de laquelle mesurer les interventions qui animent l'espace public a peu de pertinence interprétative, et empêche surtout de porter une attention sérieuse à la multiplicité qui structure le champ politique, d'identifier clairement ce que sont les volontés et les attitudes qui mobilisent les sujets idéologiques dans un moment et un lieu donnés, et de s'interroger sur les rapports complexes qui unissent et divisent ces sujets. Pourtant :

The goal is not to evaluate each rationality against some form of prescriptive « neutral » algorithm; rather it is to seek the moments of rupture from which new rationalities appear and transform existing discursive systems. Within such a perspective, dissent is not merely a obstacle [...] to consensus but, rather, the site of struggle between, and transformation of, multiple [...] communities. Ignoring these multiplicities and artificially imposing a rationality [...] does little to enable critical understanding or practical resistance (Philips, 1996, p. 243).

Dans une certaine mesure, orienter la recherche vers la discrimination du rationnel véritable risque d'aveugler à la multiplicité et à la conflictualité qui caractérisent effectivement l'espace politique. C'est tout le programme d'une histoire des idées et des formes du raisonnable – telle que la pratiquent, chacun à leur manière, un Angenot ou un Foucault – sensible aux variétés et aux tensions caractérisant le vaste champ des pratiques idéologiques qui se trouve mis en question. Plus encore, quand on se contente de rejeter comme spécieux ou ridicules certains discours qui tranchent particulièrement avec une norme mythifiée, c'est la possibilité de mener lucidement une analyse militante des conjonctures politiques – une analyse capable de s'interroger sur ce que sont les forces et les faiblesses des différentes tendances existantes, de se demander ce qui peut faire l'attrait de tel discours décalé ou marginal, voire d'imaginer des alliances possibles entre des positions en apparence étrangères – qui est compromise²¹⁹.

²¹⁹ Je pense ici, dans le contexte actuel, au dédain facile que suscitent autant les pensées conspirationnistes que celles d'extrême droite : s'arrêter à dénoncer comme folles ou inadmissibles ces

Qui plus est, il me semble que maintenir l'hypothèse rationaliste en politique contribue, indirectement, à alimenter une seconde forme de légitimation idéologique abusive caractéristique des hégémonies, consistant celle-là à prétendre détenir le monopole de la rationalité : c'est-à-dire à suggérer que, s'il y a divergence d'opinions dans l'espace public, c'est seulement parce que subsiste une opposition regrettable entre le discours dominant, rationnel et vrai, et des perspectives opposées qui doivent être absolument rejetées parce qu'elles relèvent de l'erreur ou du délire²²⁰. Pourtant, « la rationalité dont les normes se donnent comme indiscutables est en fait la rationalité dominante du consensus public qui exclut les [...] formes singulières de raisonnement » (Amossy, 2014, p. 217). Malgré tout, il n'est pas rare de voir les tenants de l'hégémonie – mais aussi, il faut bien l'admettre, des intervenants de tous les horizons idéologiques – avancer que leurs argumentations sont les seules à correspondre aux lois justes et immuables de la rationalité. On prétendra avoir déduit conformément aux lois imparables de la logique, tandis que l'adversaire sera, immanquablement, tombé.e dans le piège des paralogismes et des sophismes; ou encore, on cherchera à présenter un jugement idéologique – c'est-à-dire un jugement de valeur – comme un jugement de fait, assimilant une prise de position politique à un constat scientifique incontestable (*cf.* Burgis, 2019). Alternativement, on pourra tout à fait reconnaître que le débat politique est une affaire de sens commun – mais nier le caractère hétérogène et contradictoire de celui-ci et se poser en représentant.e du seul et unique « bon sens » (Angenot, 2008, p. 28). À chaque fois, les perspectives s'opposant à celles qui posent en vérités indubitables sont vouées à être définies non comme des perspectives divergentes, mais plus radicalement comme des manifestations de méprise ou de folie : les convictions adverses « ne sont pas seulement [...] blâmables, elles sont en grande partie inintelligibles, elles résultent d'une manière "délirante" de raisonner » (p. 27; *cf.* p. 23-39). Dans de telles situations, « "[i]rrationnel" est au fond un terme de condamnation des logiques différentes de la mienne » (p. 420).

positions à la popularité croissante, c'est s'interdire de les comprendre, mais aussi de le combattre mieux en sachant ce que sont les terreurs et les espoirs sur lesquels elles reposent.

²²⁰ C'est là une attitude assez caractéristique des discours idéologiques de centre (Andrès, 1976, p. 425-426), c'est-à-dire de tradition libérale, tradition dont j'ai déjà mentionné qu'elle se caractérisait par une prétention à dépasser – plutôt : à avoir dépassé – toutes les oppositions politiques par la prévalence de la rationalité qui est la sienne.

En termes plus politiques, l'appel à la rationalité compte parmi ces stratégies qui conduisent à « naturaliser » un ordre politique déterminé,

[qui] contribuent au maintien [d'une hégémonie] en donnant comme "naturels" les principes et valeurs sur lesquels ils se fondent. Cette naturalisation présente l'ordre établi comme un *a priori* immuable et contribue ce faisant [...] au maintien de la domination (Rizzuto et Savoie, s.d., parag. 2; cf. Gramsci, 2011).

Une telle attitude à l'égard de la confrontation idéologique, loin de seulement engager une mécompréhension de ses dynamiques réelles par la confusion entre hégémonie et consensus, fait obstacle au maintien d'un débat politique ouvert. Au fond, la référence à l'étalon du rationnel comme criterium de l'admissibilité des discours dans l'espace public contredit précisément les prétentions démocratiques qu'elle devait garantir.

Appeals in the public sphere must be rational, and participants must bow to the force of the « better » argument. Privileging the dominant rationality of the public consensus [*i.e.* au sens de discours qui prévaut] further rigidifies the barriers to communities unwilling to relinquish their unique forms of reasoning. Those who wish to challenge or critique the consensus of the public sphere are at a distinct disadvantage (Philips, 1996, p. 242).

Autant d'un point de vue de chercheur.euse, de chercheur.se engagé.e que de militant.e, il apparaît nettement plus riche et plus juste d'admettre la diversité des discours idéologiques « raisonnables », c'est-à-dire correspondant à des mentalités qui bénéficient d'un degré ou d'un autre de légitimité publique, inscrits qu'ils sont dans une tradition changeante et une *doxa* contrastée. On peut alors chercher à distinguer et/ou à critiquer les différentes perspectives sur la base de critères proprement politiques – soit : des préoccupations, des valeurs, des convictions, des objectifs... –, plutôt que de prétendre résoudre la problématique plurielle de la vie idéologique par le recours à des doses plus ou moins fortes de logique.

L'espérance en l'avènement du consensus pose autant d'écueils que la foi en une rationalité objective et universelle. Déjà, au seul plan analytique, il est clair que la focalisation sur le consensus, comme s'il s'agissait de la seule issue pouvant réellement résoudre une délibération politique, risque d'interdire une bonne compréhension des mécanismes divers suivant lesquels s'établissent ou achoppent des décisions collectives – c'est-à-dire non seulement les formes variées que peut prendre le « consentement » public, mais aussi les

différentes combinaisons de force et de consentement grâce auxquelles les hégémonies peuvent se maintenir et contrôler leur part de dissensus interne.

En ce qui concerne les intervenant.es politiques elles et eux-mêmes, la fixation sur le consensus comme seule issue possible et/ou légitime du débat public présente d'autres dangers, découlant de la prétention ou de la volonté à imposer un discours particulier comme vecteur d'un accord parfait, devant conduire à l'élimination de toute dissidence. Pour qu'une unanimité politique soit possible, il faut qu'elle soit déjà présente, en puissance, dans une entente préalable sur les fondements du jugement idéologique – attitudes intellectuelles, et surtout prémisses factuelles aussi bien qu'axiologiques. C'est pourquoi une idéologie hégémonique peut avoir intérêt, afin de mieux se présenter comme lieu d'une unanimité achevée – ou au moins potentielle, les divergences qui subsistent étant présumées superficielles –, à dépeindre les valeurs particulières qui la constituent comme étant partagées par tous les sujets politiques qui composent la collectivité (Foucault, 1997) : ce seront des valeurs « humaines », ou encore « nationales » (Angenot, 2008, p. 242); dans tous les cas, elles apparaîtront comme indisputées et comme le socle d'une unanimité solide. Une telle attitude masque sous de fausses prétentions la multiplicité et de la plurivocité des valeurs en circulation dans l'espace social et politique. Comme y insiste Mouffe, l'image trompeuse d'une entente universelle trahit une dénégation plus qu'une unanimité réelle, c'est pourquoi « the dividing line should remain because its disappearance would indicate that social division is denied and that an ensemble of voices have been silenced » (2005, p. 120). Alternativement, les tenant.es d'une hégémonie peuvent se réclamer d'une unanimité fantasmée en assimilant les discours adverses qui demeurent, et les principes sur lesquels ils sont fondés, à des cas d'exceptions dont il ne faut pas tenir compte, voire à des manifestations d'une altérité radicale n'appartenant pas à la collectivité ou à l'humanité, devant en être congédiées²²¹ (Mouffe, p. 20 *sq.*; 49 *sq.*; Benasayag et Del Rey,

²²¹ C'est ce que Mouffe identifie comme le passage de l'« adversité » à l'« inimitié », de l'« agonisme » démocratique pluraliste à un « antagonisme » absolu qui menace ce dernier (*cf. supra*, p. 212, n. 182). Elle insiste sur l'importance de reconnaître simultanément l'existence *et* la légitimité de perspectives opposées dans l'espace public, de manière à ne céder ni à la tentation du déni unanimiste, ni à celle de la suppression autoritaire. « Conflict, in order to be accepted as legitimate, needs to take a form that does not destroy the political association. [...] The parties in conflict [must] not treat their opponents as enemies to be eradicated, seeing their demands as illegitimate [...]. However, the opponents cannot be seen simply as competitors whose interests can be dealt with through mere negotiation, or reconciled through deliberation, because in that case the antagonistic element would simply have been eliminated.

2007, p. 17-18). Alors, la divergence et le conflit politiques tendent à verser dans des formes d'affrontement absolues et marquées par des violences symboliques – et matérielles – qui non seulement ont pour horizon l'élimination de l'adversaire plutôt que sa contestation catégorique, mais qui en plus n'assument pas cette suppression, ou la font passer pour parfaitement naturelle. Les mêmes problèmes se posent, encore, quand des revendications proprement incompatibles avec l'hégémonie, précisément parce qu'elles sont radicalement contraires aux discours légitimés, sont ignorées, ou alors présentées comme des occurrences de quelque mal absolu, à éradiquer²²².

En outre, quand les défenseur.euses d'une décision hégémonique, pourchassant un inaccessible consensus, se refusent à voir que la résistance de leurs contradicteur.trices ne tient pas qu'à des dispositions subjectives d'obstination ou de mauvaise foi, mais bien à des obstacles objectifs, lesdits adversaires courent le risque de se voir attaquer, ou même de se faire contester leur droit à la parole, sur la base qu'elles et ils ne se conformeraient pas aux standards

If we want to acknowledge on one side the permanence of the antagonistic dimension of the conflict, while on the other side allowing for the possibility of its "taming", we need to envisage a third type of relation [...] which I have proposed to call "agonism" [...] where the conflicting parties, although acknowledging that there is no rational solution to their conflict, nevertheless recognize the legitimacy of their opponents. They are "adversaries" not enemies. This means that, while in conflict, they see themselves as belonging to the same political association, as sharing a common symbolic space within which the conflict takes place. We could say that the task of democracy is to transform antagonism into agonism. This is why "the adversary" is a crucial category for democratic politics » (2005, p. 20-21).

²²² Il s'agit ici de critiquer la transformation *systématique*, et *déniée*, des divergences idéologiques sérieuses en un affrontement absolu entre ce qui serait universel et ce qui, enfreignant l'universalité postulée, serait insignifiant ou méprisable. Critiquer cela ne revient pas à affirmer que le rejet total de certaines prétentions politiques n'est jamais admissible : au contraire, cela enjoint précisément à refuser ces postures qui entendent s'instaurer en absolu et refuser l'existence et/ou la légitimité de la pluralité idéologique. Comme l'écrit Mouffe : « A democratic society cannot treat those who put its basic institutions into question as legitimate adversaries. [My] approach does not pretend to encompass all differences and to overcome all forms of exclusions. [...] Some demands are excluded, not because they are declared to be "evil", but because they challenge the institutions constitutive of the democratic political association. To be sure, the very nature of those institutions is also part of the agonistic debate » (2005, p. 120-121). C'est le « paradoxe de la tolérance » tel qu'exposé par Popper : « If we extend unlimited tolerance even to those who are intolerant, if we are not prepared to defend a tolerant society against the onslaught of the intolerant, then the tolerant will be destroyed, and tolerance with them. In this formulation, I do not imply, for instance, that we should always suppress the utterance of intolerant philosophies; as long as we can counter them by rational argument and keep them in check by public opinion, suppression would certainly be most unwise. But we should claim the right to suppress them if necessary even by force [...]. We should therefore claim, in the name of tolerance, the right not to tolerate the intolerant » (2011 [1945], p. 581).

déontologiques d'impartialité ou d'ouverture supposés régir la discussion démocratique (Fraser, 1992, p. 118-121; Philips, 1996, p. 237-238). Pourtant, non seulement ces standards sont illusoire, puisque jugement politique et impartialité sont proprement impossibles; mais en plus la mauvaise foi des participant.es n'a rien à voir avec l'existence de la plus grande part des conflits politiques insurmontables. Nier cela, c'est transformer un conflit politique en faute éthique, morale (Mouffe, 2000, p. 129 *sq.*; 2005, p. 72 *sq.*), et donc s'empêcher de saisir ce qui est à l'œuvre dans la lutte politique, et ouvrir la porte à une intransigeance délibérative rejetant les antagonismes idéologiques sous couvert de rigueur procédurale.

Sous ses diverses formes, la prétention de l'hégémonie à constituer un consensus contribue à son renforcement, non seulement en l'invisibilisant, mais aussi en menant à des restrictions actives de la pluralité dans l'espace public. L'attitude rationaliste et consensualiste est aussi défavorable dans la sphère de la recherche que dans celle de la lutte politique.

Le constat qui a donné son impulsion initiale à la présente recherche a, déjà, vieilli. C'est pour les décennies 1990 et 2000 que l'on relevait une raréfaction des publications polémistes, pointant vers un faible investissement par les intervenant.es du fond dissensuel de l'espace public; c'est encore de la même période que date la majeure partie des théories consensualistes et rationalistes déconstruites dans cette recherche – de même que les approches critiques leur répondant, sur lesquelles je me suis appuyé. Certes, lorsque j'ai d'abord envisagé cette recherche, au milieu des années 2010, il apparaissait toujours aussi pertinent de s'adonner à la critique d'une atmosphère intellectuelle et politique consensualiste. C'est ainsi que j'envisageais mon apologie du registre polémique : comme la défense d'une tactique énonciative qui, par le recours à toutes sortes de stratégies rhétoriques agonistiques et véhémentes, pouvait contribuer à rendre visibles un dissensus et des fractures idéologiques qui, malgré qu'ils soient tout à fait réels, semblaient ignorés et même activement déniés par une tendance répandue à présenter – non sans succès –, l'hégémonie régnante comme un consensus pacifié. C'était l'ère des gouvernements « ni de droite ni de gauche », des « politiques de l'extrême centre » (Deneault, 2016).

Il n'est pas vraiment nécessaire d'insister sur le fait que la conjoncture a changé, et beaucoup. L'« extrême centre » se retrouve, en effet, flanqué de positions radicales partout aux marges de l'espace politique : les points de vue minoritaires et radicaux comme ceux de la *Conspiration dépressionniste* ou d'*Égards* occupent une place plus importante dans l'espace public. Les projections optimistes d'une bonne entente achevée ont laissé place aux dénonciations de la « polarisation » et de la « radicalisation » politique. Toutefois, il ne s'agit en aucun cas, pour moi, de faire machine arrière et de rejoindre les condamnations de la séquence présente – bien réelle – d'accroissement du dissensus public et de renforcement corollaire des positions marginales. Après tout ce que j'ai argumenté jusqu'ici, il m'est impossible de ne pas reconnaître que l'actuelle période d'accentuation de la conflictualité politique est tout simplement la manifestation d'antagonismes sociaux et idéologiques latents, situation d'ailleurs prévisible en fonction de l'alternance régulière des « cycles de mobilisation » (Bensaïd, 2011). Mieux, elle témoigne d'une résistance fructueuse à la dénégation par l'hégémonie de sa propre préséance, c'est-à-dire d'une véritable « crise d'hégémonie » qui affecte le régime dominant – libéral – et qui ouvre des opportunités nouvelles aux options politiques minoritaires en tous genres (Palheta, 2018). En effet, qui dit crise d'hégémonie dit luttes pour la reconfiguration de l'ordre idéologique et politique.

C'est précisément en raison de cette crise et des luttes qu'elle engendre qu'il importe de développer l'analyse critique pour l'ajuster à la conjoncture présente. S'il est toujours utile de contester le mirage consensualiste – que ce soit dans la recherche, ou encore dans l'intervention publique, polémiste par exemple –, on ne saurait s'en contenter. Une compréhension fine des dynamiques suivant lesquelles se décompose et se recompose une entente hégémonique gagnerait à être mise au centre de la recherche sur la vie de l'espace public. Cela a un intérêt analytique indéniable, puisqu'il s'agit d'appréhender ce qui est à l'œuvre aujourd'hui.

Mais cela présente aussi un intérêt majeur sur le plan directement politique, militant, puisque l'intelligence de la situation est conditionnelle à l'intervention significative dans et sur celle-ci. Et la situation nouvelle se caractérise par une complexité certaine. Dans la confrontation autour de la reconfiguration hégémonique, les forces politiques marginalisées ne s'affrontent plus quasi-exclusivement à un discours dominant « modéré », mais aussi à toute une multitude de factions minoritaires prétendant soudainement à une part accrue de légitimité

publique. En clair : la gauche n'a plus seulement pour adversaire sérieux qu'un centre-droit plus ou moins résolu, mais aussi tout une variété de tendances d'extrême droite plus moins crédibles, quoique toutes également hostiles. Quand l'hégémonie était ferme et qu'en tant que défenseur.euse d'un contre-discours, on n'avait essentiellement qu'elle à contester, l'affaire restait somme toute simple. C'est pourquoi sans doute, dans l'espace public québécois au tournant du XXI^e siècle, la contestation de l'« ordre établi » pouvait demeurer assez générale, imprécise, voire vague (*cf.* Fortin, 2006, p. 375 *sq.*; Warren, 2008). Or, la transformation et la complexification des enjeux et des points de lutte dans l'espace politique exige un tout autre discernement. Il faut savoir se repérer, se situer dans cet espace : identifier et comprendre les multiples forces à l'œuvre, saisir ce qui nous en rapproche ou nous y oppose, éventuellement cultiver des affinités et clarifier des refus, chaque fois en vue de contrecarrer la montée des tendances adverses et d'assurer une position de force aux perspectives que l'on considère justes. Avec une telle « connaissance stratégique », on peut espérer, peut-être, passer de la dissidence à la victoire.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus étudié

Dans *La conspiration dépressionniste*

Qu'est-ce que le dépressionnisme? (2003). *La conspiration dépressionniste*, (1), 3.

Courrier du lecteur. (2004). *La conspiration dépressionniste*, (2), 2.

Être réactionnaire aujourd'hui. (2004). *La conspiration dépressionniste*, (2), 10-11.

Vox populi. (2005). *La conspiration dépressionniste*, (4), 2-3.

Manifeste pour un Québec morbide. (2005). *La conspiration dépressionniste*, (4), 4-8.

Lexique dépressionniste. (2005). *La conspiration dépressionniste*, (4), 32-35.

Marché de la poésie?? (2009). *Bulletin dépressionniste*, (3), 1-2.

Liminaire. (2009). Dans S.-P. Beaudet (dir.), *La conspiration dépressionniste : volumes I-V (2003-2008)* (p. 7-8). Montréal : Moul/Lux.

Dans la boîte à malle (tel quel) [II]. (2009). Dans S.-P. Beaudet (dir.), *La conspiration dépressionniste : volumes I-V (2003-2008)* (p. 109). Montréal : Moul/Lux.

Dans la boîte à malle (tel quel) [III]. (2009). Dans S.-P. Beaudet (dir.), *La conspiration dépressionniste : volumes I-V (2003-2008)* (p. 156). Montréal : Moul/Lux.

Sur l'économie étudiante : du dégel et des prêts. (2009 [2007]). Dans S.-P. Beaudet (dir.), *La conspiration dépressionniste : volumes I-V (2003-2008)* (p. 201-207). Montréal : Moul/Lux.

Ex nihilo nihil fit : sur Génération d'idées. (2010). *Bulletin dépressionniste*, (4), 1-2.

Beaudet, S.-P. (2003). Désilluminations : une visite au Wal-Mart. *La conspiration dépressionniste*, (1), 8-11.

_____. (2004). La propagande par le fait. *La conspiration dépressionniste*, (2), 5-7.

- _____. (2007a). Introduction à la guerre culturelle. *La conspiration dépressionniste*, (5), 9-14.
- _____. (2007b). L'économie sociale et solidaire. *La conspiration dépressionniste*, (5), 7.
- _____ (dir.). (2009). *La conspiration dépressionniste : volumes I-V (2003-2008)*. Montréal : Moul/Lux.
- Caron, M. (2009). « On rit trop au Québec » : les partis pris de Simplet et de ses amis les nains. *La conspiration dépressionniste*, (6), 13-14.
- Gauthier, M. (2003). Et c'est pas fini, ou, De la banlieue comme planification sociale de l'ennui. *La conspiration dépressionniste*, (1), 14-16.
- _____. (2004). The underground will have its revenge on Quebec's mainstream. *La conspiration dépressionniste*, (3), 5-6.
- _____. (2011). La revanche des geeks. *La conspiration dépressionniste*, (8), 3-4.
- Gauthier, M. et Miville-Allard, J. (2005). Liftez-le! Équitabiez-le! Développez-le! Vendez-le! Mangez-le! ...et mourez avec! *La conspiration dépressionniste*, (4), 27-29.
- _____. (2007). Le dépressionnisme dans le champ de l'art contemporain québécois. *La conspiration dépressionniste*, (5), 35-40.
- Gauthier, M., Miville-Allard, J. et Beudet, S.-P. (2003). Les poings sur les hics. *La conspiration dépressionniste*, (1), 4-6.
- Lacroix, Y. (2003). La conspiration dépressionniste : mythe ou réalité? *La conspiration dépressionniste*, (1), 12-13.
- _____. (2004a). L'injure faite aux désespérées. *La conspiration dépressionniste*, (2), 8-10.
- _____ [Narquois, I.]. (2004b). Les champions. *La conspiration dépressionniste*, (3), 7-8.
- _____. (2004c). Le cauchemar non-climatisé : un week-end d'enfer à Las Vegas. *La conspiration dépressionniste*, (3), 20-22.
- _____. (2007). Le couteau dans la plèbe : métacritique de la critique poche de la critique. *La conspiration dépressionniste*, (5), 2-6.
- _____. (2011). De la question transcendantale capitale. *La conspiration dépressionniste*, (8), 15-20.
- Lemelin, I. [Proulx, M.] (2004). Lumière sur mille et unes dépressions : ce que sont et font les fonfons. *La conspiration dépressionniste*, (2), 12-14.

Miville-Allard, J. (2004). Entrevue exclusive avec Denise Bombardier, moraliste. *La conspiration dépressionniste*, (3), 26-27.

_____. (2009) Interdire la vie. *La conspiration dépressionniste*, (9), 5-10.

Dans *Égards*

Déclaration fondamentale. (2003). *Égards*, 1(1), 7-16.

Bastien, R. (2004a). Nihilisme et christianisme : la guerre des religions. *Égards*, 2(5), 49-57.

_____. (2004b). Pour un nouveau Moyen Âge. *Égards*, 2(6), 7-13.

Dantec, M. (2004a). Exil, exode et caetera. *Égards*, 1(3), 9-13.

_____. (2004b). Turbo-réaction : Genesis. *Égards*, 1(3), 75-87.

_____. (2004c). Turbo-réaction : Bloc-notes de la guerre des guerres. *Égards*, 1(4), 75-98.

_____. (2004d). Turbo-réaction : Demolition-Man (de Marilyn Manson à CHOI-FM). *Égards*, 2(5), 73-90.

Dionne, P. (2009a). Entailles. *Égards*, 6(23), 31-45.

_____. (2009b). Ici on liquide la mémoire des grands hommes. *Égards*, 7(25), 101-103.

Gagnon, L. (2004a). *Égards* ou l'entrée en résistance. *Égards*, 1(3), 7-8.

_____. (2004b). Jean-Paul II contre les modernistes vieillissants. *Égards*, 1(4), 69-72.

_____. (2004c). *In Memoriam* : Gilles Grondin (1926-2004), défenseur de la vie. *Égards*, 2(5), 115-116.

_____. (2005a). L'hystérie syndicalo-féministe en marche. *Égards*, 2(8), 89-90.

_____. (2007). Le réveil du Québec profond. *Égards*, 4(16), 94-95.

_____. (2008a). Distorsion médiatique pro-mort. *Égards*, 6(21), 81-82.

_____. (2008b). Le maire Jean Tremblay : *defensor fidei*. *Égards*, 6(21)82-83.

_____. (2009a). L'« euthanazisme » et le « Blocus québécois ». *Égards*, 7(25), 103-104.

_____. (2009b). La République de Montréal-Nord. *Égards*, 7(25), 105-106.

- Lenoir, M. (2007). Chroniques du Bas-Empire européen III : l'élection de Nicolas Sarkozy, ou, le dévoilement. *Égards*, 4(16), 87-93.
- Renaud, J. (2003a). La soviétisation tranquille : étatisme et crise de la famille. *Égards*, 1(1), 31-48.
- _____. (2003b). L'Amérique, l'islam, le pacifisme et les conservateurs canadiens-français. *Égards*, 1(1), 77-93.
- _____. (2003c). La pensée politique de Soljénistyne et l'avenir des Canadiens français (1^{ère} partie). *Égards*, 1(2), 25-40.
- _____. (2003d). L'Amérique ou l'ONU : essai de théologie politique. *Égards*, 1(2), 71-83.
- _____. (2004a). La pensée politique de Soljénistyne et l'avenir des Canadiens français (suite et fin). *Égards*, 1(3), 41-59.
- _____. (2004b). Supplément sur l'Affaire Dantec : Dantec, un catholique futuriste. *Égards*, 1(3), 137-141.
- _____. (2004c). L'idéologie homosexuelle. *Égards*, 2(5), 59-70
- _____. (2005a). Débats et polémiques : du romantisme politique (une réplique à Pierre Trépanier). *Égards*, 2(8), 103-124.
- _____. (2005b). La puissance d'une ombre : égalitarisme et ressentiment. *Égards*, 3(9), 45-84.
- _____. (2006). Notre combat culturel conservateur. *Égards*, 3(11), 39-55.
- _____. (2007). Dantec, l'immigré capital : *American Black Box* ou l'arche franco-britannique. *Égards*, 4(15), 23-36.
- _____. (2013). *Ne mergar* : éléments pour un torysme catholique. *Égards*, 10(40), 7-50.
- Vajda, S. (2005). 8 mars. *Égards*, 2(8), 29-37.

Autres

- Aucouturier, G., et al. (1925). *La révolution d'abord et toujours!* Récupéré de : <https://www.andrebretton.fr/work/56600100338660>
- Bouchard, L. et al. (2005). *Pour un Québec lucide*. [Format PDF]. Récupéré de : http://classiques.uqac.ca/contemporains/finances_publicques_qc/manifeste_qc_lucide.pdf

Corpus critique

Sur *La conspiration dépressionniste*

Bellehumeur, G. (2018). « L'ennui est contre-révolutionnaire » : réappropriation des discours lettriste et situationniste dans la revue *La conspiration dépressionniste* (2003-2011). *@analyses*, 13(2), 10-38.

Sur *Égards*

Boily, F. (2010). Réflexions sur la permanence et l'actualité du conservatisme. Dans *Le conservatisme au Québec : retour sur une tradition oubliée* (p. 117-136). Québec : Presses de l'Université Laval.

_____. (2012). La droite québécoise hier et aujourd'hui : présentation. *Bulletin d'histoire politique*, 21(1), 131-138.

Boucher, F.-E. (2008). Argumenter la décadence au XXI^e siècle : *Égards* et la révolution tranquille. Dans M.-C. Koop (dir.), *Le Québec à l'aube du nouveau millénaire : entre tradition et modernité* (p. 109-122). Québec : Presses de l'Université du Québec.

_____. (2011). La revue *Égards* et la pensée réactionnaire dans le XXI^e siècle québécois. *Globe*, 14(2), 121-141.

Cornellier, L. (2004, 17 avril). La voix du conservatisme intellectuel. *Le Devoir*, F9.

Gélinas, X. (2009). D'une droite à l'autre : le conservatisme intellectuel canadien-français des années 1960 et 2000. *Études canadiennes/Canadian studies*, (66), 63-75.

Labelle, G. (2009). Une tentative pour faire renaître un courant intellectuel conservateur au Québec : la revue *Égards*. Dans L. Cardinal et J.-M. Lacroix (dir.), *Le conservatisme : le Canada et le Québec en contexte* (p. 161-176). Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

Sur les revues québécoises

Bergeron, M.-A., Couture, J.-P., Guay, É., Lacroix, M., Nadon, R., et Warren, J.-P (dir.). (2014, octobre). *Relire les revues québécoises : histoires, formes et pratiques*. Colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal.

Fortin, A. (2006). *Passage de la modernité : les intellectuels québécois et leurs revues (1778-2004)* (2^e éd.). Québec : Presses de l'Université Laval.

Warren, J.-P. (2008). « Faites ce que vous pouvez et faites-le par plaisir ». Les jeunes intellectuels québécois de gauche vus à travers quelques revues. Dans F. Dupuis-Déri (dir.), *Québec en mouvements : idées et pratiques militantes contemporaines* (p. 35-56). Montréal : Lux.

Guay, É. et Nadon, R. (2021). *Relire les revues québécoises : histoires, formes et pratiques*. Presses de l'Université de Montréal.

Corpus théorique

Rhétorique, argumentation, logique et analyse du discours

Albert, L. et Nicolas, L. (2010). *Polémique et rhétorique : de l'Antiquité à nos jours*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.

Amossy, R. (2003). L'argument *ad hominem* dans l'échange polémique. Dans G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (dir.), *La parole polémique* (p. 409-423). Paris : Honoré Champion.

_____. (2005). De l'apport d'une distinction : dialogisme vs polyphonie dans l'analyse argumentative. Dans J. Bres *et al.* (dir.), *Dialogisme et polyphonie* (p. 63-73). Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

_____. (2008). Modalités argumentatives et registres discursifs : le cas du polémique. Dans L. Gaudin-Bordes et G. Salvan (dir.), *Les registres : enjeux stylistiques et visées pragmatiques. Hommage à Anna Jaubert* (p. 93-108). Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.

_____. (2010 [2000]). *L'argumentation dans le discours* (3^e éd.). Paris : Armand Colin.

_____. (2014). *Apologie de la polémique*. Paris : Presses universitaires de France.

Amossy, R. et Koren, R. (2009). Rhétorique et argumentation : approches croisées. *Argumentation et analyse du discours*, (2). doi: 10.4000/aad.561

_____. (2010). Argumentation et discours politique. *Mots. Les langages du politique*, (94), 13-21. doi: 10.4000/mots.19843

Andrès, B. (1976). Essai de typologie du discours pamphlétaire québécois. *Voix et Images*, 1(3), 417-431.

Angenot, M. (1977). Présupposé, topos, idéologème. *Études françaises*, 13(1-2), 11-34.

- _____. (1982). *La parole pamphlétaire : contribution à la typologie des discours modernes*. Paris : Payot.
- _____. (1984). Le discours social : problématique d'ensemble. *Cahiers de recherche sociologique*, 2(1), 19-44.
- _____. (1988). Pour une théorie du discours social : problématique d'une recherche en cours. *Littérature*, 70, 82-98.
- _____. (1989). Hégémonie, dissidence et contre-discours : réflexions sur les périphéries du discours social en 1889. *Études littéraires*, 22(2), 11-24.
- _____. (2002 [1991]). Les idéologies ne sont pas des systèmes. Dans *Interventions critiques I : questions d'analyse du discours, de rhétorique et de théorie du discours social* (p. 21-44). Montréal : Chaire James McGill de langue et littérature françaises de l'Université McGill.
- _____. (2006). Théorie du discours social : notions de topographie des discours et de coupures cognitives. *CONTEXTES : Revue de Sociologie de la Littérature*, (1). doi: 10.4000/contextes.51
- _____. (2008). *Dialogues de sourds : traité de rhétorique antilogique*. Paris : Mille et une nuits.
- _____. (2012). *Le rationnel et le raisonnable : sur un distinguo de Chaïm Perelman*. Montréal : Chaire James McGill d'étude du discours social de l'Université McGill
- _____. (2016). Esprit du temps et coupe synchronique: la théorie du discours social. *Corela. Cognition, représentation, langage*, (HS-19). doi: 10.4000/corela.4457
- Aristote. (1994). *Organon II : Catégories; De l'interprétation* (J. tricot, trad.). Paris : Vrin.
- _____. (2014a). Sur l'interprétation. Dans *Œuvres complètes* (M. Crubellier, C. Dalimier, et P. Pellegrin, trad.). Paris : Flammarion.
- _____. (2014b). Premiers analytiques. Dans *Œuvres complètes* (M. Crubellier, trad.). Paris : Flammarion.
- _____. (2014c). Topiques. Dans *Œuvres complètes* (J. Brunschwig, trad.). Paris : Flammarion.
- _____. (2014d). Éthique à Nicomaque. Dans *Œuvres : éthiques, politique, rhétorique, poétique, métaphysique* (R. Bodéüs, trad.). Paris : Gallimard.
- _____. (2014e). Politique. Dans *Œuvres : éthiques, politique, rhétorique, poétique, métaphysique* (A. Francotte et M.-P. Loicq-Berger, trad.). Paris : Gallimard.
- _____. (2014f). Rhétorique. Dans *Œuvres : éthiques, politique, rhétorique, poétique, métaphysique* (A. Motte, trad.). Paris : Gallimard.

- Arnaud, N. (s.d.) Pataphysique. Dans *Encyclopaedia Universalis*, Récupéré de : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/pataphysique/>
- Bakhtine, M. [Volochnikov, V. N.] (1977 [1929]). *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique* (M. Yaguello, trad.). Paris : Minuit.
- _____. (1987 [1975]). *Esthétique et théorie du roman* (D. Olivier, trad.). Paris : Gallimard.
- Barthes, R. (1970 [1957]). *Mythologies*. Paris : Seuil.
- _____. (1970). L'ancienne rhétorique [Aide-mémoire]. *Communications*, (16), 172-223.
- _____. (1972 [1953]). *Le degré zéro de l'écriture; suivi de Nouveaux essais critiques*. Paris : Seuil.
- _____. (s.d.) Théorie du texte. Dans *Encyclopaedia Universalis*, Récupéré de : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/theorie-du-texte/>
- Belleau, A. (2016 [1986]). *Surprendre les voix : essais*. Montréal : Boréal.
- Blanché, R. (1967). *Raison et discours : défense de la logique réflexive*. Paris : Vrin.
- Bonafous, S., Chiron, P., Ducard, D. et Lévy, C. (2003). *Argumentation et discours politique*. Presses universitaires de Rennes.
- Bourdieu, P. (2001 [1982]). *Langage et pouvoir symbolique* (2^e éd). Paris : Seuil.
- Bouveresse, J. (1984). *Rationalité et cynisme*. Paris : Minuit.
- Burgis, B. (2019). *Give Them an Argument : Logic for the Left*. [Format ePub]. Winchester/Washington : Zero Books.
- Carlier, P. (2003). Avant-propos. Dans S. Bonafous, P. Chiron, D. Ducard. et C. Lévy (dir.). *Argumentation et discours politique*. Presses universitaires de Rennes. doi: 10.4000/books.pur.24821
- Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique : les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.
- Cometti, J.-P. (1992). Raison, argumentation et légitimation : Habermas, Apel et les apories de la communication. *Philosophiques*, 19(1), 3-24.
- Dascal, M. (2008). Dichotomies and Types of Debate. Dans F. H. van Eemeren et B. Garssen (dir.), *Controversy and Confrontation : Relating Controversy Analysis with Argumentation Theory* (p. 27-49). Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.
- Declercq, G., Murat, M. et Dangel, J. (2003). *La parole polémique*. Paris : Honoré Champion.

- Declercq, G. (2003a). Rhétorique et polémique. Dans G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (dir.), *La parole polémique* (p. 17-21). Paris : Honoré Champion.
- _____. (2003b). Avatars de l'argument *ad hominem*. Dans G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (dir.), *La parole polémique* (p. 327-376). Paris : Honoré Champion.
- Dewey, J. (1938). *Logic : The Theory of Inquiry*. New York : Henry Holt and Company.
- Eagleton, T. (1981). A Small History of Rhetoric. Dans *Walter Benjamin, or, Towards a Revolutionary Criticism* (p. 101-113). Londres/New York : Verso.
- Eemeren, F. H. van et Garssen, B. (2008). *Controversy and Confrontation : Relating Controversy Analysis with Argumentation Theory*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.
- Eemeren, F. H. van et Grootendorst, R. (2004). *A Systematic Theory of Argumentation : The Pragma-dialectical Approach*. Cambridge University Press.
- _____. (2016 [1992]). *Argumentation, Communication, and Fallacies : A Pragma-dialectical Perspective*. [Format ePub]. Londres : Routledge.
- Engélibert, J.-P. (2019). *Fabuler la fin du monde : la puissance critique des fictions d'apocalypse*. Paris : La Découverte.
- Fogelin, R. (2005 [1985]). The logic of deep disagreements. *Informal logic*, 25(1), 3-11.
- Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- Garand, D. (1989). *La griffe du polémique : le conflit entre les régionalistes et les exotiques au Québec*. Montréal : L'Hexagone.
- _____. (1998). Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique. Dans D. Garand et A. Hayward (dir.), *États du polémique* (p. 211-268). Québec : Nota bene.
- _____. (2007). La fonction de l'*ethos* dans la formation du discours conflictuel. Dans M.-H. Larochelle (dir.), *Invectives et violences verbales dans le discours littéraire* (p. 3-19). Québec : Presses de l'Université Laval.
- _____. (2014). *Un Québec polémique : éthique de la discussion dans les débats publics*. Montréal : Hurtubise.
- Garand, D. et Hayward, A. (1998). *États du polémique*. Québec : Nota bene.
- Gelas, N. (1980). Étude de quelques emplois du mot « polémique ». Dans C. Kerbrat-Orecchioni et N. Gelas (dir.), *Le discours polémique* (p. 41-50). Presses universitaires de Lyon.

- Grassi, E. (1978). Can Rhetoric Provide a New Basis for Philosophizing? Part I. *Philosophy and Rhetoric*, 11(1), 1-18.
- Grice, H. P. (1979 [1975]). Logique et conversation. *Communications*, (30), 57-72.
- Hamblin, C. L. (1970). *Fallacies*. Londres : Methuen.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). Le polémique et ses définitions. Dans C. Kerbrat-Orecchioni et N. Gelas (dir.), *Le discours polémique* (p. 3-40). Presses universitaires de Lyon.
- Kerbrat-Orecchioni, C. et Mouillaud, M. (1984). *Le discours politique*. Presses universitaires de Lyon.
- Kock, C. (2009). Constructive Controversy : Rhetoric as Dissensus-oriented Discourse. *Cogency*, 1(1), 89-112.
- Koren, R. (2003). Stratégies et enjeux de la « dépolitisation par le langage » dans un corpus de presse actuelle. *Recherches en communication*, (20), 65-84.
- Kristeva, J. (1969). *Sēmeiotikē : recherches pour une sémanalyse*. Paris : Seuil.
- Maingueneau, D. (1983). *Sémantique de la polémique : discours religieux et ruptures idéologiques au XVII^e siècle*. Lausanne : L'Age d'homme.
- _____. (1984). *Genèses du discours*. Bruxelles : P. Mardaga.
- _____. (1996). *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- _____. (2011). Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours. *Langage et société*, (135), 87-99.
- Mathieu-Castellani, G. (2000). *La rhétorique des passions*. Paris : Presses universitaires de France.
- Meyer, M. (2008). *Principia rhetorica : une théorie générale de l'argumentation*. Paris : Presses universitaires de France.
- _____. (2020 [2004]). *La rhétorique* (4^e éd.). Paris : Presses universitaires de France.
- Neveux, O. (2019). *Contre le théâtre politique*. Paris : La Fabrique.
- Pêcheux, M., Haroche, C. et Henry, P. (1971). La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours. *Langages*, (24), 93-106.
- Pêcheux, M. (1975). *Les vérités de La Palice : linguistique, sémantique, philosophie*. Paris : Maspéro.

- Perelman, C. (1955). How Do We Apply Reason to Values? *The Journal of Philosophy*, 52(26), 797-802.
- _____. (1968). Rhetoric and Philosophy. *Philosophy & Rhetoric*, 1(1), 15-24.
- _____. (1979). The Rational and the Reasonable. *Philosophic Exchange*, 10(1), 29-34.
- _____. (1986). Logique formelle et logique informelle. Dans M. Meyer (dir.), *De la métaphysique à la rhétorique : essais à la mémoire de Chaïm Perelman* (p. 15-21). Éditions de l'Université de Bruxelles.
- _____. (2002 [1977]). *L'empire rhétorique : rhétorique et argumentation*. Paris : Vrin.
- Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L. (2008 [1959]). *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique* (6^e éd.). Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Pernot, L. (1986). Lieu et lieu commun dans la rhétorique antique. *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 1(3), 253-284.
- Phillips, K. R. (1996). The Spaces of Public Dissension : Reconsidering the Public Sphere. *Communications Monographs*, 63(3), 231-248.
- Plantin, C. (1995). L'argument du paralogisme. *Hermès*, 15(16), 241-258.
- _____. (2003). Des polémistes aux polémiqueurs. Dans G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (dir.), *La parole polémique* (p. 377-408). Paris : Honoré Champion.
- _____. (2005). *L'argumentation : histoire, théories et perspectives*. Paris : Presses universitaires de France.
- Reboul, O. (2013 [1991]). *Introduction à la rhétorique : théorie et pratique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Samoyault, T. (2013 [2001]). *L'intertextualité : mémoire de la littérature*. Paris : Armand Colin.
- Schopenhauer, A. (2000 [1864]). *L'art d'avoir toujours raison : la dialectique éristique*. Paris : Mille et une nuits.
- Taguieff, P.-A. (1991). L'argumentation politique : analyse du discours et Nouvelle Rhétorique. *Hermès*, (8-9), 261-286.
- Todorov, T. (1981). *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique; suivi de, Écrits du Cercle de Bakhtine*. Paris : Seuil.
- Toulmin, S., Rieke, R. et Janik, A. (1984 [1978]). *An Introduction to Reasoning* (2^e éd.). New York : Macmillan.

Toulmin, S. (2003 [1958]). *The Uses of Argument* (nouv. éd.). Cambridge University Press.

Xanthos, N. (2006). Les jeux de langage chez Wittgenstein. *Signo*. Récupéré de : <http://www.signosemio.com/wittgenstein/jeux-de-langage.asp>

Politique et idéologie

Althusser, L. (1965). *Pour Marx*. Paris : Maspero.

_____. (2008 [1970]). *Idéologie et appareils idéologiques d'État (Notes pour une recherche)*. Chicoutimi : Classiques des sciences sociales. Récupéré de http://classiques.uqac.ca/contemporains/althusser_louis/ideologie_et_AIE/ideologie_et_AIE.html

_____. (2011 [1969]). *Sur la reproduction*. Paris : Presses universitaires de France.

_____. (2014). *Initiation à la philosophie pour les non-philosophes*. Paris : Presses universitaires de France.

_____. (2018 [1968]). Lettre à Rinascita (sur la pensée de Gramsci). *Période*. Récupéré de <http://revueperiode.net/inedit-lettre-a-rinascita-sur-la-pensee-de-gramsci/>

Anderson, P. (2017 [1967]). *The Antinomies of Antonio Gramsci*. Londres/New York : Verso.

_____. (2017). *The H-Word : The Peripeteia of Hegemony*. Londres/New York : Verso.

Arendt, H. (1995 [1993]). *Qu'est-ce que la politique?* (S. Courtine-Denamy, trad.). Paris : Seuil.

_____. (2012 [1958a]). La condition de l'homme moderne. Dans *L'humaine condition* (G. Fradier, trad.; p. 51-323). Paris : Gallimard.

_____. (2012 [1958b]). La crise de l'éducation. Dans *L'humaine condition* (C. Vézin, trad.; p. 743-787). Paris : Gallimard.

_____. (2012 [1959]). Qu'est-ce que l'autorité? Dans *L'humaine condition* (M.-C. Brossollet et H. Pons, trad.; p. 671-717). Paris : Gallimard.

_____. (2012 [1961a]). La brèche entre le passé et le futur. Dans *L'humaine condition* (J. Bontemps et P. Lévy, trad.; p. 593-603). Paris : Gallimard.

_____. (2012 [1961b]). Le concept d'histoire : antique et moderne. Dans *L'humaine condition* (P. Lévy, trad.; p. 626-670). Paris : Gallimard.

- _____. (2012 [1967]). Vérité et politique. Dans *L'humaine condition* (C. Dupont et A. Huraut, trad.; p. 788-820). Paris : Gallimard.
- Apel, K.-O. (1994). *Éthique de la discussion*. Paris : Cerf.
- Atzei, P. (2017). Séance 7 : régimes de vérité et dire vrai. Dans B. Aspe (titulaire). *Paradigmes de la division politique*. Séminaire du Collège international de philosophie, Montreuil. Récupéré de : <http://ladivisionpolitique.toile-libre.org/>
- Benasayag, M. et Del Rey, A. (2007). *Éloge du conflit*. Paris : La Découverte.
- Benjamin, W. (1993). *Paris, capitale du XIX^e siècle : le livre des passages*. Paris : Cerf.
- _____. (2000 [1940]). Sur le concept d'histoire. Dans *Œuvres III* (p. 427-443). Paris : Gallimard.
- Bensaïd, D. (2001). *Les irréductibles : théorèmes de la résistance à l'air du temps*. Paris : Textuel.
- _____. (2008). Politiques de Marx. Dans K. Marx et F. Engels, *Inventer l'inconnu : textes et correspondances autour de la Commune* (p. 11-103). Paris : La Fabrique.
- _____. (2010). À la recherche de la totalité perdue. *Lignes*, 32(2), 195-209.
- _____. (2011). *La politique comme art stratégique*. Paris : Syllepse.
- _____. (2015 [2006]). Du pouvoir et de l'État. *Ballast*. Récupéré de <https://www.revue-ballast.fr/du-pouvoir-et-de-letat>
- Bohman, J. et Rehg, W. (2014 [2007]). Jürgen Habermas. Dans *Stanford Encyclopedia of Philosophy*. Récupéré de <https://plato.stanford.edu/entries/habermas/>
- Brecht, B. (1968 [1965]). *Me-ti : livre des retournements*. Paris : L'Arche.
- Burawoy, M. (2020). A Tale of Two Marxisms : Remembering Erik Olin Wright (1947-2019). *New Left Review*, 2(121), 67-98.
- Coser, L. (1964 [1956]). *The Functions of Social Conflict*. Glencoe : Free Press.
- _____. (1982 [1967]). Continuités dans l'étude du conflit social. Dans *Les fonctions du conflit social* (M. Matignon, trad.). Paris : Presses universitaires de France.
- Deneault, A. (2016). *Politiques de l'extrême centre*. Montréal : Lux.
- Eley, G. (1992). Nations, Publics, and Political Cultures : Placing Habermas in the Nineteenth Century. Dans C. Calhoun (dir.), *Habermas and the Public Sphere* (p. 289-339). Cambridge : MIT Press.

- Foucault, M. (1997). « *Il faut défendre la Société* » : cours au Collège de France (1975-1976). Paris : Seuil/Gallimard.
- Fraser, N. (1992). Rethinking the Public Sphere : A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy. Dans C. Calhoun (dir.), *Habermas and the Public Sphere* (p. 109-142). Cambridge : MIT Press.
- _____. (1995). Politics, Culture, and the Public Sphere : Toward a Postmodern Conception. Dans L. Nicholson et S. Seidman (dir.), *Social Postmodernism : Beyond Identity Politics* (p. 295-312). Cambridge University Press.
- Freud, S. (2010 [1930]). *Le malaise dans la culture* (D. Astor, trad.). Paris : Flammarion
- Freund, J. (1983). *Sociologie du conflit*. Paris : Presses universitaires de France.
- Garo, I. (2009). *L'idéologie, ou, La pensée embarquée*. Paris : La Fabrique.
- _____. (2017). Le néolibéralisme et son monde : remarques sur quelques analyses récentes. *Contretemps*. Récupéré de <https://www.contretemps.eu/garo-neoliberalisme/>
- Goldmann, Lucien. (1976 [1959]). *Le dieu caché*. Paris : Gallimard.
- Gramsci, A. (2012). *Guerre de mouvement et guerre de position*. (R. Keucheyan, éd.). Paris : La Fabrique.
- Habermas, J. (1978 [1962]). *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (M. B. de Launay, trad.). Paris : Payot.
- _____. (1988 [1985]). *Le discours philosophique de la modernité : douze conférences* (C. Bouchindhomme et R. Rochlitz, trad.). Paris : Gallimard.
- _____. (1992). Further Reflections on the Public Sphere. Dans C. Calhoun (dir.), *Habermas and the Public Sphere* (T. Burger, trad.; p. 421-461). Cambridge : MIT Press.
- _____. (1996 [1983]). *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle* (C. Bouchindhomme, trad.). Paris : Cerf.
- _____. (2003). *L'éthique de la discussion et la question de la vérité* (P. Savidan, trad.). Paris : Grasset.
- _____. (2010 [1964]). The Public Sphere : An Encyclopedia Article. Dans J. Gripsrud, H. Moe, A. Molander et G. Murdock (dir.), *The Idea of the Public Sphere : A Reader* (p. 114-120). Plymouth : Lexington books.
- _____. (2013 [1991]). *De l'éthique de la discussion* (M. Hunyadi, trad.). Paris : Flammarion.

- Jameson, F. (1988). Cognitive mapping. Dans C. Nelson et L. Grossberg (dir.), *Marxism and the Interpretation of Culture* (p. 347-360). Urbana : University of Illinois Press.
- _____. (1991). *Postmodernism, or, The Cultural Logic of Late Capitalism*. Durham : Duke University Press.
- _____. (1992). Totality as Conspiracy. Dans *The Geopolitical Aesthetic : Cinema and Space in the World System* (p. 9-84). Bloomington : Indiana University Press.
- _____. (2002 [1981]). *The Political Unconscious : Narrative as a Socially Symbolic Act*. Londres : Routledge.
- _____. (2007 [2005]). *Archaeologies of the Future : The Desire Called Utopia and Other Science Fictions*. Londres/New York : Verso.
- _____. (2009a). The Three Names of the Dialectic. Dans *Valences of the Dialectic* (p. 3-70). Londres/New York : Verso.
- _____. (2009b). Ideological Analysis : A Handbook. Dans *Valences of the Dialectic* (p. 315-363). Londres/New York : Verso.
- Jameson, F. et Cevasco, M. E. (2012). Imagining a Space that is Outside : An Interview with Fredric Jameson. *The Minnesota Review*, 2012(78), 83-94.
- Jeffries, S. (2016). *Grand Hotel Abyss : The Lives of the Frankfurt School*. [Format ePub]. Londres/New York : Verso.
- Löwy, M. (2018 [2011]). *Walter Benjamin : avertissement d'incendie : une lecture des thèses « Sur le concept d'histoire »* (2^e éd.). Paris : Presses universitaires de France.
- Lukács, G. (1960 [1923]). *Histoire et conscience de classe : essais de dialectique marxiste* (K. Axelos et J. Bois, trad.). Paris : Minuit.
- Marx, K. (2006 [1843]). *Sur la question juive* (J. F. Poirier, trad.). Paris : La Fabrique.
- McCarthy, T. (1992). Practical Discourse : On the Relation of Morality to Politics. Dans C. Calhoun (dir.), *Habermas and the Public Sphere* (p. 51-73). Cambridge : MIT Press.
- Mosès, S. (1992). *L'ange de l'histoire : Rosenzweig, Benjamin, Scholem*. Paris : Seuil.
- Mouffe, C. et Laclau, E. (2014 [1985]). *Hegemony and Socialist Strategy : Towards a Radical Democratic Politics*. Londres/New York : Verso.
- Mouffe, C. (1993). *The Return of the Political*. Londres/New York : Verso.
- _____. (dir.). (1999). *The Challenge of Carl Schmitt*. Londres/New York : Verso.

- _____. (2000). *The Democratic Paradox*. Londres/New York : Verso.
- _____. (2005). *On the Political*. London : Routledge.
- _____. (2012). *Agonistics : Thinking the World Politically*. [Format ePub]. Londres/New York : Verso.
- Palheta, U. (2018). *La possibilité du fascisme : France, la trajectoire du désastre*. Paris : La Découverte.
- Popper, K. (2011 [1945]). *The Open Society and Its Enemies*. [Format ePub]. Londres : Routledge.
- Raynaud, P. (2012). Préface : le monde, l'action, la pensée. Dans H. Arendt, *L'humaine condition* (p. 9-48). Paris : Gallimard.
- Ricoeur, P. (1997 [1986]). *L'idéologie et l'utopie*. Paris : Seuil.
- Rizzuto, L. et Savoie, C. (s.d.). Hégémonie. Dans *Lexique Socius : ressources sur le littéraire et le social*. Récupéré de <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/196-hegemonie>
- Rorty, R. (1989). *Contingency, Irony, and Solidarity*. Cambridge University Press.
- Sartre, J.-P. (1960). *Critique de la raison dialectique, t. 1*. Paris : Gallimard.
- Schmitt, C. (1992 [1932]). *La notion de politique, suivi de, Théorie du partisan* (M.-L. Steinhauser, trad.). Paris : Flammarion.
- Simmel, G. (2010). Le conflit. Dans *Sociologie : études sur les formes de la socialisation* (2^e éd., S. Muller, trad., p. 265-346). Paris : Presses universitaires de France.
- Taguieff, P.-A. (2002). L'idée de progrès. Une approche historique et philosophique. *Cahier du CEVIPOF*, (32).
- Williams, R. (1977). *Marxism and literature*. Oxford University Press.
- _____. (2005 [1980]). *Culture and Materialism : Selected Essays*. Londres/New York : Verso.